ANNUAIRE

STATISTIQUE ET HISTORIQUE

BELGE


MARC MICHEL REY
IMPRIMERIE DE BOUILLON
W
M. WEISSENBRUCH
IMPRIMEUR DU ROI
BRUXELLES.

ANNUAIRE

STATISTIQUE & HISTORIQUE

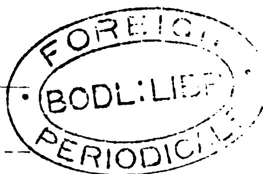
BELGE

par AUG. SCHELER, Dr. Phil.,

Bibliothécaire du Roi des Belges,
Professeur agrégé à l'Université de Liége, Chevalier des Ordres
de Léopold, du Christ et de la Saxe-Ernestine

QUATORZIÈME ANNÉE

1867



BRUXELLES, LEIPZIG, GAND

C. MUQUARDT

1867

ANNUAIRE
STATISTIQUE ET HISTORIQUE
BELGE

PREMIÈRE PARTIE
STATISTIQUE GÉNÉRALE

RENSEIGNEMENTS STATISTIQUES SUR TOUS LES PAYS CONSTITUÉS DU MONDE

I. — EUROPE.

Anhalt (Duché).

Confédération de l'Allemagne du Nord.

Superficie. 48.28 milles carrés géographiques (1). — *Population* (fin 1864). 193,046 hab. (protestants).

Finances. Budget de 1866 ; en recettes et en dépenses : 3,859,000 th. D'après le projet de budget pour 1867, les recettes sont évaluées à 3,972,500, les dépenses

(1) Un mille carré géographique équivaut à 5,487 hectares, soit à 54.9 kilomètres carrés.

à 3,896,000 écus. — Dette au 1er janvier 1865 : DESSAU, 1,827,593 ; BERNBOURG, 1,618,634 écus.

Armée. Un régiment de 1,836 hommes.

Monnaie. Voyez PRUSSE.

Villes. Dessau, 16,306 habitants ; Bernbourg, 12,171 ; Cœthen, 11,985 ; Zerbst, 11,379.

Gouvernement. Monarchie modérée ; diète des états de 36 membres, dont 12 nobles. — Chef de l'État : duc *Léopold*, né en 1794, succède : 1° dans le duché d'Anhalt-Dessau, le 9 août 1817, à son grand-père Léopold ; 2° dans celui d'Anhalt-Cœthen, le 23 nov. 1847, au duc Henri, en vertu d'un traité conclu avec la branche de Bernbourg ; 3° dans celui d'Anhalt-Bernbourg, le 19 août 1863, au duc Alexandre ; marié, en 1818, à Frédérique, princesse de Prusse ; veuf en 1850. — Prince héréditaire : son fils Frédéric, né en 1831, marié, en 1854, à Antoinette, princesse de Saxe-Altenbourg, dont il a quatre fils et une fille.

Autriche (Empire).

Superficie et *population* (recensement de 1857). 11,306 m. c. g., avec 32,573,002 habitants, y compris l'armée active (579,989). — Cette population se répartit ainsi par *cultes :*

Catholiques romains.	21.521,713
Id. grecs.	3,536,608
Grecs non unis.	2,921,541
Protestants luthériens	1,218,750
Id. calvinistes	1,963,730
Unitaires.	50,857
Autres sectes chrétiennes	3,944
Israélites.	1,043,448

Par nationalités :

Allemands	7,877,675
Slaves du Nord	11,040,872
Slaves du Sud	3,955,882
Roumains de l'Ouest	581,126
Id. de l'Est	2,642,953
Magyares	4,947,134
Autres races	1,210,949

Division territoriale. Les pays de la couronne, et leur chiffre de population (1857) et de superficie sont :

	M. c. g.	Habitants (1).
Basse Autriche	360	1,681,697
Haute Autriche	218	707,450
Salzbourg	130	146,769
Styrie	408	1,056,773
Carinthie	188	332,456
Carniole	181	451,941
Littoral (2)	145	520,978
Tyrol et Vorarlberg	532	851,016
Bohême	944	4,705,525
Moravie	404	1,867,094
Silésie	93	443,912
Gallicie	1,426	4,597,920
Bukowine	190	456,470
Dalmatie	232	404,499
Hongrie	3,896	9,900,785
Croatie et Esclavonie	350	876,009
Transylvanie	997	1,926,727
Frontières militaires	609	1,064,922

Finances. Le projet de budget pour 1866 comprenait en recettes 491.8, en dépenses 531.3 millions de florins.

(1) Non compris l'armée.
(2) Composé de Gœritz, Gradisca, Istrie, Trieste, et de leur territoire.

Budget de 1867 : recettes 407.3, dépenses 433.9 millions de florins. Le déficit de 1866 et 1867 sera couvert par les sommes disponibles des opérations de crédit de mai et août 1866.

Dette publique (déc. 1865). En millions de florins :

Consolidée ancienne	30.9
Id. nouvelle	2387.0
Flottante	143.7
Lombardo-vénitienne	65.9
Capital réservé pour rentes d'indemnités	14.8
TOTAL	2642.4

Au 30 juin 1866 : 2,831,211 florins.

Armée active (en 1865) :

	Paix.	Guerre.
Garde	785	785
Infanterie de ligne	145,804	385,324
Id. des frontières	30,401	53,268
Id. légère	24,710	48,846
Troupes de santé	1,010	2,342
Cavalerie	39,188	41,903
Artillerie de campagne	28,171	50,489
Génie	8,784	13.766
Train et équipages	2,928	23,272
Troupes de sûreté publique	12,432	12.432
TOTAL	294,213	362,427

Marine militaire (déc. 1865) :

1. Vapeurs, 66 (force 13,580 chev., can. 723), savoir :

a. En mer :

A hélice.	1 vaisseau de ligne	92 canons.
	5 frégates	194 —
	7 frégates cuirassées	158 —
	2 corvettes	44 —
	3 goëlettes	18 —
	10 chaloupes canonnières	40 —
	10 vapeurs à aubes	36 —
	2 yachts	6 —

b. Dans les lagunes : 3 chaloupes canonnières à hélice, 4 vapeurs à aubes, 6 chaloupes à aubes.

c. Sur le lac de Garda : 6 chaloupes canonnières à hélice, 2 vapeurs à aubes.

d. Sur le Danube : 2 chaloupes et 3 vapeurs.

(En construction : 2 frégates cuirassées avec 68 canons.)

2. Bâtiments à voiles : 51 (dont 2 frégates, 3 corvettes, etc.) avec 340 canons.

Officiers, personnel administratif et effectif du corps des matelots, 11,590 h. — Corps de l'arsenal de marine, 2,756 h. — Infanterie de marine, 67 officiers et 5,054 h.

Commerce extérieur.

Années.		Importation.	Exportation.
1860. . . .	Florins	237,298,139	312,914,063
1861. . . .	»	240,730,238	315,177,981
1862. . . .	»	222,223,590	338,515,091
1863. . . .	»	270,070,153	309,121,297
1864. . . .	»	266,618,380	356,036,287

Port libre de Trieste (1865) :

Valeur de l'importation, 76; de l'exportation, 96 millions de florins.

Navires entrés : 9,964, tonneaux : 837,423
— sortis : 9,942, id. 856,459

Marine marchande en 1864 : 9,491 navires avec un tonnage de 336,200 tonn. Sur ce nombre, il y avait 63 vapeurs et 533 navires de long cours.

Monnaie. Florin de 100 kreutzers (nouveau système, en vigueur depuis nov. 1858) = 2 fr. 50 c.; 1 1/2 fl. = 1 écu de Prusse; 3 fl. autr. = 3 1/2 fl. de l'Allemagne du Sud; 1 kreutzer = 2 1/2 centimes. L'ancien florin valait 2 fr. 62 c.

Capitale. Vienne, faubourgs et garnison compris, 579,457 hab. Pour les autres villes principales, voyez *l'Annuaire* de 1863.

Gouvernement. En date du 20 oct. 1860, un diplôme impérial règle la nouvelle organisation politique de la monarchie ; extension de l'autonomie des provinces, représentations provinciales et centrale. Le conseil de l'empire se compose d'une chambre des seigneurs et d'une chambre des représentants (343 membres élus par les diètes des pays de la couronne). — Principaux membres du ministère d'État : le comte de Beust (affaires étrangères), 30 oct. 1866 ; comte Belcredi (administration politique de tous les pays ne relevant pas de la Hongrie), 27 juil. 1865 (démissionnaire en février 1867) ; de John (guerre), 30 octobre 1866 ; comte de Larisch-Moenich (finances), 27 juillet 1865 (démissionnaire à la fin de janvier 1867). — Chef de l'État : empereur *François-Joseph Ier*, né en 1830 ; succède à son oncle, empereur Ferdinand Ier, en vertu de l'abdication de celui-ci, datée du 2 décembre 1848 et par suite de la renonciation de son père, l'archiduc François-Charles ; marié, en avril 1854, à Élisabeth, fille de Maximilien, duc en Bavière. — Prince impérial : archiduc Rodolphe, né le 21 août 1858.

Bade (Grand-duché).

Superficie. 278 m. c. g. — *Population* en déc. 1864 : 1,433,551 habitants, dont 933,476 catholiques, 472,258 protestants et 25,263 juifs.

Finances. Budget biennal de 1866-67 :

Recettes (nettes) ordinaires . . .	Flor.	24,420,070
Versement du fonds d'exploitation.	»	1,359,075

Dépenses ordinaires	Flor.	22,281,432
Dépenses extraordinaires . . .	»	3,497,613

Ne sont pas compris dans les chiffres ci-dessus les budgets des postes et chemins de fer, qui ont des comptes spéciaux.

Dette publique (1866) :

1. Dette générale, 27.5 millions de florins (dont 16 ne portant pas d'intérêts).

2. Dette des chemins de fer, montant net, 83.5 millions.

Armée. Pied de guerre : 18,403 h. Pied de paix : 7,908 h.

Monnaie. Voyez Bavière.

Villes principales (popul. de 1864) : Carlsruhe, capitale, 30,367 h.; Mannheim, 30,555; Fribourg, 19,167; Heidelberg, 17,666; Pforzheim, 16,320.

Gouvernement. Représentatif, avec deux chambres, qui s'assemblent tous les deux ans. — Chef du conseil des ministres : Ch. Mathy, ministre du commerce. — Chef de l'État : grand-duc *Frédéric*, né en 1826, succède à son père Léopold, le 24 avril 1852, à la place de son frère aîné Louis (mort en 1858), d'abord sous le titre de régent, et, depuis le 5 septembre 1856, sous celui de grand-duc; marié, en 1856, à la princesse Louise, fille du roi de Prusse. — Prince héréditaire : son fils Frédéric-Guillaume, né en 1857.

Bavière (Royaume).

Superficie. 1,380 m. c. g. — *Population*, déc. 1864 : 4,774,464 hab. (1), pour plus des deux tiers catholiques.

(1) Par le traité de paix du 22 août 1866, la Bavière a cédé à la Prusse quelques parcelles, se montant à 10 m. c. avec 32,470 habitants.

Division territoriale. Huit cercles; voy. l'*Ann*. de 1863.

Finances. Budget pour chacune des années 1861 à 1867 :

Recettes et dépenses. . . . . Flor. 46,720,597

Dette, fin d'avril 1866 : 334.4 millions de fl., dont 121.2 millions pour chemins de fer. — Service annuel de la dette : 13 1/2 millions de florins

Armée (en 1866) :

	Paix.	Guerre.
États-majors.	261	289
Infanterie.	50,904	70,528
Cavalerie	8.196	9,552
Artillerie et train	10,748	13,127
Génie	1,382	2,040
Infirmiers.	688	936
Ambulances	»	332
Compagnies de garnison . . .	1,240	»
TOTAL. . . .	73,158	96,515
Réserve		124,721
TOTAL GÉNÉRAL.		221,236

(Landwehr active : 56,500 h.)

Monnaie. Florin du Rhin de 60 kreutzers = 2 fr. 14 c. (La livre d'argent fin de 500 grammes donne 52 1/2 fl. Deux thalers de Prusse valent 3 1/2 fl.; 1 thaler, 1 3/4 fl.)

Capitale. Munich, 167,054 habitants. Villes au delà de 30,000 hab. : Nurenberg, 70,492; Augsbourg, 49,332; Wurzbourg, 41,082.

Gouvernement. Représentatif, à deux chambres : un conseil du royaume et une chambre des députés, élus

pour 6 ans par le suffrage à deux degrés. Ministre des affaires étrangères, le prince de Hohenlohe (31 décembre 1866); ministre de l'intérieur, le baron de Pechmann (1er août 1866). — Chef de l'État : roi *Louis II*, né en 1845, succède à son père Maximilien II, le 10 mars 1864.

Belgique (Royaume).

Superficie. 536 m. c. g., ou 1,178 lieues carrées métriques, ou 2,946, 593 hectares. — *Population* au 31 décembre 1865 :

Dans les (86) villes.	Hab.	1,323,090
Dans les (2,455) communes rurales . .		3,661,361
ROYAUME. . . .		4,984,451

Division territoriale. Neuf provinces, savoir :

	M. c. g.	Habitants.
Anvers	51.6	478,073
Brabant.	59.8	864,224
Flandre occidentale	58.9	659,938
Flandre orientale	54.6	824,175
Hainaut	67.8	868,177
Liége	52.7	570,524
Limbourg	43.9	199,693
Luxembourg	80.4	208,513
Namur	66.7	311,134

Finances. Budget voté de 1866 :

Voies et moyens.	fr.	164,089,490 (1)
Budgets des dépenses. , ...	»	158,579,256

Dette (nominale) en mai 1866 : 676,749,514 fr.

(1) Pour 1867 : 165,816,200.

Armée. Sur le pied de paix : 40,146 hommes (officiers et troupes) et 8,802 chevaux; sur le pied de guerre : 84,219 hommes (officiers et troupes) et 14,202 chevaux. — Budget de la guerre pour 1866 : 35,016,400 fr.

Marine de l'État. 1 brick de 20 canons, 1 goëlette de 10 canons, 2 chaloupes canonnières, 5 bateaux à vapeur servant de paquebots entre Ostende et Douvres, ou de passage d'eau à Anvers.

Commerce spécial de 1862 à 1865 (valeurs actuelles et variables). En millions de francs :

	1862	1863	1864	1865
Importation. .	588.8	616.3	688.9	756.4
Exportation. .	502 1	533.7	596.9	601.7

Navigation en 1865 :

Navires entrés. .	4,526	Chargement.	816,713 tonn.
Navires sortis . .	4,444	Chargement.	469,875 »

Marine marchande au 1er janvier 1867 : 98 navires, mesurant ensemble 37,530 tonneaux (y compris 8 vapeurs).

Monnaie. Comme en France.

Villes principales. Population au 31 décembre 1865 :

	Habitants.		Habitants.		Habitants.
Bruxelles. .	189,337	Malines .	34,974	Mons. . . .	27,331
Gand . . .	126,333	Louvain.	32,973	Namur . .	27,196
Anvers . .	123,498	Tournai.	31,414	St.-Nicolas.	23,922
Liége . . .	104,905	Verviers.	29,799	Courtrai. .	23,497
Bruges . .	50,503.				

Gouvernement. Monarchie constitutionnelle à deux chambres; tous les pouvoirs émanent de la nation. Cabinet du 9 nov. 1857 (modifié) : Rogier, affaires étrangères

(27 oct. 1861); Frère, finances (oct. 1861); Bara, justice (11 nov. 1865); baron Goethals, guerre (14 déc. 1866); Vanderstichelen, travaux publics (14 janv. 1859); Alph. Vandenpeereboom, intérieur (nov. 1861). — Chef de l'État : roi *Léopold II*, succède à son père Léopold Ier le 10 décembre 1865, prête serment le 17 décembre; né le 9 avril 1835, marié, le 22 août 1853, à Marie-Henriette-Anne, archiduchesse d'Autriche, née en 1836, fille de feu l'archiduc Joseph, palatin de Hongrie. De ce mariage sont issus : Louise-Marie-Amélie, née le 18 février 1858, Léopold-Ferdinand, comte de Hainaut, héritier du trône, né le 12 juin 1859, et Stéphanie-Clotilde, née le 21 mai 1864.

Brême (Ville libre).

Confédération de l'Allemagne du Nord.

Superficie. 3.5 m. c. g. — *Population* (1864) : 104,091 habitants (protestants), savoir :

Ville de Brême	70,692
Campagne	21,983
Ville de Vegesack	3,981
Port de Brême	7,435

Finances. Budget de 1866 (projet) :

Recettes	écus d'or.	1,780,778
Dépenses		1,968,128

Dette. Intérêts en 1865 : 426,142 écus d'or.

Armée. Un bataillon de 760 fusiliers. Budget militaire : 131,850 écus d'or.

Commerce. Valeurs en millions d'écus d'or :

	1862.	1863.	1864.	1865.
	—	—	—	—
Importation. . .	67.8	67.1	67.1	77.2 (1)
Exportation. . .	68.2	60.4	61.4	70.8 (2)

Navigation maritime en 1865 (lastes à 2 tonn.) :

Arrivages : 2,608 bâtiments, jaugeant 318,260 lastes.
Départs : 2,951 » » 339,244 »

Émigration en 1864 : 27,701 têtes.

Marine marchande (fin 1865) : 294 bâtiments, jaugeant 109,676 lastes, dont 11 vapeurs à hélice et 59 frégates (trois-mâts).

Monnaie. Écu d'or à 72 grote = 4 fr. 15. centimes en moyenne.

Gouvernement. Le sénat, pouvoir exécutif, est présidé alternativement par deux bourgmestres. La bourgeoisie est représentée par une assemblée de 150 députés.

Brunswick (Duché).

Confédération de l'Allemagne du Nord.

Superficie. 67 m. c. g. — *Population* (décembre 1864) : 293,388 habitants (pour la plupart luthériens), dont 680 en commun avec le Hanovre (Prusse).

Finances. Période financière de 1864-1866. Recettes et dépenses : 5,108,000 écus de Prusse. Dette au 1er septembre 1863 : 11,384,718 thalers, dont 8,765,600 pour

(1) Part de la Belgique : 214,268 écus d'or.
(2) Id id. 519,928 id.

chemins de fer. Dette de la chambre des domaines : 422,085 ; capital actif : 1,321,438 thalers.

Armée. Pied de guerre : 4,857 hommes ; pied de paix : 2,476 ; en outre, en artillerie 502 hommes (pied de guerre) et 244 hommes (pied de paix).

Monnaie. Voyez PRUSSE.

Capitale. Brunswick, 45,450 habitants. Seconde ville : Wolfenbüttel, 9,333 habitants.

Gouvernement. Représentatif. — Chef de l'État : duc *Guillaume*, né en 1806 ; succède à son frère le duc Charles, encore vivant, le 25 avril 1831. Il n'a jamais été marié.

Confédération germanique.

La Confédération germanique, dont les Annuaires précédents font connaître la composition, s'est dissoute à la suite des événements politiques et militaires de l'année 1866. Par les préliminaires de paix conclus avec la Prusse, le 22 juillet, l'Autriche renonce à tout rapport fédéral avec les États allemands.

Confédération des États de l'Allemagne du Nord.

Cette Confédération, formée sur l'invitation de la Prusse, à la suite des événements militaires de 1866, et dont l'organisation n'est pas encore achevée au moment où nous écrivons ces lignes, comprend les 22 États ci-dessous nommés, à l'égard desquels nous renvoyons aux articles spéciaux qui les concernent. La constitution fédérale sera fixée par un parlement convoqué en com-

mun. Le roi de Prusse aura le commandement en chef des troupes des États alliés.

1. Royaume de Prusse.
2. Id. de Saxe.
3. Grand-duché de Mecklembourg-Schwérin.
4. Grand-duché de Mecklembourg-Strélitz.
5. Id. d'Oldenbourg.
6. Id. de Saxe-Weimar.
7. Duché de Brunswick.
8. Id. d'Anhalt.
9. Id. de Saxe-Meiningen.
10. Id. de Saxe-Cobourg-Gotha.
11. Id. de Saxe-Altenbourg.
12. Principauté de Lippe-Detmold.
13. Principauté de Waldeck.
14. Id. de Schwarzbourg-Rudolstadt.
15. Principauté de Schwarzbourg-Sondershausen.
16. Principauté de Reuss (ligne cadette).
17. Id. de Schaumbourg-Lippe.
18. Id. de Reuss (ligne aînée).
19. Ville libre de Hambourg.
20. Id. de Lubeck.
21. Id. de Brême.
22. Province de la Hesse supérieure (Hesse grand-ducale).

Les États de la Confédération de l'Allemagne du Nord comprennent ensemble un aréal de 7,541 m. c. g. et une population de 29,248,333 habitants, dont 71 p. c. appartiennent au culte évangélique, 27 p. c. au culte catholique et 2 p. c. à d'autres cultes.

Danemark (Royaume).

Superficie et *population* (1860) :

		M. c. g.	Habitants.
Royaume		693	1,608,095
Dépendances :	Faeroer	24	8,922
	Islande . . .	1,867	66,987
	Groenland (1) .	—	—
	Indes occidentales.	5.63	63 38,231

Finances (2). Projet de budget 1866-1867 : Recettes, 26,443,996; dépenses, 26,482,113 rixdales.

Dette publique au 31 mars 1867 : 131.6 millions de

(1) Superficie du territoire libre de glaces de la côte occidentale, environ 2,200 m. c. g.; population indigène en 1864, 9,404 hab.

(2) Les chiffres relatifs à cet article dans le dernier Annuaire sont erronés.

rixd. ; dont 85.3 de dette intérieure, et 46.3 de dette extérieure.

Armée. D'après la réorganisation projetée, l'effectif sera de 30,000 h. (24 bat. d'infant., 4 rég. de cavalerie).

Flotte : 30 vapeurs, dont 5 cuirassés, armés ensemble de 378 canons ; 3 bâtiments à voiles, armés de 36 canons ; 42 chaloupes et 8 yoles canonnières ; plus un certain nombre de navires de transport. — Personnel, outre les officiers : 1,308 hommes, dont 187 artilleurs.

Commerce. En millions de rixdales (Schleswig compris) :

	1862.	1863 (1).
Importation	48.7	49.3
Exportation	22.2	27.6

Marine marchande du royaume (1865) : 3,079 bâtiments jaugeant 74,140 lastes de 6,000 livres, dont 51 vapeurs jaugeant 2,371 lastes.

Monnaie. La *rixdale* ou écu de l'empire (= 6 marcs de 16 schellings) vaut 2 fr. 83 c. Le *spéciès* vaut 2 écus.

Villes principales (popul. de 1860) : Copenhague, capitale, 155,143 ; Odensee, 14,255 ; Harhous, 11,009.

Gouvernement. Nouvelle constitution sanctionnée le 28 juillet 1866. Le pouvoir législatif est exercé concurremment par le roi et le Rigsdag, composé de deux chambres : le Folkething ou deuxième chambre, dont les membres sont élus par la nation à raison de 1 pour 16,000 hab., et le Landsthing ou première chambre, composé de 66 membres (dont 12 sont nommés par le roi.) — Président du conseil des ministres : le comte Juel-Vind-Frijs de Frijsenborg, ministre des affaires étrangères

(1) Sans Schleswig : à l'import. 30.4, à l'export. 22.6 millions.

(6 nov. 1865). — Chef de l'État : roi *Chrétien IX*, duc de Schleswig-Holstein-Sonderbourg-Glucksbourg, né en 1818, succède, en vertu de la loi du 31 juillet 1853, au roi Frédéric VII (mort sans descendance), le 15 novembre 1863; marié en 1842, à Louise, fille de Guillaume, landgrave de Hesse-Cassel. Prince héréditaire : son fils Frédéric, né en 1843 (1).

Espagne (Royaume).

Superficie et *population* (1864) :

	M. c. g.	Habitants.
Europe	9,215	16,302,625
Colonies.	5,846	4,728,633

Division territoriale. I. En Europe, les 14 pays suivants, divisés en 49 provinces :

	Habitants.		Habitants
Nouvelle-Castille . .	1,275,544	Andalousie. .	3,116,255
Manche	256.905	Murcie . . .	621,728
Vieille-Castille. . .	1,681,297	Valence. . .	1,342,515
Léon	878,194	Aragon . . .	921,305
Asturies	571,335	Catalogne . .	1,831,798
Galice.	1,880,522	Prov. Basques.	759,310
Estramadure . . .	715,899	Iles.	535,068

II. Colonies :

	M. c. g.	Habitants.
1. *Amérique*. — Capitainerie générale de Cuba et de Porto Rico ; les Vierges Espagnoles.	3,314	1,032,062
2. *Asie et Océanie*.—Capitainerie générale des Philippines	2,507	2,679,500
3. *Afrique*. — Présides ; îles de Guinée.	24.5	17,071

(1) Voir, pour la suite des rois de Danemark et les rapports de parenté du roi actuel avec la branche régnante éteinte en 1863, l'*Ann.* de 1864.

Finances. Budget de 1865-1866. Recettes ordinaires, 218.6 millions d'écus ; dépenses ord., 218.4 millions. Recettes et dépenses extraord., 56.2 millions. — Dette publique (nov. 1865) : 1809.7 millions d'écus. — Dette flottante (caisse de dépôts), à la fin d'août 1865, 142.8 millions. — Service de la dette, au budget de 1865-66 : 45.8 millions.

Armée de la Péninsule (1863) : 9,203 officiers, 227,098 soldats, 21,600 chevaux. Pour le dépouillement de ce total, voy. l'*Ann.* de 1864. — Pour l'état militaire des colonies, voy. l'*Ann.* de 1865.

Marine militaire, effectif à la fin de 1865 : 122 navires, armés de 1,264 canons. — Personnel : 1,121 officiers, 189 comptables, 136 mécaniciens, 14,680 matelots, 7,980 soldats de marine et 539 gardes des arsenaux.

Commerce. En millions de réaux :

	1859.	1860.	1861.	1862.
Importation. .	1,262.6	1,483.3	1.776.0	1,464.7 (1)
Exportation. .	1,026.0	1,298.2	1,269.5	1,110.5 (2)

Marine marchande (1863). Long cours, 1,376 navires à voiles (tonn. 253,820) et 47 vapeurs (tonnage 22,624).

Monnaie. Unité monétaire : écus (escudo) de 10 réaux ou 2 fr. 65 c. — Réal (à 34 maravédis) = 26 centimes. Vingt réaux font une piastre ou duro (5 fr. 40 c.).

Villes principales (recens. de 1860) :

	Habitants.
Madrid.	475,735
Barcelone.	252,015
Séville.	152,000

(1) Part de la Belgique en 1862, 39.2 millions.
(2) Id. id. » 12.9 id.

	Habitants.
Valence	145,512
Malaga	113,050
Murcie.	109,446
Grenade	100,678
Saragosse.	82,187
Cadix	71,914

Gouvernement. Monarchie représentative avec un sénat composé de membres de droit et de membres élus par la reine, et une chambre des députés (Cortès), élue par voie directe. — Président du conseil des ministres depuis juillet 1866, le maréchal Narvaez, duc de Valence. — Chef de l'État : reine *Isabelle II*, née en 1830, succède à son père Ferdinand VII, le 19 septembre 1833 (majeure en 1843) ; mariée, en 1846, à son cousin germain, le roi François d'Assise, né en 1822, fils de François de Paule, infant d'Espagne. — Fils héritier du trône : Alphonse, prince des Asturies, né le 28 novembre 1857.

Finlande (Grande-principauté de). — Voy. RUSSIE.

France (Empire).

Superficie et *population* (1861) :

	M. c. g.	Habitants.
France.	9,850 (1)	37,472,732 (3)
Algérie	7,107 (2)	2,999,124
Colonies	8,903	3,032,389

(1) Ou 542,397 kilomètres carrés.
(2) Ou 390,000 kilomètres carrés.
(3) Le recensement de 1866 a élevé ce chiffre à 38,067,094, non compris les corps de troupes qui, au 15 mai 1866, se trouvaient à l'étranger, ensemble 125,000 h. environ.

La population par 100 hectares était :

En 1856 de 68.11 habitants.
En 1861 de 68.92 »
En 1866 de 70.01 »

Le dernier chiffre flotte entre un maximum de 245 (départ. du Nord) et 20 (Basses-Alpes).

Division territoriale. La France est divisée en 89 départements, dont nous donnons ci-après les noms en y ajoutant le chiffre de la population de 1866 et le nom du chef-lieu.

Départements.	Population.	Chefs-lieux.
Ain	371,643	Bourg.
Aisne	565,025	Laon.
Allier	376,164	Moulins.
Alpes (Basses)	143,000	Digne.
Alpes (Hautes)	122,117	Gap.
Alpes maritimes	198,818	Nice.
Ardèche	387,174	Privas.
Ardennes	326,864	Mézières.
Ariége	250,436	Foix.
Aube	261,951	Troyes.
Aude	288,626	Carcassonne.
Aveyron	400,070	Rhodez.
Bouches-du-Rhône	547,903	Marseille.
Calvados	474,909	Caen.
Cantal	237,904	Aurillac.
Charente	378,218	Angoulême.
Charente inférieure	479,559	La Rochelle.
Cher	336,613	Bourges.
Corrèze	310,843	Tulle.
Corse	259,864	Ajaccio.
Côte-d'Or	382,762	Dijon.
Côtes du Nord	641,210	Saint-Brieuc.
Creuse	234,057	Guéret.
Dordogne	502.673	Périgueux.
Doubs	298,072	Besançon.
Drôme	324,231	Valence.
Eure	394,467	Évreux.
Eure-et-Loir	290,753	Chartres.
Finistère	662,485	Quimper.
Gard	429,747	Nîmes.
Garonne (Haute)	493,777	Toulouse.
Gers	295,692	Auch.

Départements.	Population.	Chefs-lieux.
Gironde.	701,855	Bordeaux.
Hérault.	427,245	Montpellier.
Ile-et-Vilaine . . .	592,609	Rennes.
Indre.	277,800	Châteauroux.
Indre-et-Loire . . .	325,193	Tours.
Isère.	581,386	Grenoble.
Jura.	298,477	Lons-le-Saulnier.
Landes.	306,693	Mont-de-Marsan.
Loir-et-Cher. . . .	275,757	Blois.
Loire.	537,108	Montbrison.
Loire (Haute). . . .	312,661	Le Puy.
Loire inférieure. . .	588,598	Nantes.
Loiret	357,110	Orléans.
Lot	288,919	Cahors.
Lot-et-Garonne. . .	327,962	Agen.
Lozère	137,263	Mende.
Maine-et-Loire . . .	532,325	Angers.
Manche.	573,899	Saint-Lô.
Marne	390,809	Châlons.
Marne (Haute) . . .	259,096	Chaumont.
Mayenne	367,855	Laval.
Meurthe	428,387	Nancy.
Meuse	301,653	Bar-le-Duc.
Morbihan	501,084	Vannes.
Moselle.	452,157	Metz.
Nièvre	342,773	Nevers.
Nord	1,392,041	Lille.
Oise.	401,274	Beauvais.
Orne	414,618	Alençon.
Pas-de-Calais . . .	749,777	Arras.
Puy-du-Dôme . . .	671,690	Clermont-Ferrand.
Pyrénées (Basses) . .	435,486	Pau.
Pyrénées (Hautes) . .	240,252	Tarbes.
Pyrénées orientales .	189,490	Perpignan.
Rhin (Bas).	588,970	Strasbourg.
Rhin (Haut)	530,385	Colmar.
Rhône	678,648	Lyon.

Départements.	Population.	Chefs-lieux.
Saône (Haute) . . .	317,706	Vesoul.
Saône-et-Loire . . .	600,006	Mâcon.
Sarthe	463,619	Le Mans.
Savoie	271,665	Chambéry.
Savoie (Haute) . . .	273,768	Annecy.
Seine	2,150,916	Paris.
Seine inférieure. . .	792,768	Rouen.
Seine-et-Marne. . .	354,400	Melun.
Seine-et-Oise . . .	533,727	Versailles.
Sèvres (Deux) . . .	333,155	Niort.
Somme.	572,640	Amiens.
Tarn	355,513	Alby.
Tarn-et-Garonne . .	228,969	Montauban.
Var	308,550	Draguignan.
Vaucluse	266,091	Avignon.
Vendée.	404,473	Napoléon-Vendée.
Vienne	324,527	Poitiers.
Vienne (Haute) . . .	326,037	Limoges.
Vosges	418,998	Épinal.
Yonne	372,589	Auxerre.

Pour la division et la population de l'Algérie, voyez sous Afrique. — Colonies, voy. l'*Ann.* de 1863.

Finances. Budget voté de 1867 (en millions de francs) :

		Recettes.	Dépenses.
Ordinaires. . .	Fr.	1,617.0	1,523.1
Extraordinaires . . .		133.1	133.0
Pour ordre.		245.8	245.8
Amortissement . . .		75.6	75.6

Dette publique. Dépenses pour 1867 :

Dette consolidée.	341,121,866
Intérêts de capitaux exigibles.	34,209,336
Dette viagère.	82,535,390

Armée, d'après le budget de 1867 :

	Pied de paix.	Pied de guerre.
États-majors. . . .	1,845	1,914
Gendarmerie . . .	24,446	25,688
Infanterie.	246,612	515,035
Cavalerie.	59,305	100,221
Artillerie.	37,790	66,132
Génie	8,057	15,443
Equipages militaires.	5,590	15,829
Administration. . .	10,113	17,536
TOTAL	393,758	757,798
Chevaux . . .	79,135	143,238

Marine en 1865. Navires à hélice : 66 cuirassés (1,121 canons) et 230 non cuirassés (4,878 canons) ; 75 navires à roues (396 canons) ; 126 navires à voiles (1,288 canons). En tout 506 navires avec 7,633 canons. En outre 28 remorqueurs. L'effectif des officiers comptait en activité : 2 amiraux, 17 vice-amiraux, 30 contre-amiraux, 130 capitaines de vaisseau, 270 capitaines de frégate, 825 lieutenants, 600 enseignes, etc. ; officiers et équipages, en tout : 41,579 h. (pied de guerre, 75,340 h.). Troupes de marine : 25,290 (pied de paix).

Commerce. Valeurs officielles, en millions de francs :

Importation :	Commerce général.	Commerce spécial.
1860	2,391	1,585
1861	2,719	2,018
1862	2,530	1,789
1863	2,707	1,855
1864	3,407	2,528
1865	—	2,782
Exportation :		
1860	2,949	2,090
1861	2,615	1,874

Exportation :	Commerce général.	Commerce spécial.
1862	2,954	2,157
1863	3,392	2,535
1864	3,921	2,924
1865	—	3,149

Le nombre des navires s'est élevé, à l'entrée :

1860	25,081, tonnage	4,017,238
1861	30,017	4,934,724
1862	28,822	4,566,673
1863	31,846	4,743,426
1864	32,135	4,760,502

A la sortie :

1860	18,456	2,845,730
1861	17,229	2,680,419
1862	19,205	3,005,969
1863	32,277	4,846,031
1864	32,893	4,903,362

Marine marchande en 1864. Bâtiments à voiles, 14,744 et 345 vapeurs, jaugeant ensemble 985,235 tonneaux.

Villes au delà de 50,000 *hab.* Population de 1866 :

Paris . . .	1,825,274	Le Havre. .	74,900
Lyon . . .	323,954	Roubaix . .	65,091
Marseille .	300,131	Amiens . .	61,063
Bordeaux .	194,241	Reims. . .	60,734
Lille . . .	154,749	Nîmes . .	60,240
Toulouse .	126,936	Mulhouse . .	58,773
Nantes . .	117,956	Nice . . .	58,180
Rouen . .	100,671	Montpellier .	55,606
St-Étienne .	96,620	Metz . . .	54,817
Strasbourg .	84,167	Angers . .	54,791
Brest . . .	79,847	Limoges . .	53,022
Toulon . .	77,126		

Gouvernement. Monarchie, avec une constitution octroyée et des institutions représentatives (un sénat et un corps législatif). Proclamation de l'empire, 2 décembre

1852. Ministres de l'empire (cabinet de juin 1863, remanié en janvier 1867) : ministre d'État et des finances, *Rouher* (18 oct. 1863 et 19 janv. 1867); garde des sceaux, *Baroche* (23 juin 1863); affaires étrangères, marquis de *Moustier* (1er sept. 1866); intérieur, marquis de *Lavalette* (28 mars 1865); guerre, maréchal *Niel* (19 janv. 1867); instruction publique, *Duruy* (23 juin 1863); agriculture, commerce et travaux publics, *de Forcade La Roquette* (19 janv. 1867); maison de l'empereur et beaux-arts, maréchal *Vaillant* (déc. 1860); marine, l'amiral *Rigault de Genouilly* (19 janv. 1867). Algérie, gouverneur général pour l'empereur, le maréchal *Mac-Mahon*, duc de Magenta (juil. 1864). Président du conseil d'État, *Vuitry* (28 sept. 1864); président du sénat, *Troplong* (30 décembre 1852); président du corps législatif, comte *Walewski* (1er sept. 1865). — Chef de l'État : empereur *Napoléon III* (Charles-Louis-Napoléon Bonaparte), né en 1808, élu président de la république le 20 décembre 1848; élu de nouveau président pour dix ans en décembre 1851; proclamé empereur le 2 décembre 1852; marié, le 29 janvier 1853, à Eugénie de Guzman, comtesse de Téba, née en 1826. Héritier présomptif : son fils, le prince impérial Napoléon, né le 16 mars 1856.

Francfort (Ville libre).

Cet Etat a été incorporé dans le royaume de Prusse à la suite des événements de 1866.

Grande-Bretagne (Royaume).

Superficie et *population* (recens. de 1861) :

	M. c. g.	Habitants.
Grande-Bretagne	4,167	23,271,965
Irlande	1,529	5,798,967
Royaume-Uni. . . .	5,696	29,070,932
Soldats et matelots absents.		250,356
TOTAL. . . .		29,321,288

Colonies et possessions [1], 158,265 m. c. g. avec 9 1/2 millions d'habitants; Indes britanniques, non compris l'armée britannique, 43,919 m. c. g. avec 143 1/2 millions d'habitants.

Finances. Année financière, du 1er avril 1865 au 31 mars 1866 :

Recettes effectuées . . .	Liv. st.	67,812,292
Dépenses »		65,914,357

Dans les recettes, l'*income-tax* figure pour 6.4 millions, les douanes pour 21.2, les accises pour 19.7; dans les dépenses, l'armée compte pour 14.5, la flotte pour 10.2, la dette pour 26 millions de liv. st.

Dette fondée, au 31 mars 1865 : 735.9 millions de liv. st. Intérêts : 24.6 millions. Dette irlandaise, 39.9 millions. Dette flottante, 16.5 millions liv. st.

Dette totale (en millions de liv. st.) :

En 1863 . . .	799.8	Intérêts . . .	25.9
En 1864 . . .	790.5	» . . .	26.2
En 1865 . . .	786.5	» . . .	26.3
En 1866 . . .	781.5	» . . .	26.2

(1) Voir, pour plus de détails, l'*Annuaire* de 1864.

Armée. État d'après le budget de 1866 à 1867 :

Armée britannique.	138,117
Troupes anglaises aux Indes . . .	65,287
TOTAL. . . .	203,404

dont 10,765 officiers. — Milices : 128,971 hommes. — Yeomanry (cavalerie), 14,651 hommes — Volontaires, environ 165,000 hommes.

Marine royale. Personnel : état voté, 96,000 hommes, y compris 17,000 soldats de marine et 7,000 garde-côtes. Le corps des officiers comprend en tout 3,987 officiers, dont 24 amiraux, 27 vice-amiraux, 51 contre-amiraux, 399 commodores.

Effectif de la flotte : 419 vapeurs à flot, 28 vapeurs en construction, 50 navires; en tout 497 navires

Sont cuirassés : 18 vaisseaux, à tourelle 4 vaisseaux, 2 corvettes, 2 sloops, 2 canonnières; batteries flottantes de fer, 3; de bois 1.

Commerce. En millions de livres sterling :

	Importation.	Exportation (1).	
1856	172.5	139.2	115.8
1857	187.8	146.1	122.1
1858	164.5	139.7	116.6
1859	179.1	155.6	130.4
1860	210.5	164.5	135.8
1861	218.4	159.6	125.1
1862	225.7	166.1	124.1
1863	248.9	196.9	146.4
1864	274.9	212.6	160.4

(1) La première colonne désigne l'exportation des produits britanniques et des marchandises étrangères ou coloniales réexportées; la seconde colonne, celle des produits britanniques seuls.

Commerce des métaux précieux en 1865 :

	Importation.	Exportation.
Or	14.4	8.5
Argent	6.9	6.5
TOTAL. . .	21.5	15.0

Navigation en 1865 (transports maritimes) :

	Entrée.	Sortie.
Navires chargés . . .	44,510	48,181
Tonnage.	12,164,253	12,817,442

Marine marchande en 1865, en Europe et dans les colonies : 41,505 bâtiments à voile et à vapeur, d'une capacité collective de 9,344,250 tonneaux.

Monnaie. Livre sterling à 20 shillings de 12 pence = 25 fr. 20 cent. — Guinée = 21 shillings.

Capitale. Londres (1861) : 2,803,034 habitants ([1]). Villes principales, voy. l'*Ann.* de 1863.

Gouvernement. Représentatif, avec chambre des lords et chambre des communes. — Principaux ministres (cabinet du 6 juil. 1866) : premier lord de la trésorerie, le comte de Derby, ministre président; lord grand chancelier, lord Chelmsford; secrétaire d'État pour les affaires étrangères, lord Stanley; secrétaire pour l'intérieur, sir H. Walpole; secrétaire pour les colonies, comte de Carnarvon; secrétaire pour la guerre, le général Peel; secrétaire pour les Indes, lord Cranbourne; premier lord de l'amirauté, sir John Pakington; chancelier de l'échiquier, B. Disraeli. Vice-roi d'Irlande, le marquis d'Abercorn; commandant en chef de l'armée, le duc de Cambridge. Vice-roi (gouverneur général) des Indes orientales, sir John Lawrence (nov. 1863). — Chef de

(1) Chiffre actuel : 3,015,494.

l'État : reine *Victoria Ire*, née en 1819, succède à son oncle, le roi Guillaume IV, le 21 juin 1837 ; mariée, en 1840, à son cousin germain le prince Albert (frère du duc régnant de Saxe-Cobourg-Gotha, né en 1819) ; veuve en 1861. — Héritier du trône : Albert-Édouard, prince de Galles, né de cette union en 1841, marié le 10 mars 1863, à Alexandra, fille de Chrétien IX, roi de Danemark, dont il a deux fils.

Grèce et Iles Ioniennes (Royaume).

Superficie et *population* :

	M. c. g.	Habitants.
Grèce	900.6	1,096,810 (1861)
Iles Ioniennes [1]	47.3	228,531 (1864)

Division territoriale [1]. GRÈCE. 10 préfectures ou nomarchies. Les nomarchies sont, dans l'ordre de leur population : Argolide et Corinthe (138,249 hab.), Cyclades, Messénie, Attique et Béotie, Achaïe et Élide, Laconie, Acarnanie et Étolie, Phtiotide et Phocide, Arcadie, Eubée (72,368 hab.). — 2) ILES IONIENNES, 3 nomarchies, savoir : Corfou (avec Sainte-Maure et Paxos), Céphalonie avec Ithaque, Zante.

Finances. Budget projeté pour 1866 : 28 1/3 millions de drachmes en recettes, 27 millions en dépenses. On s'attend toutefois, pour 1866, à un déficit de 5 à 6 millions.

Dette publique (18 juin 1866) :

Extérieure	178.2	millions de drachmes.
Intérieure	54.9	» »
TOTAL.	233.1	» »

(1) Annexées à la Grèce depuis le 28 mai 1864.

Armée. Avant la dernière révolution elle était de 10,911 hommes (924 chevaux). Elle n'est pas encore réorganisée.

Marine royale. 32 bâtiments portant 182 canons, dont 8 vapeurs armés de 44 canons ; effectif des marins en 1866 : 991 hommes (officiers compris).

Commerce. 1) Grèce, commerce spécial ; en millions de drachmes :

	1860.	1861.	1862.	1863.
	—	—	—	—
Importation . . .	53.9	47.9	44.1	56.0
Exportation . . .	26.9	28.1	28.0	23.0

2) Iles Ioniennes :

		1862.	1863.
		—	—
Importation . . .	Liv. st.	1,273,134	1,232,220
Exportation		1,108,519	930,646

Marine marchande en 1863 (Grèce seule) : 4,335 bâtiments de toute dimension, jaugeant 257,318 tonneaux.

Monnaie. Drachme de 100 lepta = 89 1/2 centimes.

Villes. Athènes avec le Pirée, 47,723 hab. ; Corfou, 25,000 (?) ; Zante, 20,000 ; Syra, 18,511 ; Patras, 18,342.

Gouvernement. Représentatif à une chambre de 170 députés. — Constitution de 1864. — Chef de l'État, à la suite de la révolution de 1862 : roi *Georges Ier*, prince de Schleswig - Holstein - Sonderbourg - Glucksbourg, fils puîné du prince Chrétien (depuis roi) de Danemark, né en 1845 ; il accepte la couronne le 6 juin 1863, est déclaré majeur le 27 du même mois, arrive au Pirée le 30 octobre et prête serment le jour suivant.

Hambourg (Ville libre).

Confédération des États de l'Allemagne du Nord.

Superficie et *population* en 1860 : 6.39 m. c. g.; ville 134,022; faubourgs 44,661 ; campagne 54,258; ensemble, 229,941 hab. (protestants).

Finances. Budget proposé pour 1866 : recettes et dépenses, 11.26 millions de marcs courants. — Dette publique au 1er janvier 1864 : 56,855,828 marcs banco. A cette somme vient se joindre un emprunt de 10 millions décrété en février 1866.

Armée. Ancien contingent fédéral : 2,163 h.

Commerce. Importation (en millions de marcs banco) :

	1863.	1864.	1865.
Par mer.	398.23	406.41	401.10 (1)
Par fleuve et par terre .	340.42	366.60	370.56
TOTAUX. . .	738.66	773.01	771.66

Navigation maritime : navires entrés en 1866 : 5,186 jaugeant 543,735 lastes de 6000 livres.

Marine marchande, fin de 1865 : 539 vaisseaux (y compris 22 vapeurs) jaugeant 83,710 lastes.

Monnaie. Marc banco, monnaie de compte, à 16 schellings = 1 fr. 87 c.; marc courant = 1 fr. 50 c.

Gouvernement. Républicain ; constitution du 28 septembre 1860; le pouvoir législatif est exercé par le sénat et la chambre des bourgeois; le pouvoir exécutif, par le sénat, présidé par deux bourgmestres. Le sénat se compose de 18 membres élus à vie par la chambre des bour-

(1) Importation maritime belge en 1863, 6.4 millions; en 1864, 5.3, et en 1865, 6.4.

geois ; celle-ci se compose de 192 membres élus pour six ans.

Hanovre (Royaume).

Incorporé au royaume de Prusse à la suite des événements de 1866.

Hesse-Cassel (Électorat).

Incorporé au royaume de Prusse à la suite des événements de 1866.

Hesse-Darmstadt (Grand-duché). (1)

Superficie et *population* (1864) : 139.3 m. c. g., avec 816,902 hab., dont 228,080 catholiques et 26,055 israélites.

Division territoriale. Trois provinces :

	M. c. g.	Habitants.
Hesse supérieure.	59.6	252,427
Starkenbourg	54.6	328,810
Hesse rhénane	24.9	235,665

La Hesse fait partie de la Confédération des États du Nord de l'Allemagne pour la province de Hesse supérieure seulement.

(1) Par suite de l'extinction de la ligne des landgraves de Hesse-Hombourg, le 24 mars 1866, le territoire du grand-duché s'était accru du ci-devant landgraviat de Hesse-Hombourg (5 m. c. et 27,374 hab.). Par le traité de paix de Berlin du 3 septembre 1866, le grand-duché a cédé ledit landgraviat à la Prusse, et, en outre, quelques parties de la province de la Hesse supérieure, en tout 20 m. c. g. et 75,102 hab. La Prusse, de son côté, lui a cédé quelques parcelles des ci-devant États de la Hesse-Électorale, de Nassau et de Francfort, en tout 1.8 m. c. g. et 11,314 habitants.

Finances. Budget triennal de 1866-68 : recettes annuelles, 9.49 ; dépenses, 9.37 millions de florins.

Dette publique à la fin de 1865 :

Pour chemins de fer . . .	Flor.	10,130,000
Dette proprement dite		2,747,000
Billets du Crédit foncier		1,120,000

Armée. 11,751 hommes.

Monnaie. Voyez Bavière.

Villes. Darmstadt, capitale et résidence du grand-duc, 29,225 habitants ; Mayence, 42,704 habitants ; Offenbach, 19,377 habitants ; Worms, 11,988 habitants, Giessen, université, 9,484 habitants.

Gouvernement. Représentatif à deux chambres. — Chef de l'État : grand-duc *Louis III*, né en 1806, corégent le 5 mars 1848 ; succède à son père, Louis II, le 16 juin 1848 ; marié en 1833, avec Mathilde, princesse de Bavière, veuf le 25 mai 1862. — Héritier présomptif : Charles, frère du grand-duc, né en 1809, marié, en 1836, à Élisabeth, cousine germaine du roi de Prusse, père du prince Louis (né en 1837), qui, en 1862, a épousé la princesse Alice d'Angleterre.

Hollande. — Voyez Pays-Bas.

Holstein. — Voyez Schleswig-Holstein.

Italie (Royaume).

Formé à la suite des événements de 1859, de 1860 et de 1866. — Le titre de roi d'Italie a été accordé, en mars 1861, par une loi du Parlement de Turin, à Victor-Emmanuel, roi de Piémont, pour lui et ses descendants.

Aréal et *population.* Le royaume, divisé en 59 provinces, comprenait jusqu'ici un aréal de 4,709.5 m. c. g.,

soit 259,320 kilomètres carrés, avec une population de 22,291,181 hab. en 1864.

Par l'acquisition de la Vénétie, cédée par l'Autriche, par le traité de Vienne du 3 octobre 1866, et qui comporte un aréal de 456.7 m. c. g. et 2,485,989 habitants, les chiffres ci-dessus s'élèveront à 5,166.2 m. c. g. avec 24,263,320 habitants.

Finances. Budgets de 1865 et 1866. En millions de fr.:

	1865.	1866.
Recettes ordinaires	635.6	663.6
» extraordinaires . .	33.8	130.5
Ensemble. . . .	669.4	794.1
Dépenses ordinaires	806.2	850.6
» extraordinaires . .	67.4	60.5
Ensemble. . . .	873.6	911.1 (1)

Dette publique au 31 déc. 1865 : Capital (valeur nominale) : 5,287.5 millions; intérêts pour 1866 : 258.5 mill.

Le traité de paix du 3 oct. 1866 impose à l'Italie une charge de 35 millions de florins à payer dans le délai de 23 mois. Le Monte lombardo-vénitien passe à l'Italie avec un actif de 3 1/2 millions de florins et un passif de 66 milllions.

Armée (situation au 30 sept. 1866) :

Sous les drapeaux.	227,170
En congé illimité	129,262
Officiers	15,326
Sans désignation de corps (réserve). . .	104,287
TOTAL GÉNÉRAL. . .	476,045

(1) Budget de 1867, déposé le 21 décembre 1866 (ordinaire et extraordinaire) :

	Recettes.	Dépenses.
	788.9	997.5
Venise. . . .	76.5	54.3
TOTAL. . . .	865.4	1051.8

Force moyenne tenue sous les armes :

En 1861 . . .	231,617	Dépenses, francs.	297,563,292
En 1862 . . .	283,872	» . . .	290,218,866
En 1863 . . .	290,316	» . . .	250,703,870
En 1864 . . .	290,946	» . . .	256,008,454
En 1865 . . .	253,275		—

Flotte (au 1er janv. 1866) :

24 vaisseaux blindés . .	448	canons.
20 vapeurs à hélice . .	544	»
25 » à aubes . .	118	»
4 bâtiments à voiles . .	42	»
4 vaisseaux-écoles . .	59	»
27 transports	110	»
En tout 104 vaisseaux portant. .	1,321	canons.

Personnel : 673 officiers, 11,193 matelots et machinistes, 660 ouvriers. — Troupes de marine : 192 officiers et 5,688 soldats.

Commerce en 1864 (valeurs actuelles, en millions de francs) :

	Importation.	Exportation.
Commerce général	1092.7	631.9
» spécial	983.7	573.4

Port de Venise :

	1864.	1865.
Importation . . .	117.6	110.7
Exportation . . .	77.0	71.0

Marine marchande en 1864 : 13,223 navires, jaugeant 678,598 tonneaux ; dans ce nombre 90 vapeurs avec 19,837 tonneaux.

Capitale. Florence, 114,363 hab. Pour la nomenclature des villes au-dessus de 40,000 âmes, voy. l'*Ann.* de 1864. Venise, 118,120 hab.

Gouvernement. Constitutionnel-représentatif à deux chambres. Président du conseil des ministres (cabinet de juin 1866) : le baron Ricasoli ([1]). — Chef de l'État : roi *Victor-Emmanuel,* né en 1820, succède à son père le roi Charles-Albert (mort en juillet 1849), en vertu de l'abdication de celui-ci, le 23 mars 1849; prend, par la loi du 17 mars 1861, le titre de roi d'Italie; marié, en 1842, à Adélaïde, fille de feu Rénier, archiduc d'Autriche, veuf le 20 janvier 1855. — Héritier : son fils Humbert, prince de Piémont, né en 1844.

Liechtenstein (Principauté).

Superficie et *population.* 2 90 m. c. g. avec 8,322 hab. catholiques.

Finances. Recettes en 1865 : 62,359 florins de convention : dépenses, 61,580 florins Pas de dette publique.

Gouvernement. Constitution de 1862. Une chambre de 15 membres. — Chef de l'État : prince *Jean II,* né en 1840, succède à son père le prince Aloïs, le 12 novembre 1858.

Lippe-Detmold (Principauté).

Confédération de l'Allemagne du Nord.

Superficie et *population.* 20,6 m. c. g., avec 111,336 h. pour la plupart luthériens (1864).

Finances. Recettes effectuées en 1864 : 273,909 thalers; dépenses : 242,786 thalers.

Dette en 1864 : 369,055 thalers.

Armée. 840 hommes; réserve, 240.

(1) Il a été confirmé de nouveau le 16 février 1867 après la retraite du cabinet.

Monnaie. Voyez PRUSSE.

Capitale. Detmold (garnison comprise), 6,203 hab.

Gouvernement. Représentation des États. — Chef de l'État : prince *Léopold*, né en 1821, succède à son père Léopold, le 1er janvier 1851 ; marié, en 1852, à Élisabeth, fille d'Albert, prince de Schwarzbourg-Rudolstadt.

Lubeck (Ville libre).

Confédération de l'Allemagne du Nord.

Superficie et *population*, en 1862. 5.98 m. c. g., avec 50,614 habitants protestants, dont 27,249 dans la ville même.

Finances. Budget de 1866 : recettes, 1,701,000 marcs ; dépenses, 1,776,282.

Dette publique : 20.3 millions de marcs.

Armée. Ancien contingent fédéral : 612 hommes.

Commerce en 1865. Importations : valeur 73.6 millions de marcs, dont 25.4 par voie maritime. — Bâtiments de long cours entrés en 1865 : 1,765, mesurant 140,000 lastes à 6,000 livres. Marine marchande en 1866 : 43 navires (dont 15 vapeurs), d'une capacité de 5,210 lastes.

Monnaie. Marc courant (à 16 schellings) = 1 fr. 50 c. ; le schelling = 9 1/2 centimes.

Gouvernement. Républicain. Pouvoir exécutif : un sénat de 14 membres, présidé par un bourgmestre. Pouvoir législatif : le sénat, et une bourgeoisie de 120 membres.

Luxembourg (Grand-duché).

Superficie et *population*. 46.6 m. c. g., avec 206,574 habitants catholiques.

Finances. Budget de 1860; recettes : 2,642,700; dépenses : 2,960,773 francs.

Capitale. Luxembourg, forteresse fédérale, avec 13,074 habitants (la garnison prussienne non comprise).

Monnaie. Comme en France.

Gouvernement. Représentatif, avec une chambre de députés. Constitution octroyée en 1857. — Chef de l'État : le roi des Pays-Bas. — Lieutenant du roi depuis 1850 : le prince *Henri* des Pays-Bas, frère du roi. Ministère du 26 septembre 1860 : président, baron de Tornaco, ministre de l'intérieur.

Mecklembourg-Schwérin (Grand-duché).

Confédération de l'Allemagne du Nord.

Superficie et *population* (fin 1864) : 244.12 m. c. g. (dont 105.6 appartiennent au domaine), avec 552,612 habitants (de la confession luthérienne).

Finances. Il n'y a pas de budget général. Recettes et dépenses de la caisse centrale du pays en 1865 : 412,540 écus. — Dépenses effectuées en 1853-54 : 3,430,028 écus. — Dette en 1865 : 7,849,950 écus.

Armée. 5,385 hommes ; 1,119 chevaux.

Commerce. Des données exactes manquent; on évalue la valeur de l'importation annuelle à environ 7 1/2 millions de thalers. En 1865 sont entrés à Rostock 633, à Wismar 363, total : 996 navires (en 1864, 782 nav.).

Marine marchande en décembre 1865 : 424 bâtiments, jaugeant 51,338 lastes (à 6,000 livres), dont 7 vapeurs.

Monnaie. Écu de 48 schellings = 3 fr. 75 c.

Capitale. Schwérin. 23,265 hab. Ports de mer : Rostock, université, 26,396 hab., et Wismar, 13,133 hab.

Gouvernement. Chambre des États en commun avec Mecklembourg-Strélitz. — Chef de l'État : grand-duc *Frédéric-François*, né en 1823, succède à son père, Paul-Frédéric, le 7 mars 1842; marié, en 1849, à Augusta, princesse de Reuss-Schleiz-Kœstritz, veuf en 1862; remarié, en 1864, à Anne, princesse de Hesse-Darmstadt. — Fils aîné, héritier du trône : Frédéric-François, né en 1851.

Mecklembourg-Strélitz (Grand-duché).

Confédération de l'Allemagne du Nord.

Superficie et *population* (en 1860).

	M. c. g	Hab. luth.
Duché de Strélitz	42.7	82,175
Principauté de Ratzebourg. .	6.7	16,885
ENSEMBLE. . .	49.4	99,060

Finances. Les données officielles font défaut.

Armée. Un bataillon d'infanterie (1,317 hab.), et une batterie d'artillerie de 6 pièces de 6.

Monnaie. Thaler à 30 gros = 3 fr. 75 c.

Capitale. Neu-Strélitz, 7,902 habitants (1865).

Gouvernement. Voir MECKLEMBOURG-SCHWÉRIN. — Chef de l'État : grand-duc *Frédéric-Guillaume*, né en 1819, succède à son père, Georges-Frédéric, le 6 septembre 1860; marié, en 1843, à Augusta, princesse de Cambridge. — Fils aîné, héritier du trône, prince Adolphe-Frédéric, né en 1848.

Monaco (Principauté).

Cette principauté est réduite, depuis 1861, au terri-

toire de la ville de Monaco (15 kilom. carrés), qui compte 1,887 habitants fixes (1).

Souverain : Prince *Charles III*, né en 1818, succède à son père, le prince Florestan Ier, le 30 juin 1856; marié, en 1846, à Antoinette, comtesse de Mérode (morte en 1864), dont il a un fils, Albert, né en 1848.

Montenegro. — Voyez TURQUIE.

Nassau (Duché).

Incorporé au royaume de Prusse à la suite des événements de 1866.

Norwége. — Voyez SUÈDE.

Oldenbourg (Grand-duché).

Confédération de l'Allemagne du Nord.

Superficie, population (1864) et *division territoriale :*

	M. c. g.	Habitants.
Duché d'Oldenbourg. . .	98.5	244,480
Principauté de Lubeck . .	6.6	22,134
Principauté de Birkenfeld.	9.1	35,198
TOTAUX. . .	114.2	301,812 (2)

Dans ce nombre d'habitants, 72,987 sont catholiques.

(1) En 1861, le prince a cédé une grande partie de son territoire à la France, contre une indemnité de 4 millions de francs.

(2) Par suite du traité conclu avec la Prusse, touchant la renonciation du grand-duc aux droits héréditaires de la maison Gottorp, en Schleswig-Holstein, la principauté de Lubeck s'est accrue d'un territoire de 2.6 m. c. g. avec 12,604 hab. Ces totaux sont donc à porter à 116.4 m. c. g. et 314,416 hab.

Finances. Budget projeté de 1866 :

	Recettes.	Dépenses.
Oldenbourg. .	1,373,000 thal.	1,310,000 thal.
Lubeck . . .	156,000 »	156,000 »
Birkenfeld . .	168,900 »	169,100 »
En commun .	522,000 »	522,000 »

A la fin de 1865, la dette s'élevait à 4,143,900 écus, non compris l'emprunt de 1 3/4 million contracté en 1865.

Armée. 4,089 hommes (pied de guerre).

Commerce. Voy. ZOLLVEREIN. Navigation en 1864 : à l'entrée, 757 navires de long cours, jaugeant 61,408 lastes.— Marine marchande en 1865 : 610 navires de tous genres, mesurant 29,470 lastes.

Monnaie. Rixdale à 72 gros = 3 fr. 75 c.

Capitale. Oldenbourg, avec 9,400 habitants.

Gouvernement. Représentatif à une chambre. — Souverain : grand-duc *Pierre*, né en 1827, succède à son père, le grand-duc Auguste, le 27 février 1853 ; marié, en 1852, à Elisabeth, fille de Joseph, ancien duc régnant de Saxe-Altenbourg. — Héritier : son fils Frédéric-Auguste, né en 1852.

Pays-Bas (Royaume).

Division territoriale et *population* (déc. 1865) :

	M. c. g.	Habitants.
Brabant	93.3	423,421
Gueldre	92.7	427,753
Hollande méridionale .	55.3	672,367
Hollande septentrionale.	45.4	566,474
Zélande	30.2	176,169
Utrecht	25.0	172,787
A reporter. . .	341.9	2,438,971

Reports. . .	341.9	2,438,971
Frise	59.6	288,949
Over-Yssel	61.5	250,358
Groningue	42.6	224,237
Drenthe	48.4	104,014
Duché de Limbourg . .	40.2	222,579
Totaux. . .	594.5	3,529,108 (1)

	M. c. g.	Habitants.
Colonies : Indes orientales (1864) .	28,923	19,452,207 (2)
Amérique (1864). . . .	2,830	84,713
Afrique (côte de Guinée).	500	120,000

Finances du royaume. Budgets ; en millions de florins :

	1863.	1864.	1865.	1866.
Recettes . .	98.7	103.7	103.6	110.2
Dépenses . .	98.1	102.9	105.3	110.2 (3)

Dette publique en 1866 : 981.5 millions de florins. — Intérêts alloués : 27,989,235 florins.

(1) En 1859, on comptait 1,942,387 réformés, 64,539 luthériens, 1,234,486 catholiques, 63,890 israélites.

(2) Population des principales colonies des Indes au 31 décembre 1864 :

Java et Madura.	13,917,368	habitants.
Sumatra (ouest)	1,107,703	»
Palembang	527,050	»
Côte est et sud de Bornéo.	610,679	»
Côte ouest de Bornéo . .	354,329	»
Timor	907,184	»
Moluques	554,656	»
Bali et Lombock	863,725	»

En 1864, la population européenne dans les Indes néerlandaises s'élevait (non compris les Européens appartenant à l'armée des Indes) à 33,677, dont 27,933 nés dans les colonies. Les Chinois étaient au nombre de 235,535.

(3) Le projet pour 1867 porte en recette 98.5, en dépense 97.0 millions de florins.

Finances coloniales pour 1864; en millions de florins:

	Recettes.	Dépenses.
Indes orientales.	111.1	111.1
Surinam	0.74	2.34
Iles des Indes occidentales .	0.28	0.85
Guinée	0.006	0.13

Le déficit de la caisse des Indes occidentales et de la Guinée est couvert par des subventions que fournissent les Indes orientales.

Armée. En 1866, 1,837 officiers et 59,250 soldats. Armée des Indes, 27,617 h.

Marine militaire en 1866 : 146 nav. avec 2,166 canons (6 frégates à hélice, 1 frégate cuirassée, 6 à voiles, 2 vaisseaux de ligne, 5 batteries flottantes, etc.). — Le personnel de la marine comprend : 1 amiral, 2 lieutenants-amiraux, 1 vice-amiral, 4 contre-amiraux, 20 capitaines de vaisseau, etc. ; la force des équipages était, en 1866, de 5,743 h., non compris les marins indigènes de service aux Indes, au nombre de 798. Soldats marins, cadres : 50 officiers et 2,104 sous-officiers et soldats.

Commerce général. En millions de florins :

Années.	Importation.	Exportation.
1860	452.2	388.7
1861	469.1	401.2
1862	445.5	381.3
1863	442.4	374.7
1864	474.3	443.4

Navigation :

	Entrées			Sorties		
1860.	8,714,	tonn.	1,657,834	9,101,	tonn.	1,737,116
1861.	9,069,	»	1,746,351	9,131,	»	1,171,381
1862.	8,861,	»	1,757,625	9,078,	»	1,839,281
1863.	8,394,	»	1,662,291	8,613,	»	1,740,337
1864.	8,561,	»	1,797,314	8,624,	»	1,842,036

Marine marchande, fin 1864 : bâtiments, 2,227 ; tonnage, 513,089 tonneaux.

Monnaie. Florin à 100 cents = 2 fr. 12 c.

Villes principales. Population au 31 décembre 1864 :

Amsterdam . .	262,691	Groningue . . .	38,492
Rotterdam . . .	115,354	Leyde	37,312
La Haye . . .	87,319	Harlem	29,580
Utrecht	58,995	Maestricht . . .	28,719

Gouvernement. Représentatif, à deux chambres. — Cabinet du 1er juin 1866 : affaires étrangères, comte de Zuijlen de Nijevelt ; justice et culte catholique, Borret ; intérieur, Heemskerk ; finances et culte réformé, comte de Schimmelpenninck ; marine, Pels Rycken ; guerre, général Van der Bosch ; colonies, Trakranen (15 septembre 1866). — Souverain : roi *Guillaume III*, né en 1817, succède à son père, Guillaume II, le 17 mars 1849, marié, en 1839, à la princesse Sophie, sœur consanguine du roi de Wurtemberg. — Prince héréditaire, fils du roi, Guillaume, prince d'Orange, né en 1840.

Pologne (Royaume). — Voyez RUSSIE.

Portugal (Royaume).

Superficie et *population* (en 1863) :

	M. c. g.	Habitants.
CONTINENT EUROPÉEN . . .	1,716	3,987,861
Iles de Madère et Açores . .	70	363,658
Colonies : Afrique.	24,840	2,398,745
Asie et Océanie . .	?	1,288,483

Division (du royaume proprement dit) : Huit provinces, divisées en 21 districts, qui sont administrés par des gouverneurs civils.

Finances. Budget de l'État :

		1865-66.	1866-67.
Recettes . .	Contos de reïs.	20,732	15,989
Dépenses . .	» .	21,021	21,106

Budget des colonies pour 1864-65, déficit, 336 contos.

Dette au 30 juin 1865 : 191,045 contos.

Armée (effectif réglementaire). Total des troupes actives, pied de paix : 1,512 officiers et 30,128 soldats; pied de guerre : 2,408 officiers et 68,450 soldats. Effectif au 30 juillet 1866 : 1,443 officiers et 17,616 soldats. — Dans les colonies, 1re ligne 10,236, 2e ligne 13,834 h.

Marine en 1866. 36 bâtiments (1 vaisseau de ligne, 1 frégate, etc.), armés de 330 canons; équipages, 3,278 hommes; total des officiers, 216.

Commerce du royaume. Voyez l'*Ann.* de 1863. Des données plus récentes font défaut.

Monnaie. 1 milreïs à mille reïs = 6 fr. 12 c.; un conto = 1000 milreïs ou 6,120 francs.

Villes. Lisbonne, capitale, 224,063 habitants (avec les faubourgs); Oporto, 86,257 habitants.

Gouvernement. Représentatif à deux chambres. — Président du conseil : *de Agùilar* (sept. 1865). — Souverain : *Dom Louis Ier*, né le 31 octobre 1838, succède à son frère, Dom Pedro V, le 11 novembre 1861; marié le 6 octobre 1862, à Marie-Pie, fille du roi d'Italie. — Prince royal, son fils Charles, duc de Bragance, né en septembre 1863.

Principautés Danubiennes. — Voyez TURQUIE.

Prusse (Royaume).

Confédération de l'Allemagne du Nord.

Superficie, population (1864) et *division territoriale :*

A. La Prusse avant la guerre de 1866 :

	M. g. c.	Habitants.
Prusse	1,179.02	3,014,595
Posnanie	525.44	1,523,729
Poméranie	574.83	1,437,375
Silésie.	731.19	3,510,706
Brandebourg	724.39	2,616,583
Saxe	458.19	2,043,975
Westphalie	366.62	1,666,581
Province rhénane . .	486.63	3,346,195
Hohenzollern. . . .	21.15	64,958
Territoire de Jahde. .	0.25	1,573
Lauenbourg (1) . . .	19.00	49,704
Militaires hors de l'État.	—	28,869
TOTAUX. . . .	5086.75	19,304,843 (2)

B. Agrandissements de la Prusse en 1866 :

	M. c. g.	Habitants.
Hanovre	698.7	1,923,492
Hesse-Électorale	172.8	737,283
Nassau	85.1	466,014
Francfort.	1.5	89,837
Parcelles de la Bavière	10.0	32,976
Parcelles de la Hesse grand-ducale.	19.9	75,102
Schleswig et Holstein	317.7	943,392
TOTAUX. . .	1306.0	4,273,096
La Prusse avant la guerre	5086.7	19,304.843
La Prusse après la guerre	6392.7	23,577,939 (3)

(1) Annexé au royaume en vertu de la convention de Gastein du 14 août 1865.

(2) Population par nationalités, voyez l'*Annuaire* de 1862.

(3) Répartition de ce nombre par cultes : 64.6 p. c., culte évangélique; 32.7 p. c. culte catholique, 2.6 p. c. autres cultes.

Finances. Recettes réelles en 1865 : thlrs. 173,934,739 ; dépenses, 169,243,365.

Dette publique, d'après le budget de 1866 :

1. Dettes générales	242,805,500	thal.
2. Dettes provinciales	3,491,467	»
3. Actions et obligations de chemins de fer .	18,681,113	»
TOTAL. . .	264,978,080	»
Papier-monnaie. . .	15,842,347	»

Exigence de la dette en 1866 : 16.3 millions de th.

Armée. Voir pour la composition et la force de l'armée, avant la guerre de 1866, l'*Ann.* dernier. Elle est sur le point d'être augmentée : 1° par les troupes des pays nouvellement annexés, 2° par l'incorporation dans l'armée prussienne des contingents des États qui composeront la Confédération de l'Allemagne du Nord. Nous renvoyons de nouveaux détails à l'année prochaine.

Le budget militaire pour 1867 a été voté au chiffre de près de 44 millions de thalers. En 1862, il avait été de 39 1/2, en 1866 au-dessous de 43 mill. Dans ces chiffres sont comprises les dépenses de la landwehr, mais non celle de la gendarmerie. . . . .

Marine en 1866 : 40 vapeurs (2 vaisseaux cuirassés, 10 corvettes, etc.), avec 276 canons ; 8 bâtiments à voiles avec 140 canons ; flottille à rames, 36 bâtiments avec 68 canons. — Personnel de la marine : 141 officiers (1 amiral, 1 contre-amiral) et 1,393 sous-officiers, 598 hommes de la division des chantiers, 300 mousses. Troupes de marine : 1 bataillon d'infanterie et 2 compagnies d'artillerie.

Commerce. Voy. ZOLLVEREIN.

Navigation générale, en 1865 (côtiers exclus). En-

trées : 10,427 bâtiments, jaugeant 852,089 (lastes, dont 7,509 chargés, jaugeant 631,125 lastes). — Marine marchande, fin 1865 : 1,200 navires de long cours et de cabotage, jaugeant 180,281 lastes, dont 26 vapeurs.

Monnaie. Thaler à 30 gros = 3 fr. 75 c.

Capitale. Berlin, population civile : 609,733 ; militaire : 23,016 habitants.

Les autres villes principales sont, avec leur population de décembre 1864 :

Breslau	163,919	Elberfeld	62,008
Cologne	122,162	Barmen	59,544
Kœnigsberg	101,507	Crefeld	53,421
Dantzig	90,334	Posen	53,383
Hanovre	79,649	Halle	45,792
Francfort-sur-Mein	78,177	Dusseldorf	44,297
Stettin	70,759	Potsdam	42,266
Aix-la-Chapelle	63,811	Cassel	40,226

Gouvernement. Représentatif, à deux chambres (la 2e chambre avait avant la guerre 352 membres). — Président du conseil des ministres : le comte de Bismark-Schoenhausen (23 sept. 1862). — Chef de l'État : roi *Guillaume Ier*, né en 1797, succède à son frère, Frédéric-Guillaume IV, le 2 janvier 1861 ; marié, en 1829, à Augusta, sœur du grand-duc de Saxe-Weimar. — Prince royal : Frédéric-Guillaume, fils du roi, né en 1831, marié, en 1858, à la princesse Victoire, fille aînée de la reine d'Angleterre, dont il a deux fils et deux filles.

Reuss (Branche aînée) ou **Reuss-Greiz** (Principauté) :

Confédération de l'Allemagne du Nord.

Superficie et *population.* 6.8 m. c. g., avec 43,924 hab.

Revenus. Environ 200,000 thalers. Dette : 75,000 th. et 130,000 en papier-monnaie.

Capitale. Greiz, avec 11,047 habitants.

Armée. Ancien contingent fédéral : 334 hommes.

Gouvernement. Représentatif, avec une chambre des États pour les deux branches. — Souverain : prince *Henri XXII*, né en 1846, succède à son père Henri XX, le 8 novembre 1859, sous la tutelle de sa mère ; majeur depuis 1864.

Reuss (Branche cadette) ou **Reuss-Schleiz-Lobenstein** et **Ebersdorf** (Principauté)

Confédération de l'Allemagne du Nord.

Superficie et *population.* 15 m. c. g., avec 86,472 habitants.

Finances. Recettes annuelles : 295,343 écus. Dette publique : 703,331 écus (dont en papier-monnaie, 320,000 écus).

Armée. Ancien contingent à l'armée fédérale : 783 hab.

Capitale. Géra, avec 15,363 habitants.

Gouvernement. Voir Reuss-Greiz. — Souverain : prince *Henri LXVII*, né en 1789 ; succède à son frère, Henri LXII, le 19 juin 1854; marié, en 1820, à Adélaïde, princesse de Reuss-Ebersdorf. — Prince héréditaire : son fils, le prince Henri XIV, né en 1832.

Rome (Pontificat souverain de).

Superficie et *population* : 214.4 m. c. g., avec environ 700,000 habitants. Les États de l'Église ne se composent plus de fait que des provinces de Rome et Comarque, Civita-Vecchia, Viterbe, Velletri et Frosinone (sans Ponte-Corvo).

Finances. Budget de 1865-66 : recettes 6,4, dépenses

12.6 millions de scudi (1). Le denier de Saint-Pierre sert à couvrir en partie le déficit. — Dette publique au 1er janvier 1866 : 66.4 millions de scudi.

Force armée (30 juillet 1866) : 11,312 hommes (non compris la garde du Pape).

Commerce. Des renseignements officiels manquent depuis le nouvel état des choses. — On évalue le mouvement à 4 millions pour l'importation, et à 3 millions pour l'exportation.

Monnaie. Scudo romano (à 10 paolï de 10 bajocchi) = 5 fr. 45 c.

Capitale. Rome, avec 210,701 habitants (1866) (2). Villes principales : Viterbe, 14,000; Velletri, 13,000; Alatri, 11,370; Civita-Vecchia, 10,000 habitants,

Gouvernement. Monarchie théocratique et élective. Président du conseil des ministres : le cardinal Antonelli. — Chef de l'État : pape *Pie IX* (Jean-Marie, comte de Mastaï-Ferreti), né en 1792, évêque d'Imola en 1832, cardinal réservé en 1839, préconisé en 1840, élu pape comme successeur de Grégoire XVI, le 16 juin 1846.

(1) Le budget ne comprend ni les fonds affectés à la préfecture des palais apostoliques, ni les dépenses personnelles de Sa Sainteté et celles de la municipalité de Rome.

(2) Progression de la population de Rome :

En 1860 . . .	184,049	âmes.
En 1861 . . .	194,587	»
En 1862 . . .	197,078	»
En 1863 . . .	201,061	»
En 1864 . . .	203,896	»
En 1865 . . .	207,338	»

Russie (Empire).

Superficie et *population*.

	M. c. g.	Habitants.
Russie d'Europe	90,134	61,061,801 (1)
Russie du Caucase	8,034	4,257,704
Russie d'Asie (Sibérie) . . .	262,746	4,070,938
Pologne (royaume)	2,258	4,840,466
Finlande (grand-duché). . .	6,870	1,798,909
TOTAUX. (2) . .	370,042	76,029,818

Dans ce total de 76 millions d'habitants, 62 millions appartiennent au culte grec orthodoxe. Les catholiques romains sont au nombre de 3 millions, les protestants de 2 millions.

Finances. D'après le budget de 1866, les recettes brutes de toute nature et les dépenses s'élèvent à 404 millions de roubles.

Dans les dépenses, nous relevons les allocations suivantes :

Dette nationale, 68.5 millions de roubles ; maison de l'empereur, 7.7 ; département de la guerre, 116.5 millions ; marine, 21.6 ; département de l'intérieur, 15.0 ; finances, 64.0 ; département des travaux publics, 18.7 ; postes, 14.5 ; instruction publique, 7 millions.

Dans les recettes nous remarquons :

Impôts directs, 44.5 millions ; propriétés de l'État, 57 ; impôts indirects, 181.7.

(1) Population de 1864 ; les deux chiffres suivants se rapportent à 1858, le quatrième à 1860, et le cinquième à 1863.

(2) La Russie d'Amérique (54,000 m. c. g. avec 242,000 hab.) étant propriété d'une compagnie, n'est pas comprise dans ces totaux.— La population actuelle de l'empire russe est évaluée à 80,255,430 hab.

Dette publique au 1er janv. 1865 (en mill. de roubles) :

Dette extérieure	522.8
Dette intérieure à intérêts	602.3
Émission d'assignats	595.7
TOTAL.	1720.8

Armée. Effectif en 1864 (d'après l'*Invalide russe*) :

Armée active	808,670 (1)
Armée active locale (troupes de garnison)	127,923
Réserves	199,380
TOTAL.	1,135,973
Troupes irrégulières	321,855

Marine (1864). Bâtiments à vapeur : 263 portant 2,095 canons (6 vaisseaux de ligne, 17 frégates, 22 corvettes, etc.) ; à voiles : 48 navires avec 73 canons (2).

Commerce (valeur en roubles) :

	1863.	1864.
Importation	127,697,268	154.159,030
Exportation	134,724,092	152,094,268

Monnaie. Rouble d'argent à 100 kopeks = 4 fr. 4 c.

Capitale. Saint-Pétersbourg, avec 546,000 h. (1865). Pour les autres villes principales, voy. l'*Ann.* de 1863).

Gouvernement. Monarchie pure, avec un conseil de l'empire, présidé actuellement par le grand-duc Constantin. Ministre des affaires étrangères : prince Alex. Gortchakoff (avril 1856). — Souverain : empereur *Alexandre II*, né en 1818, succède à son père, Nicolas Ier, le 2 mars 1855; marié, en 1841, à Marie, sœur du grand-

(1) A la fin de 1865, la force de l'armée active était de 805,000 h. et 75,000 chevaux.

(2) A la fin de 1865, on comptait 16 navires blindés avec 121 canons.

duc de Hesse-Darmstadt. — Héritier du trône (Césarewitch) : son fils, Alexandre, né en 1843, marié, en 1866, à Marie-Féodorowna (Dagmar), fille du roi de Danemark.

La **Pologne**, 2,257 m. c. g., avec 5,843,172 habitants (1866), est divisée en 8 gouvernements : Varsovie, Lublin, Radom, Augustowo, Plotzk, Kalisch, Kielce et Siedlec, et administrée par un lieutenant (namiestnik) du royaume, qui est, depuis oct. 1863, le général comte Berg. — Les recettes avaient été, en 1860, de 18.2, les dépenses de 15.9 millions de roubles. Le budget de 1866 porte, en recettes et dépenses, 24.5 millions de roubles. — Dette publique 32.3 millions. — Capitale : Varsovie, avec 243,512 habitants (1865).

Le grand-duché de **Finlande** (6,835 m. c. géogr., 1,757,870 habitants) est divisé en 8 provinces, et administré par un gouverneur général. Il a une représentation nationale particulière. — Budget de 1866 : Recettes et dépenses, 15.8 millions de marcs argent (1/4 de rouble); dette, 6.8 millions de marcs. — Villes : Helsingfors, 22,645; Abo, 17,203 hab.

San Marino (République).

Superficie et *population.* 1.12 m. c. g., avec 7,088 habitants (1864).

Finances. Revenus : 42,000 fr. — Dette : 6,000 fr.

Force armée. 1,189 hommes.

Gouvernement. Républicain, avec une chambre dite *General-Consiglio-Principe,* composée de 60 membres nommés à vie. — Pouvoir exécutif : au nom du General-Consiglio-Principe, deux capitaines-régents, restant chacun six mois en fonctions.

Saxe (Royaume).

Confédération de l'Allemagne du Nord.

Superficie. 271.83 m. c. g.

Population (en 1864). 2,343,994 habitants, pour la plupart protestants (47,441 catholiques romains).

Finances. Recettes et dépenses pour chacune des années 1864 à 1866 : 13,658,984 thalers. — Dette à la fin de 1865 : 59,080,331 thalers (7 millions de papier-monnaie compris).

Armée. 25,396 hommes, non compris la réserve.

Monnaie. Thaler à 30 gros = 3 fr. 75 c.

Villes (1864). Dresde, capitale, 145,728 habitants; Leipzig, 85,394; Chemnitz, 54,827; Zwickau, 22,432 habitants.

Gouvernement. Représentatif, à deux chambres. — Chef de l'État : roi *Jean*, né en 1801, succède à son frère, le roi Frédéric-Auguste, le 9 août 1854; marié, en 1822, à Amélie, princesse de Bavière. — Prince royal : Albert, fils aîné du roi, né en 1828, marié, en 1853, à la princesse Caroline de Wasa, petite-fille du feu roi Gustave IV de Suède.

Saxe-Altenbourg (Duché).

Confédération de l'Allemagne du Nord.

Superficie, 24 m. c. g.

Population (fin 1864) : 141,839 hab. protestants.

Finances. Budget de 1865-67 : Recettes 878,904, dépenses 878,888 thalers. — Dette, fin 1864 : 931,305 thalers, y compris 418,000 thalers de papier-monnaie. — Capitaux actifs : 1,168,867 thalers.

Armée. Ci-devant contingent fédéral : 1,474 hommes, y compris la réserve.

Monnaie. Comme en Prusse.

Capitale. Altenbourg, avec 17,966 habitants.

Gouvernement. Représentatif. — Chef de l'État : duc *Ernest*, né en 1826, succède à son père, Georges, le 3 août 1853, marié, en 1853, à Agnès, princesse d'Anhalt-Dessau, dont il n'a qu'une fille.

Saxe-Cobourg-Gotha (Duché).

Confédération de l'Allemagne du Nord.

Superficie et *population* (1864) :

	M. c. g.	Habitants.
Cobourg (duché)	10.0	47,966
Gotha (duché).	25.8	116,561
TOTAUX. . . .	35.8	164,527

Finances (période de 1865 à 1869). Pour Cobourg, recettes annuelles 485,000 fl., de plus, le revenu net des domaines, 65,600 fl. ; dépenses : 480,000 fl. Pour Gotha, recettes et dépenses annuelles : 669,800 thalers ; en outre, en recette, 205,310 thalers du produit net des domaines. — Dette de Gotha : 707,979 thalers, y compris 400,000 thalers de papier-monnaie. Dette de Cobourg : 1,720,924 fl. (papier-monnaie compris).

Armée. Ci-devant contingent fédéral pour les deux duchés, 2,046 hommes. Il forme 1 régiment à 2 bataillons et 1 compagnie de réserve de 372 hommes, et est depuis 1861 incorporé à l'armée prussienne.

Monnaie. A Cobourg, florin de 60 kreutzers = 2 fr. 14 c. ; à Gotha : thaler de 30 gros = 3 fr. 75 c.

Capitales. Cobourg, 10,724 hab. ; Gotha, 17,955 hab.

Gouvernement. Représentatif, avec une chambre distincte pour chacun des duchés. La fusion politique et administrative des deux duchés n'a pas encore été réalisée. — Chef de l'État : duc *Ernest II*, né en 1818, succède à son père, Ernest Ier, le 29 janvier 1844, marié, en 1842, à Alexandrine, sœur du grand-duc de Bade. — Héritier présomptif : prince Alfred, deuxième fils de la reine d'Angleterre, neveu du duc, né en 1844.

Saxe-Meiningen (Duché).

Confédération de l'Allemagne du Nord.

Superficie, 45 m. c. g.

Population (1864), 178,065 hab., pour la plupart de la confession protestante.

Finances, d'après le budget de 1865-66 :

Recettes annuelles	1,978,900 flor.
Dépenses annuelles	1,920,400 »

Dette en mars 1865 : 3,315,782 fl., dont 335,585 ne portant pas intérêt.

Armée. Ancien contingent fédéral : 2,110 hommes, réserve non comprise.

Monnaie. Florin de 60 kreutzers = 2 fr. 14 c.

Capitale. Meiningen, avec 7,228 habitants.

Gouvernement. Représentatif, avec une chambre. — Chef de l'État : duc *George*, né en 1826, succède à son père le duc Bernard, par suite de l'abdication de celui-ci, le 20 septembre 1866; marié, en 1851, à Charlotte, fille d'Albert, prince de Prusse, veuf le 30 mars 1855; re-

marié en 1858, à Féodore, princesse de Hohenlohe-Langenbourg. — Prince héréditaire : son fils du 1er lit, Bernard, né en 1851.

Saxe-Weimar-Eisenach (Grand-duché).

Confédération de l'Allemagne du Nord.

Superficie et *population*. 66 m. c. g., avec 280,201 hab. (1864), dont 9,927 catholiques romains.

Finances. Période 1866-68 :

Recettes annuelles	1,730,131 thal.
Dépenses annuelles	1,700,088 »

Dette en 1862 : 4 1/2 millions de thalers.

Armée. Ancien contingent fédéral : 3,685 hommes.

Monnaie. Comme en Prusse.

Villes. Weimar, 14,279 ; Eisenach, 12,072 ; Jena (université), 7,233 habitants.

Gouvernement. Représentatif, avec une chambre. — Chef de l'État : grand-duc *Charles-Alexandre*, né en 1818, succède à son père, Charles-Frédéric, le 8 juillet 1853, marié, en 1842, à Sophie, sœur du roi des Pays-Bas. — Prince héréditaire : son fils Charles-Auguste, né en 1844.

Schaumbourg-Lippe (Principauté).

Confédération de l'Allemagne du Nord.

Superficie et *population*. 8.05 m. c. g. avec 31,382 hab.

Finances. Recette et dépense, environ 228,000 th.

Armée. Ci-devant contingent fédéral, 516 hommes.

Capitale. Bückebourg, 4,294 habitants.

Gouvernement. Représentation des États — Chef de l'État : prince *Adolphe*, né en 1817, marié, en 1844, à Hermine, princesse de Waldeck et Pyrmont; succède à son père George, le 21 novembre 1860. — Prince héréditaire : son fils George, né en 1846.

Schleswig et **Holstein.**

Ces duchés avaient été, en vertu de la paix du 30 novembre 1864, cédés par le roi de Danemark en faveur du roi de Prusse et de l'empereur d'Autriche; par suite de la convention de Gastein du 14 août 1865, l'Autriche administrait le Holstein, et la Prusse, le Schleswig. Par le traité de paix de Prague du 23 août 1866, le roi de Prusse devient seul souverain des duchés, qui depuis novembre 1866 sont incorporés à la Prusse.

Schwarzbourg-Rudolstadt (Principauté).

Confédération de l'Allemagne du Nord.

Superficie et *population* (fin 1864) : 17.58 m. c. g., avec 73,752 habitants (protestants).

Finances. Budget de la période de 1864 à 1866. Recettes et dépenses : 2,582,322 florins.

Armée. Ci-devant contingent fédéral : 989 h. (la réserve comprise).

Monnaie. Florin de 60 kreutzers = 2 fr. 14 c.

Capitale. Rudolstadt avec 6,436 habitants.

Gouvernement. Représentatif. — Souverain : prince *Günther*, né en 1793, succède à son père Louis-Frédéric en 1807, veuf en 1854 de la princesse Augusta d'Anhalt, et en 1860 de la comtesse Hélène de Reina, dont il a un

fils et une fille; remarié morganatiquement depuis 1861 à Marie, comtesse de Brockenbourg.

Schwarzbourg-Sondershausen (Principauté).

Confédération de l'Allemagne du Nord.

Superficie et *population* (fin de 1864) : 15.63 m. c. g., avec 66,189 habitants protestants.

Finances. Budget de 1864 à 1867 :

Recettes annuelles.	628,548 thal.
Dépenses annuelles	611,534 »

Dette en 1864 : 1,506,211 thalers (y compris les baux et les cautionnements).

Armée. Un bataillon d'infanterie de 826 hommes.

Monnaie. Comme en Prusse.

Capitale. Sondershausen, avec 5,873 habitants.

Gouvernement. Représentatif. — Souverain : prince *Günther,* né en 1801, succède à son père Günther (mort en 1837), par suite d'abdication, le 29 août 1835; marié 1° en 1827, à Marie, princesse de Schwarzbourg-Rudolstadt; 2° en 1835, à Mathilde, princesse de Hohenlohe-Oehringen; divorcé en 1852. — Prince héréditaire, fils du premier lit : Charles Günther, né en 1830.

Suède et Norwége.

I. — SUÈDE (Royaume).

Superficie et *population* (1865) :

	M. c. g.	Habitants.
Gothie	1,784	2,412,983
Suède proprement dite . . .	1,536	1,198,431
Nordland et Laponie	4,705	502,727
TOTAUX. . .	8,025	4,114,141

Finances. Budget de 1867. Recettes et dépenses : 35,578,740 écus de ryksmynt.

Dette publique au 31 décembre 1865 : 74 millions d'écus de ryksmynt. — Actif de l'État : 10.4 millions.

Armée (officiers non compris) :

Infanterie	105,250
Cavalerie	8,660
Artillerie	5,050
Génie et train	5,847
TOTAL	124,807

En outre, le corps de tirailleurs volontaires, fin 1863, 15,768 hommes. La force de l'armée pour 1863, y compris les officiers, était évaluée à 129,128 hommes.

Flotte. 18 vapeurs, armés de 140 canons, et 5 vapeurs non armés ; 31 bâtiments à voiles (5 vaisseaux de ligne, 2 frégates, etc.) : flottille à rames, 166 bâtiments avec 220 canons. — Personnel : équipages, corps des constructeurs et des mécaniciens : 8,443 hommes et 255 officiers. Régiment de marine : 834 hommes et 36 officiers.

Commerce. Valeurs en millions d'écus de l'empire :

	Importation.	Exportation.
1860	82.4	86.4
1861	106.5	81.0
1862	98.2	86.6
1863	96.6	92.5 (1)
1864	96.5	94.0

Navigation en 1863 :

Entrés	6,376 navires,	165,598 lastes.
Sortis	7,928 »	349,687 »

(1) Part de la Belgique : à l'importation, 975,000 écus ; à l'export. 1,690,000.

Marine marchande, fin 1863 : 3,236 bâtiments, jaugeant 86,404 lastes (dont 228 vapeurs).

Monnaie. Écu de banque = 2 fr. 14 1/2 c. (monnaie de compte, = 150 oeres). Écu de ryksmynt, se subdivisant en 100 oeres, et valant 1 fr. 41 ; 70 oeres = 1 fr. Quatre écus ryksmynt équivalent à 1 rixdale spéciès (norvégien), ou 5 fr. 66 cent. ou 3 marcs de banque de Hambourg.

Villes. Stockholm, capitale, avec 133,361 habitants (sans les faubourgs) (1866) ; Gothenbourg, 45,541 hab.

Gouvernement. Monarchie représentative, avec deux chambres. Conseil d'État composé de 2 ministres et de 8 conseillers, dont 5 à portefeuille et 3 avec voix consultative.

II. — Norwége (Royaume).

Superficie et *population* (1865). 5,799.21 m. c. g., avec environ 1,701,478 habitants luthériens.

Finances. Budget de 1866-69. Recettes et dépenses annuelles : 5,023,000 rixdales spéciès.

Dette publique en 1865 : 8,240,700 spéciès ; actif de l'État, 4,480,000.

Armée. Troupes de ligne, en temps de paix 12,000 h., en temps de guerre 18,000 h. La durée du service pour l'infanterie est de 10 ans, dont 5 dans la ligne, 2 dans la réserve et 3 dans la landwehr ; au bout de ce temps chaque sujet appartient, jusqu'à l'âge de 45 ans, à la garde civique et au landstorm.

Flotte. 3 frégates, 5 corvettes, 1 brick, 1 monitor, 4 canonnières à vapeur, 5 bombardes, 98 chaloupes canonnières, 5 remorqueurs à hélice. En tout : 130 bâtiments armés ensemble de 722 canons.

Commerce. En millions de rixdales spéciès :

	Importation.	Exportation.
1856	15.0	9.8
1859	15.4	9.6
1860	15.6	10.7
1864	19.0	12.5
1865	18.2	13.5

Navigation en 1864 :

	Navires.	Lastes.
Entrés.	12,451	674,647
Sortis	12,271	648,080

Marine marchande en 1864 : navires, 5,678 ; tonnage, 317,455 lastes de commerce ; 36,694 hommes d'équipage.

Monnaie. Voyez SUÈDE.

Villes. Christiania, capitale, 65,513 hab. (avec faubourgs) ; Bergen, 30,402 ; Trondheim, 19,287.

Gouvernement. Monarchie démocratique, avec un storthing (assemblée législative), divisé en deux chambres.

Souverain des deux pays : roi *Charles XV,* né en 1826, succède à son père, Oscar Ier, le 18 juillet 1859 ; marié, en 1859, à Louise, fille du prince Frédéric des Pays-Bas, dont il a une fille. — Héritier présomptif de la couronne : le prince Oscar, frère du roi, né en 1829, marié depuis 1857 à Sophie, princesse de Nassau.

Suisse (République fédérale).

La Confédération suisse se compose de 22 cantons, dont trois, Bâle, Unterwalden et Appenzell, sont sous-divisés en demi-cantons.

Cantons.	Superficie. M. c. g.	Population. (1861)	Chefs-lieux.
Berne	123.0	467,141	Berne.
Zurich	31.0	266,265	Zurich.
Argovie	25.3	194,208	Aarau.
Vaud	57.7	213,157	Lausanne.
Saint-Gall	36.7	180,411	Saint-Gall.
Lucerne	22.6	130,504	Lucerne.
Tessin	50.8	116,343	Lugano.
Fribourg	29.7	105,523	Fribourg.
Grisons	127.2	90,713	Coire.
Thurgovie	18.0	90,080	Frauenfeld.
Valais	94.8	90,792	Sion.
Neuchâtel	14.5	87,369	Neuchâtel.
Soleure	13.7	69,263	Soleure.
Genève	5.2	82,876	Genève.
Appenzell (Rhodes ext.)	4.8	48,431	Appenzell.
Appenzell (Rhodes int.)	2.8	12,000	»
Bâle-Campagne	7.7	51,582	Liestall.
Schwyz	16.8	45,039	Schwyz.
Schaffhouse	5.5	35,509	Schaffhouse.
Glaris	12.4	33,363	Glaris.
Bâle-Ville	0.7	40,683	Bâle.
Zug	4.2	19,608	Zug.
Uri	19.7	14,741	Altdorf.
Unterwald (Obwald)	8.8	13,376	Sarnen.
Unterwald (Nidwald)	5.2	11,526	Stanz.
TOTAUX	739.5	2,510,494 (1)	

Finances fédérales. Recettes en 1865 : 19,1 millions ; dépenses, 19.4 millions de francs.

Finances fédérales et cantonales réunies. Recettes en 1864 : 35.7 ; dépenses, 36.1 millions de francs.

(1) Protestants, 1,476,982 ; catholiques, 1,023,430.

Armée fédérale :

Armée régulière (hommes de 20 à 30 ans). . . .	85,470
Réserve (hommes de 30 à 40 ans)	47,944
Landwehr (tous hommes valides jusqu'à 44 ans). .	64,549
TOTAL. . .	197,963

Commerce. Des données statistiques sur l'ensemble et la valeur font défaut : l'importation et l'exportation réunies sont évaluées à 875 millions de francs.

Monnaie fédérale. 1 franc à 100 rappes.

Villes principales (population fixe). Genève, 41,415; Bâle, 37,918; Berne (siége du gouvernement fédéral), 29,016; Lausanne, 20,515; Zurich, 19,758.

Pouvoir exécutif fédéral. Conseil fédéral, composé de sept membres, nommés pour trois ans ; président pour 1867 : C. Fornerod (Vaud).

Pouvoir législatif. 1° Conseil national de 128 membres (1 sur 20,000 habitants), élections nouvelles tous les trois ans; 2° Conseil des États de 44 membres (2 par canton).

Turquie (Empire).

Superficie et *population* en 1844 (évaluations fort incertaines) :

	M. c. g.	Habitants.
Possessions d'Europe . . .	9,450	15,725,367
» d'Asie.	31,608	16,050,000
» d'Afrique. . . .	49,350	8,815,000
TOTAUX. . . .	90,408	40,590,367

Pour la répartition de ce chiffre par races et par cultes, voir les *Annuaires* de 1858 et 1859.

I. Europe; les eyalets ou gouvernements généraux suivants :

Edirne (Tchirmen; capit. Andrinople; formé de l'ancienne Thrace, avec le district de Constantinople).
Silistré, Widdin, Nich (Bulgarie).
Selanik (Macédoine et Thessalie).
Yanina (Epire ou Albanie du Sud).
Rumili, Uskiup (Albanie septent. et centrale).
Bosna (Bosnie, Croatie turque et Herzogewine).
Galipoli.
Krid (Candie ou Crète).

États tributaires :

Beghdan (Moldavie), Eflak (Valachie), Sirp (Servie).

II. Asie : 1. *Anatolie.*

Kastemouni (Paphlagonie).
Chudavendigiar (Bithynie).
Aidin (Lydie).
Karaman (Phrygie et Pamphilie).
Adana (Cilicie).
Bozeq, Siwas (Cappadoce).
Tharabezun (Pont et Colchide).
Dschezairi (Iles de la mer Egée et Blanche, avec Chypre).

2. *Arménie* et *Kurdistan*

Erzerum (Arménie). Charberut (Mésopotamie). Kurdistan.

3. *Syrie* (Scham) :

Haleb (Syrie et Osroène).
Saïda (Phénicie et Palestine).
Scham.
Mossul (Assyrie).
Bagdad (Babylonie).

4. *Arabistan :*

Habesch (Arabie occidentale et Ethiopie, avec Mecque).
Harem-Nebevi (avec Medina).

III. Afrique (États tributaires) :

Missr (Egypte). Tarablousi-Gharb (Tripoli). Tunis.

Finances. Budget de l'exercice de 1864 à 1865. Recettes 3,242,190 bourses; dépenses 3,205,672 bourses (la bourse vaut 500 piastres). La dette publique, en novembre 1865, s'élevait à environ 49 1/2 millions de liv. st., dont 29 1/2 millions en dette extérieure. Depuis lors, la Turquie a contracté les emprunts suivants : décembre 1865, 6 millions de livres st.; mars 1866, 12 millions de francs; juin 1866, 2 millions de liv. st.

Armée (d'après des estimations approximatives). Armée active (Nizam) : 6 corps d'armée (chacun de deux divisions), 148,000 hommes; divisions détachées : 21,200 hommes; réserve (Rédiff) : à peu près de la même force que l'armée active. Troupes auxiliaires : environ 100,000 hommes. Troupes irrégulières : environ 90,000 h.

Flotte (juillet 1866). 33 navires de guerre, ensemble de 1,203 canons. De plus, 12 transports à voiles, 70 à 80 bricks, schooners, etc. et plusieurs transports à vapeur. Il y avait 3 frégates blindées en construction.

Commerce. Les renseignements précis font défaut. L'importation générale (y compris les pays tributaires) était évaluée pour 1862 et 1863, à 1,300 millions, et l'exportation à 1,200 millions de francs.

Monnaie. Piastre (grusp) à 48 paras = 22 centimes.

Villes principales. En Europe : Constantinople avec plus d'un million d'habitants; Andrinople 140,000; Salonique, 70,000. En Asie : Smyrne, Damas.

Souverain absolu. Sultan *Abdull-Aziz-Khan*, né en 1830, succède à son frère, le sultan Abdull-Medjid-Khan, le 25 juin 1861. — Fils, Youssouf-Izzadin, né en 1857. — Grand-vizir, président du conseil privé : Méhémed-Ruchdi-Pacha (4 juin 1866).

États tributaires de la Turquie en Europe (1).

I. — Servie (Sirp). Principauté.

Superficie et *population* (1858). Environ 1,000 m. c. g., avec 1,078,281 habitants, professant la religion grecque.

Finances. Budget de 1864-65. Recettes et dépenses 27.5 millions de piastres (à 40 centimes). Dette : Néant.

Force armée. D'après l'organisation de juin 1865, l'armée se composera de 18 brigades (à 2 régiments), formant ensemble 5 corps à 25,000 h.

Commerce. L'importation de 1863 était de 79.8 millions de piastres; l'exportation de 101.1 millions.

Ville principale. Belgrade, avec 14,600 habitants.

Gouvernement. Constitutionnel, avec une assemblée nationale appelée skuptschina.

Prince : Michel III Obrénowich, né en 1825; marié, en 1853, à Julie, comtesse Hunyadi (née en 1831); succède à son père, le prince Milosch, le 26 septembre 1860, confirmé par le sultan le 7 octobre 1860.

II. — Principautés danubiennes (Roumanie).

En vertu du traité de Paris, de 1856, gouvernement constitutionnel. Le pouvoir exécutif était confié, par suite de l'élection de 1859, pour les deux principautés, à un seul prince, mais avec deux ministères et deux assemblées législatives. Vers la fin de 1861, l'union administrative des deux pays a été proclamée avec l'assentiment du sultan, et les chambres des deux pays se sont réu-

(1) Pour ceux d'Afrique, voyez Afrique.

nies, pour la première fois, le 5 février 1862, à Bucharest. Après l'abdication forcée (23 février 1866) du prince Alexandre-Jean I[er] (colonel Couza), élu en 1859, et le refus du comte de Flandre élu prince par l'assemblée législative, le prince *Charles de Hohenzollern* est proclamé prince de Roumanie, en vertu d'un plébiscite, le 20 avril 1866. Celui-ci prête serment le 22 mai. Il a été depuis (24 oct.) reconnu, par le sultan, hospodar héréditaire de la Roumanie. Il est né le 20 avril 1839, et est fils du prince Charles-Antoine de Hohenzollern-Sigmaringen (né en 1811) et de Joséphine, princesse de Bade.

Superficie et *population* en 1860 (culte grec) :

	M. c. g.	Habitants.
Moldavie	867	1,463,927
Valachie	1,330	2,400,921
ENSEMBLE. . .	2,197	3,864,848

Le pays est divisé en 33 districts, administrés chacun par un préfet.

Finances. Budget de 1865 : recettes 159.1, dépenses 158.6 millions de piastres.

La dette publique était, au 1[er] janvier 1865, de 93.7 millions de piastres.

Un emprunt de 150 millions de piastres a été contracté en avril 1865, à Constantinople (à 8 p. c.) à titre d'indemnité pour la séquestration des biens des couvents.

En 1866, le 17 février, il a été sanctionné un emprunt de 40 millions de piastres, et au commencement de mars, le gouvernement provisoire décréta un emprunt national de 30 millions.

Armée. L'armée proprement dite compte 15,450 h.; il faut y ajouter environ 1,000 h. de gendarmes, 4,250 h.

de dorobanzes (gendarmes à cheval) et 5,000 h. de gardes-frontières.

Commerce (1864) : Importation, par les deux ports, 143 (en 1862, 175) ; exportation, 365.9 millions de piastres.

Villes principales. Jassy (Moldavie), 50,000 habitants ; Bucharest (Valachie), 100,000 habitants. Ports : Galatz, sur le Danube (Moldavie), Ibraïla (Valachie).

III. — Monténégro (Cernagora).

Le Monténégro, situé entre l'Albanie, la Bosnie et la Dalmatie, forme, depuis plus de 160 ans, un État particulier, administré par les chefs de la famille Petrovich-Njegosch, et dont la Turquie a la suzeraineté.

Superficie et *population*. 80.4 m. c. g., avec environ 196,238 hab. (de race serbe) parlant la langue serbe et professant la religion grecque, dont 25,000 en état de porter les armes.

Division. Les deux pays, Cernagora et Barda, sous-divisés chacun en districts ou nakias.

Finances. Le revenu des impôts est d'environ 40,000 florins autrichiens.

Prince (Hospodar) : *Nicolas Ier Petrovich-Njegosch*, né en 1840, succède à son oncle Daniel Ier (tué le 12 août 1860), marié, en 1860, avec Milana Petrowska Wucoticowa. — Le prince touche, outre sa liste civile, une subvention annuelle de la Russie de 8,000 ducats, et une de la France de 50,000 fr. — Gouvernement monarchique, avec un sénat de 16 membres, et une assemblée nationale.

Waldeck (Principauté).

Confédération de l'Allemagne du Nord.

Superficie et *population* (en 1864). 20.36 m. c. g., avec 59,143 habitants, pour la plupart protestants.

Finances. Budget triennal de 1866-1868 :

Recettes pour 1867	523,612 thal.
Dépenses pour 1867.	521,202 »

Dette des domaines en 1861, 1 1/2 million de thalers; papier-monnaie, 350,000 thalers.

Armée. Un bataillon de 866 hommes.

Monnaie. Comme en Prusse.

Chef-lieu. Arolsen, avec 1,978 habitants.

Gouvernement. Représentatif. — Chef de l'État : prince *George-Victor,* né en 1831, succède à son père, le prince George, le 15 mai 1845, sous tutelle maternelle; majeur en 1851; marié, en 1853, à Hélène, princesse de Nassau. — Prince héréditaire : son fils, Frédéric-Adolphe-Hermann, né en 1865.

Wurtemberg (Royaume).

Superficie et *population* (en décembre 1864). 354.28 m. c. g., avec 1,748,328 habitants, dont 533,694 catholiques, et 11,610 israélites.

Division administrative. Quatre cercles (Neckar, Forêt-Noire, Danube, Jaxt), sous-divisés en 64 bailliages.

Finances. Budget pour la période triennale de 1864 à 1867 :

Dépenses	1864-65	16,467,306	flor.
»	1865-66	16,984,232	»
»	1866-67	17,741,169	»
	TOTAL. . .	51,192,707	»
Recettes pour les trois années .		51,226,785	»

Dette en septembre 1866 : 84,406,950 florins.

Armée. Effectif réel : 29,392 hommes ; en activité en 1866, 11,701 hommes.

Monnaie. Florin à 60 kreutzers = 2 fr. 14 c.

Villes (population de 1864) :

Stuttgart, capitale. . .	69,084	hab.
Ulm.	23,077	»
Esslingen.	15,586	»
Heilbronn.	14,333	»

Gouvernement. Représentatif à deux chambres. — Souverain : roi *Charles Ier*, né en 1823, succède à son père, le roi Guillaume Ier, le 25 juin 1864; marié, en 1846, à Olga, sœur de l'empereur de Russie (sans enfants). — Héritier présomptif : le prince Frédéric (cousin germain du roi), né en 1808, marié depuis 1845, à Catherine, sœur du roi, dont il a un fils.

Zollverein.

L'union douanière allemande, dite *Zollverein*, comprenait, en oct. 1866, une superficie de 9,044.7 m. c. g., et une population de 35,887,763 habitants (1864). Les États de l'Allemagne qui n'en faisaient pas partie sont : l'Autriche et Liechtenstein, les deux Mecklembourg, Holstein, Limbourg et les trois villes libres de Brême, Hambourg et Lubeck.

Produit brut du Zollverein (valeur en thalers), depuis 1854 :

Années.	Total.
1854	23,157,407
1855	26,323,371
1856	26,156,450
1857	26,156,450
1858	28,612,172
1859	23,757,543
1860	24,102,244
1861	24,908,162
1862	25,846,428
1863	25,741,264
1864	24,369,114
1865	23,991,084

Recettes nettes en 1865 : 20,903,523 thalers.

Part touchée, sur ces dernières, par chacun des Etats de l'association en 1864 et 1865. En milliers de thalers :

	1864.	1865.
Prusse et annexes	11,023	10,826
Luxembourg	116	112
Bavière	2,759	2,657
Saxe royale	1,297	1,290
Hanovre et Schaumbourg-Lippe	2,201	2,106
Wurtemberg	1,011	965
Bade	802	787
Hesse (électorat)	417	395
Hesse (grand-duché)	514	481
Thuringe (rayon douanier de la)	623	608
Brunswick	150	148
Oldenbourg	275	265
Nassau	267	258
Francfort-sur-Mein	—	—
TOTAUX	21,460	20,903

II. — AMÉRIQUE.

Amérique du Nord (États-Unis de l')

Confédération de républiques.

Noms, *superficie* et *population* (d'après le recensement de 1860) des 43 États et territoires composant l'Union (1).

	M. c. g.	Habitants.
Alabama	2,386	964,201
Arkansas	2,455	435,450
Californie	7,314	379,994
Caroline du Nord	2,117	992,622
Caroline du Sud	1,420	703,708
Colombie (district de) . .	2.8	75,080
* Colorado	4,977	34,277
Connecticut	222	460,147
* Dacota.	14,963	4,839
Delaware	100	112,216
Floride	2,788	140,425
Géorgie	2,628	1,057,286
Illinois	2,606	1,711,951
Indiana	1,590	1,350,428
A reporter. . .	45,568.8	8,422,624

(1) Nous avons suivi l'ordre alphabétique, et distingué les territoires par un astérisque. On désigne ainsi les provinces qui ne sont pas encore définitivement admises dans la confédération. Les États imprimés en italiques sont ceux qui s'étaient séparés de l'Union pour former les États confédérés de l'Amérique.

	M. c. g.	Habitants.
Report. . .	45,568.8	8,422,624
Iowa	2,395	674,948
Kansas	3,689	107,206
Kentucky	1,772	1,155,684
Louisiane	1,941	708,002
Maine.	1,494	628,279
Maryland	523	687,049
Massachusets	367	1,231,066
* Mexique (nouveau) . .	10,348	93,516
Michigan	2,645	749,113
Minesota	3,822	173,855
Mississippi.	2,218	791,305
Missouri.	5,169	1,182,712
Nebraska	5,738	28,841
Nevada	2,155	6,857
New-Hampshire	437	326,873
New-Jersey.	391	672,035
New-York	2,376	3,880,735
Ohio	1,880	2,339,502
Orégon	3,763	52,465
Pensylvanie	2,164	2,906,115
Rhode-Island	49	174,620
Tennessee	2,145	1,109,801
Texas.	11,171	604,215
* Utah	6,177	40,273
Vermont.	426	315,098
Virginie orientale . . .	1,945	1,261,397
Virginie occidentale . .	941	334,921
Washington	8,285	11,594
Wisconsin	2,536	775,881
TOTAUX. . .	132,630.8	31,445,080

Dans ces totaux [1] la part des Etats ci-devant confédérés était de 33,314 m. c. g., avec 8,768,412 habitants.

(1) N'y sont pas compris les Indiens qui ont conservé leur division en tribus, au nombre de 268,079 (1863).

Sous le rapport des races, la population se répartissait en 1860 de la manière suivante :

Blancs	27,003,314
Hommes de couleur libres . . .	491,996
» esclaves . .	3,953,779

Sur la progression de la population des États-Unis depuis 1790, voyez l'*Ann.* de 1863.

Finances. Les recettes du trésor provenant de toutes sources, y compris les emprunts et l'encaisse restant de l'année précédente, pour l'année finissant le 30 juin 1865, se sont élevées à 1,898,532,533 doll. Sur cette somme 85 millions provenaient des douanes; 1.2 million de l'impôt direct; 209.4 des contributions de l'intérieur; 996,553 dollars de la vente des terres publiques; 32.9 millions de sources diverses; 1,472 millions d'emprunts de toute nature; le reste était la balance de l'année précédente.

Les dépenses, pendant la même période, ont été de 1,897,674,224 dollars, dont 1,031.3 millions pour le département de la guerre, 122.5 millions pour celui de la marine, 607.3 pour l'amortissement de la dette, 77.3 pour les intérêts de la dette (1).

Dette publique. Voici les chiffres officiels de la dette américaine à la date du 1er août 1866 :

Dette portant intérêt en espèces	1,242,628,441	doll.
» » en billets . . .	1,079,668,938	»
» dont l'intérêt a cessé.	4,670,160	»
» sans intérêt.	441,449,046	»
TOTAL. . . .	2,768,416,585	»

(1) D'après les dernières nouvelles, les recettes de l'année 1865-66 s'élèvent, sans les emprunts, à 558 millions de dollars; les dépenses, sans les dépenses pour la dette, à 520.8 millions.

Armée fédérale. Avant la guerre, la force réglementaire était de 17,984 hommes.

Après le commencement de la guerre, l'effectif fut porté à 2,123 officiers et 41,123 soldats; en janvier 1866, il était réduit à 1,124 officiers et 26,587 sous-officiers et soldats. A la même époque l'armée volontaire s'élevait à 123,359 hommes.

Flotte. En janvier 1866 : 126 vapeurs à hélice (1,353 canons), 77 vapeurs à aubes (623 canons), 66 vaisseaux cuirassés (204 canons), 42 bâtiments à voiles (626 canons) ; en tout 311 bâtiments, armés de 2,806 canons. — Personnel : 51,000 hommes, y compris les officiers; infanterie de marine, une brigade de 93 officiers et 2,800 hommes (nov. 1863).

Commerce. En millions de dollars :

	Importation.	Exportation (1).
1860 . . .	362.1	400.1
1861 . . .	352.1	410.8
1862 . . .	205.8	229.9
1863 . . .	252.1	350.0
1864 . . .	328.5	340.6
1865 . . .	234.4	336.6

Marine marchande. Le tonnage collectif était, en 1864, de 4,986,401 tonnes (bâtiments côtiers et de grande pêche compris).

(1) Ces chiffres comprennent à la fois les produits indigènes et les marchandises étrangères réunies.

Mouvement du commerce de New-York. Importation :

	Millions de dollars.
1860	103.92
1861	48.63
1862	56.12
1863	67.27
1864	71.58
1865	91.96
1866	126.22

Monnaie. Dollar à 100 cents = 5 fr. 30 c. ou 4 shillings 6 pence.

Villes principales (population de 1860) :

	Habitants.
New-York (1865)	1,003,250
Philadelphie (Pensylvanie) . . .	562,529
Brooklyn	266,661
Baltimore (Maryland)	212,418
Boston (Massachusets)	177,812
Nouvelle-Orléans (Louisiane) .. .	168,675
Cincinnati (Ohio)	161,044
Saint-Louis (Missouri)	160,773
Chicago (Illinois)	109,260
Washington (capitale de l'Union) .	61,122
Richmond (Virginie)	37,910

Chambres législatives de l'Union (congrès) : un sénat composé de deux membres pour chaque État, et une chambre des représentants de 241 membres (1 sur 93,423 habitants).

Pouvoir exécutif. Président, *Andrew Johnson*, installé, après l'assassinat de Lincoln, comme président, le 15 avril 1865 ; son mandat expire le 3 mars 1869. Secrétaire d'État des affaires étrangères : W. Seward, depuis le 4 mars 1861.

Amérique centrale.

Républiques centro-américaines.

I. — Guatémala, indépendant depuis 1847.

Superficie et *population.* 1,918 m. c. g., avec 1,180,000 habitants. — *Division.* Dix-sept départements.

Finances en 1863 :

Recettes effectuées . . .	1,352,357 doll.
Dépenses.	1,344,419 »

Dette en 1865, 1,500,000 dollars.

Armée. 3,200 hommes, plus un corps patriotique et une milice nationale de 12,978 hommes.

Commerce en 1864 :

Importation.	1,414,904 doll.
Exportation.	1,818,516 »

Navigation en 1864 : Entrés 115 nav. (35,264 tonn.).

Capitale. Guatémala avec 40,000 hab. Autres villes principales : Antigua, 15,000 ; Quezaltenango, 21,000 ; Totonicapam, 16,000 ; Amatitlan, 14,000 ; Zacapa, 14,000 habitants. — Ports de mer : San José (sur le Pacifique), Santo Thomas et Yzabal (sur l'Atlantique).

Gouvernement. Président : Vincent *Cerna*, élu pour quatre ans, le 3 mai 1865. — Chambre législative de 55 membres.

II. — San Salvador.

Superficie et *population.* 345 m. c. g., avec 600,000 habitants. — *Division territoriale.* Dix départements.

Finances. Budget de 1866 : recettes, 628,252, dépenses, 524,329 dollars.

Dette en 1862 : Bons du trésor, 175,245 dollars ; dette extérieure, 289,000 dollars ; dette flottante (consolidée), environ 1 million.

Armée. Milices : 5,000 hommes; troupes permanentes : 1,000 hommes.

Commerce en 1865. Importation : 2.1 ; exportation : 2.3 millions de dollars.

Villes principales. San Salvador, capitale, 40.000 hab., San Vicente, San Miguel. — Port de mer : Saint-Louis.

Gouvernement. Président, élu provisoirement en novembre 1863 et définitivement, pour 4 ans, en avril 1865: *François Duennas.* — Une chambre législative, composée de 24 membres, et un sénat de 12 membres.

III. — Honduras.

Superficie. 2,215 m. c. g.

Population. Environ 350,000 habitants.

Division. Sept départements : Comayagua, Choluteca, Gracias, Yoro, Tejucigalpa, Olancho, Santa-Barbara.

Finances. Recettes, environ 200,000; dépenses, environ 183,000 dollars.

Commerce. Évalué à un mouvement général moyen de 750,000 dollars à l'importation et de 825,000 dollars à l'exportation.

Capitale. Comayagua, avec 18,000 habitants.

Ports : Truxillo, Omoa, La Paz et Ammapala, Salvador.

Gouvernement. Président, élu pour quatre ans, en février 1864 : le général *J.-M. Medina.* Une chambre législative de 11 députés, un sénat de 7 membres et un conseil d'État. Nouvelle constitution sanctionnée en nov. 1865.

IV. — Nicaragua.

Superficie. 2,736 m. c. g. Cinq départements.

Population (y compris la Mosquitie). 400,000 hab., dont 30,000 blancs.

Finances en 1863 et 1864. Recettes : 1,118,241 doll. ; dépenses : 1,109,087 ; dette, environ 4 millions de doll.

Commerce. Importation et exportation : environ 1 million de dollars.

Villes. Léon, ancienne capitale, avec 35,000 habitants; siége du gouvernement : Managua avec environ 10,000 habitants.

Gouvernement. Président, élu pour quatre ans, le 1er mars 1859 : le général *Thomas Martinez* (réélu en 1863). — Une chambre législative et un sénat.

V. — Costa-Rica.

Superficie. 1,011 m. c. g.

Population (1864), 120,471 habitants.

Division. Six provinces : San-José, Cartago, Heredia, Alajuela, Guanacaste, Punta-Arenas.

Finances. Revenus ordinaires, 1 million de dollars.

Commerce. Port de Punta-Arenas. En millions de dollars :

	Importation.	Exportation.
1860	0.93	1.50
1863	1.71	1.81

Navigation de 1860 à 1864. Chiffre moyen des entrées, 86 bâtiments à voiles, d'un tonnage collectif de 58,882 tonn.

Armée. 5,000 hommes de milice, dont 200 font périodiquement le service actif.

Villes. San-José, capitale, avec 30,000 hab.; Cartago, Heredia. — Port franc : Punta-Arenas.

Gouvernement. République avec une chambre législative de 29 députés et un sénat de 25 membres. — Chef de l'État : président, élu pour trois ans, le 8 mai 1866, Dr *J.-M. Castro.*

Argentine (République).

États-Unis de la république de la Plata.

Noms des 14 *provinces* (ensemble 173 départements) : Cordova, Catamarca, Corrientes, Entre-Rios, Jujuy, Salta, Mendoza, Rioja, Santiago, San-Juan, Santa-Fé, San-Luis, Tucuman, Buenos-Ayres. — En outre, le district de Gran-Chaco et le désert du Midi jusqu'au Rio-Negro.

Superficie et *population*. 25,531 m. c. g. (plus 6,667 m. c. g. pour le Gran-Chaco), avec 1,337,000 habitants.

Finances. Les recettes pour 1863 ont été de 8.9, les dépenses de 9.5 millions de piastres fortes. Budget de 1865 : recettes 8.27, dépenses 8.59 millions.

Dette totale de la République : 3,185,000 liv. st. — Papier-monnaie : 340.4 millions de piastres.

Armée. 10,700 hommes, non compris la milice et la garde nationale de Buenos-Ayres (1). Flotte : Sept petits vapeurs et 10 bâtiments à voiles.

Commerce. Importation annuelle, environ 4 millions de liv. st.—Exportation, de Buenos-Ayres, en 1863, 19.3 millions de pesos d'argent.

Villes et principaux ports de mer. Buenos-Ayres : 200,000 habitants, siége du gouvernement fédéral; Cordova, 25,000 habitants, San-Juan, 20,000.

Gouvernement. Président, élu pour six ans : le général *Mitre* (12 oct. 1862). — Pouvoir législatif : un sénat de 28, et une chambre de 54 membres.

(1) La force mise sur pied pour la guerre entreprise avec le Brésil et l'Uruguay contre le Paraguay est évaluée à 43,250 hommes.

Bolivie (République).

Superficie et *population* d'après Ondarza. 39,638 m. c. g., avec 1,987,352 hab., dont 245,000 Indiens.

Division. Neuf départements.

Finances. Recettes en 1864 : 2.47 ; dépenses : 2.43 millions de piastres.

Armée. Environ 1,500 hommes. Flotte : 3 vaisseaux armés, ensemble, de 24 canons.

Commerce. Importation en 1853 : valeur 9,897,925 fr.

Villes principales. La Paz, capitale (76,372 habitants), Cochabamba (40,678), Sucre (23,979), Potosi (22,850). — Port de mer : Cobija (2,380).

Chef du pouvoir exécutif. Président, le général *Melgarejo*, président provisoire depuis la révolution de décembre 1864 ; remplacé en 1866 par *Dalla Costa.*

Brésil (Empire constitutionnel).

Superficie et *population* (en 1864). 147,624 m. c. g., avec 10,045,000 hab. dont 1,715,000 esclaves.

Division. 21 provinces.

Finances. Budget projeté pour 1865-1866 :

Recettes	52,000 contos.
Dépenses	67,522 »

Dette publique (décembre 1865) :

Intérieure (31 mars 1866). . . .	90,442 contos.
Extérieure (31 décembre 1865) . .	14,735,200 liv. st.

Dette active due par les États de la Plata : 8,147 contos.

Armée (en 1866) : 25,844 hommes; 1er corps d'opération en campagne, 33,078 ; 2e corps 15,396 hommes ; force totale de l'armée 74,318 hommes.

Flotte. A voiles, 14 bâtiments armés (dont une frégate, 4 corvettes); à vapeur, 46 bâtiments. En outre 10 bâtiments non armés. Navires cuirassés, 10 à flot et 2 en construction. Troupes de marine : officiers, 671; soldats, 2,716.

Commerce extérieur (valeurs en contos de réis).

	1863-1864.	1864-1865.
	—	—
Importation	123.1	129.4
Exportation	131.5	141.0

Monnaie. 1 milréis en papier = 2 fr. 85 c.; 1 milréis en argent = 5 fr. 15 c.; 1 conto = 1000 milréis; 1 fr. = 360 réis en papier ou 180 réis en argent.

Villes principales. Rio de Janeiro, capitale (296,136 h.), Bahia (180,000), Pernambuco (65,000).

Gouvernement. Constitutionnel avec un sénat de 58 et une chambre des députés de 118 membres. — Ministre président, Zach. de Yoes e Vasconcellos (6 août 1866).

Chef de l'État. Empereur *Dom Pedro II*, né en 1825, succède sous tutelle à son père, dom Pedro Ier, par suite de l'abdication de celui-ci, le 7 avril 1831; prend les rênes du gouvernement le 23 juillet 1840; marié, en 1843, à Thérèse, princesse des Deux-Siciles. — Princesse impériale : sa fille Isabelle, née en 1846, mariée, depuis 1864, au prince Louis, comte d'Eu, fils du duc de Nemours.

Buenos-Ayres (République). — Voy. CONFÉDÉRATION ARGENTINE.

Chili (République).

Superficie et *population.* 5,458 m. c. g., avec 1,814,097 habitants (1865).

Division. 57 départements, répartis sur 14 provinces, savoir : Atacama, Coquimbo, Aconcagua, Santiago, Valparaiso, Colchagua, Talca, Maule, Nuble, Concepcion, Valdivia, Chiloë, Arauco, Llanquihue. — Colonie : Magallanes.

Finances (1864) :

Recettes effectuées	6,654,912	pesos.
Dépenses »	10,986,358 (1)	»

Dette publique (mars 1866) (2).

Étrangère (emprunt de 1822) . . .	245,400	liv. st.
» (emprunt de 1858) . . .	1,436,300	»
Consolidation d'intérêts arriérés . .	469,900	»
Intérieure (fin 1865)	8,017,673	pesos.

Armée. Troupes de ligne : 3,250 hommes ; garde nationale, 35,600 hommes.

Flotte (août 1865). 4 vapeurs, portant 27 canons, et une frégate-école.

Commerce. Valeurs en millions de pesos :

Années.	Importation (3).	Exportation.
1858	23.6	18.3
1859	24.7	19.5
1860	27.7	25.4
1861	16.6	20.3
1862	17.2	21.9
1863	20.5	20.2
1864	18.8	27.2

Marine marchande en 1863 : 174 navires jaugeant 41,126 tonneaux.

(1) Un document tout récent nous apprend qu'en 1865 le revenu a été de 31.5 millions de francs Les dépenses de 1866 ont été fixées à 45.4 et celles de 1867 à 54 millions de francs.

(2) Depuis, l'état de guerre a nécessité plusieurs emprunts nouveaux tant à l'intérieur qu'à l'étranger.

(3) Pour la consommation nationale seule.

Monnaie. 1 peso à 100 centavos = 5 fr.

Villes principales. Santiago (capitale), 80,000 hab.; Valparaiso, 40,000 ; Copiapo.

Chef du pouvoir exécutif. Président élu pour 5 ans : *José-Joaquim Perez,* élu le 18 septembre 1861, réélu le 2 septembre 1866. — Pouvoir législatif : un sénat de 20 membres et une chambre des députés, élus à raison de 1 sur 20,000 habitants.

Colombie (États-Unis de la).

République fédérative composée de neuf États; appelée autrefois tantôt Nouvelle-Grenade, tantôt Confédération Grenadine.

Les États sont : Antioquia, Bolivar, Boyaca, Cauca, Cundinamarca, Tolima, Magdalena, Panama, Santander et le district fédéral(ville de Bogota et sa banlieue).

Superficie et *population.* 24,178 m. c. g., avec 2,794,473 habitants, dont 450,000 de race blanche caucasienne.

Finances. Projet du budget 1865-1866 : dépenses, 2,715,128; recettes, 2,020,000 piastres. — Dette publique en 1861, 44 millions (dont 9 seulement de dette intérieure).

Armée fédérale. 2,000 hommes sur pied de paix; en temps de guerre, les États fournissent un contingent de 1 p. c. de la population.

Commerce en 1864. Importation 35, exportation 67 millions de piastres.

Monnaie. 1 réal = 50 centimes; 1 peso (piastre) = 10 réaux ou 5 francs.

Capitale de la fédération. Santa-Fé-da-Bogota (Cundinamarca), avec environ 60,000 habitants.

Gouvernement. Président pour 1866-68 : le général *Mosquera.* — Chambre des représentants de 66 membres, sénat de 27 membres (3 par État).

Costa-Rica. — Voy. Amérique centrale.

Équateur (République démocratique).

Superficie et population. 13,421 (selon d'autres calculs, 16,200) m. c. g., avec 1,040,571 habitants (1858), dont environ 600,000 blancs, descendants d'Européens.

Division. Dix provinces.

Finances en 1865. Recettes et dépenses, 1.4 million de piastres. — Dette de l'État en 1865 :

Intérieure	3,691,955 piastres.
Extérieure	9,390,554 »

Force publique. Une armée permanente n'existe pas; une flotte de guerre non plus.

Commerce général de 1857 à 1861 :

	Importation.	Exportation.
1857 . millions de piastres.	17.0	18.5
1858	12.6	11.8
1859	7.1	11.5
1860	10.7	22.8
1861	25.0	13.8

En 1865 le port de Guayaquil a exporté pour une valeur d'environ 4 millions de piastres, dont 2.4 millions en cacao. — Entrés dans ce port en 1865 : outre 50 vapeurs anglais, 151 navires jaugeant ensemble 14,585 tonn.

Monnaie. 8 réaux = 1 peso Macoquina, ou 9 réaux = 1 piastre d'argent espagnole (5 fr. 40. c.).

Villes principales. Quito, capitale, avec 76,000 habi-

tants; Riobamba. — Ports de mer : Esmerandas et Guayaquil.

Chef du pouvoir exécutif. Président, élu pour 4 ans : *Geronimo Carrion* (4 août 1865). — Pouvoir législatif : un sénat et une chambre des députés (1 par 30,000 hab).

États-Unis de l'Amérique du Nord. — Voy. AMÉRIQUE DU NORD.

Guatémala. — Voy. AMÉRIQUE CENTRALE.

Haïti (République, depuis le 15 janvier 1859).

Partie ouest de l'île de Saint-Domingue.

Superficie et *population.* 480 m. c. g., avec environ 572,000 habitants nègres (catholiques).

Finances. Recettes en 1863 : 41 millions de dollars d'Haïti (12 1/4 dollars = 5 fr. 40 c.) ; dépenses, 35 millions. — Dette publique au 1er janvier 1864 : intérieure 50 1/2 millions de dollars d'Haïti ; extérieure, 32 millions de francs.

Armée. Avec la garde nationale, environ 50,000 h. — Marine : 4 bâtiments à voiles et 3 vapeurs.

Commerce. En millions de francs :

	Importation.	Exportation.
1860	32.3	31.9
1861	33.0	30.5
1862	38.6	43.3
1863	42.0	43.0
1864	49.3	46.8

Capitale. Port-au-Prince (aujourd'hui Port-République), avec environ 21,000 habitants.

Chef de l'État. Depuis la chute (23 décembre 1858) de l'empereur *Faustin I*er (*Soulouque*), président de la république, le général *Fabre Geffrard;* il a prêté serment le 23 janvier 1859. — Une chambre législative de 50 et un sénat de 36 membres.

Honduras. — Voy. AMÉRIQUE CENTRALE.

Mexique (Empire).

Le Mexique, république fédérative constituée en 1823 et composée, d'après la constitution de février 1857, de 24 Etats ou territoires, entra en état de révolution depuis décembre 1856. *Juarez* fait son entrée à Mexico, le 11 janvier 1861. — Expédition au Mexique des troupes anglaises, espagnoles et françaises, en vue d'obtenir réparation de dommages financiers, décembre 1861 et janvier 1862. — Déclaration de guerre de la France au gouvernement du président Juarez, 16 avril 1862; les Français font leur entrée à Mexico, le 10 juin 1863 : adoption de la forme monarchique par l'assemblée des notables, le 10 juillet 1863; la couronne est offerte à l'archiduc Ferdinand-Maximilien d'Autriche, qui l'accepte conditionnellement le 3 octobre 1863. Le gouvernement est, en attendant, confié à une « Régence de l'empire mexicain, » composée des généraux Almonte et Salas et de l'archevêque de Mexico. Le prétendant Juarez, président depuis 1858, avait transféré le siége de son gouvernement à San-Luis-de-Potosi ; plus tard, il fut successivement établi à Monterey, Chihuahua et El Paso. — L'archiduc Maximilien accepte définitivement la couronne, le 11 avril 1864. Fin de la régence, 17 mai; entrée

solennelle du nouvel empereur à Mexico, 12 juin 1864. Au moment où nous écrivons, les succès militaires des Juaristes et l'hostilité des États-Unis à l'égard de l'établissement d'un gouvernement impérial, combinés avec la résolution du gouvernement français de retirer ses troupes, ont rendu la situation telle que le maintien du trône de Maximilien dépendra de la décision d'un congrès national, que l'empereur a fait convoquer à cet effet (1).

Superficie et *population.* 32,365 m. c. g., avec environ 8,300,000 habitants, dont près de 5 millions appartiennent à la race indienne.

Délimitation et *division politique :*

1° Le territoire de l'empire est formé par les États ou départements, territoires et îles de l'océan Atlantique, de l'océan Pacifique et du golfe de Cortès, qui de fait et de droit constituaient le territoire de l'ancienne république mexicaine.

Au nord, il est séparé des États-Unis par les limites tracées dans le traité de Guadalupe Hidalgo du 2 février 1848, et modifiées plus tard par le traité de la Mesilla, en date du 30 décembre 1853.

Au sud, ses limites avec la république du Centre-Amérique seront définitivement fixées par un traité spécial.

2° Le territoire de l'empire est divisé en 50 départements de la manière suivante :

(1) D'après les dernières nouvelles, reçues le 18 février 1867, ce congrès n'a pu se réunir et a été remplacé par une assemblée de 35 notables, dont la majorité a engagé l'empereur à continuer la défense de son pouvoir.

	Départements.	Capitales.
1	Yucatan	Mérida.
2	Campêche	Campêche.
3	La Laguna	El Carmen.
4	Tabasco	San-Juan-Bautista.
5	Chiapas	San-Cristobal.
6	Tehuantepec	Suchil.
7	Oajaca	Oajaca.
8	Ejutla.	Ejutla.
9	Teposcolula.	Teposcolula.
10	Vera-Cruz	Vera-Cruz.
11	Tuxpan	Tuxpan.
12	Puebla	Puebla.
13	Tlaxcala	Tlaxcala.
14	Valle de Mexico . . .	Mexico.
15	Tulancingo	Tulancingo.
16	Tula	Tula.
17	Toluca	Toluca.
18	Iturbide	Tasco.
19	Queretaro	Queretaro.
20	Guerrero.	Chilpancingo.
21	Acapulco	Acapulco.
22	Michoacan	Morelia Valladolid.
23	Tancitaro	Tancitaro.
24	Coalcoman	Coalcoman.
25	Colima	Colima.
26	Jalisco	Guadalajara.
27	Autlan	Autlan.
28	Nayarit	Acaponeta.
29	Guanajuato	Guanajuato.
30	Aguas Calientes . . .	Aguas Calientes.
31	Zacatecas	Zacatecas.
32	Fresnillo	Fresnillo.
33	San-Luis-Potosi . . .	San-Luis.
34	Matehuala	Matehuala.
35	Tamaulipas	Ciudad-Victoria.
36	Matamoros	Matamoros.
37	Nuevo-Leon.	Monterey.

	Départements.	Capitales.
38	Coahuila	Saltillo.
39	Mapimi	San-Fernando de Rosas.
40	Mazatlan.	Mazatlan.
41	Sinaloa	Sinâloa.
42	Durango.	Durango.
43	Nazas.	Indee.
44	Alamos	Alamos.
45	Sonora	Ures.
46	Arizona	El Altar.
47	Huejuquilla.	Jimenez.
48	Batopilas.	Hidalgo.
49	Chihuahua	Chihuahua.
50	Californie	La Paz.

Finances. Jusqu'ici le gouvernement n'a pas encore publié de budget complet.

Les revenus de l'empire ont été évalués approximativement pour 1865 à 16.5 millions de dollars, pour 1866 à 20.8; les dépenses respectives à 29.5 et à 25.4 dollars. — Au 1er août la *dette publique* s'élevait à 317.3 millions de dollars en capital, et à 19.7 millions en intérêts.

Armée. D'après la nouvelle organisation, l'armée comportera un effectif de 30,044 hommes, chiffre qui pourra être réduit, en temps de paix, à 22,374 hommes.

La force des troupes françaises restant encore au commencement de 1866 (non compris la légion étrangère, forte de 8,000 h.) s'élevaient à 25,000 h.; le repatriement de ces troupes devait être effectué en mars 1867. — Corps de volontaires autrichiens, 7,211 hommes; le corps des volontaires belges (1,600 h.) est dissous.

Commerce. Importation moyenne, par Vera-Cruz de 1856 à 1860, 13.2 millions de dollars, par Tampico, 1.7 ; exportation par Vera-Cruz, 7.1, par Tampico,

4.6 millions. — L'importation par Tampico était, en 1865, de 3.97 milions.

Monnaie. Piastre ou peso à 8 réaux = 5 fr. 41 c.

Villes principales. Mexico, capitale, 205,000 habitants; Guadalaxara, 73,000; Puebla, 75,000; Aguas-Calientes, Queretaro, Guanaxuato, San-Luis de Potosi, Vera-Cruz, Tampico, Matamoros.

Gouvernement. D'après le statut provisoire du 10 avril 1865, monarchie héréditaire modérée; ministère responsable composé de 9 départements; conseil d'État pour la formation des lois et des règlements. Président du cabinet et ministre de la justice, depuis septembre 1866 : Théod. Larès. — *Chef de l'État :* empereur *Maximilien Ier*, frère de l'empereur d'Autriche, proclamé empereur le 10 avril 1864, né en 1832, marié, en 1857, à Charlotte, fille de feu Léopold Ier, roi des Belges.

Nicaragua. — Voy. AMÉRIQUE CENTRALE.

Nouvelle-Grenade. — Voy. COLOMBIE.

Paraguay (République).

Superficie et *population*. 16,577 m. c. g., avec 1,337,431 hab. (1857), répartis sur 25 départements.

Revenus de l'État. En 1859, environ 12 1/2 millions de francs.

Dette publique, nulle. En 1865, le congrès a autorisé le président à contracter un emprunt de 5 millions de liv. sterl. pour subvenir aux frais de la guerre.

Armée. 15,000 hommes et une réserve de 46,000 h. En juillet 1866, le total des hommes mis sur pied était

de 60,000, malgré les pertes occasionnées depuis deux ans par la guerre.

Marine. 18 vapeurs.

Commerce. Importation en 1859 : 8,833,000 fr. ; exportation : 7,703,000 fr.

Monnaie. Piastre à 8 réaux = 5 fr. 35 c.

Villes. Assomption, capitale, 21,000 habitants ; Villareal, Santiago.

Chef de l'État. Président, le maréchal *Francisco-Solano Lopez*, succédant à son père *Carlos-Antonio Lopez*, décédé en sept. 1862.

Pérou (République).

Superficie et *population* (1859). 23,993 m. c. g. avec 2 1/2 millions d'habitants, non compris les Indiens.

Division. Onze départements ; en outre les deux provinces dites littorales de Callao et de Piura.

Finances. Le gouvernement ayant hypothéqué pour 1865 et 1866 le produit de la vente du guano, ses revenus se bornent aux recettes des douanes, qui étaient, en 1864, de 2,835,981 piastres.

Dette extérieure, 31 décembre 1864 : 25,840, 350 dollars ; dette intérieure, 6,559,589 dollars (1).

Armée. 16,008 h. dont 5,408 h. de gendarmerie.

Marine (1865). En tout, 10 bâtiments de guerre portant ensemble 92 canons.

Commerce. Valeur totale de l'importation, en 1865 : environ 35 millions de dollars ; de l'exportation, 40.3

(1) Le Pérou s'est en outre engagé, en 1865, à payer une indemnité de 13 millions de dollars pour les frais de guerre de l'Espagne.

millions — Valeur de la vente du guano en 1864, 15 millions de dollars.

Marine marchande en 1861 : 110 navires d'une capacité totale de 24,234 tonneaux péruviens.

Villes. Lima, 100,100 hab. Arequipa, 30,000 hab. — Ports de mer : Callao, Iquiqui.

Gouvernement. Dictateur, pour le temps de la guerre avec l'Espagne, proclamé le 28 novembre 1865 : le général *Prado.* Avant la guerre, le président était le général *Pezet,* succédant au général *San Ramon,* qui, élu pour 6 ans, en mai 1862, est décédé en avril 1863. — Pouvoir législatif : un sénat (2 membres par départ.) et une chambre des députés (1 membre sur 20,000 hab.).

Saint-Domingue (République).

Partie est de l'île de Saint-Domingue ; autrefois colonie espagnole.

Superficie et *population.* 838 m. c. g., avec environ 136,500 hab., pour la plupart mulâtres ou blancs.

Capitale. Saint-Domingue, avec 15,000 hab.

La composition d'un gouvernement définitif, depuis la révolution de juin 1866, n'est pas encore connue.

San-Salvador. — Voyez AMÉRIQUE CENTRALE.

Uruguay ou **la Bande orientale** (République).

Superficie (d'après la nouvelle délimitation des frontières) et *population.* 3,375 milles carrés géogr., avec 240,965 habitants. — Treize départements.

Finances. Budget pour les 18 mois, du 1er juillet 1860

au 31 décembre 1861 : recettes et dépenses, environ 15 1/2 millions de francs. — Dette publique en 1862 : 20 millions de piastres, plus 50,000 liv. st. dues à l'Angleterre. Depuis, elle s'est considérablement accrue par suite de la guerre.

Armée. 1,300 h. dans la capitale et 1,500 h. dans les provinces. Garde nationale, environ 20,000 hommes.

Commerce en 1861. Importation 9.6, exportation : 7.5 millions de piastres.

Capitale. Montevideo, avec 45,765 habitants (1862).

Gouvernement. Gouverneur provisoire : le général *V. Florès* (février 1865) — Une chambre des sénateurs de 13 membres, et une chambre des représentants de 39 membres.

Vénézuéla (République fédérative).

Superficie et *population.* 20,097 m. c. gr., avec 1,564,443 habitants (1858). — Le nombre des États fédérés est actuellement de sept.

Division administrative. 13 provinces.

Finances. Des données récentes font défaut; voyez l'*Annuaire* de 1864. Dette publique en 1849, 22.8 millions de dollars.

Commerce en 1855-56 :

Importation, gourdes de 4 fr. . . .	6,996,411
Exportation.	8,295,130

Capitale. Caracas, avec 50,000 habitants.

Chef du pouvoir exécutif. Président, le maréchal *J. Chr. Falcon,* proclamé le 18 mars 1865.

III. — ASIE.

Afghanistan.

Superficie et *population*. Environ 10,600 m. c. g., avec une population évaluée par les uns à 14, par d'autres à 5 millions d'habitants mahométans.

L'ancien royaume afghan s'est divisé en 3 souverainetés distinctes, savoir : Kandahar, Caboul et Hérat. Le chef souverain de Caboul est Dost-Mohamed, celui de Hérat, Ahmed Dschan.

Arabie.

Superficie et *population*. 48,260 m. c. g., avec 5 millions d'habitans mahométans.

Les parties septentrionales et orientales, Hedjaz et Sinaï, ainsi que l'Yemen, sont sous la dépendance de la Turquie; les autres, comme Hadramaud, Mahar, Oman, Hadjar, Nedjed, jouissent de plus ou moins d'indépendance sous des gouvernants appelés imans, émirs ou scheiks.

Beloudchistan.

Superficie et *population*. Environ 7,800 m. c. g., avec 2 à 3 millions d'habitants; le pays est divisé en 6 pro-

vinces : Kelat, Sarawan, Kutsch-Gundawa, Djalawan, Lus, Makran.

Capitale. Kelat, 20,000 habitants.

Chef principal depuis 1841 : *Nassir Khan.*

Birman ou **Mranma** (Empire).

Superficie et *population.* 4,500 m. c. g., avec environ 2 millions d'habitants. — *Villes.* Ava ou Aingwa, capitale; Amarapura, résidence du Boa. — *Souverain.* Boa (empereur) *Meungdoum.*

Chine (Empire).

Superficie. Les indications varient entre les chiffres de 76,815 et de 60,072 milles carrés géographiques. — Division : 18 provinces.

Population en 1849. Environ 450 millions.

Finances. Les revenus publics ont été évalués par Rienzi à 217 millions d'écus de Prusse, par le comte d'Escayrac de Lauture à 340 millions de francs.

Armée. Environ 600,000 hommes, en outre un corps de 200,000 Tartars. Il n'existe pas d'armée permanente proprement dite.

Commerce en 1863, par les dix principaux ports ouverts au commerce européen (1) :

Importation	31,471,595	liv. st.
Exportation	50,386,684	»

Port de Shanghaï. Importation en 1863 : 12 millions de liv. st.; exportation, 29.7.

(1) Par suite des traités de Tien-tsinn (1858) et de Pékin (1860), le nombre de ces ports s'élève à 13.

Port de Canton. Importation en 1863 : 3.9; exportation, 2.3 millions de liv. st.

Villes principales. Pékin, résidence de l'empereur; Nankin, Hant-tjeu-fu, Canton. — Principaux ports ouverts au commerce européen : Hong-Kong (établissement britannique), Shanghaï, Fu-tjeu-fu, Hiamen (Among), Ning-po, Canton, Amoy, Tien-tsinn. — Colonie portugaise : Macao.

Hauts colléges de l'empire. 1° Conseil de régence, pendant la minorité de l'empereur, présidé par le prince Kong, oncle de l'empereur; 2° Conseil d'État ayant sous ses ordres 8 colléges du gouvérnement ou départements ministériels; 3° Collége des censeurs publics (40 à 50 membres), indépendant du gouvernement.

Souverain. Empereur *Ki-tsiang* (1) né en 1855, fils de Hieng-fung (né en 1831, mort en 1861). Il est le 245e empereur depuis 4705 ans, et le 8e de la dynastie des Tsing, qui règne depuis 1644.

Cochinchine (**Annam Kia-Tschin**) (Royaume).

Ce pays se compose de l'Annam du Nord ou Tonquin, de l'Annam du Midi ou Kiatschin (Cochinchine), et du pays de Cambodje. — Un traité conclu avec la France en 1859 a remis entre les mains des Français les provinces de Bien-hoâ, de Saïgon et de Mythô.

Superficie. D'après Crawfurd, 97,800 m. c. angl. (2).

Population. Selon de Chaigneau : 15 à 20 millions d'habitants; selon l'amiral Vannier : 10 millions, et selon

(1) D'autres l'appellent *Tong-tchi.*
(2) 21.25 milles carrés anglais font 1 mille carré géographique.

Crawfurd : 5,195,000 habitants. L'évêque Pellerin hasarde même le chiffre de 30 millions.

Villes. Hue, capitale, 100,000 hab. : Ke-Scho, 200,000; Turanne; Saïgon, 180,000.

Souverain. Roi (Dschialoung) *Tu-Duc*, depuis 1847, successeur de Thieu-Tri.

Inde anglaise.

Superficie (en milles carrés anglais) et *population* (1857-1858) :

1. — Possessions immédiates :

	M. c. g.	Habitants.
Présidence du Bengale . .	392,834	54,185,338
Province du Nord-Ouest .	94,807	31,404,024
Présidence de Madras . .	130,697	23,116,628
Présidence de Bombay . .	139,405	12,034,485
Province du Punjaub . .	93,275	14,629,125
TOTAUX. . .	851,018	135,369,600 (1)

2. — Possessions médiates :

	M. c. g.	Habitants.
États indigènes du Bengale . .	515,633	38,702,206
» de Madras . . .	47,916	5,400,763
» de Bombay. . .	60,575	5,845,248
TOTAUX. . .	624,024	49,948,027
TOTAUX GÉNÉRAUX. . .	1,475,042	185,317,817

Finances. En millions de livres sterling :

	Compte de 1864-65.	Projet pour 1866-67.
Recettes	47.04	47.32
Dépenses	47.02	47.39

(1) Dernier recensement, 143,271,210 hab.

Dette des Indes au 30 avril 1866 : 85.8 millions de livres sterling.

Armée. 65,287 hommes de troupes anglaises ; 113,370 hommes de troupes indigènes.

Commerce. Valeur en millions de livres sterling :

	1861.	1862.	1863.	1864.
	—	—	—	—
Importation . . .	43.1	37.2	43.1	50.1
Exportation . . .	34.0	37.0	48.9	66.8

Gouverneur général (vice-roi) : Général sir John Laird Mair *Lawrence*, nommé en nov. 1863 (réside à Calcutta).

Japon ou **Niphon** (Empire).

Superficie (les îles dépendantes comprises). D'après Engelhard, 7,065 et d'après von Siebold : 6,729 m. c. g. ; population : de 35 à 40 millions.

Gouvernement. Le Japon a deux chefs suprêmes : un empereur spirituel ou *Micado,* dont le nom personnel n'est connu que des grands feudataires, et un empereur temporel, *Taicoun* ou *Sjogoun,* actuellement *Mina Motto Ier* (1). Le premier réside à Kyo-to, le second à Yeddo. Le Taicoun a sous lui un grand conseil de 13 membres qui gouverne en son nom. Le produit des impôts généraux s'élève à environ 900 millions de francs.

Ports de mer ouverts aux Européens et aux Américains du Nord : Hioga, Kanagawa, Niegata, Hokodadi, Nangasaki et Osaka. L'exportation a été officiellement évaluée pour 1863 à 42 millions, et l'importation à 18 millions de francs. Sont entrés en 1863 dans les ports du

(1) Il est mort en octobre 1866.

Japon : 170 navires, jaugeant 64,328 tonneaux, dont 100 anglais, 40 américains, 13 hollandais, 8 allemands, 7 français, 2 russes.

Mascate (Sultanat ou Imanat de) (1).

Superficie et *population.* 8,000 m. c. g., avec environ 1 1/2 million d'habitants.

Revenus. Environ 21 millions de francs.

Armée. Garde de l'iman : 2,500 balutches.

Flotte. 87 navires avec 730 canons

Capitale. Mascate, 60,000 hab.; résidence de l'iman : île de Zanzibar.

Souverain. Sultan (Iman) *Saïd-Medjid,* successeur et fils de Sejid-Saïd, mort le 18 octobre 1856.

Perse ou **Iran** (État despotique).

Superficie et *population.* Environ 26,450 m. c. g., avec environ 10 millions d'habitants, pour la plupart mahométans. — *Division.* Onze provinces, savoir : Aberbidjan, Irak-Adjémi, Kurdistan, Kuhtstan, Khuristan avec Luristan, Farsistan avec Laristan, Taberistan, Kerman, Khoraçan, Mazenderan et Guilan.

Finances. Revenus du trésor spirituel (servant à l'entretien du culte, de la justice, etc.), 2 1/2 millions de tomans; revenus de la couronne (pour la cour et l'administration publique), 3 millions de tomans. — Il n'existe pas de dette.

(1) Cet État, aussi appelé Oman, comprend, en outre, plusieurs îles du golfe Persique et une partie de la Perse méridionale, et, en Afrique, la côte de Zanzibar.

Armée. En 1864 : troupes régulières, infanterie, 72,000 h.; cavalerie, 1,500 hommes; artillerie, 5,380 hommes; cavalerie irrégulière, 29,030 hommes.

Commerce. On exporte céréales, tabacs, châles, étoffes de laine, de coton, de soie. L'importation par les frontières de l'Ouest et de l'Est s'élève en moyenne à 78 millions de francs; l'exportation à environ autant.

Monnaie. 1 toman à 10 sachibkoran = 11 fr. 24 c.; roupie (2 1/2 abazes) = 2 fr. 48 cent.

Villes principales. Téhéran, capitale et résidence du schah, 120,000 hab.; Ispahan (180,000), Tébriz (160,000), Asterabad, Meshhed (100,000), Shiras, Kermanschah-Kascham.

Souverain. Schah *Nasser-ed-Din*, né en 1829, succède à son père Méhémed-Schah, en 1848. Héritier du trône : *Mouzaffer-ed-Din-Mirza.* — Premier ministre : *Mirza Mohammed-Khan.*

Siam (Thai ou Scham) (Royaume despotique).

Ce royaume se compose : 1° de Siam proprement dit; 2° de grandes parties de Lana, de la partie la plus occidentale de Cambodje; des États tributaires malais et d'une partie de la presqu'île de Malacca.

Superficie. Selon Crawfurd : 11,875 m. c. g.

Population. Selon sir John Bowring : 4 à 5 millions; d'après Mgr. Pallegoix, 6 millions; elle est composée de Siamois, de Chinois, de Malais, etc.

Revenus annuels. Selon Crawfurd : 3,114,000 liv. st.

Armée permanente. 10,000 hommes. *Marine* : 4 frégates et 16 corvettes.

Capitale. Bangkok, la plus grande cité de l'Indo-Chine, avec 400,000 habitants (?).

Souverain. Depuis le 16 avril 1851 : *Chao-Phra-Mongkut* (1). A côté de lui, règne un second roi, chargé du commandement de l'armée.

Turkestan ou Djabathal.

I. Khanat de *Chiwa* : 21,000 m. c. g., 2,500,000 habitants. — Khan (souverain) : *Babad Khan,* depuis 1846. — Capitale : Chiwa, 60,000 habitants.

II. Khanat de *Buchara* : 5,600 m. c. g.; 2 1/2 millions d'habitants. — Khan : *Seiud Mir Mosaffer Schah,* succède à son père, Nasr Ualla, en 1860. — Capitale : Buchara, 60,000 habitants.

III. Autres petits *États Usbêques* : environ 1,600 m. c. g., avec 1 million d'habitants. Le principal de ces États est Kundus, conquis par le dost d'Afghanistan.

(1) Il est mort en 1866.

IV. — AFRIQUE.

Abyssinie.

Superficie. Environ 10 à 11,000 m. c. g. Le pays se compose de l'Abyssinie proprement dite et des pays littoraux de la mer Rouge ou Samhara. L'Abyssinie proprement dite est divisée en trois provinces : Amhara, Tigré et Choa.

Population. Environ 4 1/2 millions d'habitants, dont 1 million de chrétiens et un demi-million de mahométans. — Principales localités: Gondar (15,000 habitants), Adowa (8,000). Angolalla (4,000) et Massowah. Places de commerce : Gondar (Amhara), Alegon Amba (Choa); Massowah, sur la mer Rouge; Adul (Tigré), port acquis par les Français; île de Muscha dans la baie de Tadschurra, occupée par les Anglais.

Gouvernement. La plus grande partie de l'Abyssinie se trouve au pouvoir despotique d'un empereur ou négous héréditaire, qui est actuellement, depuis la mort de Théodore Ier en 1857, *Théodore II* (Kassa Kuaranya), né en 1818.

Algérie.

Colonie française.

Superficie. 7,018 m. c. g. (39,000,000 hectares) avec 2,999,124 habitants (1862). — En 1862, la population européenne de l'Algérie s'élevait à 192,546, en 1864 à 204,877 hab. — Nombre d'hectares cultivés en 1855 : 1,765,071 ; en 1856 : 2,082,524.

Provinces. Alger (974,491 h.), Constantine (1,402,027), Oran (622,606).

Finances. Les produits de l'Algérie figurent au budget français de 1867 pour 18.4 millions de francs ; les dépenses pour 14.4 millions (budget ordinaire) et 21.8 millions (budget extraordinaire).

Armée. Situation au 8 juin 1865 : 76,000 hommes.

Commerce (général) avec la France de 1861 à 1863, valeurs actuelles ; en millions de francs :

	1862.	1863.	1864.
	—	—	—
Importation. . . .	133.8	139.3	141.0
Exportation . . .	41.5	52.7	76.7

Commerce général avec les pays étrangers et les colonies françaises pendant 1862, 1863 et 1864 (valeurs officielles en millions de francs) :

	1862.	1863.	1864.
	—	—	—
Importation.	17.7	17.0	19.4
Exportation.	10.8	15.3	24.0

Marine marchande au 31 décembre 1864 : 148 navires à voiles jaugeant 4,280 tonneaux.

Villes principales. Alger, 48,628 ; Constantine, 30,388 ; Oran, 27,318 hab.

Dahomey.

État de nègres despotique sur la côte occidentale de l'Afrique.

Roi : *Guézo* (depuis 1817). — Principales villes : Whidah, située à 5 kilomètres de la plage du golfe de Guinée. Il y existe une factorerie française ; à l'intérieur, Abomeh, capitale et résidence du roi.

L'armée régulière est portée à 12,000 soldats, dont 5,000 femmes.

Égypte (*Misr*).

Pachalik héréditaire de la Turquie.

Superficie. 31,000 m. c. g. L'Égypte proprement dite : 8,372 m. c. g., dont 1/10 seulement est cultivé ; d'après Jacotin, 5,486 m. c. g., dont 260 sont cultivés.

Population. 7,465,000 habitants (1859).

Cette population se compose pour la plus grande partie d'Arabes ; puis viennent, sous le rapport du nombre, les Cophtes (500,000 hab.) ; enfin on y trouve les nationalités suivantes : Turcs, Bédouins, Berbères, Nègres, Abyssiniens, Circassiens et Géorgiens, Juifs, Syriens, Grecs et Européens.

Division. 1° La basse Égypte ou Bahari. Villes : le Caire (265,000 habitants), Alexandrie (170,000 habit), Damiette (37,000 hab.), Rosette (18,000 hab.), Suez (5,000 hab.).

2° La moyenne Égypte ou Wastani ;

3° La haute Égypte ou Saïd ;

4° La Nubie ou Beled-es-Sudan (Sennaar, Taka, Kordofan, Dongola, Chartoum, Berber).

Finances. Recettes annuelles en moyenne : 200 millions de francs. — Tribut à la Porte : 80,000 bourses (à 125 francs). Il s'élève, depuis 1866, dit-on, à 700,000 bourses. — Dette publique à la fin de 1865 : 185 millions de francs. Emprunt particulier du vice-roi, 1,200,000 liv. st.

Armée. En 1863 : 21,000 hommes. Elle a été réduite depuis à 14,000 hommes. En vertu des traités, cependant, le contingent à fournir à la Turquie doit être de 20,000 hommes.

Flotte en 1862. 7 vaisseaux de ligne, 9 corvettes, 25 petits bâtiments et 27 transports.

Commerce. Port d'Alexandrie. En millions de francs :

	Exportation.	Importation.
1860	68	58.5
1861	93	72.0
1862	167	80.0
1863	215	100.0
1864	300	130.0

Monnaie. Piastre à 40 paras = 25 cent. ; 500 piastres font une bourse (kis) ou 125 fr.

Pacha (*Vali*) ou vice-roi héréditaire : *Ismaël Pascha*, fils d'Ibrahim Pascha, né en 1816, succède à son frère, *Saïd*, mort le 17 janvier 1863. — Le pacha est assisté d'un conseil d'État (créé en 1856) et d'un cabinet de cinq ministres. Une représentation nationale est en voie d'organisation.

Libéria.

(*République de nègres émancipés, fondée en* 1821 *par une société de colonisation américaine, et indépendante depuis* 1847.)

Elle est située sur la côte de Guinée, sur une étendue de 1,400 m. c. g., et se divise en 3 comtés : Montserrado, Grande-Bassa, Sinou. Depuis 1857, la colonie du cap Palmas, établie sous les auspices de la Société de colonisation de Maryland, forme un quatrième comté, appelé Maryland.

Population en 1856. 15,000 hommes noirs ou de couleur, venus d'Amérique, et environ 300,000 indigènes.— Les ressources consistent principalement dans le revenu de la douane; en 1862, les recettes étaient de 759,755 fr. les dépenses de 749,325 fr. La force militaire est de 1,200 à 1,500 hommes.

Commerce. Navigation du 30 septembre 1859 au 31 août 1860 :

	Bâtiments.	Tonnes.	Valeurs en dollars.
Arrivages	123	30,429	340,890
Départs	122	30,015	279,724

Le principal article d'exportation est l'huile de palmier.

Capitale. Monrovia, 1,500 habitants.

Gouvernement. Un sénat (2 sénateurs par comté) et une chambre des représentants de 13 membres. — Chef du pouvoir exécutif : un président élu pour deux ans; depuis le 5 mai 1864, D. B. Warner.

Malagasch ou Madagascar.

Cette île, d'une *superficie* de 11 à 12,000 m. c. g., est principalement habitée par quatre tribus : les Howas, les Sakalawas, les Betsileos et les Betammenas.

Population. Environ 4,700,000 hab.

Le pouvoir était depuis 1861 entre les mains du roi *Radama II*, fils de la reine Ranawalo-Manjoka († 1861) ; ce dernier ayant été assassiné le 12 mai 1863, sa veuve est proclamée reine, sous le nom de *Rasqaheri-Manjoka*.

Commerce. De 1859 à 1863, 419 navires (dont 406 anglais) venant de Madagascar, ont importé à l'île Maurice pour 363,119 liv. st. de marchandises.

Capitale. Tananarivo ou Émirne : 25,000 habitants.

Maroc (Moghrib-ul-Aksa) (Empire).

Assemblage de tribus arabes et berbères.

Superficie et *population*. 10,800 m. c. g. (dont 6,200 en terre labourable), avec environ 8 3/4 millions d'hab. professant l'islamisme.

Division. Cinq provinces : Maroc, Fez, Sous, Darah et Tafilet.

Finances. Certains relevés portent les recettes et dépenses à 990,000 piastres (de 5 fr. 25 c.).

Armée et *marine*. Voy. l'*Ann*. 1863.

Commerce Mouvement depuis 1860 (1); en millions de francs.

	Importation.	Exportation.
1860	19.0	17.8
1861	24.8	24.9
1862	29.9	21.7
1863	25.6	24.1
1864	25.2	18.8

Monnaie. Mitzkal, monnaie de compte (de 10 onces à 4 musums) = 2 fr. 40 c.

(1) Pour les trois années antérieures, voy. l'*Ann*. de 1863 et de 1865.

Capitales. Fez (85,000 hab.) et Maroc (50,000 hab.). — Principaux ports de mer : Tanger (16 à 17,000 hab.), Mogador, avec 20,000 hab., Mazagran.

Chef suprême de l'État. Sultan *Sidi-Muhammed,* succède, en 1859, à son père, Abder-Rahman. Il porte le titre d'*Émir al moslemin* (émir des musulmans) et de *Califa el Haligai* (vicaire de Dieu).

Soudan ou Nigritie.

Comprend un grand nombre de royaumes indépendants.

Superficie. 50,000 m. c. g.

Population. Environ 3 millions d'habitants.

Villes principales. Tombouctou près du Niger (20,000 hab.), Rabbah (40,000), Kano (30,000), Sokoto (20,000).

Tripoli (Tarablousi-Garb).

État tributaire de la Turquie.

Superficie. Garb ou Tripoli, 5,950, Barka, 3,470, Fezzan, 4,650; ensemble: 14,070 m. c. g.

Population. Environ 1 million d'habitants, en grande partie de nationalité arabe.

Revenus en impôts directs : 659,500 piastres.

Capitale. Tripoli (Tarablous), avec 10,000 habitants. Autres villes : Benghazi (10,000), Ghandames (5,000), et Murzuk (3,350 hab.)

Armée. Garnison turque, 2 régiments, ensemble 4,000 hommes.

Gouverneur · *Mahmoud-Nedin,* pacha.

Commerce. Valeur en florins de convention :

	1856.	1857.	1858.
	—	—	—
Importation . . .	2,852,540	1,563,540	1,352,700
Exportation . . .	1,571,200	900,000	1,362,000

Port de Tripoli. Entrées en 1851 : 370 navires, dont 271 turcs ; en 1857 : 246 navires, dont 158 turcs.

Tunis (Régence).

Superficie. 3,710 m. c. g.

Population. 1,500,000 (?) habit. de race arabe (100,000 juifs).

Revenus publics. Environ 24 millions de francs.

Commerce. Exportation en 1858 : 16,770,000 piastres, dont 11 1/2 millions en huile d'olive, 3 millions en froment.

Armée. Troupes régulières : environ 20,000 hommes.

Flotte. 20 navires avec 130 bouches à feu.

Capitale. Tunis, avec 150,000 habit. Autres villes : Kabes, Kairuan, Susa, Porto Farina.

Chef de l'État (Bey), souverain absolu. *Mohammed-el-Sadah ;* il a succédé en 1859 à Sidi-Mohammet.

V. — OCÉANIE.

Îles Sandwich (Royaume).

Ces îles, aussi appelées Hawaïennes, sont au nombre de 15, dont 8 habitées, savoir : Hawaï (187 m. c. g.), Wahou, Maui, Kauai, Molakai, Ranai, Nihau et Kadulawa.

Superficie collective. 284 m. c. g.

Population. En 1861 : 69,800 hab. (dont 2,716 étrangers), professant pour la plupart la religion chrétienne (protestante).

Finances. Période financière du 1er avril 1865 au 31 mars 1866. Recettes : 728,817 dollars ; dépenses : 582,341. Dette au 1er avril 1866 : 189,975 dollars.

Commerce. En milliers de dollars :

	1862.	1863.	1864.	1865.
Importation	998	1,175	1,712	1,944
Exportation	586	744	1,662	1,808

Capitale. Honolulu, sur Woahu, résidence du roi et principal port de mer, 9,000 hab.

Chef de l'État. Roi constitutionnel *Kaméhaméha V*, né en 1830, succède, en novembre 1863, à son frère Kaméhaméha IV (né en 1834), qui, lui, avait succédé à son père adoptif Kaméhaméha III en 1854.

Iles de la Société.

La plus considérable, O'Tahiti, renferme, sur une étendue de 20 1/2 m. c. g., environ 10,000 habitants, professant la religion chrétienne.

Chef du gouvernement : Roi *Tamatoa V*. Son frère et sa sœur se partagent le gouvernement des îles depuis l'abdication de la reine Pomaré (sœur de Pomaré III, née en 1822), qui a eu lieu en mai 1852.

Ville principale : Papaïti, résidence royale, siége du gouvernement et du commissaire impérial français.



VI. — AUSTRALIE.

Colonies anglaises.

Ces colonies sont :

1. NOUVELLE GALLES DU SUD. 323,437 milles c. anglais ; 378,935 hab. *Capitale :* Sidney, 53,000 hab. — *Recettes :* 2,157,358 liv. st. ; dépenses : 2,602,094. — *Commerce.* Importation : 8,319,576 liv. st. ; exportation : 6,936,839 liv. st.

2. QUEENSLAND (678,000 m. c. angl.), colonie fondée en 1859, formant jusqu'alors le district de Moreton-Bay de la Nouvelle-Galles du Sud. — *Population :* 59,712 hab. *Capitale :* Brisbane. — *Recettes :* 390,823 ; dépenses : 404,402 liv. st. — Importation : 1,713,263 ; exportation : 888,381 liv. st.

3. VICTORIA. Colonie détachée en 1851 de la Nouvelle-Galles du Sud, divisée en 17 comtés et quatre grands districts pastoraux ; 86,831 m. c. angl., avec 574,331 h. *Capitale :* Melbourne, fondée en 1837, environ 123,000 h. — *Recettes :* 2,774,686 liv. st. ; dépenses : 2,882,937 liv. sterl. — *Commerce.* Importation : 14.1 millions de liv. st. ; exportation : 13.5.

4. AUSTRALIE DU SUD (11 comtés) : 383,328 m. c. angl., avec 140,416 hab. *Capitale :* Adélaïde, fondée en 1834,

15,000 hab. — *Recettes:* 664,744 liv. st.; dépenses : 648,670. *Commerce.* Importation : 2,028,280 liv. st; exportation : 2,358,817 liv. st.

5. AUSTRALIE DE L'OUEST (26 comtés). 978,000 m. c. angl. avec 18,780 hab. *Capitale :* Perth, fondée en 1828. — *Recettes :* 71,708 liv. st.; dépenses : 71,073 liv. st. — Importation 157,137 ; exportation : 143,106 liv. st.

6. TASMANIE (île Van Diemen). 26,215 m. c. angl., avec 91,519 h. *Capitale :* Hobarttown. — *Revenus :* 284,439 liv. st.; dépenses : 277,637. — Importation : 902,980; exportation : 999,511 liv. st.

7. NOUVELLE ZÉLANDE. 106,259 m. c. angl., avec 175,357 hab. *Revenus :* 380,836; dépenses : 1,757,092 liv. st. — Importation : 7,024,674; exportation : 3,485,405 liv. sterling.



DEUXIÈME PARTIE

NOTICES STATISTIQUES SUR LA BELGIQUE

I. — ARÉAL.

CONTENANCE CADASTRALE D'APRÈS LE TABLEAU DRESSÉ LE 31 DÉCEMBRE 1860.

Provinces.	Communes.			Hectares.
	Urbaines.	Rurales.	Total.	
Anvers	4	143	147	283,176
Brabant	8	330	338	328,296
Flandre occidentale	15	234	249	323,473
Flandre orientale	11	282	293	299,996
Hainaut	21	407	428	372,179
Liége	7	325	332	289,390
Limbourg	4	199	203	241,237
Luxembourg	11	190	201	441,765
Namur	5	342	347	366,024
LE ROYAUME	86	2,452	2,538	2,945,539

II. POPULATION.



MOUVEMENT DE LA POPULATION PENDANT L'ANNÉE 1865.



NAISSANCES.

1. Le *nombre* absolu des naissances (mort-nés compris) s'est élevé en 1865 à 163,921 (1). Ce chiffre est supérieur de 235, soit 0.14 p. c., à celui de l'année antérieure, et supérieur de 12,266, soit de 8.1 p. c., à celui de la moyenne décennale de 1855-64, qui est de 151,655 (2).

2. Du rapprochement des naissances de 1865 avec l'état de la population au 31 décembre 1864, il résulte qu'il y a eu, en 1865, sur 10,000 habitants, 332 naissances. Cela constitue, relativement à l'année antérieure,

(1) Il y a eu, en 1865, 3,153 jumeaux; ce dernier chiffre comprend 51 nouveau-nés issus de 17 accouchements triples.

(2) Chiffres des naissances pendant les dix dernières années :

1855,	131,642	1860,	151,616
1856,	140,323	1861,	154,218
1857,	150,107	1862,	152,457
1858,	152,142	1863,	163,076
1859,	157,286	1864,	163,686

Moyenne décennale : 151,655.

une diminution de 2 naissances. Le relevé ci-après fait connaître les résultats analogues constatés depuis 1856.

Années.		Années.	
1856	310	1861	325
1857	331	1862	318
1858	332	1863	339
1859	340	1864	334
1860	324	1865	332

De ce qui précède, il résulte que la fécondité a été en 1865 de 1 naissance sur 30.1 habitants.

Défalcation faite des mort-nés, ce chiffre se change en 31.6.

3. Le tableau qui suit établit pour les neuf provinces les totaux des naissances constatées en 1864 et 1865, ainsi que le chiffre proportionnel afférent à chacune d'elles relativement à 10,000 habitants.

Provinces.	Total des naissances.		Naissances sur 10,000 habitants.		
	1864.	1865.	1864.	1865.	Différence.
Anvers. . . .	16,466	16,584	348	348	0
Brabant . . .	29,338	29,092	349	341	— 8
Flandre occid. .	22,534	22,603	344	344	0
Flandre orient. .	26,931	26,961	329	328	— 1
Hainaut . . .	27,947	27,736	330	323	— 7
Liége	18,905	19,185	340	341	+ 1
Limbourg. . .	6,102	6,116	308	307	— 1
Luxembourg. .	5,936	6,030	287	290	+ 3
Namur. . . .	9,527	9,614	310	311	+ 1
LE ROYAUME.	163,686	163,921	334	337	— 2

Comme on voit, la diminution du chiffre proportionnel des naissances ne se manifeste que dans quatre provinces. — C'est encore le Luxembourg qui vient en dernier rang pour la fécondité, précédé par le Limbourg.

4. Au point de vue du *sexe*, les 163,921 nouveau-nés se décomposent de la manière suivante :

Garçons	84,359
Filles	79,562
Garçons sur 1000 filles .	1060
Idem en 1864.	1067

La prépondérance des naissances masculines est, relativement à l'année dernière, tombée de 7 p. mille. En défalquant les mort-nés, nous trouvons le chiffre de la prépondérance masculine tomber de 1060 à 1046. Dans la catégorie des mort-nés seuls, on comptait 1388 garçons pour 1000 filles.

5. Par *état civil,* les naissances, y compris les mort-nés, se répartissent de la manière suivante :

	Légitimes.	Illégitimes.	Illégitimes sur 1000 naissances.
Garçons. . . .	78,365	5,994	71
Filles	73,814	5,748	72
ENSEMBLE. . .	152,179	11,742	71

Le chiffre proportionnel des naissances illégitimes à baissé, relativement à 1864, de 2 pour mille.

Voici, du reste, les résultats constatés dans cette matière, depuis 1851 [1] :

(1) Pour prévenir des malentendus, nous rappelons que, différemment des documents publiés par l'administration, nous avons établi les proportions ci-dessus sur le nombre combiné des naissances vivantes et des mort-nés. Cela nous semblait commandé par l'intérêt moral attaché généralement à ces relevés.

Sans comprendre les mort-nés, le chiffre proportionnel ci-dessus, relativement à 1865, descend de 71 à 70 pour mille.

En 1865, il a été reconnu 1,900 enfants illégitimes, dont 1,646 avaient 1 an et moins et 254 de 1 à 15 ans et au delà; 4,310 ont été légitimés, dont 1,339 âgés de 1 an et moins et 2,971 de 1 à 15 ans et au delà. De ces 4,310 enfants légitimés, 1,359 étaient déjà reconnus.

Années.		Années.	
1851.	86	1859.	75
1852.	84	1860.	73
1853.	82	1861.	74
1854.	84	1862.	73
1855.	79	1863.	74
1856.	79	1864.	73
1857.	80	1865.	71
1858.	80		

Cette dernière moyenne du royaume s'élève à 118 dans les villes, et tombe à 54 dans les campagnes.

6. Dans les diverses provinces, la proportion dont nous parlons s'établit ainsi qu'il suit :

	1862.	1863.	1864.	1865.
Anvers	80	96	78	70
Brabant.	113	112	116	114
Flandre occidentale	50	51	48	44
Flandre orientale	65	59	57	60
Hainaut	84	89	83	84
Liége	69	72	73	67
Limbourg	51	48	50	50
Luxembourg	27	26	28	26
Namur	45	43	49	42
LE ROYAUME. . . .	73	74	73	71

La moyenne du royaume flotte, en 1865 comme généralement, entre le chiffre maximum du Brabant (114) et le chiffre minimum du Luxembourg (26).

7. *Mort-nés.* Leur nombre a été, en 1865, de 7,598, soit 46 sur 1000 naissances (en 1864, 47 p. m.).

Du chiffre total, 4,417 étaient du sexe masculin, 3,181 du féminin (respect. 58 et 42 p. c. du total).

9.6 p. c. du total, soit 732, étaient illégitimes.

DÉCÈS.

8. *Le nombre des décès* s'est élevé en 1865 (les mort-nés compris) à 129,939. Ce nombre constitue, sur celui de l'année dernière, une augmentation de 6,177, soit de 5 p. c. environ, et sur celui de la moyenne décennale 1854-64, une augmentation de 17,483, soit de 15 p. c. (1).

9. Du rapprochement du nombre ci-dessus avec l'état de la population au 31 décembre 1864, il résulte qu'il y a eu en 1865, sur 10,000 habitants, 263 décès, soit 1 décès sur 38 habitants. Cela constitue, relativement à l'année antérieure, une augmentation de 10 décès par 10,000 habitants. Nous faisons suivre les résultats analogues constatés dans les dix dernières années :

Années.		Années.	
1856	228	1861	239
1857	243	1862	223
1858	251	1863	238
1859	258	1864	253
1860	213	1865	263

10. Sous le rapport du *sexe,* 66,730 décès appartiennent au sexe masculin, 63,209 au sexe féminin. La prépondérance des décès masculins, qui est de 1055 décès masculins sur 1000 décès féminins, est près de contrebalancer l'excédant des naissances masculines, que nous avons vu (§ 4) s'élever à 1060. Ce fait extraordinaire provient de ce que l'augmentation des décès, qui est de

(1) Chiffres des décès pendant les dix années antérieures :

1855,	118,404	1860,	99,849
1856,	108,521	1861,	112,356
1857,	110,274	1862,	107,013
1858,	114,778	1863,	115,471
1859,	119,134	1864,	123,762

Moyenne décennale : 112,456

5 p. c. en général, affecte le sexe masculin pour 6.1 p. c. et le sexe féminin pour 3.8 seulement.

Défalcation faite des mort-nés, le rapport des décès masculins aux décès féminins est de 1038 à 1000. Sur la même base, les naissances donnaient 1046 garçons sur 1000 filles.

11. Le tableau qui suit établit, pour les neuf provinces, les totaux des décès constatés en 1864 et 1865, le chiffre proportionnel des décès relativement à 10,000 habitants et la différence de ce chiffre dans les deux années comparées :

Provinces.	Total des décès.		Décès sur 10,000 habitants.		
	1864.	1865.	1864.	1865.	Différ.
Anvers	12,745	14,030	260	294	+ 34
Brabant	22,323	24,352	265	285	+ 20
Flandre occident.	17,621	18,493	270	281	+ 11
Flandre orientale	21,129	22,390	258	272	+ 14
Hainaut	18,709	18,824	221	219	— 2
Liége	14,667	14,719	264	262	— 2
Limbourg	5,186	5,925	260	296	+ 36
Luxembourg	4,360	4,712	211	227	+ 16
Namur	7,022	6,494	228	210	— 18
LE ROYAUME.	123,762	129,939	253	263	+ 10

Ce tableau constate que six provinces seulement participent à l'augmentation du chiffre général de la mortalité en 1865. La moyenne de l'augmentation proportionnelle flotte entre un maximum de 36 (Limbourg) et un minimum de 11 (Flandre occidentale) par 10,000 habitants.

La mortalité a été le plus élevée dans le Limbourg (après elle vient Anvers); le chiffre minimum est celui de la province de Namur.

DI ... *écès,* qui était, en ..., que de 33,9...

8. *Le nombre des décè*... ...tion de 6...
nés compris) à 129,93... .81 p. c
de l'année dernière, u... 41 ...
5 p. c. environ, et ...
1854-64, une aug... ...ant...

9. Du rapproc...
de la populatio...
a eu en 186...
1 décès sur ...
l'année an...
10,000 h...
logues

		Pour cent du total des décès.
...	40,746	33.3
...s	37,188	30.4
TOTAL.	77,934	63.7
... Hommes	14,578	11.9
... Femmes	12,917	10.5
TOTAL.	27,495	22.4
Veufs	6,989	5.7
Veuves	9,923	8.1
TOTAL.	16,912	13.8
TOTAL GÉNÉRAL.	122,341	100.0

14. Groupés *par âge,* les décès masculins et féminins de 1865 se classent ainsi qu'il suit :

	Sexe masc.	Sexe fém.
1 an et au-dessous	16,271	13,297
1 à 15 ans accomplis	14,621	14,667
15 à 60 ans	16,867	16,336
Au delà de 60 ans	14,554	15,728
TOTAUX.	62,313	60,028
ENSEMBLE.	122,341	

Les centenaires ...
...mes et six fem...

	Mariés.	Mariées.
	866	4,516
	7,357	11,262
	12,604	10,406
	...,294	5,489
	...86	2,805
	...3	1,662
		821
		415
		159
		94
		31
		7
		4

...mb...
...64 o...
mariages.

...ici, pour mieux appré... de la fréquence des mariages, ... bli, pendant les dix dernières années, ... habitants et celui des mariages. Le nomb... correspondant à 10,000 habitants était dans ch... années suivantes :

1856	73	1861	71
1857	83	1862	71
1858	83	1863	74
1859	79	1864	75
1860	75	1865	76

16. La moyenne générale de 76 mariages par 10,000 habitants, telle qu'elle est établie pour 1865, se modifie, dans les différentes provinces, de la manière suivante :

Provinces.	Chiffre absolu.	Chiffre par 10,000 habit.
Anvers	3,648	76
Brabant	6,944	81
Flandre occidentale	5,047	77
Flandre orientale	5,782	70
Hainaut	6,674	77
Liége	4,413	78
Limbourg	1,461	73
Luxembourg	1,371	66
Namur	2,331	75
LE ROYAUME	37,671	76
En 1864	36,959	75

Le nombre proportionnel des mariages de 1865 comparé à celui de 1864 a augmenté dans Brabant, Flandre occidentale, Liége, Limbourg et Luxembourg; il est resté stationnaire dans la Flandre orientale, et a insensiblement diminué dans Anvers, Hainaut et Namur. C'est dans la province de Brabant que s'est produit le plus haut, et dans celle de Luxembourg, le plus bas chiffre proportionnel de mariages.

17. En calculant le rapport des mariages aux enfants légitimes nés vivants, on trouve qu'il y a eu, pour un mariage, dans les provinces de :

Flandre orientale	4.2	enfants.
Flandre occidentale.	4.1	»
Luxembourg	4.1	»
Liége.	3.8	»
Limbourg	3.6	»
Namur	3.5	»
LE ROYAUME. . .	3.9	»

18. D'après le relevé donné ci-dessus au § 13, il est mort en 1865 en état de mariage 14,578 hommes et 12,917 femmes, ce qui fait un total de 27,495 unions conjugales dissoutes par la mort. Rapproché du nombre des mariages contractés en 1865, ce total produit un rapport de 1370 nouveaux mariages sur mille mariages détruits (en 1864, ce rapport était de 1,344 nouveaux mariages).

19. Le tableau suivant décompose le nombre des mariages par *état civil* et par *âge*.

1° — Par *état civil :*

Mariages entre

Garçons et filles.	31,551	soit	83.8	p. c.
Garçons et veuves	1,718	»	4.5	»
Veufs et filles.	3,358	»	9.0	»
Veufs et veuves	1,044	»	2.7	»
TOTAL. . .	37,671	»	100	»

2° Par *âge :*

	Mariés.	Mariées.
De 21 ans et au-dessous	866	4,516
De 21 ans à 25 ans	7,357	11,262
De 25 » 30 »	12,604	10,406
De 30 » 35 »	7,294	5,489
De 35 » 40 »	4,186	2,805
De 40 » 45 »	2,403	1,662
De 45 » 50 »	1,347	821
De 50 » 55 »	774	415
De 55 » 60 »	413	159
De 60 » 65 »	230	94
De 65 » 70 »	135	31
De 70 » 75 »	50	7
De 75 » 80 »	9	4
De 80 et au delà	3	—
TOTAL. . .	37,671	37,671

20. Le nombre des *divorces* prononcés en 1864 avait été de 66; en 1865 il est descendu à 51, soit 1.3 divorce sur mille mariages. Des 51 divorces, 24 ont été prononcés dans le Brabant, 10 dans la province de Liége, 2 dans la Flandre orientale, 7 dans le Hainaut, 3 dans Namur, 1 dans Anvers, 3 dans la Flandre occidentale, 1 dans le Limbourg; il n'y en a eu aucun dans le Luxembourg.

La moyenne des divorces dans les cinq années antérieures est de 60.

IMMIGRATION ET ÉMIGRATION.

21. Le tableau suivant fait connaître le nombre des personnes qui se sont établies dans les différentes provinces, venant de l'étranger, et le nombre de celles qui ont quitté le pays pour s'établir à l'étranger :

Provinces.	Immigration.		Émigration.	
	Masc.	Fém.	Masc.	Fém.
Anvers	844	674	1,056	816
Brabant	1,911	1,377	807	625
Flandre occidentale	390	382	1,553	1,573
Flandre orientale	472	424	899	797
Hainaut	609	571	1,053	1,012
Liége	623	370	188	144
Limbourg	118	128	118	120
Luxembourg	187	186	427	377
Namur	170	164	224	226
LE ROYAUME	5,324	4,276	6,325	5,690
	9,600		12,015	

Il résulte du tableau qui précède, qu'il y a eu, en 1865, un excédant d'émigration qui s'élève à 2,415 personnes. Dans les immigrations, le Brabant fournit la plus grande part (près d'un tiers); dans les émigrations, le maximum revient à la Flandre occidentale (plus du quart du chiffre total). L'excédant de l'émigration n'affecte que les provinces de Flandre occidentale, Flandre orientale, Hainaut, Luxembourg et Namur.

ÉTAT DE LA POPULATION AU 31 DÉCEMBRE 1865.

22. Au 31 décembre 1864, la population du royaume était fixée, par la statistique officielle, à 4,940,570; elle s'est élevée à la date correspondante de 1865, d'après les calculs de l'administration, à 4,984,451 habitants, ce qui fait une augmentation de 43,881 habitants, soit 0.88 p. c. (0. 95 p. c. en 1864) (1). — Le chiffre ci-dessus se décom-

(1) *Population du royaume* (chiffres officiels) au 31 décembre des années sui-

pose en 1,323,090 habitants des villes et 3,661,361 habitants des campagnes; ce qui constitue pour les villes une augmentation de 0.98 p. c., et pour les campagnes une augmentation de 0.85 p. c.

Le rapport des citadins aux habitants des communes rurales était, en 1857, de 262 à 738; en 1858, de 263 à 737; en 1859, de 264 à 736; en 1860, de 262 à 736; en 1861, de 264 à 736; depuis 1862, il est de 265 à 735 (1).

23. Le tableau suivant indique l'état de la population dans les diverses provinces au 31 décembre 1865, ainsi que l'accroissement, tant absolu que proportionnel, survenu pendant l'année.

vantes (le second chiffre exprime l'accroissement proportionnel d'une période ou d'une année à l'autre) :

1831.	3,785,814	3.75 p. c.
1836.	3,927,901	
1841.	4,138,382	5.36 »
1846 (Recens.) .	4,337,048	4.80 »
1851.	4,473,175	4.14 »
1856 (Recens.) .	4,529,560	1.26 »
1861.	4,782,235	5.57 »
1862.	4,836,566	1.13 »
1863.	4,893,021	1.18 »
1864.	4,940,570	0.95 »
1865.	4,984,457	0.88 »

Le bas chiffre de l'accroissement proportionnnel dans la période quinquennale 1851-56 provient des mesures plus rigoureuses prises lors du recensement de 1856, dont le résultat a été d'abaisser considérablement les chiffres des années antérieures, qui, par suite des doubles emplois, avaient été portés beaucoup trop hant.

En rapprochant les chiffres de 1831 et de 1865, nous obtenons un accroissement de 25 p. c., soit 0.73 p. c. par année; dans la période quinquennale 1860-64, l'accroissement annuel était de 0.88 p. c. en moyenne.

Dans la période décennale 1851 à 1860, l'augmentation annuelle moyenne n'a été que de 0.69 p. c. (maximum 1.34, Liége; minimum 0.12, Flandre occidentale.)

(1) La distinction actuelle en villes et communes rurales est basée sur les statuts provinciaux et locaux, arrêtés en exécution des articles 6 et 7 de la loi fondamentale de 1815 pour l'ancien royaume des Pays-Bas, et sans égard au chiffre de la population, car onze communes rurales ont chacune une population supérieure à 10,000 âmes.

Provinces.	Population.	Accroissement Absolu.	Accroissement Relatif.
Anvers	478,073	1,786	0.37 p. c.
Brabant	864,224	11,600	1.36 »
Flandre occidentale.	659,938	3,449	0.52 »
Flandre orientale .	824,175	3,172	0.38 »
Hainaut	868,177	11,376	1.32 »
Liége	570,524	8,625	1.53 »
Limbourg . . .	199,693	12	0.00 »
Luxembourg . .	208,513	1,267	0.61 »
Namur.	311,134	2,618	0.84 »
ROYAUME. . .	4,984,451	43,881	0.88 »

La moyenne d'accroissement pour le royaume flotte entre un maximum de 1.53 p. c. (Liége) et un minimum de 0.00 p. c. (Limbourg). Dans cinq provinces, l'accroissement relatif a été moindre en 1865 qu'en 1864. Celle de Limbourg a même vu diminuer sa population de 12 habitants.

DENSITÉ DE LA POPULATION.

24. Du rapprochement du nombre de la population avec celui de la superficie, il résulte que le nombre d'habitants vivants sur 100 hectares (1 kilomètre carré) était, pour le royaume, au 31 décembre 1864 (1), de 167 habitants; augmentation, sur 1856, de 13 habitants; depuis le recensement de 1846, de 20 habitants.

Voici l'ordre dans lequel se rangeaient les diverses provinces du royaume, sous le rapport de la densité, au 31 décembre 1864 :

(1) Attendant les résultats du recensement général qui vient d'avoir lieu, nous avons cru inutile de faire des calculs nouveaux pour la date du 31 décembre 1865.

	Habitants par 100 hectares.	Augmentation depuis le rec. de 1846.
Flandre orientale . .	273	+ 9
Brabant.	259	+ 49
Hainaut.	230	+ 38
Flandre occidentale. .	196	— 3
Liége	194	+ 38
Anvers	168	+ 25
Namur	84	+ 12
Limbourg	82	+ 5
Luxembourg. . . .	46	+ 4
ROYAUME. . .	167	+ 20

POPULATION DES CHEFS-LIEUX DE PROVINCE.

25. Le nombre d'habitants, au 31 décembre des années 1863 à 1865, se présente ainsi qu'il suit :

	1863.	1864.	1865.
Bruxelles ([1])	185,982	187,155	189,337
Gand	122,900	124,441	126,333
Anvers	120,444	122,665	123.498
Liége	101,710	102,888	104,905
Bruges	50,981	50,503	49,819
Mons	27,173	27,331	27,764
Namur	26,204	26,525	27,196
Hasselt.	9,957	9,964	10,043
Arlon	5,925	6,098	6,291

(Pour la décomposition du chiffre de population établi à la suite du recensement du 31 décembre 1856, par état civil, par sexe et par origine, ainsi que pour le nombre des familles existant dans les diverses provinces à la même date, voy. l'*Annuaire* de 1861, pp. 134 et 138).

(1) Les 8 communes limitrophes de la capitale comptaient, au 31 décembre 1865, 128,703 hab., ce qui porte le chiffre de l'agglomération bruxelloise à 318,040 hab.; augmentation proportionnelle depuis l'année dernière : 3.03 p. c.

III — ASSEMBLÉES LÉGISLATIVES ET ÉLECTIVES.

---

1. *Nombre des représentants et des sénateurs.* — Par la loi du 24 mai 1859, décrétée en considération de l'accroissement de la population, le nombre des représentants a été porté de 108 à 116, et celui des sénateurs de 54 à 58. Une loi analogue du 7 mai 1866 a élevé ces chiffres respectivement à 124 et 62. Voir pour la répartition, par arrondissements, des représentants et des sénateurs, l'*Annuaire* de 1860, pages 129 et 130

2. *Éligibles au Sénat.* Dans le tableau ci-après, la 1re colonne de chiffres désigne le nombre des éligibles correspondant en 1865 à 1 sur 6000 habitants; la 2e, celui des citoyens, âgés de 40 ans, payant le cens constitutionnel en 1865 (éligibles censitaires); la 3e, l'écart existant entre les deux premiers nombres, et représentant le nombre des éligibles supplémentaires.

On sait que, d'après l'art. 51 de la Constitution, dans la province où la liste des citoyens payant 1000 florins (2,116 fr. 40 c.) d'impositions directes (patentes comprises), n'atteint pas la proportion de 1 à 6000 habitants indiquée, elle est complétée par les plus imposés de la province jusqu'à concurrence de cette proportion.

Provinces.	Éligibles.	Censitaires.	Supplém.
Anvers	79	69	10
Brabant.	146	118	28
Flandre occidentale.	109	61	48
Flandre orientale .	137	85	52
Hainaut	144	66	78
Liége	95	34	61
Limbourg. . . .	33	11	22
Luxembourg . . .	34	3	31
Namur	51	39	12
ROYAUME. . .	828	486	342
En 1851 . . .	729	415	314
En 1860 . . .	774	464	310

Des 62 sénateurs siégeant au commencement de la session de 1866-67, 12 ont été élus dans la catégorie des éligibles supplémentaires.

3. *Conseils provinciaux.* Par la loi du 29 février 1860, le nombre des conseillers, pour les neuf provinces, a été porté de 461 à 538, ce qui fait une augmentation de 77 membres. Pour la répartition de ce nombre par provinces, voy. l'*Annuaire* de 1862.

4. *Nombre des électeurs,* en 1865 :

a) Pour les CHAMBRES LÉGISLATIVES.

Anvers	11,325,	soit sur 1000 hab.	23
Brabant. . . .	20,720	—	24
Flandre occid. .	13,045	—	19
Flandre orient. .	17,865	—	21
Hainaut	17,755	—	20
Liége	11,018	—	19
Limbourg . . .	3,615	—	18
Luxembourg. .	3,441	—	16
Namur	5,578	—	18
LE ROYAUME. .	104,362,	soit sur 1000 hab.	21
En 1864. . .	103,717		
En 1860. . .	97,307		
En 1851. . .	79,407		

Aux élections qui ont eu lieu pour le renouvellement intégral de la Chambre des représentants le 11 août 1864, il y avait eu, pour 100 électeurs, le nombre suivant de votants :

	Villes.	Campagnes.	Ensemble.	
Anvers.	85.3	78.0	82.2	
Brabant	76.7	82.5	79.8	
Flandre occidentale .	88.7	84.9	86.4	(1)
Flandre orientale . .	85.2	82.2	83.5	
Hainaut	84.4	78.0	80.1	(2)
Liége	69.8	77.5	74.2	
Limbourg.	82.2	76.8	78.4	
Luxembourg . . .	84.0	82.5	82.8	(3)
Namur.	85.8	76.0	78.5	(4)
ROYAUME. . .	81.8	80.4	80.9	

b) Pour les CONSEILS PROVINCIAUX :

	Nombre des électeurs.	Électeurs par 1000 habitants.
Anvers.	11,875	24
Brabant	21,369	25
Flandre occid. . . .	13,824	21
Flandre orient . . .	18,742	22
Hainaut	18,933	22
Liége	11,474	20
Limbourg.	3,924	19
Luxembourg. . . .	3,651	17
Namur	5,892	19
ROYAUME. . .	109,684	22
En 1864. . .	109,234	22

Aux élections du 23 mai 1864, les cantons de justice de paix qui y ont pris part pour le renouvellement par-

(1) Arrondissement de Bruges, 95.3, Ypres, 94.1, Furnes, 94.3.
(2) Arrondissement de Charleroi, 93.8.
(3) Arrondissement de Bastogne, 96.8, de Virton, 94.3.
(4) Arrondissement de Namur, 92.2.

tiel habituel des conseils, comprenaient une population de 2,456,556 habitants, comptant un total de 55,345 électeurs. Dans ce total d'électeurs, 67 p. c. seulement en moyenne ont déposé leur vote. Cette moyenne de 67 flotte entre un maximum de 87 (Namur) et un minimum de 44 (Brabant). Des 272 conseillers sortants, 198 ont obtenu le renouvellement de leur mandat.

c) Électeurs communaux.

	Nombre absolu.	Électeurs par 1000 hab.
Anvers	21,903	46
Brabant	37,664	45
Flandre occident.	31,029	47
Flandre orient.	37,712	46
Hainaut	42,008	49
Liége	23,221	41
Limbourg	9,114	45
Luxembourg	10,377	50
Namur	15,426	50
Royaume	228,454	46
En 1864	225,637	46
En 1863	227,333	47
En 1860	221,714	47

Le nombre collectif des conseillers communaux dans les 2,538 communes du royaume est, d'après la nouvelle classification des communes, basée sur la population de 1858 (loi du 29 février 1860), de 21,070, ce qui présente une augmentation de 118 sur le nombre qui résultait de la classification des communes établie en 1848.

Aux élections communales du 27 octobre 1863, 163,927 électeurs seulement, soit 72 p. c. des électeurs inscrits, ont pris part au vote. — Sur 9,277 conseillers sortants ou à élire par suite de démission ou de décès, 6,783 ont été réélus, 2,494 ont obtenu un premier mandat.

IV. — ENSEIGNEMENT PUBLIC.

I. ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.

Période triennale 1861-1863.

1. *Écoles normales* de l'État. Nombre d'élèves :

	1861-62	1862-63	1863-64
Lierre.	88	118	142
Nivelles	130	152	156
TOTAUX.	218	270	298

La population des deux écoles réunies offre en 1863-64 un accroissement de 93 élèves sur celle de 1860-61.

Nombre des diplômes accordés :

	1861	1862	1863
Lierre.	29	25	28
Nivelles	30	31	44
TOTAUX.	59	56	71

Outre les deux écoles normales de l'État, il existe, pour la formation d'instituteurs, cinq sections normales près des écoles moyennes de l'État à Bruges, Virton, Huy,

Gand et Couvin (en 1862-63, la population de ces écoles, à l'exception de celle de Couvin, qui n'existait pas encore, s'élevait à 122 élèves) et sept écoles normales épiscopales agréées par le gouvernement (Thourout, Saint-Nicolas, Bonne-Espérance, Saint-Roch, Saint-Trond, Carlsbourg et Malonne), suivies en 1862-63 par 390 élèves.

Le nombre des écoles normales d'institutrices (agréées par l'État) est de 13 : elles comptaient ensemble, en 1862-63, 329 élèves; nombre des admissions, dans la même année, 108.

2. *Écoles primaires,* au 31 décembre 1863 :

a) Soumises à l'inspection.

Écoles communales	3,314	4,006
» adoptées	620	
» privées (art. 2 de la loi)	32	
Pensionnats	40	

b) Entièrement libres.

Écoles primaires	1,427	1,658
Pensionnats	231	
TOTAL GÉNÉRAL DES ÉCOLES.		5,664

Relativement à 1860, le nombre des écoles communales a augmenté de 219, celui des écoles privées (art. 2 de la loi) de 4, celui des pensionnats soumis à l'inspection de 4 et celui des pensionnats entièrement libres de 31; au contraire, le nombre des écoles adoptées a diminué de 129 et celui des écoles entièrement libres de 23.

Le nombre des écoles destinées exclusivement aux filles est de 1,658 (dont 932 soumises à l'inspection); augmentation depuis 1860 : 284.

La moyenne pour tout le royaume est de $2.{\scriptstyle 12}$ écoles par commune et de $1.{\scriptstyle 10}$ par groupe de 1000 habitants.

Cette moyenne proportionnelle (établie à l'exclusion des pensionnats) présente sur celle de 1860 une augmentation de 0.04 par commune et une diminution de 0.02 par groupe de mille habitants; d'où il résulte que le nombre des écoles est loin d'avoir progressé dans la même proportion que la population. La moyenne générale de 1.10 école par 1000 habitants flotte entre un maximum de 2.22 (Luxembourg) et un minimum de 0.89 (Brabant).

3. *Relevé spécial des écoles communales.* Nombre au 31 décembre des années suivantes :

	1857.	1860.	1863.
Écoles de garçons. . .	742	838	927
— filles	283	369	507
— mixtes . . .	1,917	1,888	1,880
TOTAL. . .	2,942	3,095	3,314

Augmentation dans les trois ans : 219 écoles.

4. *Fréquentation des écoles.* Nombre d'élèves au 31 décembre 1863 :

a) Écoles soumises à l'inspection :

	Garçons.	Filles.
Communales	219,576	134,592
Adoptées	16,872	58,549
Privées	444	672
Pensionnats	245	637
	237,137	198,450

b) Entièrement libres.

	Garçons.	Filles.
Écoles primaires. . . .	39,243	58,921
Pensionnats	3,013	7,977
	42,156	66,918
TOTAUX. . .	279,393	265,368
TOTAL GÉNÉRAL.	544,761	

En comparant la population scolaire de 1863 à celle de 1860, on trouve que le nombre des élèves a augmenté de 27,454 dans les écoles soumises à l'inspection et de 1,415 dans les écoles libres. — En somme, il y a une différence en plus de 28,869 ou de 5.6 p. c. (1).

Dans le total ci-dessus de 544,761 élèves des deux sexes, 323,502 étaient admis gratuitement.

5. *Personnel enseignant*, au 31 décembre 1863 :

Instituteurs, sous-instituteurs, assistants, etc. . .	4,988
Institutrices, sous-institutrices, assistantes, etc. .	4,645
TOTAL. . .	9,663
TOTAL EN 1860. . .	9,220

Dans ce total, les instituteurs, etc., communaux figurent pour 3,582, et les institutrices, etc., communales pour 967 (2), ensemble 4,549 (372 de plus qu'en 1860).

Traitements moyens des instituteurs communaux :

		Villes.		Communes.	
		1860	1863	1860	1863
Instituteur. . .	fr.	1,493	1,494	812	898
Sous-instituteur. . .		826	1,026	531	634
Institutrice		1,036	1,219	792	863
Sous-institutrice . .		629	767	519	570 (3)

6. *Dépenses*. La somme totale dépensée en Belgique

(1) En faisant le rapprochement du nombre estimatif des enfants en âge d'école (7 à 14 ans) avec celui des élèves, on a trouvé qu'il y avait, à la date du 31 déc. 1863, encore 189,339 enfants qui ne fréquentaient pas les écoles.

(2) En 1866, ces chiffres se sont resp. élevés à 3,910 et 1,132.

(3) En 1866, la moyenne générale des traitements des instituteurs s'est élevée à fr. 1096.30 de 447.50 qu'elle était en 1843; 1765 (moins que la moitié) jouissaient d'un traitement (casuel compris) inférieur à 1000 fr. — La moyenne pour les institutrices était en 1843 de 442 fr., en 1866, de 951 fr.; sur 1,132 institutrices, 407 jouissaient d'un traitement supérieur à mille francs.

pour le service de l'instruction primaire dans les années 1861 à 1863 s'élève au chiffre de fr. 24,822,823, qui se répartit ainsi par année :

1861.	fr.	7,552,163
1862.	»	7,878,400
1863.	»	9,392,260

Le chiffre de 1863 présente, comme on voit, sur celui de 1860 une augmentation de près de 2,609,000 fr.

Les éléments me font défaut pour répartir les totaux ci-dessus, au point de vue de la provenance des sommes qui ont fourni à la dépense [1].

II. — ENSEIGNEMENT MOYEN (établissements de l'État).

1. La *population* collective des dix athénées royaux était, au 10 novembre des années suivantes :

1860. . . .	de	2,939	élèves.
1861. . . .	»	3,057	—
1862. . . .	»	3,131	—
1863. . . .	»	3,177	—
1864. . . .	»	3,277	—
1865. . . .	»	3,315	—
1866. . . .	»	3,183	—

La population des cinquante écoles moyennes était :

En	1860. . .	de	6,962	élèves.
»	1861. . .	»	7,190	—
»	1862. . .	»	7,465	—
»	1863. . .	»	7,576	—
»	1864. . .	»	7,782	—
»	1865. . .	»	8,020	—
»	1866. . .	»	7,992	—

(1) En 1864, la somme totale dépensée se monte à 10,942,000 fr., à laquelle ont contribué :

Les communes pour.	Fr.	4,847,000
Les provinces pour		1,043,000
L'État pour.		3,610,000

2. Tableau comparatif de la population des athénées royaux au 10 novembre des années 1863 à 1866 :

	1863.	1864.	1865.	1866.
Anvers. . . .	363	331	330	326
Bruxelles . . .	660	649	660	601
Bruges. . . .	172	160	146	150
Gand	319	322	290	271
Mons	266	258	272	244
Tournai. . . .	205	222	194	208
Liége	554	617	655	682
Hasselt. . . .	238	246	271	244
Arlon	200	236	262	231
Namur. . . .	200	236	235	226
TOTAUX. .	3,177	3,277	3,315	3,183

Ces totaux se répartissent ainsi qu'il suit :

Section professionnelle. .	1,496	1,573	1,636	1,513
Section des humanités. .	1,028	1,022	1,014	1,038
Classes préparatoires . .	653	682	665	632

3. *Comptes* pendant la période triennale 1861 à 1863 (valeurs exprimées en milliers de francs) :

A. — ATHÉNÉES ROYAUX. 1. Recettes.

	1861.	1862.	1863.
Excédants des comptes précédents.	21.0	20.3	18.3
Allocations de l'État	358.1	358.0	394.9
» de la province	»	»	»
» des communes	262.7	264.1	263.9
Produit de fondations, rentes, etc. .	0.021	0.045	0.078
Rétributions scolaires.	152.1	157.5	163.9
TOTAUX. . .	794.0	800.1	841.3

2. Dépenses.

	1861.	1862.	1863.
Arriérés	0.692	»	»
Mobilier classique	14.5	13.6	16.6
Traitements	636.7	643.2	679.2
Minerval	120.9	125.2	130.1
TOTAUX	772.8	782.1	826.1

B. — ÉCOLES MOYENNES. 1. Recettes.

	1861.	1862.	1863.
Excédants des comptes précédents.	5.4	0.6	0.9
Allocations de l'État	323.3	327.0	358.4
» des provinces	»	»	»
» des communes	121.5	126.9	137.4
Fondations, rentes, etc.	5.7	5.7	5.9
Rétributions scolaires	170.5	173.4	178.4
TOTAUX	624.7	633.7	681.3

2. Dépenses.

	1861.	1862.	1863.
Excédants des comptes précédents.	3.3	3.6	4.2
Mobilier classique	9.7	9.3	10.4
Traitements	595.7	601.8	638.8
Minerval	21.3	25.0	29.0
TOTAUX	630.1	639.9	682.4

4. *École normale des humanités*, annexée à l'université de Liége, pour la formation de professeurs de l'enseignement moyen (branches littéraires).

Admissions, par années d'études :

	1re année.	2e année.	3e année.	4e année.
1861-62	4	4	2	1
1862-63	2	4	4	1
1863-64	3	1	4	4

Pendant la période triennale, 3 élèves seulement se sont présentés à l'examen de professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré supérieur.

5. *École normale des sciences*, annexée à l'université de Gand, pour la formation de professeurs de l'enseignement moyen (sciences).

Admissions, par années d'études :

	1re année.	2e année.	3e année.
1861-62 . . .	1	3	1
1862-63 . . .	3	2	1
1863-64 . . .	1	2	2

Pendant la période triennale 3 élèves ont subi l'examen de professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré supérieur.

6. Examen de *gradué en lettres* en 1865 et 1866.

	1865.	1866.
Inscrits	514	405
Admis	390	310
Non admis	119	87
Absents	5	8

III. — ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.

A) Universités de l'État, à Gand et à Liége.

1. *Dépenses effectuées* de 1862 à 1864.

1862	792,605 fr.
1863	818,496 »
1864	848,237 »

2. *Professeurs.* Aux termes de la loi du 15 juillet 1849, il ne peut y avoir au plus dans chacune des deux

universités que 11 professeurs en sciences, 10 en philosophie, 10 en médecine et 9 en droit; total pour les deux universités : 80.

Au 31 décembre 1865, le nombre des professeurs était :

Professeurs ordinaires. . . .	28	34
» extraordinaires . .	7	4
TOTAUX. . .	35	38
ENSEMBLE. . .	73	

En outre, l'université de Gand comptait 2 ingénieurs ayant rang de professeur ordinaire, 9 répétiteurs et 29 préparateurs, surveillants, etc ; celle de Liége, 17 répétiteurs et 34 préparateurs et autres agents [1].

Aux termes de la loi du 14 mars 1863, les traitements des professeurs ordinaires et extraordinaires ont été portés respectivement de 6,000 et 4,000 fr. à 7,000 et 5,000 francs.

3. Relevé comparatif de la *population* des deux universités de l'État au 10 novembre des années 1864 et 1865 [2].

Facultés.	Gand.		Liége.	
	1864.	1865.	1864.	1865.
Philosophie et lettres.	15	11	68	72
Sciences	26	40	55	63
Droit	59	74	125	137
Médecine	90	66	74	84
Écoles spéciales . .	165	182	344	302
TOTAUX. . .	355	373	666	658

(1) Au 1er janvier 1866, 165 personnes étaient attachées, à divers titres, aux deux universités de l'État; la dépense totale de ce chef a été, en 1865, de 700,685 francs.

(2) Nous puisons ces chiffres dans les notes explicatives à l'appui du budget du ministère de l'intérieur pour l'exercice 1867.

4. Relevé de la fréquentation des *écoles spéciales* annexées aux deux universités, pendant l'année académique 1864-1865.

Gand. Écoles préparatoires du génie civil et des arts et manufactures : 88 élèves.

École du génie civil : 86 élèves.

École des arts et manufactures : 19 élèves.

Liége. Les 390 élèves admis à fréquenter le régime intérieur des diverses écoles spéciales de cette université en 1864-1865, se sont répartis comme suit, entre les différentes sections :

Enseignement préparatoire.

Mines, 1re année	45	189
» 2e »	55	
Arts et manufactures, 1re année	66	
Élèves mécaniciens, 1re année	23	

Enseignement spécial.

Élèves ingénieurs des mines, 3e année	34	90
» » 4e »	31	
» » 5e »	25	
Arts et manufactures, 2e année	24	72
» 3e »	23	
» 4e »	25	
Élèves mécaniciens, 2e année	23	39
» 3e »	16	
TOTAL DES ÉLÈVES RÉGULIERS		390
» LIBRES		17
TOTAL GÉNÉRAL		407

B) Universités libres.

Louvain. Nombre des professeurs et inscriptions en 1865-66.

Théologie	Professeurs	10	Inscriptions	118
Droit.	»	11	»	197
Médecine	»	10	»	190
Philosophie . . .	»	12	»	84
Sciences	»	13	»	118
TOTAUX. . .	»	56	»	768

Bruxelles. Nombre des professeurs et des inscriptions en 1865-66.

Philosophie et lettres .	Professeurs	6	Inscriptions	41
Droit	»	11	»	176
Sciences	»	5	»	51
Médecine.	»	11	»	166
TOTAUX. . .	»	33	»	434

Nombre des inscrits en 1864-65 : 469.

IV. — DIPLOMES DÉLIVRÉS PAR LES JURYS ACADÉMIQUES, PENDANT LES DEUX SESSIONS DE 1865 ET 1866.

PHILOSOPHIE ET LETTRES.

	1865.	1866.
Candidature.	149	123
Doctorat	10	2
SCIENCES.		
Candidature en sciences naturelles.	103	101
Doctorat — —	3	2
Candidature en pharmacie. . . .	23	22
— en sciences physiques et mathématiques	3	4
Doctorat en sciences physiques et mathématiques	2	4
DROIT.		
Candidature.	105	90

Doctorat, premier examen.	77	87
— second examen.	98	69
Doctorat en sciences politiques et administratives	11	11
Grade de candidat notaire. . . .	52	62

MÉDECINE.

Candidature.	63	65
Doctorat, premier examen.	88	75
— deuxième examen . . .	104	72
— troisième examen . . .	109	71
Grade de pharmacien	16	16

V. — DIPLOMES CONFÉRÉS PAR LE JURY DE PROFESSEUR AGRÉGÉ DE L'ENSEIGNEMENT MOYEN.

Années.	Degré inférieur.	Degré supérieur. Sciences.	Degré supérieur. Humanités.
1851	0	2	4
1852	2	3	6
1853	2	0	5
1854	10	2	0
1855	11	2	6
1856	8	2	5
1857	6	0	2
1858	10	0	4
1859	8	0	2
1860	8	0	4
1861	15	1	1
1862	16	1	1
1863	9	1	1
1864	14	2	4
1865	13	2	4
1866	9	1	1
TOTAL DES ADMISSIONS. .	141 (1)	19 (2)	50 (3)
TOTAL DES INSCRIPTIONS.	209	20	57

(1) 9 avec la plus grande distinction, 4 avec grande distinction, 25 avec distinction.
(2) 4 avec grande distinction, 8 avec distinction.
(3) 1 avec la plus grande distinction, 10 avec grande distinction, 14 avec distinction.

VI. — DÉPENSES, BUDGÉTAIRES.

Dépenses portées aux budgets de l'État de 1866 et de 1867 pour l'instruction publique des trois degrés :

	1866.	1867.	
	—	—	
Enseignement supérieur . . .	1,104,910	1,094,360	fr.
» moyen	1,215,042	1,232,794	»
» primaire . . .	3,326,819	3,466,134	»
TOTAUX. . .	5,646,771	5,793,288	»

VII. — ENSEIGNEMENT SPÉCIAL.

1. *École vétérinaire* à Bruxelles — Année scolaire 1865-66 : 68 élèves (62 internes et 6 externes).

20 élèves se sont présentés en 1865 devant le jury pour obtenir le grade de candidat vétérinaire; 7 ont été ajournés, 13 ont été admis.

21 candidats se sont présentés pour obtenir le grade de médecin vétérinaire; 2 ont été ajournés, 19 ont satisfait à l'examen, dont 3 avec grande distinction.

Les dépenses de l'école sont portées au budget de 1866 :

Pour le personnel, à	69,000	fr.
Pour le matériel, à	69,800	»
TOTAL. . .	138,800	»

2. *Institut agricole* de l'État à Gembloux. — Nombre d'élèves dans les années :

1861-1862.	39
1862-1863.	50
1863-1864.	31
1864-1865.	35

Aux examens de sortie de 1865, huit élèves sur douze inscrits ont obtenu le diplôme d'ingénieur agricole.

Les dépenses de l'institut se sont élevées, pendant l'année 1865, à 72,759 fr.

3. *Écoles d'horticulture* de l'État ·

a) *Vilvorde.* — Vingt-six élèves ont fréquenté les cours pendant l'année 1863-1864. Six élèves se sont présentés en 1863 pour subir l'examen de sortie; un a été ajourné, cinq ont obtenu un certificat de capacité.

Les dépenses de l'année 1865 se sont élevées à 20,625 francs pour le personnel, et à 11,784 fr. pour le matériel.

b) *Gendbrugge.* — L'école a été fréquentée par vingt-trois élèves pendant l'année 1863; six élèves ayant terminé leurs études se sont présentés devant le jury, pour subir l'examen de sortie; tous ont reçu le certificat de capacité; trois ont passé l'examen avec distinction, et trois d'une manière satisfaisante.

Les dépenses de l'école se sont élevées, en 1865, à 14,865 fr., dont 9,403 fr. pour le personnel, et 3,447 fr. pour le matériel.

4. *Académie royale des Beaux-Arts* à Anvers. — Le nombre des élèves a été pour l'année 1865-1866 de 1,634 (159 de plus que l'année précédente). De ces 1,634 élèves, 1,167 sont nés à Anvers, 392 sont nés en Belgique ailleurs qu'à Anvers, 75 sont étrangers.

Les élèves se sont répartis comme suit :

Peinture et dessin d'après le modèle vivant et l'antique .	59
Principes du dessin de figures	347
Architecture civile	192
A reporter. . .	598

Report. . .	598
Principes du dessin d'ornements	923
Sculpture	51
Peinture de paysage et d'animaux	14
Architecture navale	17
Arts appliqués à l'industrie	23
Gravure sur métaux et sur bois	8
TOTAL. . .	1,634

Dépenses de l'État en 1865 : 61,850 fr.

5. *Académie des Beaux-Arts* à Bruxelles. — L'année scolaire 1865-1866 a compté dans les cours de l'Académie 670 élèves (72 de moins que l'année précédente).

Ces élèves se sont répartis, dans les diverses classes, de la manière suivante :

Dessin linéaire	40
» d'ornement, antique et renaissance .	83
» d'ornement, fleurs et fruits	36
» d'ornement, paysage.	21
Modelage d'ornement	28
Principes d'architecture	169
Deuxième classe d'architecture	22
Première classe d'architecture (composition).	5
Modelage d'après l'antique	22
» d'après nature	13
Principes de dessin.	160
Dessin d'après l'antique	22
» d'après nature	13
Peinture	12

6. *Conservatoire royal de musique* de Bruxelles. — Le nombre des élèves était à la fin de 1865 de 570 élèves, dont 12 étrangers, se répartissant ainsi :

Classes de violon	. . . . . .	51
» d'harmonie	. . . . .	64
» de piano	. . . . . .	107
» de solfége	. . . . .	157
» diverses	. . . . . .	191
TOTAL	. . .	570

Dépenses effectuées en 1864 : 93,966 fr. — Dotation ordinaire de l'État, en 1866 : 65,540 francs.

7. *Conservatoire royal de musique* de Liége. — Nombre des élèves :

Fin 1862	490
» 1863	612
» 1864	582
» 1865	728

Dotation de l'État en 1866 : 40,240 francs.

VIII. — ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE.

ÉNUMÉRATION DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS EXISTANT EN 1865.

ANVERS. *Académie royale des beaux-arts*, fondée en 1663, réorganisée en 1855 ; dépenses annuelles, 58,500 fr. (État, 29,250) ; élèves, 1,477.

HERENTHALS. *École de dessin,* fondée en ..., réorganisée en 1862 ; 248 fr. ; élèves, 50.

LIERRE. *École de dessin et d'architecture*, fondée en 1807, réorganisée en 1817 ; 4,600 fr. ; élèves, 340.

MALINES. *Académie des beaux-arts,* fondée en 1771 ; 8,450 fr. ; élèves, 566. — *Institut des beaux-arts,* fondé en 1838 ; 875 fr. ; élèves, 109.

TURNHOUT. *École de dessin,* fondée en 1800 ; 2,200 fr. ; élèves, 106.

BRUXELLES. *Académie royale des beaux-arts,* fondée

en 1711, réorganisée en 1763 et de nouveau en 1862; 62,300 fr. (État, 20,000); élèves, 716.

DIEST. *Académie de dessin et d'architecture,* fondée en 1796; 1,280 fr.; élèves, 124.

IXELLES. *École de dessin et de modelage,* fondée en 1863; 5,100 fr.; élèves, 175.

LOUVAIN. *Académie des beaux-arts,* fondée en 1800, réorganisée en 1865; 9,245 fr.; élèves, 552.

NIVELLES. *École de dessin appliqué aux arts et à l'industrie,* fondée en 1818, réorganisée en 1850; 3,150 fr.; élèves, 72.

SAINT-JOSSE-TEN-NOODE. *École normale des arts du dessin,* fondée en 1863; 10,000 fr.; élèves, 216.

TIRLEMONT. *Académie de dessin et d'architecture,* fondée en 1824; 2,700 fr.; élèves, 172.

VILVORDE. *École de dessin et de modelage,* fondée en 1864; 800 fr.; élèves, 63.

BRUGES. *Académie de peinture, de sculpture et d'architecture,* fondée en 1720, réorganisée en 1817-18; 12,200 fr.; élèves, 570.

COURTRAI. *Académie de dessin et d'architecture,* fondée en 1760; 5,120 fr.; élèves, 201.

DIXMUDE. *Académie de dessin et d'architecture,* fondée en 1845; 900 fr.; élèves, 98.

FURNES. *Académie de dessin et d'architecture,* fondée en 1847; 965 fr.; élèves, 65.

MENIN. *Académie de dessin et d'architecture,* fondée en 1828; 1,200 fr.; élèves, 73.

NIEUPORT. *École de dessin,* fondée en 1835; 1,000 fr.; élèves, 59.

OSTENDE. *École d'architecture et de dessin,* fondée en 1820; 2,500 fr.; élèves, 123.

POPERINGHE. *Académie de dessin et d'architecture*, fondée en 1837; 1,100 fr.; élèves, 96.

ROULERS. *Académie des beaux-arts,* fondée en 1837; 2,060 fr.; élèves, 137.

THOUROUT. *École de dessin et d'architecture élémentaire,* fondée en 1848; produit d'un legs de 4,000 fr.; élèves, 44.

WERVICQ. *École de dessin et d'architecture*, fondée en 1853; 400 fr.; élèves, 41.

YPRES. *Académie royale,* fondée en 1779-80; 2,700 fr.; élèves, 157.

ALOST. *Académie des beaux-arts*, fondée en 1805; 5,141 fr.; élèves, 146.

AUDENARDE. *Académie de dessin et d'architecture*, fondée en 1773; 1,658 fr.; élèves, 133.

DEYNZE. *École communale de dessin,* fondée en 1860; 500 fr.; élèves, 45.

EECLOO. *Académie ou école de dessin,* fondée en 1829; 1,730 fr.; élèves, 119.

GAND. *Académie royale de dessin, de sculpture et d'architecture*, fondée en 1751, réorgan. en 1770; 28,253 fr. (État, 4,000 fr.); élèves, 718.

GRAMMONT. *Académie de dessin et d'architecture*, fondée en 1821; 2,069 fr.; élèves, 123.

LOKEREN. *Académie de dessin et d'architecture,* fondée en 1849; 3,460 fr.; élèves, 114.

NINOVE. *Académie de dessin et d'architecture,* fondée en 1863; 1,440 fr.; élèves, 102.

RENAIX. *École de dessin et d'architecture*, fondée en 1828; 1,250 fr.; élèves, 69.

RUPELMONDE. *Académie de dessin*, fondée en 1855; 376 fr.; élèves, 53.

SAINT-NICOLAS. *Académie des beaux-arts*, fondée en 1818; 4,950 fr.; élèves, 256.

SOTTEGEM. *École de dessin et d'architecture*, fondée en 1817; 325 fr.; élèves, 45.

TAMISE. *École de dessin et d'architecture*, fondée en 1776, réorganisée en 1844; 300 fr.; élèves, 69.

TERMONDE. *Académie de dessin et d'architecture*, fondée en 1800; 5,150 fr.; élèves, 359.

WAESMUNSTER. *École de dessin*, fondée en 1862; 50 fr.; élèves, 21.

WETTEREN. *Académie de dessin et d'architecture*, fondée en 1823; 905 fr.; élèves, 65.

ZELE. *Académie communale de dessin et d'architecture*, fondée en 1863; 400 fr.; élèves, 102;

ATH. *École de dessin et d'architecture*, fondée en 1772; 2,500 fr.; élèves, 131.

BOUSSU. *École communale de dessin industriel*, fondée en 1863; 1,200 fr.; élèves, 30.

HOUDENG-AIMERIES. *École industrielle des deux Houdeng*, fondée en 1864.

JUMET. *École communale de dessin*, fondée en 1863; 1,000 fr.; élèves, 25.

LESSINES. *École de dessin*, fondée en 1840; 500 fr.; élèves, 61.

MARCHIENNE-AU-PONT. *École de dessin linéaire* appliqué à la mécanique et à l'industrie, fondée en 1863; 1,240 fr.; élèves, 38.

MONS. *Académie des beaux-arts*, fondée en 1781; 7,250 fr.; élèves, 200.

SOIGNIES. *École de dessin et école professionnelle*, fondée en 1852; 3,470 fr.; élèves, 195.

TOURNAI. *Académie de dessin, de peinture et d'architecture*, fondée en 1757; 12,350 fr.; élèves, 131.

Liége. *Académie des beaux-arts*, fondée en 1780, réorg. en 1820; 43,375 fr. (État 500 fr.); élèves, 452.

Spa. *École de dessin*, fondée en 1843; 2,300; él., 62.

Hasselt. *Académie de dessin*, fondée en 1862; 6,450 fr. (État 2,400); élèves, 114.

Arlon. *École communale des arts et métiers*, fondée en 1858; 1,000 fr.; élèves, 52.

Saint-Hubert. *École de dessin industriel*, fondée en 1863; 500 fr.; élèves, 39.

Dinant. *École communale des beaux-arts*, fondée en 1863; 4,800 fr.; élèves, 50.

Namur. *Académie de dessin, de peinture ot d'architecture*, fondée en 1835; 4,880 fr.; élèves, 86.

Il résulte du tableau ci-dessus, dressé d'après le rapport officiel adressé au gouvernement en août 1865 :

1° Que, en 1864, il existait dans le pays 58 établissements consacrés à l'enseignement du dessin et des beaux-arts en général;

2° Que la somme dépensée de ce chef s'élevait à fr. 350,433, dont 263,504 sont fournis par les communes, 8,500 par les provinces, 71,625 par l'État, 247 par fondations ou legs, 4,570 par des souscriptions volontaires et 3,257 par les élèves;

3° Que le nombre des élèves qui ont fréquenté ces établissements dans l'année scolaire 1863-1864, est de 10,607, ce qui fait en moyenne 1 élève par 457 habitants. Cette moyenne flotte entre un maximum de 1 élève par 178 habitants (province d'Anvers) et un minimum de 1 élève par 2,305 habitants (prov. de Luxembourg).

V. — LETTRES, SCIENCES ET BEAUX-ARTS.

Allocations portées au budget de l'État de 1867.

I. — LETTRES ET SCIENCES.

1. Subsides et encouragements ; souscriptions, voyages et missions littéraires, scientifiques ou archéologiques; fouilles et travaux dans l'intérêt de l'archéologie nationale; sociétés littéraires et scientifiques; dépenses diverses; secours à des littérateurs ou savants qui sont dans le besoin ou aux familles de littérateurs ou savants décédés . . . . fr.	78,000
2. Subsides aux veuves et orphelins délaissés par les littérateurs Van Ryswyck, Vankerckhove, Gaucet, Denis Sotiau et H. Van Peene.	3,000
3. Prix quinquennaux fondés par les arrêtés royaux du 1er décembre 1845, du 6 juillet 1851 et du 25 novembre 1859.	5,000
4. Encouragements à la littérature et à l'art dramatique (littéraire et musical)	25,000
5. Publication des *Chroniques belges inédites ;* table chronologique des chartes, diplômes, lettres patentes et autres actes imprimés, concernant l'histoire de la Belgique	11,000
6. Bureau de la paléographie.	3,000
A reporter. . .	125,000

Report. . .	125,000
7. Publication des documents rapportés d'Espagne.	4,000
8. Exécution d'une description géographique et historique du royaume de Belgique.	6,000
9. Continuation de la publication des actes des anciens états-généraux.	4,500
10. Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique ; subsides extraordinaires à l'Académie royale de Belgique, afin de la mettre à même d'augmenter le chiffre des prix pour les principales questions portées aux programmes de ses concours ; publication des anciens monuments de la littérature flamande et d'une collection des grands écrivains du pays ; publication d'une biographie nationale : publication d'un texte explicatif de la carte géologique de la Belgique.	77,200
11. Observatoire royal ; personnel	18,540
12. — matériel et acquisitions. .	8,060
13. Bibliothèque royale, personnel. — Frais de la fusion des trois fonds de la Bibliothèque royale et frais de la rédaction du catalogue général	43,500
14. Bibliothèque royale ; matériel et acquisitions. .	38,320
15. Musée royal d'histoire naturelle ; personnel. .	11,495
16. Musée royal d'histoire naturelle ; matériel et acquisitions	7,000
17. Subside à l'association des Bollandistes pour la publication des *Acta Sanctorum*	6,000
18. Archives du royaume ; personnel	46,025
19. Archives du royaume ; matériel ; atelier de reliure pour la restauration des documents	8,200
20. Archives de l'État dans les provinces ; personnel	29,600
21. Frais de publication des *Inventaires des archives ;* frais de recouvrement de documents provenant des archives, tombées dans des mains privées ; frais d'acquisition ou de copie de documents concernant	
A reporter. . .	428,940

Report. . .	428,940
l'histoire nationale ; dépenses de matériel des dépôts d'archives dans les provinces ; subsides pour le classement et pour la publication des inventaires des archives appartenant aux provinces, aux communes, aux établissements publics ; dépenses diverses relatives aux archives	6,800
22. Recouvrement d'archives restées au pouvoir du gouvernement autrichien ; frais de classement, de copie et de transport, etc.	10,000
23. Location de la maison servant de succursale au dépôt des archives de l'État	3,000
TOTAL. . . fr.	448,740

II. — BEAUX-ARTS.

I. Subsides à de jeunes artistes pour les aider dans leurs études.	14,000
2. Encouragements à de jeunes artistes qui ont déjà donné des preuves de mérite ; voyages dans le pays et à l'étranger pour les aider à développer leurs talents ; missions dans l'intérêt des arts ; secours à des artistes qui se trouvent dans le besoin ou aux familles d'artistes décédés.	15,000
3. Encouragements à la gravure en taille-douce, à la gravure en médailles, aux publications relatives aux beaux-arts, subsides ; souscriptions ; acquisitions d'œuvres d'un intérêt artistique ou archéologique. .	30,000
4. Subsides aux sociétés musicales et aux écoles de musique, aux sociétés instituées pour l'encouragement des beaux-arts, aux expositions locales, etc. .	25,000
5. Commandes et acquisitions d'œuvres d'artistes vivants ou dont le décès ne remonte pas à plus de dix ans ; subsides aux établissements publics pour aider à la commande ou à l'acquisition d'œuvres d'art. . .	100,000
A reporter. . .	184,000

Report. . .	184,000
6. Encouragements à la peinture murale, avec le concours des communes et des établissements intéressés	100,000
7. Subsides à des fabriques d'église, pour l'exécution d'œuvres artistiques	10,000
8. Académies et écoles des beaux-arts autres que l'Académie d'Anvers ; conseil de perfectionnement de l'enseignement des arts du dessin	100,000
9. Grands concours de composition musicale, de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure ; pensions de lauréats	21,000
10. Frais relatifs aux grands concours ; dépenses diverses	6,000
11. Académie royale d'Anvers.	63,850
12. Conservatoire royal de musique de Bruxelles. Dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province de Brabant et de la ville de Bruxelles, à couvrir les dépenses tant du personnel que du matériel.	69,540
13. Conservatoire royal de musique de Liége. — Dotation de l'État, destinée, avec les subsides de la province et de la ville de Liége, à couvrir les dépenses tant du personnel que du matériel	40,240
14. Musée royal de peinture et de sculpture. — Personnel.	12,425
15. Musée royal de peinture et de sculpture. — Matériel et acquisitions, frais d'impression et de vente du catalogue	30,805
16. Musée Wiertz	3,500
17. Musée royal d'armures et d'antiquités. — Personnel	8,700
18. Musée royal d'armures et d'antiquités. — Matériel et acquisitions ; frais d'impression et de vente du catalogue ; frais d'une édition illustrée du catalogue des collections ; création d'une section sigillographique	19,000
A reporter. . .	669,060

Report. . .	669,060
19. Monument de la place des Martyrs ; salaire des gardiens. — Frais de surveillance de la colonne du Congrès. — Traitement du concierge du palais de la rue Ducale. — Frais d'entretien des locaux de ce palais et chauffage des locaux habités par le concierge ; frais de surveillance du musée moderne établi audit palais ; frais de conservation, d'entretien, de chauffage et de mobilier, et frais divers imprévus de ce musée.	14,210
20. Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique, avec le concours des villes et des provinces ; médailles à consacrer aux événements mémorables	90,000
21. Subsides aux provinces, aux villes et aux communes dont les ressources sont insuffisantes pour la restauration des monuments	44,000
Subsides pour la restauration et la conservation d'objets d'art et d'archéologie appartenant aux administrations publiques, aux églises, etc. ; travaux d'entretien aux propriétés de l'État qui ont un intérêt exclusivement historique	12,000
22. Commission royale des arts et monuments. — Personnel. Jetons de présence, frais de voyage des membres de la commission, du secrétaire et des dessinateurs ; bibliothèque, mobilier, chauffage, impressions, frais de bureau, achat d'instruments, compte rendu des séances générales, indemnités des sténographes et frais de publication ; frais de route des trois commissaires de l'Académie royale et des membres correspondants	29,700
23. Rédaction et publication du Bulletin de la commission d'art et d'archéologie.	6,000
24. Appropriation de la rotonde du Musée royal de peinture, pour les séances publiques des académies.	10,000
TOTAL. . . fr.	874,970

VI. — JUSTICE ET PRISONS.

I. — TRIBUNAUX. Mouvement des affaires dans les années 1864 et 1865 :

Cours d'assises.

1. *Crimes contre les personnes :*

	1864.	1865.
Nombre des accusations . . .	65	55
Nombre des accusés	74	62
Nombre des condamnés . . .	44	39
Condamnés sur 100 accusés . .	60	63

2. *Crimes contre les propriétés :*

Nombre des accusations . . .	51	64
Nombre des accusés	67	91
Nombre des condamnés . . .	55	69
Condamnés sur 100 accusés. .	82	76

Tribunaux correctionnels.

	1864.	1865.
Nombre des affaires.	16,971	16,714
Nombre des prévenus	24,268	24,810
Nombre des condamnés . . .	20,394	20,971
Condamnés sur 100 prévenus. .	83	85

Tribunaux de simple police.

	1864.	1865.
Jugements	42,416	41,363
Inculpés	64,644	64,065
Cas d'incompétence	133	99
Condamnés	57,331	56,630
Condamnés sur 100 inculpés	89	88

II. — Prisons. *Population moyenne par jour*, dans les maisons centrales :

	1864.	1865.	1866. Les neuf premiers mois.
Maison de force à Gand	833	784	760
— de reclusion à Vilvorde	606	499	429
— de correct. à St-Bernard	893	733	472
— pénitentiaire cellulaire à Louvain	534	507	531
— pén. des femmes à Namur	261	276	246
— des jeunes délinquants à St-Hubert	322	383	432
— des jeunes délinquantes à Liége	61	(1)	(1)
Total	3,510	3,182	2,870

Population moyenne des maisons secondaires :

En 1864	2,123
» 1865	2,368
» 1866 (janvier à septembre)	2,285

(1) Supprimé.

III. — *Statistique des condamnés à mort,* de 1830 à 1860.

Accusés jugés (contradictoirement et par contumace) et condamnés à mort :

	Jugés.	Condamnés.
Parricide.	13	10
Assassinat.	505	240
Meurtre, rébellion ayant causé la mort. .	735	49
Empoisonnement.	54	26
Infanticide.	304	84
Viol sur enfant, ayant autorité ou par plusieurs.	98	3
Incendie.	351	171
Fausse monnaie.	268	17
Vol avec les circonstances aggravantes ou sur chemin public.	648	155
TOTAUX. . .	2,970	755

De ces 755 condamnations, 52 seulement (soit 7 p. c.) ont été mises à exécution, savoir : 3 pour parricide, 18 pour assassinat, 3 pour empoisonnement, 26 pour assassinat et vol ou meurtre et vol, 2 pour incendie.

VII. — ÉTAT SANITAIRE.

I. CAUSES DES DÉCÈS EN 1863, 1864 ET 1865 [1].

	1863.	1864.	1865.
	—	—	—
Phthisie.	137	147	152
Convulsions	76	73	76
Marasme sénile	87	82	73
Typhus, fièvre typhoïde	34	32	35
Bronchite, catarrhe pulmonaire . . .	59	56	55
Apoplexie, ramollissement du cerveau .	49	47	43
Hydropisie, ascite, anasarque	47	43	43
Entérite, colite, diarrhée.	38	39	46
Pneumonie, engorgement pulmonaire .	43	44	37
Croup	63	66	69
Faiblesse congéniale	32	30	30
Coqueluche	22	19	18
Encéphalite, méningite, inflammation cérébrale.	26	26	25
Maladies organiques du cœur	24	27	25
Péricardite, hydropéricardite, hydrothorax	19	18	13
Accidents involontaires	17	18	19
A reporter. . . .	773	767	759

(1) En 1863, les causes de mort bien définies ont été déclarées pour 88.7 p. c. du total des décès; cette proportion s'est élevée, en 1864, à 89.9, et en 1865 à 89.6 p. c.

Report. . . .	773	767	759
Cancer et diathèse cancéreuse	16	17	16
Rougeole	15	12	10
Asthme	12	12	10
Maladies de suites de couches	12	13	11
Affections tuberculeuses	24	13	14
Pleurésie	13	13	12
Fièvre scarlatine.	22	27	17
Gastrite.	8	7	6
Variole	6	24	53
Autres maladies déterminées	100	95	92
TOTAUX. . . .	1000	1000	1000

On remarquera pour 1864 et 1865 le haut chiffre relatif à la variole.

En établissant des comparaisons de province à province, il est intéressant de constater quelques faits. Sur 1000 décès, il y a eu, en 1865, en ce qui concerne la phthisie et le typhus (fièvre typhoïde), le nombre suivant de décès :

	Phthisie.	Typhus.
Anvers	149	24
Brabant.	153	32
Flandre occidentale	119	31
Flandre orientale	194	27
Hainaut	145	38
Liége	144	37
Limbourg	184	44
Luxembourg.	117	80
Namur	147	55
MOYENNE DU ROYAUME. .	152	35

Pour la phthisie, maximum Limbourg (comme les années précédentes), minimum Luxembourg; pour le

typhus, maximum Luxembourg (80 p. c.), minimum Flandre orientale (27 p. c.).

Sur la base de 10,000 vivants, la moyenne des décès par phthisie est de 33.80; elle flotte entre un maximum de 41.57 (Flandre orientale) et un minimum de 17.19 (Limbourg).

Nombre absolu des suicides dans les dix dernières années :

En	1856	215
»	1857	190
»	1858	194
»	1859	243
»	1860	222
»	1861	226
»	1862	214
»	1863	207
»	1864	188
»	1865	267

Le choléra indien a causé :

En	1859	5,505	décès.
»	1860	27	»
»	1861	57	»
»	1862	18	»
»	1863	39	»
»	1864	36	»
»	1865	64	»

II. STATISTIQUE DES ALIÉNÉS.

L'état suivant renseigne le nombre d'aliénés que les établissements renfermaient au 31 décembre 1865, en distinguant les provinces ou les pays auxquels ils appartiennent :

	Hommes.	Femmes.	Total.
Anvers.	263	271	534
Brabant	417	427	844
Flandre occidentale .	382	383	765
Flandre orientale . .	662	703	1,365
Hainaut	267	182	449
Liége	280	327	607
Limbourg.	55	131	186
Luxembourg . . .	44	27	71
Namur.	57	47	104
INDIGÈNES. . .	2,427	2,498	4,925
Angleterre	20	60	80
Allemagne	15	39	54
France.	59	89	148
Pays-Bas	69	79	148
Inconnus	45	31	76
ÉTRANGERS. . .	208	298	506
TOTAL GÉNÉRAL.	2,635	2,796	5,431

En 1853	4,054
» 1858	4,508
» 1862	5,170

III. CHOLÉRA EN 1866.

Voici le relevé général officiel de la statistique du choléra dans les diverses provinces, depuis l'invasion de la maladie jusqu'au 15 octobre(1).

Provinces.	Cas déclarés.	Décès.
Anvers	9,181	4,588
Brabant	15,533	9,034
Flandre occidentale .	3,703	1,950
Flandre orientale . .	9,216	5,114
A reporter. . .	37,633	20,686

(1) Quelques cas se sont présentés encore postérieurement à cette date. Le premier cas s'est manifesté à Roosbrugghe-Haringhe le 15 mars.

Reports. . .	37,633	20,686
Hainaut	9,836	4,104
Liége	10,988	5,822
Limbourg	412	216
Luxembourg . . .	1,975	974
Namur.	2,055	1,010
TOTAUX. . .	62,899	32,812

Soit une mortalité de 52.1 p. c. relativement au nombre des cas déclarés.

Pour les différents chefs-lieux, les chiffres des cas et des décès sont comme suit :

Villes.	Cas.	Décès.
Anvers	4,865	2,306
Bruxelles.	3,966	3,028
Bruges.	1,511	773
Gand	4,135	2,187
Mons	772	403
Liége	4,330	2,582
Hasselt	54	17
Arlon	177	105
Namur.	1,019	492
TOTAUX. . .	20,829	11,893

VIII. — ARMÉE.

I. — Composition de l'armée sur le pied de paix.

Le relevé qui suit a été fait d'après le dernier budget de la guerre (pour 1867), établi sur une force moyenne de 40,133 hommes et 8,802 chevaux.

1. État-major général. *Officiers généraux.*

	Hommes.	Chevaux.
Section d'activité : lieutenants généraux .	9	36
» généraux-majors . .	18	54
Section de réserve : lieutenants généraux.	2	6
» généraux-majors . .	4	8
Totaux. . .	33	104

Corps d'état-major.

Colonels	3	9
Lieutenants-colonels	3	6
Majors	6	12
Capitaines des trois classes.	24	48
Lieutenants	8	24
Sous-lieutenants	8	
Totaux. . .	52	99
Chevaux des aides de camp appartenant à l'infanterie	—	39

2. État-major des provinces et des places.

	Hommes.	Chevaux.
A. *Provinces*. Généraux-majors ou colonels	5	10
Chevaux pour les aides de camp	—	9
B. *Places*. Commandants de 1re classe	3	12
» de 2e »	12	
» de 3e »	6	
Majors	3	
Adjudants des trois classes	32	
Portiers-consignes	44	—
Totaux	105	31

3. Intendance militaire.

Intendant en chef	1	2
Intendants de 1re classe	1	1
» de 2e »	4	4
Sous-intendants de 1re classe	8	8
» de 2e »	8	—
Totaux	22	15

4. Service de santé des hopitaux.

Inspecteur général	1	2
Médecin en chef	1	—
Médecins principaux	3	—
» de garnison	7	—
» de bataillon de 1re classe	1	—
» adjoints	20	—
Pharmacien principal	1	—
» de 1re classe	8	—
» de 2e »	12	—
» de 3e »	10	—
Inspecteur vétérinaire	1	1
Totaux	65	3

5. INFANTERIE. Cette arme se compose :

1° D'un régiment de carabiniers de quatre bataillons actifs, deux de réserve et d'un dépôt ;

2° D'un régiment de grenadiers, de douze régiments d'infanterie de ligne et de deux régiments de chasseurs à pied, chacun de trois bataillons actifs, deux de réserve et d'un dépôt;

3° De deux compagnies sédentaires de sous-officiers et de fusiliers ;

4° D'un cadre de division de discipline,

Et 5° d'une école d'enfants de troupe.

	Hommes.	Chevaux.
Officiers de tous grades. .	1,558	211
Sous-officiers et soldats . .	24,829	—
TOTAUX. . .	26,387	211

6. CAVALERIE. Cette arme se compose :

1° De deux régim. de chasseurs à cheval.

2° De quatre régim. de lanciers.

} Chacun de cinq escadrons actifs, et d'un escadron de dépôt.

3° D'un régiment de guides, de 6 escadrons actifs et d'un dépôt,

Et 4° d'une école de cavalerie de deux escadrons.

	Hommes.	Chevaux.
Officiers de tous grades.	369	665
Sous-officiers, brigadiers et soldats.	5,114	4,502
TOTAUX. . .	5,483	5,167

7. ARTILLERIE. Cette arme se compose :

1° D'un état-major particulier ;

2° De quatre régiments formés : le 1er de quatre batteries à cheval, de six batteries de siége et d'une batterie

de dépôt; les trois autres, chacun de cinq batteries montées, de six batteries de siége et d'une batterie de dépôt;

3° De 2 compagnies du train d'artillerie;
4° De 1 — de pontonniers;
5° De 1 — d'ouvriers d'artillerie, et
6° De 1 — d'ouvriers armuriers.

	Hom.	Chev.
État-major particulier. Officiers	61	32
» Sous-officiers et soldats. .	48	—
Régiments et compagnies spéciales. Officiers . .	265	363
» » Sous-officiers, brigadiers et soldats	4,398	1,595
TOTAUX. . .	4,772	1,990

8. GÉNIE. Cette arme se compose :

1° D'un état-major particulier;
2° D'un régiment de dix compagnies, et
3° D'un cadre de dépôt.

	Hommes.	Chevaux.
État-major particulier. Officiers . . .	60	24
» Gardes. . . .	50	—
Régiment. Officiers.	52	9
» Sous-officiers et soldats . .	793	—
TOTAUX. . .	955	33

II. — RÉSULTAT DE LA LEVÉE DE LA MILICE EN 1864.

Contingent de l'année	10,000
Nombre des inscrits	44,103
Exemptions définitives	3,346
» provisoires	11,295
TOTAL. . .	14,641
Restant pour la formation du contingent . .	29,462

Hommes fournis par la classe :

Remplaçants	1,093
Substituants	1,902
Autres miliciens . . .	6,003
Hommes manquants . .	210

Inscrits des levées précédentes appelés :

Remplaçants.	17
Substituants	99
Autres miliciens . . .	603
Manquants	73
TOTAL. . .	10,000

II. — RÉSUMÉ DU CONTINGENT DE MILICE INCORPORÉ EN 1864, COMPARÉ A CELUI DES DEUX ANNÉES PRÉCÉDENTES.

	1862.	1863.	1864.
Miliciens	6,748	6,598	6,606
Remplaçants et substituants .	3,017	3,144	3,111
Manquants	235	258	283
	10,000	10,000	10,000
Rapports des remplaçants et substituants aux miliciens .	44	47	47 p. c.

2. Engagements et rengagements volontaires contractés pendant les années 1861 à 1864 :

1861	Engagements	946	Rengagements	508
1862	»	986	»	598
1863	»	895	»	571
1864	»	818	»	695

3. *Degré d'instruction.*

Au moment de la remise du contingent de 1864, les commandants des provinces ont constaté, que sur un nombre de 10,453 jeunes gens qui leur ont été présentés, il y en avait 5,339, soit 51 p. c., qui possédaient assez d'instruction pour signer la déclaration de lecture des lois militaires. Cette moyenne de 51 p. c. flotte, par provinces, entre un maximum de 86 (Luxembourg) et un minimum de 17 (Flandre occidentale).

IX. — FINANCES.

I. — Aperçu des recettes et des dépenses effectuées dans les exercices clos de 1858 à 1864 (1).

	Recettes.	Dépenses.
1858	155,880,739	144,745,005
1859	158,349,646	152,889,680
1860	169,709,219	159,025,377
1861	172,234,412	163,431,869
1862	164,537,914	177,082,287
1863	168,514,254	187,062,322
1864	181,514,254	186,223,129

II. — Dette publique.

Situation à la fin de 1866 :

Capital nominal de la dette . . fr.	797,932,764
Amortissement opéré	125,606,750
Reste dû	672,326,014 (2)
(A la fin de 1865	680,921,514)

(1) Pour les années antérieures, voy. les *Annuaires* de 1856 et de 1862.

(2) Il faut noter que dans cette somme il y a un capital de 220,105,652 francs qui n'est pas soumis à l'action de l'amortissement (voy. l'*Ann.* dernier).

III. — Budget de l'État pour 1867.

1. — Dépenses.

DETTE PUBLIQUE.

Service de la dette (intérêts, amortissem. et frais).	fr.	36,889,475
Rémunérations, pensions.	»	6,938,444
Fonds de dépôt	»	801,000
Total. . .	fr.	44,628,919

DOTATIONS.

Liste civile.	fr.	3,300,000
Dotation du comte de Flandre.	»	150,000
Sénat.	»	60,000
Chambre des représentants.	»	640,519
Cour des comptes	»	184,370
Total. . .	fr.	4,334,889

JUSTICE.

Administration centrale	fr.	335,000
Ordre judiciaire	»	3,536,520
Justice militaire.	»	72,773
Frais de justice	»	724,608
Palais de justice.	»	95,000
Publications officielles.	»	262,300
Pensions et secours.	»	26,500
Cultes	»	5,483,667
Établissem. de bienfaisance et écoles de réforme.	»	660,000
Prisons	»	4,190,000
Frais de police.	»	80,000
Dépenses imprévues	»	6,800
Total. . .	fr.	15,473,768

AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Administration centrale	fr.	221,300
Traitements des agents politiques	»	676,470
Traitements et indemnités des agents consulaires	»	162,250
Frais de voyage, de courriers, etc.	»	70,500
Dépenses diverses relatives aux légations et aux consulats	»	97,750
Missions extraordinaires, traitements de non-activité, dépenses imprévues	»	47,000
Commerce, navigation, pêche	»	69,500
Marine	»	1,961,522
Pensions et secours	»	4,300
TOTAL.	fr.	3,310,592

INTÉRIEUR.

Administration centrale	fr.	377,444
Pensions et secours	»	49,094
Statistique générale	»	19,000
Frais de l'administration dans les provinces	»	1,106,401
Frais de l'administrat. dans les arrondissements	»	358,000
Milice	»	66,000
Garde civique	»	25,405
Fêtes nationales; tir national. tirs communaux	»	104,000
Récompenses honorifiques et pécuniaires	»	12,000
Légion d'honneur et Croix de fer	»	222,000
Agriculture	«	919,290
Voirie vicinale et hygiène publique	»	1,165,550
Industrie	»	287,850
Poids et mesures	»	78,580
Enseignement supérieur	»	1,094,360
— moyen	»	1,232,794
— primaire	»	3,466,134
Lettres et sciences	»	448,740
Beaux-arts	»	874,970
A reporter.	fr.	11,907,613

Report. . .	fr.	11,907,613
Service de santé.	»	123,340
Eaux de Spa.	»	7,000
Traitements temporaires de disponibilité . . .	»	35,932
Dépenses imprévues	»	13,300
Total. . .	fr.	12,087,185

TRAVAUX PUBLICS (en projet).

Administration centrale	fr.	900,005
Ponts et chaussées, bâtiments civils, service des canaux et rivières.	»	6,885,185
Mines.	»	321,030
Chemins de fer, postes et télégraphes; régie. .	»	30,203,155
Commissions spéciales.	»	7,000
Traitements de disponibilité	»	59,500
Pensions : premier terme.	»	10,000
Secours à des employés, etc.	»	13,000
Dépenses imprévues	»	18,000
Total. . .	fr.	38,416,875

FINANCES.

Administration centrale	fr.	914,400
Administration du trésor dans les provinces. .	»	170,000
Administration des contributions directes, douanes et accises	»	9,522,000
Administrat. de l'enregistrem. et des domaines.	»	2,240,400
Pensions et secours.	»	30,000
Dépenses imprévues	»	8,000
Total. . .	fr.	12,884,800

GUERRE (en projet).

Administration centrale	fr.	425,810
États-majors	»	1,355,051
Service de santé des hôpitaux.	»	939.660
A reporter. . .	fr.	2,720,521

Report.	fr.	2,720,521
Solde des troupes	»	21,507,981
École militaire	»	213,676
Établissements et matériel de l'artillerie	»	848,500
Matériel du génie	»	700,000
Pain, fourrages et autres allocations	»	6,504,285
Traitements divers et honoraires	»	139,166
Pensions et secours	»	106,124
Dépenses imprévues	»	17,068
Gendarmerie	»	2,142,678
TOTAL	fr.	34,900,000

NON-VALEURS ET REMBOURSEMENTS.

Non-valeurs	fr.	425,000
Remboursements	»	312,200
TOTAL	fr.	737,200

L'ensemble des budgets de dépenses, pour l'année 1867, s'élève à 166,774,218 francs.

2. — Voies et moyens.

1. — IMPÔTS (additionnels compris).

Foncier	fr.	18,886,290
Personnel	»	11,400,000
Patentes	»	4,488,000
Débit de boissons alcooliques	»	1,450,000
— des tabacs	»	245,000
Redevances sur les mines	»	400,000
Douanes (1)	»	13,020,000
A reporter	fr.	49,889,290

(1) Déduction faite d'une somme de 2,050,000 fr. affectée au fonds communal, créé en 1860 par suite de la suppression des octrois.

Report . .	fr.	49,889,290
Accises : sel	»	5,400,000
— vins étrangers ([1])	»	2,060,000
— eaux-de-vie indigènes ([1])	»	7,540,000
— bières et vinaigres ([1]).	»	8,840,000
— sucres de canne et de betterave . . .	»	3,900,000
— glucoses, etc.	»	20,000
Garantie d'or et d'argent.	»	300,000
Droits de magasin des entrepôts, etc.	»	40,000
Enregistrement	»	14,750,000
Greffe	»	285,000
Hypothèques	»	2,700,000
Droits de succession et de mutation par décès.	»	10,000,000
Droit de mutation en ligne directe.	»	1,800,000
Droit dû par les époux survivants.	»	200,000
Timbre	»	3,925,000
Naturalisations	»	5,000
Amendes en matière d'impôts	»	180,000
— de condamnations.	»	150,000
TOTAL DES IMPÔTS. . .	fr.	112,004,290

2. — PÉAGES.

Rivières et canaux	fr.	2,000,000
Routes de l'État.	»	30,000
Bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres . .	»	460,000
Postes ([2])	»	3,717,000
TOTAL DES PÉAGES. . .	fr.	6,207,000

3. CAPITAUX ET REVENUS.

Chemin de fer.	fr.	38,000,000
Télégraphes électriques	»	1,000,000
A reporter. . .	fr.	39,000,000

(1) Déduction faite des 35 p. c. du produit probable, affectés au fonds communal.

(2) Déduction faite des 41 1/2 p. c. du produit probable, soit 2,583,000 francs, attribués au fonds communal.

CAPITAUX ET REVENUS, *report*. . . fr.	39,000,000
Domaines (valeurs capitales), forêts, dépendances des chemins de fer, établissements et services régis par l'État, produits divers, revenus des domaines . . . . »	3,890,000
Produits divers des prisons, fonds des cautionnements, actes des commissariats maritimes, droits de chancellerie, de pilotage et de fanal; abonnements au *Moniteur*. . . . . »	2,675 800
Chemin de fer rhénan. — Dividendes . . . . »	232,500
Part dans les bénéfices da la Banque nationale. »	400,000
TOTAL DES CAPITAUX ET REVENUS. . . fr.	46,198,300
4. REMBOURSEMENTS . . . . »	2,270,000
TOTAL DES VOIES ET MOYENS. . . fr.	166,046,290
En 1866. . . »	144,043,290

Le rapprochement du chiffre des voies et moyens avec celui des dépenses autorisées par les budgets ordinaires donne un déficit de 727,928 fr.

VI. — FINANCES PROVINCIALES.

Budgets sanctionnés pour 1865 à 1867. — Recettes :

	1865.	1866.	1867.
Anvers	516,172	787,908	679,531
Brabant	4,372,958	3,313,169	3,800,023
Flandre occidentale . .	1,811,986	1,858,377	1,917,620
Flandre orientale . . .	818,514	712,157	781,326
Hainaut	1,319,475	1,131,498	1,261,844
Liége	902,103	954,913	1,052,246
Limbourg	165,703	235,623	239,865
Luxembourg	405,196	544,559	513,049
Namur.	497,974	534,463	513,771
TOTAUX. . . . fr.	10,810,081	10,072,677	10,759,27

VII. — Finances communales.

(Dépouillement des budgets de 1863.)

A. — Recettes.

1. Recettes ordinaires.

Revenus patrimoniaux.	Produits de rentes sur l'État. . . . / Id. sur les établissem. publics.	fr.	531,717
	Id. sur les particuliers. . . .	»	189,561
	Intérêts de fonds placés au Trésor. .	»	310,262
	Ventes de coupes de bois. . . . / Autres produits d'immeubles . . .	»	5,395,909
Perceptions autorisées.	Marchés, mesurage, pesage et jaugeage.	»	1,060,937
	Droits de péage, de chaussée et de passage	»	249,706
	Fonds communal institué à la suite de l'abolition des octrois communaux.	»	16,083,183
Contributions et taxes.	Centimes additionnels ordinaires aux contributions de l'État.	»	2,081,533
	Taxes sur les chiens	»	161,464
	Cotisations personnelles	»	3,558,813
	Autres impositions	»	2,457,575
Ferme des boues.		»	380,712
Indemnité de casernement		»	198,740
Autres produits ordinaires		»	3,066,526
	Total. . .	fr.	35,726,368
	En 1862. . .	»	34,541,452
	En 1861. . .	»	33,811,637

2. Recettes extraordinaires.

Excédant des exercices antérieurs. . . . . . / Ventes d'immeubles, remboursements, dons, legs, etc. . . . . / Emprunts	fr.	43,586,652
A reporter. . .	»	43,586,652

Report. . . .	fr.	43,586,652
Subsides de l'État ou de la province.	»	4,954,598
Centimes additionnels extraordinaires aux contributions de l'État	»	1,284,225
Autres recettes extraordinaires.	»	3,333,687
TOTAL. . .	fr.	53,139,162
En 1862. . .	»	38,664,140
En 1861. . .	»	37,868,740
TOTAL DES RECETTES ORD. ET EXTRAORD.	fr.	88,865,800
En 1862. . .	»	73,205,592
En 1861. . .	»	71,680,377

B. — Dépenses.

1. DÉPENSES ORDINAIRES.

Obligatoires.	Frais d'administration.	fr.	8,630,096
	Secours aux hospices et bureaux de bienfaisance, et autres institutions de charité	»	4,028,147
	Garde civique et milice	»	203,846
	Instruction publique	»	4,703,406
	Cultes	»	790,474
	Voirie et chemins vicinaux.	»	5,598.584
	Travaux publics.	»	378,818
	Éclairage	»	1,081,371
	Salubrité	»	558,099
	Casernement des troupes.	»	191,222
	Dettes communales.	»	5,216,660
Facultatives.	Beaux-arts.	»	641,865
	Instruction publique	»	949,067
	Autres dépenses ordinaires	»	2,176,521
	TOTAL. . .	fr.	35,148,086
	En 1862. . .	»	32,765,624
	En 1861. . .	»	32,191,590

16

2. Dépenses extraordinaires.

Payement ou amortissem. de dettes et emprunts.	fr.	24,053,973
Travaux publics extraordinaires	»	6,387,055
Acquisitions d'immeubles, placement de fonds.	»	3,094,977
Dépenses de simple agrément et autres dépenses extraordinaires	»	3,369,650
Total. . .	fr.	36,905,655
En 1862. . .	»	22,465,077
En 1861. . .	»	23,739,982

Total des dépenses ord. et extraord.	fr.	72,053,741
En 1862. . .	»	55,231,701
En 1861. . .	»	55,931,370

C. — Emprunts et dettes.

Emprunts, restant dû.	fr.	92,048,057
Autres dettes communales:		
Dette constituée	»	26,010,845
» arriérée.	»	1,866,890
» exigible (non compris les emprunts). . .	»	1,213,824

X. — AGRICULTURE.

---

1. Pour le dénombrement des animaux domestiques, l'étendue des cultures, et leur produit par hectare, à l'époque du recensement de 1856, voy. l'*Ann.* de 1863.

2. *Rendement* moyen de la récolte par hectare, en 1864, 1865 et 1866 (exprimé en hectolitres).

	1864	1865	1866
	—	—	—
Froment.	21.21	19.00	18.78
Épeautre.	38.55	30.00	33.00
Seigle.	22.91	20.00	21.87
Sarrasin	22,70	26.00	21.00
Pommes de terre. .	15,750 kilogr.	9,833 kilogr.	10,270 kilogr.

3. *Prix moyen* du froment et du seigle par 100 kilogrammes, depuis 1858 :

	Froment.	Seigle.
1858 . . .	23.55	17.36
1859 . . .	24.00	17.70
1860 . . .	31.15	21.36
1861 . . .	33.64	22.07
1862 . . .	31.56	22.93
1863 . . .	27.02	18.62
1864 . . .	23.85	16.03
1865 . . .	23.31	15.75
1866 . . .	29.59	18.39

Prix moyen du froment et du seigle par 100 kilogr., en 1865 et 1866, par mois :

MOIS.	Froment. 1865	Froment. 1866	Seigle. 1865	Seigle. 1866
Janvier . . .	22.00	23.41	15.29	16.91
Février. . . .	21.60	23.24	14.93	16.62
Mars	21.99	23.14	14.90	16.64
Avril	22.67	23.66	15.38	17.05
Mai.	22.41	24.14	15.39	16.98
Juin.	23.05	26.67	16.39	17.52
Juillet. . . .	24.20	27.39	16.18	17.54
Août	24.19	29.01	15.96	17.42
Septembre . .	24.73	31.85	15.59	19.12
Octobre . . .	21.23	33.48	15.88	20.75
Novembre . .	24.47	34.33	16.63	21.98
Décembre . .	24.20	34.84	16.94	22.21
ANNÉE ENTIÈRE. .	23.31	29.59	15.75	18.39

4. *Service vétérinaire.*

Nous donnons ci-après un tableau numérique des personnes autorisées à exercer la médecine vétérinaire dans le royaume en 1864. Ce relevé est dressé d'après les listes insérées dans les *Mémoriaux administratifs*.

PROVINCES.	Médecins vét. du gouvernement.	Médecins vét. diplômés.	Maréchaux vétérinaires.	Total des praticiens
Anvers	13	8	21	42
Brabant	33	30	21	84
Flandre occidentale.	19	7	56	82
Flandre orientale. .	27	8	35	76
Hainaut	41	47	24	112
Liége.	29	23	13	65
Limbourg	11	6	14	31
Luxembourg	14	3	6	23
Namur	18	18	7	43
Médecins vétérinaires de l'armée. . .	»	27	»	27
TOTAL. . . .	205	177	197	579
En 1863. . .	214	163	198	575
En 1865. . .	215	169	174	558
En 1866. . .	219	164	176	559

5. *Bestiaux abattus* par ordre de l'autorité en 1865 et indemnités payées de ce chef.

	Nombre.	Valeur.	Indemnité.
Chevaux employés à l'agriculture	384	fr. 199,509	fr. 48,531
Chevaux de roulage, etc.	219	95,564	15,654
Bêtes à cornes	2,102	635,429	221,436 (1)
Bêtes ovines	21	847	442
TOTAUX	2,726	931,349	286,066
En 1863	2,653	(1)	229,577
En 1864	2,045	723,317	176,312

Voici le relevé des animaux atteints de maladies contagieuses et déclarés aux autorités pendant les années 1859 à 1865 :

	Chevaux.	Bêtes à cornes.	Moutons.	Porcs.	TOTAL.
1859	1,018	3,825	176	23	5,042
1860	1,019	3,182	8	23	4,232
1861	974	3,845	»	10	4,829
1862	1,156	3,917	66	22	5,161
1863	1,076	3,239	254	33	4,602
1864	916	2,248	»	116	3,278
1865	809	3,199	8	16	4,032

En ce qui concerne la pleuropneumonie exsudative, le nombre des cas constatés pendant les mêmes années a été ainsi qu'il suit :

En 1859	3,254
En 1860	2,775
En 1861	3,423
En 1862	3,553
En 1863	2,796
En 1864	1,838
En 1865	2,302

(1) Dans ces chiffres sont comprises 426 bêtes à cornes et 8 bêtes saines, abattues par suite du typhus contagieux, pour lesquelles seules l'indemnité payée s'élève à fr. 95,046.

XI. — INDUSTRIE.

Industrie minérale et minéralurgique en 1864.

1. *Mines de houille.* — Au 31 décembre 1863, le nombre des mines de houille concédées était de 268, comportant ensemble une étendue de 120,099 hectares, et celui des mines tolérées provisoirement était de 21, comprenant 12,420 hectares; au 31 décembre 1864, le premier de ces nombres s'élevait à 267 pour une étendue de 121,718 hectares, et le second est resté à 21 pour 12,420 hectares.

Sur les 228 mines concédées ou tolérées provisoirement à la dernière date, 177 étaient en exploitation pour une étendue de 90,532 hectares.

Le nombre des siéges d'exploitation, au 31 décembre 1864, s'élevait à 341 pour ceux qui étaient en activité, à 127 pour ceux qui étaient en réserve et à 29 pour ceux qui étaient en construction. Des 341 siéges d'exploitation en activité, 210 appartiennent au Hainaut, 31 à la province de Namur et 100 à celle de Liége.

Le nombre et la force des moyens mécaniques employés à l'*extraction de la houille*, étaient en 1864 : 421 machines à vapeur d'une force collective de 24,899 chevaux; 13 manéges et 28 treuils. — Les machines à vapeur employées à l'*épuisement des eaux* étaient au nombre de 168, représentant une force de 24,811 chevaux; celles

servant à l'*aérage*, au nombre de 253, d'une force de 4,778 chevaux.

Le *nombre des ouvriers* employés à l'exploitation de la houille était de 48,000 en 1850; il a atteint le chiffre de 79,779 en 1864.

En 1850, 36,000 ouvriers travaillaient à l'intérieur et 12,000 à la surface; en 1864, ces nombres ont monté respectivement à 60,536 et 19,243. Des ouvriers travaillant à l'intérieur en 1864, 731 sur mille étaient des hommes, 86 des femmes, 130 des garçons âgés de moins de 16 ans, et 52 des filles âgées de moins de 16 ans. Pour les ouvriers travaillant au jour, les chiffres respectifs étaient 667, 149, 92, 92.

Quantités de houille extraites :

NATURE DES HOUILLES.	Quantité extraite (en tonnes) 1850	1863	1864
Maigre sans flamme . .	521,138	743,173	748,757
Sèche à courte flamme .	432,392	817,240	801,990
Maigre à longue flamme.	1,425,510	1,906,380	2,092,945
Grasse à longue flamme.	2,169,211	4,525,993	4,842,621
Grasse maréchale . . .	1,272,337	2,352,544	2,572,023
TOTAUX. . .	5,820,588	10,345,330	11,158,336
Valeur . . fr.	46,471,000	104,786,558	110,554,173

Des 110.5 millions représentant la valeur de la houille extraite en 1864, 99.8 sont absorbés par les dépenses.

Sur le total de la quantité de houille produite en 1864, 3,323,594 tonneaux ont été exportés à l'étranger; ils représentent une valeur de 46.5 millions de francs.

2. *Mines métalliques* (1). — Au 31 décembre 1850, il

(1) Les données qui suivent sous cette rubrique s'appliquent exclusivement aux provinces de Hainaut, de Namur, de Luxembourg et de Liége.

existait 51 mines métalliques, régulièrement concédées et embrassant ensemble une étendue de 45,454 hectares; au 31 décembre 1864, ce nombre était de 95 mines, s'étendant sur 49,080 hectares. — A la fin de 1864, l'exploitation du minerai de fer s'opérait aussi, en vertu de simples déclarations, sur le territoire de 113 communes. Le nombre de communes où des mines libres étaient établies en 1850 n'était que de 64.

Le nombre des siéges d'exploitation en activité, qui était de 804 en 1850, est monté à 1,136, dont 121 à ciel ouvert.

Le nombre des ouvriers n'était que de 5,695 en 1850; il était de 10,902 en 1864.

Produits annuels des mines métalliques (en tonneaux) :

	1850	1864	Valeur 1864
	—	—	—
Blende	7,308	16,309	fr. 988,248
Calamine . . .	62,193	41,757	2,330,333
Galène (plomb). .	3,854	16,779	2,510,502
Pyrite.	4,084	28,956	481,257
Fer (mine lavée).	472,883	968,108	9,571,685

3. *Usines minéralurgiques en général.* — Le nombre des établissements minéralurgiques existant au 31 décembre 1864 était de 455, soit une augmentation de 18, par rapport à la situation arrêtée au 31 décembre 1850.

Dans ce nombre :

363 servaient au traitement et à la préparation du fer,
3 — — — de l'acier;
9 — — — du plomb;
5 — — — du cuivre;
20 — — — du zinc;
1 — — — de l'alun;
54 — — et à la fabrication du verre.

Outre de nombreux cours d'eau qui activaient 318 roués hydrauliques, ensemble d'une force de 3,715 chevaux, 607 machines à vapeur, de la force de 16,971 chevaux, et 38 manéges servaient de moteurs dans ces établissements. Le nombre des ouvriers qui y étaient occupés en 1864 était de 30,359; en 1850, il n'était que de 12,932.

4. *Usines sidérurgiques.* — Le nombre des hauts-fourneaux en activité, pour la fabrication de la fonte, s'est élevé, en 1864, à 52 (46 au coke et 6 au bois), de 41 qu'il était en 1850 (25 au coke et 16 au bois). De même, le nombre des fonderies (élaboration de la fonte) s'est élevé de 78 à 150; le nombre des fabriques de fer proprement dites est tombé de 102 à 82; celui des usines à ouvrer le fer de 86 à 71.

En 1864, *la fabrication de la fonte* a produit 444,330 tonnes de fonte au coke et 5,545 tonnes de fonte au bois; la valeur de la tonne de fonte au coke était de 78 fr. 20 c.; la tonne de fonte au bois valait 141 fr. 48 c. La valeur totale produite, qui n'était en 1850 que de 11,568,857 francs, a atteint le chiffre de 35,534,173 francs en 1864.

Quant aux *fonderies,* on a produit 67,752 tonneaux, valant 12,415,708 fr. Ces chiffres étaient en 1850 respectivement de 17,000 et de 3,055,777 fr.

Les *fabriques de fer proprement dites,* qui, en 1850, n'employaient que 2,703 ouvriers et ne produisaient que 61,970 tonnes (valeur 11,848,652 fr.), ont, en 1864, occupé 10,225 ouvriers et produit 320,642 tonnes (valeur 59,029,550 fr.).

Enfin, il y a eu accroissement quant aux *usines à ouvrer le fer.* Voici quelle a été leur situation :

	Nombre d'ouvriers.	Produits. Tonnes.	Valeur des produits.
	—	—	—
En 1850. . .	516	10,738	fr. 3,844,032
En 1864. . .	1,201	23,279	» 7,382,259

5. *Récapitulation de la valeur des produits de l'industrie minérale et métallurgique,* en 1862, 1863 et 1864 (en millions de francs).

	1862.	1863.	1864.
	—	—	—
Houille	104.48	104.78	110.55
Minerai de fer (lavé) . .	8.14	8.29	9.57
Id. de pyrite . . .	0.95	0.70	0.48
Id. de blende . . .	0.81	0.68	0.98
Id. de calamine . .	1.96	1.95	2.33
Id. de plomb . . .	2.05	1.78	2.51
Pierres et ardoises . . .	21.32	21.89	22.77
Fonte et fer	90.49	94.84	114.36
Acier	1.12	0.91	0.82
Plomb	3.69	3.81	4.68
Cuivre	4.09	4.78	4.01
Zinc	18.70	21.13	24.36
Alun	0.18	0.15	0.15
Verre.	14.19	14.72	18.24

XII. — COMMERCE.

I. — Mouvement commercial avec les pays étrangers.

1. *Aperçu des années* 1856 à 1865. Valeurs actuelles ou variables, exprimées en millions de francs (1). Commerce général et spécial :

A. — Importation.

ANNÉES.	Entrées par terre.	Entrées par mer.	TOTAL.	Mises en consommation.
—	—	—	—	—
1856 . . .	592.5	334.7	927.4	435.5
1857 . . .	581.8	345.2	927.0	434.8
1858 . . .	514.8	285.7	800.5	440.2
1859 . . .	608.3	279.9	888.2	451.1
1860 . . .	586.8	336.4	923.2	516.5
1861 . . .	559.1	405.3	964.4	556.4
1862 . . .	640.9	382.9	1023.8	587.4
1863 . . .	672.2	385.1	1057.3	609.6
1864 . . .	837.9	416.3	1254.2	683.8
1865 . . .	868.4	496.5	1364.9	756.4

(1) Depuis 1862, l'administration a supprimé ses calculs sur les bases des valeurs permanentes ou anciennes, fixées en 1833.

B. — Exportation.

Années.	Sorties par terre.	Sorties par mer.	Total.	Denrées et marchandises belges.
—	—	—	—	—
1856 . . .	596.6	266.5	863.1	369.8
1857 . . .	623.2	268.5	891.7	414.3
1858 . . .	540.2	202.5	742.7	381.2
1859 . . .	576.9	275.8	852.7	413.3
1860 . . .	583.2	295.0	878.2	469.4
1861 . . .	612.0	233.4	845.4	453.4
1862 . . .	652.0	284.9	936.9	501.9
1863 . . .	693.4	293.7	987.1	533.5
1864 . . .	835.6	336.5	1172.1	595.8
1865 . . .	911.9	292.3	1204.3	601.7

2. *Résumé du mouvement de* 1865:

			Différence en p. c. de 1865 avec 1864.
Commerce général.	Importation . .	1364.9	+ 9
»	Exportation . .	1204.3	+ 3
	Ensemble. .	2569.2	+ 6
Commerce spécial.	Importation . .	756.4	+ 11
»	Exportation . .	601.7	+ 1
	Ensemble. .	1358.1	+ 6

Pour l'ensemble du mouvement commercial, la part proportionnelle des transports par terre et rivières est de 69.3 p. c., et celle des transports maritimes de 30.7 p. c. (en 1864, resp. 69.1 et 30.9). Si l'on remonte à 1855, on constate que les proportions étaient de 64.1 p. c. pour les transports par terre et rivières, et de 36.0 p. c. pour les transports maritimes. Il résulte de ces chiffres que la part proportionnelle du mouvement maritime fléchit

toujours, grâce au développement des voies ferrées internationales.

3. *Mouvement du commerce spécial en* 1865 *par pays.* Valeurs exprimées en millions et milliers de francs.

Europe.

	Importation.	Exportation.
Russie.	39.859	3.866
Suède et Norwége . . .	9.929	2.396
Danemark	3.183	1.821
Zollverein	66.796	70.269
Mecklembourg.	0.146	0.715
Villes hanséatiques . . .	4.813	11.648
Pays-Bas	112.979	70.174
Angleterre	145.598	133.913
France	203.371	239.220
Portugal	1.057	0.460
Espagne	5.991	6.236
Gibraltar et Malte . . .	»	0.318
Italie	3.067	9.786
Suisse.	9.693	18.696
Autriche	0,771	1.213
États romains	0.001	0.001
Grèce et son archipel . .	0.419	0.330
Turquie et son archipel. .	3.699	4.658

Afrique.

Cap, Guinée et Sénégambie.	0.027	0.011
Égypte	3.662	0.892
Maroc, Algérie et Tunis .	0.754	0.394

Asie.

Inde anglaise, Singapore et Chine	5.024	0.323
Java et Sumatra	0.077	—

Philippines	0.136	0.007
Océanie et **Australie**	—	—

Amérique.

	Importation.	Exportation.
	—	—
États-Unis	18.501	6.701
Mexique	0.001	0.280
Cuba et Porto-Rico . . .	7.612	5.199
Possessions anglaises . .	0.284	0.577
Haïti et Venezuela	10.681	0.010
Brésil	11.975	2.743
Rio de la Plata.	83.390	4.358
Chili et Pérou	2.921	4.250
TOTAUX. . .	756.420	601.652

Quant à l'ensemble des échanges (importations et exportations réunies), voici comment les principaux pays se rangeaient, sous le rapport de l'importance des relations commerciales, en 1863, 1864 et 1865. Valeurs exprimées en millions de francs.

	1863.	1864.	1865.
	—	—	—
France.	344.5	401.3	442.6
Angleterre . . .	212.0	234.3	279.5
Pays-Bas. . . .	185.6	210.5	183.3
Zollverein . . .	127.2	141.5	137.1

Ces quatre pays réunis absorbaient 75.6 p. c. du chiffre total en 1863, 76.8 p. c. en 1864, et 76.7 p. c. en 1865.

4. — *Résumé des principales marchandises importées et exportées pendant l'année* 1865. Valeurs exprimées en millions et milliers de francs.

Marchandises.	Mises en consommation.	Marchandises belges exportées.
Acier non ouvré	3.552	0.169
Armes portatives	1.031	17.163
Bestiaux	17.171	11.433
Beurre frais et salé	8.364	11.779
Bières	0.518	0.063
Bois de construction	21.788	1.769
Bois d'ébénisterie	0.986	0.189
Bois divers	1.493	0.849
Bois ouvré	0.450	0.130
Boissons distillées	0.562	0.779
Cacao	0.474	0.004
Café	35.265	0.004
Caoutchouc non ouvré	0.213	0.013
» ouvré	0.427	0.039
Charbon de bois et tourbes	0.005	0.939
» de terre (houille), coke	1.064	61.506
Chevaux et poulains	3.248	8.374
Chicorée	0.023	3.535
Cire brute	0.588	0.197
Coton en laine	46.979	—
Cuivre et nickel non ouvrés	8.906	4.695
Cuivre ouvré	0.526	0.305
Drogueries	2.473	0.459
Écorces à tan	1.786	3 275
Engrais	12.287	4.685
Faïences et porcelaines	2.081	1.327
Fontes brutes et vieux fer	2.014	0.868
Fer non ouvré	0.353	20.041
» ouvrages de fer et de fonte	0.425	9.090
Filaments végétaux (autres que coton)	61.130	61.717
Fils de lin et de chanvre	6.857	23.479
Fils de coton	8.983	4.708
Fils de laine	5.387	23.561
Fromages	2.985	0.596
Fruits	4.589	4 953

Marchandises.	Mises en consommation.	Marchandises belges exportées.
Graines oléagineuses . . .	33.973	2.998
Graines non spécial. tarifées.	1.837	1.456
Grains, farine, pain, etc. . .	51.789	6.241
Graisses	6.702	5.150
Habillements	2.844	3.067
Houblon	0.797	6.072
Huile de fabrique.	3.999	0.603
Huile de graines	1.408	3.462
Huiles d'olive	4.316	2.453
Laines.	85.853	3.988
Lait.	»	1.095
Légumes verts et secs . . .	1.739	1.992
Levûre.	0.436	0.180
Livres	3.183	0.914
Machines et mécaniques . .	4.908	12.372
Matières animales brutes . .	4.244	4.574
Mercerie et quincaillerie . .	6.305	1.971
Métaux bruts, minéraux et terres	28.944	8.156
Meubles	0.444	1.491
Miel	0.432	—
Navires et bateaux	0.767	0 075
Objets d'art et de collection .	2.096	2.364
Œufs	0.408	2.379
Or et argent ouvré	2.364	0.104
Papier.	1.309	10.453
Parfumerie	0.436	0.018
Peaux brutes	31.395	27.029
Peaux apprêtées	4.260	2.614
Peaux ouvragées	0.315	1.632
Pierres brutes et polies . . .	1.487	11.926
Pierres ardoises	0.696	0.221
Plomb non ouvré	2.629	3.861
Poissons	4.968	1.108
Pommes de terre	1.535	0.198
Poteries	0.508	2.028

Marchandises.	Mises en consommation.	Marchandises belges exportées.
Poudre à tirer	0 065	0.163
Produits chimiques	8.495	1.646
Récoltes et fourrages	2.246	0.578
Résines et bitumes	28.429	11.092
Riz	6.430	2.930
Savons	0.703	1.258
Sel brut	1.766	—
Sirops et mélasses	0.688	1.533
Soies	6.824	1.199
Soufre	0.477	0.178
Sucres bruts	14.748	10.777
Sucres raffinés	0.155	7.031
Tabacs non fabriqués	7.689	0.102
Tabacs fabriqués	0.928	1.694
Teintures et couleurs	8.560	3.130
Thés	0.276	0.002
Tissus de coton	15.899	14.710
Tissus de laine	41.085	54.325
Tissus de soie	20.085	1.374
Tissus de lin et chanvre	0.512	19.240
Tissus, autres	0.825	0.391
Végétaux	1.206	1.283
Verreries et cristalleries	0.377	16.310
Viandes	1.166	4.304
Vins	16.156	0.044
Voitures	0.857	2.105
Zinc non ouvré	1.211	14.307

5. *Mouvement du transit.* — Le transit, qui, en 1864, était de 602.6 millions de francs, s'est élevé, en 1865, à 576 millions, soit une augmentation de 5 p. c. par rapport aux valeurs [1].

6. *Mouvement des entrepôts.* Entrées, 111.4 millions, augmentation de 25 p. c. sur 1864.

(1) Au poids, l'augmentation est de 58 p. c.

7. *Mouvement de la navigation.* — Les transports maritimes ont eu lieu par 4,526 navires à l'entrée, et par 4,444 à la sortie; ensemble, 8,970 arrivages et départs, y compris le mouvement de la navigation à vapeur. Les 4,526 nav. entrés jaugeaient ensemble 920,831 tonn., dont 816,713 occupés par des marchandises; augmentation sur 1864 de 10 p. c. quant au nombre de navires, de 16 p. c. quant au tonnage, et de 14 p. c. quant au degré de chargement.

Le tonnage collectif des 4,444 navires sortis était de 911,739 tonn., le chargement de 469,873 tonn.; augmentation sur 1864, de 8 p. c. quant au nombre de navires, de 17 p. c. quant au tonnage et de 11 p. c. quant au chargement.

Dans les 4,526 navires entrés, 1,729, soit 38.2 p. c. étaient des bâtiments à vapeur; le nombre des vapeurs sortis est de 1,736, soit 39.1 p. c. du total des navires sortis.

8. Voici, pour les deux années 1864 et 1865, la part du pavillon belge et celle du pavillon anglais dans le mouvement général de la navigation à voiles et à vapeur. En p. c. :

	1864.		1865.	
Entrée.	Belge.	Anglais.	Belge.	Anglais.
Nombre de navires	20.9	36.6	19.6	36.5
Tonnage	11.0	40.1	9.7	44.9
Chargement	10.1	37.2	9.0	40.8
Sortie.				
Nombre de navires	21.0	36.8	20.0	36.6
Tonnage	11.8	39.1	10.3	44.9
Chargement	15.3	51.7	13.0	56.1

9. Le total des passagers entrés en Belgique en 1865 s'élève à 18,461 (Ostende, 9,983 et Anvers, 8,478).

Le total des passagers embarqués s'élève à 18,380 (Ostende, 9,682 et Anvers, 8,698). — En outre, on compte 3,507 émigrants embarqués à Anvers sur 28 navires : de ces derniers, 2,999 étaient destinés pour les États-Unis, 315 pour le Brésil et 193 pour le Rio de la Plata (1).

10. *Droits perçus*. Les droits de douane perçus se sont élevés, en 1863, 1864 et 1865 :

	1863.	1864.	1865.
Pour l'entrée à fr.	15,310,212	14,993,043	15,764,668
Pour la sortie . .	26,396	73,415	6,519 (2)
Pour la navigation.	576,358	20,770	27,265 (3)
ENSEMBLE.	15,912,966	15,087,228	15,798,452

II. — MARINE MARCHANDE BELGE.

1. Effectif au 31 déc. des années suivantes :

Années.	Navires à voiles.	Navires à vapeur.	Ensemble.	Tonnage.
1837 . . .	151	4	155	23,097
1842 . . .	145	7	152	27,864
1847 . . .	140	3	143	27,176
1852 . . .	155	5	160	35,012
1857 . . .	142	5	147	42,447
1859 . . .	131	4	135	37,191
1860 . . .	108	8	116	33,111
1861 . . .	103	8	111	31,736
1862 . . .	96	7	103	28,947
1863 . . .	91	6	97	27,247
1864 . . .	99	8	107	34,977
1865 . . .	104	8	112	39,729

(1) En 1864, il y avait eu 17,765 passagers à l'entrée et 16,647 à la sortie ; le nombre des émigrants avait été de 5,827.

(2) Les droits de sortie ne sont plus applicables que pour quelques catégories de chiffons.

(3) La réduction s'explique par la suppression du droit de tonnage, pour les navires appartenant aux puissances qui ont participé au rachat du péage qui était perçu sur l'Escaut au profit du royaume des Pays-Bas.

Les 112 navires existant en 1865 se répartissent ainsi :

Port d'Anvers	. . .	69	tonnage	30,189
» d'Ostende	. . .	26	»	6,622
» de Bruges	. . .	5	»	1,087
» de Gand	. . . .	5	»	922
» de Louvain	. . .	2	»	226
» de Bruxelles	. .	2	»	283
» de Nieuport	. .	1	»	62
» de Malines	. . .	1	»	220
» de Liége	. . .	1	»	118

III. — Pêche maritime.

1. *Pêche de la morue.*

1838. .	armements	93	produits	1,504,000	kil.
1861. .	»	182	»	2,366,601	»
1862. .	»	186	»	2,611.077	»
1863. .	»	209	»	2,904,750	»
1864. .	»	199	»	2,211,722	»
1865. .	»	184	»	2,101,429	»

2. La petite *pêche du hareng* (1) s'est faite, en 1865, par 17 chaloupes et a produit une valeur de 83,154 fr. (le plus haut chiffre atteint jusqu'ici).

En 1865, 271 chaloupes ont été armées pour la *pêche de marée* et ont rapporté du poisson pour une valeur de 1,324,077 francs.

3. Des 269 bateaux de pêche (d'un tonnage collectif de 10,158) existant en 1865, 158 appartenaient à Ostende, 48 à Blankenberghe, 26 à Heyst, 18 à la Panne, 8 à Nieuport et 11 à Anvers. Le nombre collectif des hommes d'équipage était de 1,646.

(1) Il n'y a pas eu d'armements pour la grande pêche du hareng pendant les années 1857 à 1860. En 1861 il y en a eu 1, qui a rapporté 22,108 kilogr.; en 1862 il y en a eu 3 qui ont rapporté 47,850 kilog.; en 1863, 1, qui a rapporté 2,150 kilogrammes ; en 1864 et en 1865 aucun.

XIII. — VOIES DE COMMUNICATION.

I. — Chemins de fer.

1. *Dévoloppement* au 1er janvier 1866 :

A. *Exploités par l'État.*

LIGNE DU NORD-OUEST.

	Mètres.
Bruxelles à Anvers.	43,795
Raccordement du chemin de fer de l'État à l'Escaut et au Kattendyk	3,637
De la station de Bruxelles (Allée-Verte) à l'excentrique	587
Embranchements à la sortie de la station de l'Allée-Verte à Bruxelles	1,187
De Contich à Lierre	6,539
De Malines à Ostende.	127,372
De Bruxelles à Gand	34,171
D'Alost à Lokeren	24,546
	242,834

242,834

LIGNE DU SUD-OUEST.

De Gand à Mouscron et Tournai . . . . , .	77,857	
De Tournai à la frontière française vers Lille.	6,637	
De Tournai à Jurbise	47,506	
D'Ath à Denderleeuw	49,566	
		181,566

LIGNE DE L'EST.

De Malines à la frontière de Prusse		134,864

LIGNE DU MIDI.

De Bruxelles (Nord) à la frontière française, par Mons et Quiévrain	83,453	
De Braine-le-Comte à Namur	79,781	
De Mons à Manage	32,725	
		195,979
TOTAL. . .		755,243

B. Le développement des chemins administrés par des *compagnies* comprenait à ladite époque 1,530,146 mèt.

Il en résulte que tout le réseau belge, exploité au 1er janv. 1866, avait une étendue de 2,285,389 mètres, soit 457 lieues de 5 kilomètres; ce qui constitue sur l'année antérieure un accroissement de 191,535 mètres ou 38 lieues (1).

2. *Dépenses de premier établissement des chemins construits par l'État.* Elles s'élevaient, à la date du 31 décembre 1865, à 218,781,120 francs, ce qui fait res-

(1) A la date du 1er janvier 1866, les lignes en construction avaient un développement de 404 kilom.; les lignes décrétées, mais pour lesquelles les travaux n'étaient pas encore entamés, équivalaient en étendue à 1306 kilom.

sortir le coût moyen d'un kilomètre de chemin à 384,430 francs, savoir :

Route proprement dite	234,419
Stations et dépendances	57,272
Dépenses générales	9,239
Matériel de traction et des transports.	83,499
TOTAL. . .	384,430

3. *Exploitation de l'État*, en 1864 et 1865. Longueur exploitée pendant l'année : 749,159 mètres.

	1864.	1865.
Recettes	36,099,002	38,318,780
Dépenses	17,839,777	19,577,554
EXCÉDANT DE RECETTE.	18,259,225	18,741,226

Soit pour 1864, 49.42, pour 1865, 48.91 p. c. du produit brut.

Par kilomètre de voie :

		1863.	1864.	1865.
Recette brute . . .	fr.	45,266	48,222	51,150
Dépenses.	»	22,323	23,831	26,133
RECETTE NETTE.	»	22,943	24,391	25,017

4. *Détail des recettes* en 1865 :

		Pour cent de la dépense totale.
Voyageurs	14,589,836	38.08
Bagages	598,940	1.56
Petites marchandises. .	2,579,664	6.73
Grosses marchandises .	18,616,026	48.58
Finances	156,625	0.41
Équipages	15,990	0.04
Chevaux et bestiaux . .	473,991	1.24
Produits extraordinaires.	1,287,707	3.36
TOTAUX. . .	38,318,780	100.00

5. *Détail des dépenses* en 1865 :

		Pour cent de la dépense totale.
Voies et travaux	4,860,680	24.74
Traction et matériel . .	9,006,630	45.84
Transports	5,262,870	26.79
Services en général (1) .	485,504	2.47
Régie	31,276	0.16
TOTAUX. . .	19,646,960 (2)	100.00

6. *Mouvement des marchandises et des voyageurs* en 1864 et 1865 :

			1864.	1865.
Voyageurs.	Trains express.	1re cl.	290,546	290,904
»	»	2e cl.	122,145	134,126
»	Trains ordin.	1re cl.	446,914	463,780
»	»	2e cl.	1,203,712	1,299,502
»	»	3e cl.	7,040.983	8,125,388
»	»	milit.	91,842	82,708
»	»	extr.	125,575	156,493
»	»	enf.	99.915	125,062
	TOTAUX. . .		9,421,632	10,677,963
Bagages.	Colis taxés au minim. .		121,149	135,377
»	Quint. taxés au poids .		108,720	115,554
Équipages			303	309
Animaux (expéditions)			24,494	24.399
Finances (groups)			461,183	496,525
Petites marchandises (quintaux) .			959,983	1,075,472
Grosses marchandises (tonnes) .			5,256,307	5,898,648

(1) Non compris le personnel de l'administration centrale.

(2) Cette somme comprend la somme de 69,406 fr. consacrée, sur les crédits budgétaires, à l'amélioration et au parachèvement du railway, et qui n'est pas compris dans le total de la dépense renseignée au § 2.

7. *Transit et services internationaux.* Produit en 1864 et 1865 :

		1864.	1865.
		—	—
Services internationaux . .	fr.	5,487,341	6,030,280
Transit	»	1,169,869	1,269,346
TOTAUX. . .	»	6,657,210	7,299,626

Le produit de 1864 constituait 18.44 p. c. de la recette totale, celui de 1865, 19.05 p. c.

8. *Accidents* en 1865. Sur 10 1/2 millions de voyageurs :

Voyageurs tués par le fait du service.	0
» » par leur propre fait	5
» blessés par le fait du service.	0
» » par leur propre fait	9
Agents de l'administration tués	45
» » blessés	56
Personnes circulant sur la voie ou la traversant, tuées .	19
» » » blessées	12

Total des tués, 69 ; des blessés, 77 ; des accidents, 146.

Depuis l'origine de l'exploitation, il n'y a que 6 voyageurs qui aient été tués, et 77 qui aient été blessés *par le fait du service*, et du 5 mai 1835 au 31 décembre 1864, il a été transporté environ 146 millions de voyageurs dans les voitures de l'administration.

9. *Chemins de fer des compagnies.* — Recettes brutes et nettes effectuées, en 1864 :

	Brutes.	Nettes.
	—	—
Lierre à Turnhout	442,616 (1)	190,852
Est belge	?	1,489,198

(1) Somme payée par le gouvernement du chef de la garantie, fr. 144,923

	Brutes.	Nettes.
Manage à Wavre	631,619 (1)	336,698
Flandre occidentale	1,697,464 (2)	691,142
Lichtervelde à Furnes	371,983 (3)	204,892
Entre-Sambre-et-Meuse	— (4)	
Liége à Givet et Charleroi à Erquelinnes	6,429,740	4,150,270
Pepinster à Spa	358,393	215,856
Hainaut et Flandres	1,106,022	633,519
Anvers à Rotterdam	?	965,217
Anvers à Gand	880,388	439,904
Dendre-et-Waes et Bruxelles vers Gand	—	1,548,497
Tournai à Jurbise et Landen à Hasselt	982,007	904,581
Landen à Aix-la-Chapelle	1,385,855	538,855
Mons à Hautmont et de Saint-Ghislain	1,470,359	965,892
Liége à Maestricht	484,642	139,334
Chimay	349,153	150,831
Eecloo à Bruges	121,020	Déficit.
Centre	661,650	381,881
Grand-Luxembourg et Canal de l'Ourthe	5,892,268	3,126,153
Bruges à Blankenberghe	116,420	46,716

II. — Télégraphes.

1. Des 1,701,000 fr. mis successivement à la disposition du gouvernement, il avait été dépensé à la date du 1er janvier 1866, 1,583,426 fr.

(1) Somme payée par le gouvernement du chef de la garantie. fr. 169,744
(2) — — — 136,001
(3) — — — 200,000
(4) Cette ligne est exploitée depuis le 1er juillet 1864 par la compagnie du Grand-Central.

Cette somme se décompose de la manière suivante :

Établissement de 3,161 kilom. de ligne, comprenant un développement de 8,487 kilom. de fils.	979,555
Achat d'appareils, piles, mobiliers, etc. . . .	452,281
Rachat des lignes de Bruxelles à Anvers et de Verviers à la frontière de Prusse (59 kilom. comprenant 206 kilom. de fils)	72,000
Approvisionnements divers.	79,590
TOTAL. . .	1,583,426

Le coût d'un kilomètre de fil revient ainsi à fr. 173 en moyenne.

2. *Exploitation* en 1865.

Recettes brutes	865,640 fr.
Dépenses	660,700 »
REVENU NET. . .	204,940 »

ce qui équivaut à 12.94 p. c. du capital engagé.

La recette nette effectuée depuis la mise en exploitation (1850) dépasse de 1,079,370 fr. les frais de premier établissement.

3. *Nombre des dépêches.*

Le nombre des télégrammes de toute espèce avait été, en 1864, de 546,497 ; il s'est élevé en 1865 à 674,037, soit 127,540 dépêches ou 23 p. c. d'augmentation.

Le produit moyen par télégramme a baissé; de fr. 1.44, qu'il était en 1864, on le trouve à fr. 1.28 en 1865.

L'effet des réductions de tarif (1) sur le montant total du produit a continué à être compensé par un accroissement dans le mouvement des correspondances, qui,

(1) Le tarif intérieur a été réduit à 50 centimes à partir du 1er décembre 1865.

en 1865, correspond à un accroissement de recette de 9 $^1/_2$ p. c.

Les télégrammes se répartissent comme suit pour 1865 quant à la nature et à l'objet des correspondances :

	Service intérieur.	Service internation.
Transactions commerciales. . . .	40.5 p. c.	59.5 p. c.
Nouvelles de bourse	10.0 »	17.5 »
Affaires privées.	47.0 »	25.0 »
Correspondances des journaux . .	1.5 »	2.0 »
Correspondances des gouvernements	1.0 »	1.5 »
	100 »	100 »

Dépêches de service en 1864, 180,195; en 1865, 264,430.

4. Les chiffres suivants indiquent le mouvement des correspondances, depuis 1850, et la recette moyenne par télégramme.

	Nombre des télégrammes	Produit moyen.
1850-51	14,025	fr. 6.32
1852	27,217	6.00
1853	52,050	5.10
1854	60,415	4 65
1855	61,443	4.33
1856	99,273	3.62
1857	119,050	3.42
1858	145,726	2.89
1859	196,240	2.57
1860	225,819	2.34
1861	268,968	2.19
1862	291,787	2.07
1863	416,113	1.47
1864	546,497	1.44
1865	674,037	1.28

5. *Nombre des bureaux* au 31 décembre des années suivantes :

1858	75
1861	165
1864	281
1865	307

III. — Postes.

1. Tableau des recettes et du nombre de lettres (en millions et milliers) de 1847 à 1864. La quatrième colonne exprime l'augmentation proportionnelle du nombre de lettres dans chaque année sur l'année précédente.

1847	fr. 3,705,766	9.138	
1849	3,502,582	10.137	10.9 p. c.
1850	3,090,540	10.594	7.5
1851	3,323,498	12.479	14.5
1852	3,389,326	13.928	11.6
1853	3,655,365	15.673	12.5
1854	3,955,109	17.336	10.6
1855	4,207,067	18.298	5.5
1856	4,456,058	19.135	4.6
1857	4.655,060	20.229	5.7
1858	4,472,135	20.610	1.9
1859	4,606,135	21.797	5.7
1860	4,822,990	23.960	9.9
1861	5,084,967	26.299	9.7
1862	5,254,590	27.005	2.7
1863	5,515,722	29.449	9.0
1864	5,801,101	30.411	3.2 (1)

(1) L'augmentation proportionnelle sur l'année qui a précédé la réforme de 1849 était, en 1864, de 232.77 p. c.

2. Détails concernant le service des postes pendant l'année 1864, comparée à 1860.

a) *Nombre des pièces transportées :*

	1860	1864
	—	—
Lettres à l'intérieur: rayon de 30 kilom.	8,525,634	10,966,436
— Au delà de ce rayon	8,749,936	11,305,372
Totaux. . .	17,275,570	22,271,808
Lettres de et pour l'étranger. . . .	6,428,344	8,139,196
Journaux belges expédiés	26,358,020	25,837,312
Imprimés belges expédiés	6,668,452	10,965,916
Articles d'argent à l'intérieur.	284,448	308,294

b) *Produit :*

	1860	1864
	—	—
Lettres taxées	955,114	635,358
Vente de timbres-poste.	3,154,113	4,363,624
Journaux affranchis	482,419	656,963 (1)
Imprimés affranchis	103,166	
Droits sur les articles d'argent . .	53,307	62,027
Articles d'argent périmés	1,872	3,332
Émoluments.	98,484	87,550

	1860	1864
	—	—
Produits réunis . . . . . fr.	4,822,989	5,801,101
Dépenses générales. . .	3,188,400	3,306,141 (2)
Excédant. . .	1,634,589	2,494,957

(1) Affranchissements par timbres-poste compris.

(2) Ces dépenses se décomposent comme il suit :

Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. .	fr. 1,034,402
Traitements des facteurs et autres agents subalternes . . .	» 1,495,347
Transports des dépêches	» 462,478
Matériel, fourniture de bureau, frais de régie et de loyer . .	» 313,917
Total.	fr. 3,306,141

IV. — Routes de grande voirie.

Longueur en lieues de 5000 mèt. au 1er janvier 1865.

	Routes.			
	De l'État.	Provinciales.	Concédées.	Total.
Anvers.	55.54	46.00	»	101.56
Brabant	97.13	75.00	3.00	175.13
Flandre occid. . .	138.24	35.00	»	173.24
Flandre orient . .	85.39	31.00	47.00	163.39
Hainaut	97.04	38.00	49.23	184.27
Liége	119.61	9.00	21.00	149.61
Limbourg. . . .	86.76	»	2.00	88.76
Luxembourg . .	154.95	38.00	»	192.95
Namur.	151.25	19.00	12.00	182.25
Totaux. . .	985.91	291.00	134.23	1,411.14
Au 1er janvier 1864.	973.10	291.00	134.23	1,398.33
» » 1850.	816.04	297.18	133.28	1,247.21

V. — Voies navigables.

Développement, au 31 décembre 1860, des voies navigables administrées par l'État.

	Mètres.
1. La Meuse.	181,026
2. Canal de Liége vers Maestricht	20,450
3. » de Maestricht à Bois-le-Duc.	45,197
4. » de jonction de la Meuse à l'Escaut. . .	88,968
5. » d'embranchement vers le camp de Beverloo.	14,800
6. Canal d'embranchement vers Hasselt. . . .	39,150
7. » » vers Turnhout . . .	25,872
8. Sambre canalisée	94,538
9. Canal de Charleroi à Bruxelles	74,487
10. L'Escaut	240,132

11.	Canal de Mons vers Condé.	19,477
12.	» de Pommerœul à Antoing.	25,050
13.	La Lys.	113,701
14.	Canal de Deynze à Heyst	54,319
15.	» de Gand à Ostende	71,980
16.	» de Plasschendaele à la frontière française.	39,915
17.	» de Gand vers Terneuzen	19,054
18.	» de Moervart	21,720
19.	La Dendre	75,762
20.	Le Rupel.	11,250
21.	La Dyle	29,200
22.	Le Demer	36,580
23.	Petite-Nèthe canalisée	18,320
24.	Grande-Nèthe	36,400
25.	L'Yser.	41,207
	Longueur totale. . .	1,438,555

XIV. — DÉTAILS SUR BRUXELLES.

1. La *population* de la ville de Bruxelles, qui était au 31 décembre 1864 de 187,155, s'est élevée pendant l'année suivante au chiffre de 189,337 âmes, dont 92,805 du sexe masculin et 96,532 du sexe féminin.

2. *Chiffre de la population au* 31 *décembre des années suivantes :*

1854 . . .	147,690	1860 . . .	174,829
1855 . . .	149,900	1861 . . .	177,954
1856 . . .	152,828	1862 . . .	181,799
1857 . . .	159,188	1863 . . .	184,932
1858 . . .	163,499	1864 . . .	187,155
1859 . . .	169,640	1865 . . .	189,337

(1) Population des huit communes suburbaines, au 31 déc. 1865 :

Molenbeek-St-Jean	27,418
Ixelles	25,793
Saint-Josse-ten-Noode.	22,989
Schaerbeek	19,215
Anderlecht	10,676
Laeken.	9,248
Saint-Gilles	8,904
Etterbeek	4,460
TOTAL. . . .	128,705

3. Pour le dénombrement de la population de Bruxelles au 1er janvier 1857, par sexe et par état civil, par profession et par origine, voyez l'*Annuaire* de 1859, pp. 228 et 229.

4. *Mouvement de la population dans les dix années de* 1855 *à* 1865.

	Naissances.	Décès.	Excédant des naissances.
1855. . . .	5,209	4,857	352
1856. . . .	5,553	4,308	1,245
1857. . . .	5,600	4,343	935
1858. . . .	5,562	4,622	940
1859. . . .	5,802	4,686	1,116
1860. . . .	5,663	4,268	1,595
1861. . . .	5,850	5,270	580
1862. . . .	5,622	4,422	1,200
1863. . . .	5,927	4,710	1,209
1864. . . .	6,013	4,571	1,442
1865. . . .	6,021	5,438	583

Le nombre des *naissances illégitimes* relativement au total des naissances a été,

En 1856. . .	de 28 p. c.	En 1861 . . .	de 23 p. c.
1857. . .	» 26 »	1862 . . .	» 23 »
1858. . .	» 25 »	1863 . . .	» 23 »
1859. . .	» 23 »	1864 . . .	» 24 »
1860. . .	» 24 »	1865 . . .	» 24 »

5. *Mariages* et *divorces*.

	Mariages.	Divorces.
1860	1,602	11
1861	1,483	18
1862	1,628	15
1863	1,715	28
1864	1,729	16
1865	1,730	15

6. *Finances communales.* Budgets de 1866 et de 1867 :

Recettes.

		1866.	1867.
Recettes ordinaires.	Recettes arriérées et boni fr.	1,817,233	289,417
	Impôts (1)	4,542,166	4,442,166
	Propriétés (2)	1,281,200	1,166,200
	Indemnités (3)	136,095	138,295
	Subsides de l'État et de la province	116,500	111,000
	Créances et dotations (4)	322,917	306,543
	Amendes	15,000	10,000
	Recettes pour ordre	51,200	41,200
Recettes extraordinaires (5)		3,513,000	3,684,823
	Totaux	11,795,311	9,988,823

Dépenses.

		1866.	1867.
Dépenses ordinaires.	Administration communale	410,150	413,150
	Taxes communales	55,776	57,976
	Propriétés communales	150,335	150,335
	Sûreté publique, éclairage	834,314	900,650
	Salubrité publique	515,730	311,155
	Voirie	189,000	187,500
	Instruction publique, sciences et beaux-arts	536,610	543,260
	Commerce et navigation	63,591	63,969
	Culte	44,446	44,446
	Charité publique	340,241	341,450
	Dotation et dette	2,605,285	2,685,879
	Dépenses pour ordre	51,200	41,200
	A reporter	5,796,678	5,740,970

(1) Centimes additionnels, droit des indigents, taxe sur les chiens etc., part dans le fonds communal créé par l'État.

(2) Droits de navigation sur le canal, abatage, marchés, entrepôts, concessions d'eau, loyers, etc.

(3) Produit du poids public, de la minque aux poissons, des écoles moyennes et primaires, etc.

(4) Ici figure la rente de 300,000 fr. à charge de l'État.

(5) Vente de terrains, emprunts.

Report.	5,796,678	5,740,970
Dépenses extraordinaires (1).	5,761,011	3,975,390
Dépenses facultatives (2)	232,960	225,960
Totaux. . .	11,790,649	9,942,320

7. *Milice.* Nombre des miliciens inscrits en 1865 : 1,303. Sur ce nombre, 969, soit 74 p. c., savaient lire, écrire et calculer. Le contingent assigné à la ville pour ladite année a été de 345.

Garde civique. Force totale au 31 décembre 1865 : 4,927 hommes, dont 2,037 âgés de plus de 35 ans. Nombre des officiers : 318.

8. *Hospices* et *hôpitaux.* Nombre moyen des pensionnaires :

En 1861 . . .	2,879	Dépenses	1,023,538	fr.
En 1862 . . .	2,824	»	1,009,850	»
En 1863 . . .	2,725	»	994,307	»
En 1864 . . .	2,566	»	1,008,283	»
En 1865 . . .	2,552	»	1,053,313	»

Hospice des enfants trouvés (population au 31 déc.) :

	1863.	1864.	1865.
Enfants trouvés . . .	321	220	177
» abandonnés. .	651	589	512
Totaux. . .	972	809	689

Hospices particuliers. Population au 1er septembre des années suivantes :

(1) Remboursements de rentes perpétuelles ; travaux publics.

(2) Subsides et encouragements, université libre, théâtres et fêtes publiques.

1862.	728	dont	422	femmes.
1863.	786	»	458	»
1864.	838	»	499	»
1865.	838	»	501	»
1866.	829	»	488	»

9. *Nombre des indigents* secourus à domicile, au 1er janvier des années suivantes :

1860 . . .	Familles	6,228	Indigents	23,231
1861 . . .	»	6,004	»	24,374
1862 . . .	»	6,293	»	25,732
1863 . . .	»	6,512	»	27,039
1864 . . .	»	6,762	»	28,015
1865 . . .	»	6,141	»	24,202
1866 . . .	»	5,892	»	17,174

La somme des secours dépensée en 1865 s'est élevée à 476,220 fr., soit 63 fr. 46 c. par ménage.

10. Nombre des *électeurs*, en 1866 :

Pour les Chambres	6,624	soit 1	sur	28	hab.
Pour les élections provinciales .	6,671	1		28	»
Pour les élections communales .	7,135	1		26	»

Nombre des éligibles au Sénat : 72.

Nombre des jurés : 1,252.

11. *Particularités météorologiques.* Année 1866 (décembre 1865 à novembre 1866).

Pression atmosphérique ; hauteur du baromètre :

Maximum absolu . . .	774.11	millimètres	(15 décembre).
Minimum absolu. . . .	729.05	»	(11 janvier).

Température centigrade :

Maximum absolu . . . . 29.2 (14 juillet).
Minimum absolu . . . . . . — 5.4 (22 février).

Quantité d'eau recueillie : 742.20 millimètres, dont 686.13 de pluie et 56.07 de neige.

Nombre de jours de

	Années			
	1863.	1864.	1865.	1866.
Pluie	184	185	154	191
Grêle	6	6	7	12
Neige	12	22	46	18
Gelée	14	54	60	26
Tonnerre	13	7	27	19
Brouillard . . .	91	75	93	93
Ciel couvert . . .	14	31	22	21
Ciel sans nuages .	3	18	15	1

TROISIÈME PARTIE.

HISTORIQUE.

I. — POUVOIR EXÉCUTIF ET LÉGISLATIF.

(MARS 1867.)

I. — CONSEIL DES MINISTRES.

Intérieur. — ALPH. VANDENPEEREBOOM, représentant d'Ypres, 27 octobre 1861.

Justice. — JULES BARA, représentant de Tournai, 12 novembre 1865.

Affaires étrangères. — CH. ROGIER, représentant de Tournai, 27 octobre 1861.

Finances. — W. FRÈRE-ORBAN, représentant de Liége, 27 octobre 1861.

Travaux publics. — J. VANDERSTICHELEN, représentant de Gand, 14 janvier 1859.

Guerre. — Baron GOETHALS, lieutenant général, 13 décembre 1866.

Ce cabinet est la continuation de celui qui avait été formé le 9 novembre 1857 par M. Rogier après la retraite de MM. De Decker et Vilain XIIII, et de leurs collègues. Il s'est modifié successivement : 1° par la mort de M. *Partoes,* ministre des travaux publics (12 octobre 1858), remplacé par M. Vanderstichelen, le 14 janvier 1859; — 2° par la retraite du ministre de la guerre, le général *Berten* (mars 1859), remplacé par le général baron Chazal; — 3° par la retraite de M. le baron *de Vrière,* ministre des affaires étrangères, le 27 octobre 1861, remplacé par le ministre de l'intérieur, M. Rogier, lequel est remplacé, au département de l'intérieur, par M. Alph. Vandenpeereboom; — 4° par la retraite de M. Victor *Tesch,* ministre de la justice (novembre 1865), remplacé par M. Jules Bara; — 5° par la démission de M. le baron *Chazal,* ministre de la guerre, remplacé le 13 décembre 1866, par le général Goethals. — M. Frère-Orban, nommé dès la constitution du cabinet, s'était retiré le 8 juin 1861, mais il n'avait point encore été remplacé, quand il fut appelé à reprendre ses anciennes fonctions, le 27 octobre suivant.

Le cabinet, après avoir offert sa démission au Roi, le 14 janvier 1864, et vu l'échouement de toutes les combinaisons présentées à la Couronne, a pris, le 23 mai de la même année, la résolution de rester au pouvoir. — Il fut de nouveau confirmé dans son ensemble le jour de l'avénement du Roi actuel, 17 décembre 1865.

II. — CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS (1).

(124 MEMBRES.)

1. — ANVERS (12 membres).

ANVERS. — *Du Bois*, *D'Hane*, *Hayez*, *Delaet*, *Jacobs*, 9 juin 1863.
Gerrits, 12 juin 1866.

MALINES. — *Notelteirs*, 10 décembre 1857.
Ursel (comte d'), 10 décembre 1857.
Eug. de Kerckhove, 26 février 1867.

TURNHOUT. — *Coomans*, 13 juin 1848.
De Mérode-Westerloo (comte), 11 juin 1850.
Nothomb, 14 juin 1859.

II. — BRABANT (22 membres).

BRUXELLES. — Orts, 13 juin 1848.
De Fré, 5 juillet 1858.
Guillery, De Rongé, Jamar, Hymans, 14 juin 1859.
Van Humbeeck, 18 mai 1860.

(1) Nous avons imprimé les noms des membres de la droite en caractères italiques. La date se rapporte à l'époque depuis laquelle les membres n'ont pas discontinué de siéger.

Couvreur,
Funck,
Vleminckx, } 11 août 1864.

Bronstin,
Anspach, } 12 juin 1866.

Watteeu, 12 février 1867.

LOUVAIN. — *Landeloos*, 11 juin 1850.
Beeckman, 19 janvier 1860.
Schollaert, 1er avril 1863.
Delcour, 9 juin 1863.
Wouters-Roberti, 12 juin 1866.

NIVELLES. — Nélis, 10 décembre 1857.
Snoy (baron), 14 juin 1859.
Mascart, 9 juin 1863.
Le Hardy de Beaulieu, 6 octobre 1863.

III. — FLANDRE OCCIDENTALE (16 membres).

BRUGES. — De Vrière,
Van Nieuwenhuyze,
Valckenaere, } 11 août 1864.

COURTRAI. — *De Haerne* (abbé), 29 février 1844.
Tack, 13 juin 1854.
Reynaert, 11 août 1864.

DIXMUDE. — *De Coninck*, 9 juin 1863.

FURNES. — *De Smedt*, 10 décembre 1857.

OSTENDE. — Van Iseghem, 13 juin 1848.

ROULERS. — *Rodenbach*, 29 août 1831.
Dumortier (Barth.), 13 juin 1848.

THIELT. — *Le Bailly de Tilleghem* (baron), 13 juin 1848.
De Muelenaere (Gust.), 3 sept. 1862.

YPRES. — *Van Renynghe*, 8 juin 1847.
Vandenpeereboom (Alph.), 13 juin 1848.
De Florisonne, 14 juin 1859.

IV. — FLANDRE ORIENTALE (20 membres).

ALOST. — *De Naeyer*, 8 juin 1852.
Van Wambeke, 11 août 1864.
Lienart, 12 juin 1866.

AUDENARDE. — *Magherman*, *Thienpont*, *Vander Donckt*, 8 juin 1852.

EECLOO. — *Kervyn de Lettenhove*, 11 juin 1861.

GAND. — Vandenpeereboom (Ern.), Jacquemyns, Vanderstichelen, 10 déc. 1857.
De Kerchove de Limon, 9 juin 1863.
Lippens, 11 août 1864.
Delhougne, De Maere, 12 juin 1866.

ST-NICOLAS. — *Janssens*, *Van Overloop*, 8 juin 1852.
Verwilghen, 10 décembre 1857.

TERMONDE. — *Vermeire*, 13 juin 1848.
Van den Broucke de Terbecq (baron), 10 décembre 1857.
Van Cromphout, 12 juin 1866.

V. — HAINAUT (22 membres).

ATH. — Bricoult, 11 août 1864.
Descamps, 12 juin 1866.

CHARLEROI. — Pirmez, Sabatier, Lebeau (Charles), } 10 déc. 1857.
De Wandre, 11 août 1864.
Jonet, 12 juin 1866.

MONS. — Lange, 11 juin 1839.
De Brouckere, 10 juin 1856.
Dolez, 10 décembre 1857.
Carlier, 14 juin 1859.
De Thuin, 12 juin 1866.

SOIGNIES. — Ansiau, 13 juin 1848.
Jouret (Joseph), 10 décembre 1857.
Bruneau, 12 juin 1866.

THUIN. — T'Serstevens, Warocqué, } 11 août 1864.
Hagemans, 12 juin 1866.

TOURNAI. — Allard, 26 juillet 1848.
Crombez, 10 juin 1856.
Bara, 1er septembre 1862.
Rogier, 10 septembre 1863.

VI. — LIÉGE (14 membres).

HUY. — De Macar, 30 avril 1863.
Preud'homme, 12 juillet 1866.

LIÉ[illegible] — Lesoinne, 13 juin 1843.
Frère-Orban, 8 juin 1847.
Muller, 21 mars 1858.
[illegible]raconier, 13 août 1860.
[illegible]uton-Lamarche, 14 février 1861.
[illegible]pont, [illegible]as, } 11 août 1864.

De Rossius, 12 juin 1866.
VERVIERS. — David, 8 juin 1847.
Moreau, 8 juin 1847.
Vandermaesen, 12 juin 1866.
WAREMME. — Delexhy, 12 juin 1866.

VII. — LIMBOURG (5 membres).

HASSELT. — *De Theux* (comte), 29 août 1831.
Thonissen, 5 août 1863.
MAESEYCK. — *Vilain XIIII* (vicomte), 13 juin 1848.
TONGRES. — *Julliot,* 13 juin 1848.
De Woelmont (baron), 29 octobre 1864.

VIII. — LUXEMBOURG (5 membres).

ARLON. — Tesch, 13 juin 1848.
BASTOGNE. — *Van Hoorde,* 9 juin 1863.
MARCHE. — Orban, 19 décembre 1857.
NEUFCHATEAU. — De Moor, 13 juin 1854.
VIRTON. — Bouvier, 9 juin 1863.

IX. — NAMUR (8 membres).

DINANT. — *De Liedekerke-Beauffort* (comte), 8 juin 1847.
Thibaut, 14 juin 1859.
NAMUR. — *Moncheur,* 13 juin 1848.
Wasseige, } 14 juin 1859.
Royer-de Behr, }
Lelièvre, 11 août 1864.
PHILIPPEVILLE. — De Baillet-Latour (cte), 21 janv. 1841.
Lambert, 12 juillet 1866.

CHARLEROI. — Pirmez, Sabatier, Lebeau (Charles), 10 déc. 1857.
De Wandre, 11 août 1864.
Jonet, 12 juin 1866.

MONS. — Lange, 11 juin 1839.
De Brouckere, 10 juin 1856.
Dolez, 10 décembre 1857.
Carlier, 14 juin 1859.
De Thuin, 12 juin 1866.

SOIGNIES. — Ansiau, 13 juin 1848.
Jouret (Joseph), 10 décembre 1857.
Bruneau, 12 juin 1866.

THUIN. — T'Serstevens, Warocqué, 11 août 1864.
Hagemans, 12 juin 1866.

TOURNAI. — Allard, 26 juillet 1848.
Crombez, 10 juin 1856.
Bara, 1er septembre 1862.
Rogier, 10 septembre 1863.

VI. — LIÉGE (14 membres).

HUY. — De Macar, 30 avril 1863.
Preud'homme, 12 juillet 1866.

[illegible]ÉGE. — Lesoinne, 13 juin 1843.
Frère-Orban, 8 juin 1847.
Muller, 21 mars 1858.
Braconier, 13 août 1860.
Mouton-Lamarche, 14 février 1861.
Dupont, Elias, 11 août 1864.

De Rossius, 12 juin 1866.
VERVIERS. — David, 8 juin 1847.
Moreau, 8 juin 1847.
Vandermaesen, 12 juin 1866.
WAREMME. — Delexhy, 12 juin 1866.

VII. — LIMBOURG (5 membres).

HASSELT. — *De Theux* (comte), 29 août 1831.
Thonissen, 5 août 1863.
MAESEYCK. — *Vilain XIIII* (vicomte), 13 juin 1848.
TONGRES. — *Julliot,* 13 juin 1848.
De Woelmont (baron), 29 octobre 1864.

VIII. — LUXEMBOURG (5 membres).

ARLON. — Tesch, 13 juin 1848.
BASTOGNE. — *Van Hoorde,* 9 juin 1863.
MARCHE. — Orban, 19 décembre 1857.
NEUFCHATEAU. — De Moor, 13 juin 1854.
VIRTON. — Bouvier, 9 juin 1863.

IX. — NAMUR (8 membres).

DINANT. — *De Liedekerke - Beauffort* (comte), 8 juin 1847.
Thibaut, 14 juin 1859.
NAMUR. — *Moncheur,* 13 juin 1848.
Wasseige, } 14 juin 1859.
Royer-de Behr, }
Lelièvre, 11 août 1864.
PHILIPPEVILLE. — De Baillet-Latour (c^te^), 21 janv. 1841.
Lambert, 12 juillet 1866.

Ordre d'ancienneté des membres actuels.

1831 MM. Rodenbach et de Theux.
1839 — Lange et Vilain XIIII (1).
1841 — De Baillet-Latour.
1843 — Lesoinne.
1844 — De Haerne (2).
1847 — David, Frère-Orban, de Liedekerke, Moreau et Van Renynghe.
1848 — Allard, Ansiau, Coomans, Barth. Dumortier (3), Julliot, Le Bailly de Tilleghem, Moncheur, Orts, Tesch, Alph. Vandenpeereboom, Van Iseghem et Vermeire.
1850 — Landeloos et de Mérode-Westerloo.
1852 — Janssens, Magherman, de Naeyer (4), Thienpont, Vander Donckt et Van Overloop.
1854 — De Moor et Tack.
1856 — De Brouckere (5), Crombez, Grosfils et Rogier (6).
1857 — Dolez (7), Jacquemyns, Jouret (Jos.), Lebeau (Ch.), Nélis, Notelteirs, Orban, Pirmez, Sabatier, De Smedt, d'Ursel, Van den Broucke de Terbecq (8), Ern. Vandenpeereboom (9), Vanderstichelen, Verwilghen.

(1) Ancien membre pour Saint-Nicolas de 1831 à 1836.
(2) Ancien membre pour Roulers de 1831 à 1833.
(3) Ancien membre pour Tournai de 1831 à 1847.
(4) Ancien membre pour Alost de 1841 à 1847.
(5) Ancien membre pour Ruremonde de 1831 à 1833, et pour Bruxelles de 1833 à 1849.
(6) Ancien membre pour Turnhout de 1831 à 1837, pour Anvers de 1837 à 1854, pour Bruxelles de 1856 à 1857, de nouveau pour Anvers de 1857 à 1863, depuis septembre 1863 pour Tournai.
(7) Ancien membre pour le même arrondissement de 1836 à 1852.
(8) Ancien membre pour le même arrondissement de 1831 à 1848.
(9) Ancien membre pour Courtrai de 1848 à 1854.

1858 — De Fré et Muller.
1859 — Carlier, De Florisonne, Guillery, Hymans, Jamar, Nothomb, Royer-de Behr, de Rongé, Snoy, Thibaut (1) et Wasseige (2).
1860 — Beeckman, Mouton et Van Humbeeck.
1861 — Braconier et Kervyn de Lettenhove.
1862 — Bara, G. de Muelenaere.
1863 — Du Bois, d'Hane, Hayez, Delaet, Jacobs, Schollaert, Delcour, Mascart (3), Le Hardy de Beaulieu, De Coninck, de Kerchove, de Macar, Van Hoorde, Bouvier, Thonissen.
1864 — Bricoult, Couvreur, de Vrière (4), De Wandre, de Woelmont, Dupont, Elias, Funck, Lelièvre (5), Lippens, Reynaert, T'Serstevens, Valckenaere, Van Nieuwenhuyze, Van Wambeke, Vleminckx et Warocqué.
1866 — Anspach, Broustin, Bruneau (6), Delhougne, Delexhy (7), De Maere, De Rossius, Descamps, De Thuin, Gerrits, Hagemans, Jonet, Lambert, Lienaert, Preud'homme, Van Cromphout (8), Vandermaesen, Wouters-Roberti.
1867 — E. de Kerckhove, Watteeu.

Dans le cours de 1866 la Chambre a perdu deux mem-

(1) Ancien membre pour le même arrondissement de 1848 à 1857.
(2) Ancien membre pour le même arrondissement de 1854 à 1857.
(3) Ancien membre pour le même arrondissement de 1848 à 1859.
(4) Ancien membre pour le même arrondissement de 1857 au 12 janvier 1864 (réélu le 11 août de cette année).
(5) Ancien membre pour le même arrondissement de 1848 à 1859.
(6) Ancien membre pour Alost de 1847 à 1852.
(7) Ancien membre pour le même arrondissement de 1856 à 1864.
(8) Ancien membre pour le même arrondissement de 1853 à 1857.

bres par la mort : M. Laubry, de Mons, décédé le 31 mai et M. Giroul, de Huy, mort le 14 juin, deux jours après sa réélection. — M. Louis Goblet, mort en janvier 1867, a été remplacé, le 12 février, par M. Watteeu, et le baron Van den Branden de Reeth, mort au commencement de février dernier, a été remplacé, le 26 de ce mois, par M. Eug. de Kerckhove.

Les élections du 12 juin 1866 ont appelé 17 nouveaux membres à siéger : 8 de ces derniers occupent les 8 siéges nouvellement créés; des 9 autres, 7 ont remplacé des membres qui avaient renoncé au renouvellement de leur mandat, 2 l'ont emporté au scrutin sur des députés sortants.

Bureau de la chambre en 1866-67.

Président : E. Vandenpeereboom (15 déc. 1863).
Vice-Présidents : Moreau (23 nov. 1860), Crombez (15 déc. 1863).
Secrétaires : De Florisonne (9 nov. 1857), De Moor (17 déc. 1857), Thienpont (14 nov. 1861) et Van Humbeeck (15 déc. 1863).
Questeurs : De Baillet-Latour (11 novembre 1847) et Allard (19 juillet 1859).

III. — SÉNAT.

(62 MEMBRES).

I. — ANVERS (6 membres).

ANVERS. — Michiels-Loos, 27 septembre 1851.
Joostens, 14 juin 1859.
Cogels-Osy (baron), 17 juin 1860.

MALINES. — *De Cannart d'Hamale,* 14 février 1861.
D'Ursel (duc), 7 avril 1862.
TURNHOUT — *Gillès de s'Gravenwezel,* 13 juin 1848.

II. — BRABANT (11 membres).

BRUXELLES. — Van Schoor, 8 juin 1847.
Lauwers, 27 septembre 1851.
Stiellemans, } 30 janvier 1857.
Hanssens, }
Fortamps, 14 juin 1859.
Bischoffsheim, 27 février 1862.
Barbanson, 12 juin 1866.
LOUVAIN. — *D'Overschie de Neeryssche* (baron), 5 décembre 1856.
De Man d'Attenrode (baron), 9 juin 1863.
NIVELLES. — Mosselman du Chênoy, 12 janvier 1847.
Zaman, 8 juin 1858.

III. — FLANDRE OCCIDENTALE (8 membres).

BRUGES. — Boyaval, 14 juin 1859.
COURTRAI. — *Bethune* (baron), 27 novembre 1845.
Vergauwen (F.-J.), 13 juin 1854.
DIXMUDE. — Van Woumen, 8 juin 1847.
FURNES et OSTENDE. — Du Bus (vicomte), 14 juin 1859.
ROULERS. — *De Robiano* (comte Maurice), 14 juin 1859.
THIELT. — *D'Anethan* (baron), 3 août 1849.
YPRES. — Mazeman de Couthove (b^{on}), 14 juin 1859.

IV. — Flandre orientale (10 membres).

Alost. — *Della Faille* (baron), 27 septembre 1851.
H. Van de Woestyne (b^{on}), 30 déc. 1858.
Audenarde. — *De Rodes* (marquis), 29 août 1831.
Eecloo. — *T'Kint-de Naeyer*, 8 septembre 1862.
Gand. — De Cock, Gheldolf, Grenier (b^{on}), 9 juin 1863.
St-Nicolas. — *Malou*, 4 février 1862.
Vilain XIIII (vicomte Alfred), 9 juin 1863.
Termonde. — *De Ribaucourt* (comte), 13 juin 1843.

V. — Hainaut (11 membres).

Ath. — *De Ligne* (prince), 4 mai 1849.
Charleroi. — *Pirmez*, 14 juin 1859.
Houtart-Cossée, Harou, 9 juin 1863.
Mons. — Corbisier, 8 juin 1854.
Tellier, 9 juin 1863.
Dolez, 12 juin 1866.
Soignies. — Wincqz, 22 avril 1857.
Thuin. — *De Robiano* (c^{te} Ludovic), 27 sept. 1851.
Tournai. — De Rasse (baron), 14 janvier 1858.
Sacqueleu, 22 novembre 1860.

VI. — Liége (7 membres).

Huy. — De Tornaco (baron), 13 juin 1848.

LIÉGE. — Forgeur, 12 mai 1851.
Lonhienne, 16 février 1858.
H. de Looz-Corswaren (cte), 7 avril 1863.
De Hasse de Grand'Ry, 12 juin 1866.
VERVIERS — Laoureux, 30 octobre 1851.
WAREMME. — De Sélys-Longchamps (bon), 13 fév. 1855.

VII. — LIMBOURG (2 membres).

HASSELT. — *De Pitteurs-Hiegaerts,* 13 juin 1848.
MAESEYCK et TONGRES. — *D'Arschot* (cte), 9 juin 1863.

VIII. — LUXEMBOURG (3 membres).

ARLON, BASTOGNE et MARCHE. — De Favereau (baron), 18 juin 1848.
D'Hoffschmidt, 12 juin 1866.
NEUFCHATEAU et VIRTON. — Ozeray, 7 janvier 1862.

IX. — NAMUR (4 membres).

DINANT. — *D'Omalius d'Halloy*, 13 juin 1848.
NAMUR. — *De Woelmont* (baron), 14 juin 1859.
D'Aspremont de Lynden (cte), 27 avril 1864.
PHILIPPEVILLE. — De Labbeville (baron), 14 juin 1859.

Ordre d'ancienneté des membres actuels.

1831 MM. le marquis de Rodes.
1843 — De Ribaucourt.
1845 — Bethune.
1847 — Mosselman, Van Schoor et Van Woumen.

1848 MM. De Favereau, Gillès de s'Gravenwezel, de Ligne, d'Omalius d'Halloy, de Pitteurs-Hiegaerts et de Tornaco.

1849 — D'Anethan.

1851 — Della Faille [1], Forgeur, Laoureux, Lauwers, Michiels-Loos et de Robiano (Ludovic).

1854 — Corbisier et F. Vergauwen [2].

1855 — De Sélys-Longchamps.

1856 — D'Overschie de Neeryssche [3].

1857 — Stiellemans [4], Hanssens et Wincqz.

1858 — De Rasse, Lonhienne, Van de Woestyne et Zaman.

1859 — Boyaval, du Bus de Gisignies, Fortamps, Joostens, de Labbeville, Mazeman, Pirmez [5], de Robiano (Maurice) et de Woelmont.

1860 — Sacqueleu.

1861 — De Cannart d'Hamale.

1862 — Malou, Bischoffsheim, Ozeray, d'Ursel, T'Kint de Naeyer.

1863 — De Man d'Attenrode, De Cock, Gheldolf, Grenier-Lefèvre, A. Vilain XIIII, Houtart-Cossée, Harou, Tellier, de Looz-Corswarem, d'Arschot.

1864 — D'Aspremont de Lynden.

(1) Ancien membre pour Malines, de 1840 à 1848.
(2) Ancien membre pour Gand, de 1846 à 1851.
(3) Ancien membre pour le même arrondissement dans la session de 1847 à 1848.
(4) Ancien membre pour le même arrondissement dans la session de 1847 à 1848.
(5) Ancien membre pour le même arrondissement dans la session de 1847 à 1848.

1866 — Cogels-Osy, Barbanson, Dolez, De Hasse de Grand'Ry, d'Hoffschmidt.

Un seul sénateur a disparu de la liste en 1866 : le baron Osy, mort le 21 juin, remplacé par M. Cogels-Osy, le 17 juillet suivant. Quatre nouveaux membres sont entrés en fonctions par suite de la création de quatre nouveaux siéges.

Le baron Bethune, le marquis de Rodes et M. Barbanson, sont actuellement les seuls membres du Sénat qui aient fait partie du Congrès national.

Bureau du sénat en 1866-1867.

Président : Le prince de Ligne (25 mars 1852).
Vice-présidents : D'Omalius d'Halloy (6 nov. 1851) et de Tornaco (12 mai 1863).
Secrétaires : De Rasse (11 nov. 1863), Ludovic de Robiano (11 nov. 1863). — *Suppléants :* De Labbeville (11 nov. 1863) et de Looz (11 nov. 1863).
Questeurs : Van Schoor (14 juillet 1859) et d'Overschie de Neeryssche (8 nov. 1864).

II. — CHRONIQUE BELGE DE L'ANNÉE 1866.

Janvier (1).

7. — Réception, par le Roi, du conseil communal d'Anvers, venu en corps pour présenter à Sa Majesté une adresse invitant le Roi et la Reine à se rendre à Anvers.

On y remarque le passage suivant :

Notre population sera heureuse de saluer votre Joyeuse Entrée et de pouvoir acclamer, en la personne de son nouveau souverain, l'auguste représentant de la nationalité belge et le fidèle gardien de nos libertés constitutionnelles.

Sa joie sera d'autant plus grande qu'elle est convaincue que le prince, qui préside désormais aux destinées de la Belgique, usera de sa haute influence pour dissiper les inquiétudes qui, depuis quatre ans, agitent notre cité.

Résoudre la question anversoise, c'est-à-dire donner au principal port du pays la sécurité qui lui est indispensable, aplanir, dans un esprit de justice et d'équité, les difficultés existantes, est une œuvre digne de toute la sollicitude de Votre Majesté.

Confiant dans les sentiments qui animent le roi, la ville d'Anvers se vengera noblement d'accusations injustes en donnant à Votre Majesté et à son auguste famille des témoignages irrécusables de patriotisme et de dévouement.

(1) Nous omettons dans cette chronique la mention des faits diplomatiques relatifs à la notification de l'avénement de Léopold II aux cours étrangères et des nombreuses réceptions d'envoyés extraordinaires, chargés de féliciter le nouveau roi des Belges au nom des souverains étrangers.

Le Roi a répondu :

Messieurs, je remercie le conseil communal du bon sentiment qui l'a fait venir ici auprès de moi. Je le remercie aussi de l'esprit national et patriotique que respire l'adresse qu'il m'a envoyée lors de mon avénement. Le conseil communal me demande, ainsi qu'à la reine, de nous rendre à Anvers ; j'ai à peine besoin de dire que nous acceptons avec grand plaisir cette affectueuse invitation. La population d'Anvers m'a toujours accueilli très-sympathiquement, et, de mon côté, je forme des vœux bien sincères pour sa prospérité.

La nature a beaucoup fait pour Anvers; votre beau fleuve est maintenant libre de toute entrave, et je compte que, grâce à votre activité, Anvers deviendra de plus en plus, ce que je désire tant, un des principaux centres du commerce du monde.

10. — La Chambre des représentants reprend ses travaux, interrompus par les vacances de nouvel an.

L'ordre du jour appelait la discussion du projet de loi ouvrant au département des travaux publics un crédit supplémentaire de 8 millions, destiné à augmenter le matériel du chemin de fer.

A la fin de la séance, la Chambre a décidé, sur la motion de M. Orts, qu'elle entendrait, immédiatement après le vote du projet de loi en discussion, les développements de la proposition présentée en 1864 par l'honorable représentant de Bruxelles, et tendante à mettre le nombre des représentants en rapport avec l'augmentation de la population. C'est cette proposition qui, en 1864, avait amené la sécession de la droite.

— Réception, par le Roi, du conseil communal de Mons, qui a remis à Sa Majesté une copie de la résolution par laquelle ledit conseil a décrété l'érection à Mons, et aux frais de la ville, d'une statue en bronze de Léopold Ier.

17. — La Chambre des représentants a entendu les développements de la proposition de M. Orts. M. Dumortier, ayant manifesté l'intention de combattre la prise en considération, la discussion sur cette question préalable a été, du consentement de l'auteur de la proposition, ajournée au 23. Puis, la discussion générale du *budget de l'intérieur* a été ouverte. Elle n'a guère roulé que sur les jeux de Spa, et s'est terminée le lendemain par une promesse du ministre de l'intérieur, qu'il soumettrait un rapport à la Chambre sur la question de la suppression. Le budget est adopté, le 20, par 64 voix contre 2 et 2 abstentions.

M. Guillery ayant demandé que la Chambre fixât un jour pour la discussion en sections de sa proposition de *réforme électorale,* M. le ministre de l'intérieur a annoncé que le gouvernement avait l'intention de présenter lui-même de nouvelles propositions et a demandé qu'elles fussent examinées en même temps que celle de l'honorable député de Bruxelles. — Cette intéressante question est en attendant vivement discutée au sein des associations politiques du royaume et des conseils communaux.

19. — Des délégués du comité de l'association pour l'abolition de la *peine de mort* ont été reçus en audience particulière par M. le ministre de la justice. La députation s'est retirée confiante dans les bonnes dispositions du gouvernement et avec la conviction qu'un grand pas était fait vers le but que poursuit l'association.

23. — La séance de la Chambre des représentants a été presque entièrement consacrée à la discussion sur la prise en considération de la *proposition de M. Orts.* Dès le début, M. Jacobs a déposé une motion d'ajournement de l'examen de cette proposition jusqu'après le recense-

ment de 1866. Combattue par MM. Bouvier et Orts, appuyée par MM. de Theux, Dumortier et Wasseige, la motion a été rejetée par 52 voix contre 38, et la proposition de M. Orts adoptée par assis et levé.

24. — Un arrêté royal de ce jour porte qu'il sera exécuté, aux frais de l'État, une *médaille commémorative* portant, à l'avers, les bustes réunis de feu LL. MM. le roi Léopold Ier et la reine Louise, et au revers, l'indication des dates de décès de Leurs Majestés ; ainsi qu'une vue intérieure de l'église de Laeken, lieu de la sépulture. L'exécution de cette médaille est confiée à M. Jacques Wiener, artiste graveur, à Bruxelles.

27. — Remise du *buste de Cobden*, offert par la Société belge d'économie politique à la chambre de commerce de Verviers. Vingt-deux chambres de commerce du pays avaient envoyé des délégués à cette cérémonie, à laquelle ont pris part un grand nombre de notabilités belges et étrangères, venus pour rendre hommage à la mémoire de ce grand économiste anglais.

Dans une des séances qui ont suivi cette fête, il a été décidé, sur la proposition de M. Vermeire, membre de la Chambre des représentants et président de la chambre de commerce de Termonde, et de M. Corr-Vandermaeren :

1° Que les diverses chambres de commerce du pays se concerteraient pour offrir dans le courant de cette année aux chambres de commerce d'Anvers et de Verviers une fête en retour de l'hospitalité qu'elles en ont reçues.

2° Qu'à l'occasion de cette fête, tous les amis de l'économie politique, industriels ou non, se réuniraient en une grande assemblée publique, où la question de la suppression des douanes et de son influence sur le déve-

loppement de la prospérité publique serait mise à l'ordre du jour.

30. — La Chambre des représentants adopte par 70 voix contre 4 et 7 abstentions, le projet de loi qui attribue au gouvernement le droit de prendre des mesures extraordinaires pour arrêter les progrès de la *peste bovine.* La plupart des membres qui se sont abstenus, tout en reconnaissant la nécessité de ces mesures, ont motivé leur vote sur les dangers de conférer au gouvernement des pouvoirs *permanents* d'une nature aussi extraordinaire.

Février.

5. — Dans sa séance de ce jour, le Sénat, sur la motion de M. de Tornaco, a ordonné le renvoi aux commissions de l'intérieur et de la justice du projet de loi sur les *fraudes électorales.* M. d'Omalius d'Halloy, en faisant connaître que tous les membres présents des commissions avaient précédemment exprimé l'avis de renvoyer l'examen de ce projet à la session prochaine, l'a qualifié de loi de parti digne de demeurer ensevelie dans les cartons du Sénat, ce qui a provoqué une protestation de M. le ministre de l'intérieur, qui a déclaré que le gouvernement était prêt à accepter la discussion, bien qu'il ne voulût pas intervenir à ce sujet dans l'ordre du jour[1].

7. — On lit dans le *Moniteur* de ce jour :

Le Roi, la Reine et le Comte de Flandre sont fort reconnaissants des nombreuses adresses et lettres de condoléance qu'ils ont reçues de toutes les parties du pays, à l'occasion de la mort du roi leur père bien-aimé.

1) La discussion de ce projet de loi s'est enfin réalisée en mars 1867.

Il a été matériellement impossible de répondre d'une manière spéciale à chacun de ces témoignages de sympathie. LL. MM. et S. A. R.. voulant cependant marquer combien elles sont sensibles à une manifestation aussi touchante et aussi unanime, désirent que tous ceux qui y ont pris part trouvent, dans le journal officiel, l'expression de leurs bien vifs remerciments.

— Le Sénat a résolu, sur la motion de M. Malou, de rouvrir la discussion générale du *Code pénal*. A cette occasion, M. Forgeur a pris la parole pour proposer à l'assemblée d'immortaliser sa session actuelle par l'abolition de la *peine de mort*. Le discours de l'honorable sénateur liégeois a tenu toute la séance.

Dans la séance du lendemain, après un long plaidoyer de M. le baron d'Anethan en faveur du maintien de la peine de mort, le ministre de la justice s'est levé pour prendre la parole au nom du gouvernement Tout d'abord M. Bara a reconnu que la question de l'abolition de la peine de mort s'impose et que sa solution est l'affaire des hommes politiques; il a hautement déclaré que le gouvernement ne voyait pas qu'il fût nécessaire de maintenir cette peine dans nos codes. Le gouvernement n'admet pas, avec M. Forgeur, l'inviolabilité de la vie humaine; il prétend, au contraire, que la société, si elle était menacée, aurait le droit de maintenir la peine de mort; mais il affirme qu'elle n'est pas mise en péril par les assassins, et que par conséquent cette peine n'est pas nécessaire. Cet éloquent discours n'a pu rallier l'opinion du Sénat, qui a rejeté par 33 voix contre 15 la proposition de M. Forgeur, appuyée par le gouvernement.

9. — La discussion du budget des travaux publics a

été interrompue, à la Chambre des représentants, par une motion d'ordre de M. Wasseige, qui a demandé à M. le ministre de la guerre *ad interim* si le *rapport sur l'organisation de l'armée,* promis dans la session dernière, serait prochainement soumis à la Chambre. Le gouvernement a répondu que le rapport était terminé ou sur le point de l'être, mais que l'étendue de ce travail et la nécessité de le soumettre, avant sa publication, à l'examen du chef du pouvoir exécutif et du gouvernement, qui n'en avaient eu, jusqu'à présent, aucune connaissance, ne permettraient guère à la Chambre de s'en occuper dans le courant de la présente session. En conséquence, il a prié la Chambre d'ajourner jusqu'à la session prochaine la discussion de ce rapport et de passer outre à l'examen du budget de la guerre. La Chambre a décidé, sur les observations de MM. Wasseige et Van Overloop, auxquelles M. le ministre de la guerre s'est rallié, qu'elle ne prendrait de résolution à cet égard qu'après la rentrée des vacances de carnaval.

10. — Le *Moniteur* publie la loi qui autorise le gouvernement à prendre, par arrêté royal, des mesures contre le typhus contagieux de la race bovine, ainsi que plusieurs arrêtés royaux relatifs à ces mesures.

12. — Remise solennelle, au palais de Bruxelles, de l'*ordre de la Jarretière* à S. M. le Roi.

La reine d'Angleterre avait chargé de présider à cette cérémonie son grand chambellan, le vicomte Sydney, accompagné de trois secrétaires, du roi d'armes et des hérauts de l'ordre.

20. — Présentation du projet de loi du gouvernement sur la *réforme électorale,* en opposition avec la proposition de M. Guillery sur le même objet (voy. 17 janvier).

Voici le texte des six premiers articles de ce projet de loi qui contiennent les principes de la réforme :

Élections législatives.

Art. 1er. Par dérogation au n° 2 de l'art. 1er de la loi électorale, il suffit, pour être électeur aux Chambres, d'être âgé de 21 ans accomplis.

Art. 2. Par dérogation à l'art. 2 de la même loi, les contributions de la femme même non commune en biens sont comptées au mari.

Élections provinciales et communales.

Art. 3. Par dérogation au n° 3 de l'art. 1er de la loi électorale, et au n° 3 de l'art. 7 de la loi communale, sont électeurs provinciaux et communaux sous la condition de justifier qu'ils ont suivi un cours d'enseignement moyen de trois années au moins, dans un établissement public ou privé :

1° Ceux qui payent la moitié du cens fixé par les articles précités ;

2° Les employés privés jouissant de 1,500 fr. d'appointements et payant patente comme tels depuis deux ans au moins ;

3° Les personnes ci-après désignées que l'art. 3 de la loi du 21 mai 1819 exempte du droit de patente, savoir :

Les magistrats, les fonctionnaires et employés de l'État, de la province et de la commune et des établissements publics qui en dépendent, jouissant de 1,500 fr. de traitement ; les avocats, médecins et pharmaciens ; les ministres des cultes rétribués par l'État et les instituteurs primaires diplômés.

Art. 4. La justification des conditions et qualités dont il est parlé à l'article précédent se fait, suivant les cas, soit par la production des quittances de patentes, soit par la production de brevets, arrêtés de nomination ou états de traitement, soit par des diplômes, et, à défaut de diplômes, par la production de certificats délivrés par les chefs et professeurs des établissements d'instruction moyenne.

Art. 5. Outre les établissements soumis au régime de la loi du 1er juin 1850, sont considérés comme établissements d'instruction moyenne ceux qui, pour être utilement fréquentés, exigent la connaissance préalable des matières faisant partie de l'enseignement primaire.

Art. 6. Chaque année, au 1er décembre, les députations permanentes forment, pour chaque province, la liste des chefs et professeurs d'établissements libres dont les certificats peuvent être admis pour la justification des études moyennes.

Immédiatement après le dépôt de ce projet de loi, M. de Brouckere a demandé, par motion d'ordre, le renvoi du *budget de la guerre* aux sections. Quelques membres de la droite ont combattu cette proposition, le budget de la guerre, d'après eux, ne pouvant faire l'objet d'une discussion sérieuse et approfondie qu'après l'examen du rapport sur la situation de l'armée. Appuyée par M. Le Hardy de Beaulieu et par M. le ministre de l'intérieur, la proposition de M. de Brouckere a été adoptée à une forte majorité (1).

25. — La couronne de Roumanie est offerte au Comte de Flandre. Le ministre des affaires étrangères informe aussitôt les légations belges et le consulat de Bucharest que le prince refuse définitivement cette offre.

26. — Le Sénat, occupé de la discussion du code pénal, adopte, de commun accord avec le ministre de la justice, un amendement à l'article 302, présenté par MM. le prince de Ligne, Tornaco, Forgeur, T'Kint de Naeyer et d'Anethan et ainsi conçu :

« Seront punis d'un emprisonnement de 8 jours à

(1) Les événements de l'année ayant engagé le gouvernement à soumettre la question de la réorganisation de l'armée à une commission spéciale (voyez 11 novembre), le rapport dont il s'agit, élaboré par M. le baron Chazal, n'a jamais reçu de caractère officiel, étant devenu sans objet.

3 mois et d'une amende de 26 à 500 fr., les *ministres des cultes* qui, dans l'exercice de leur ministère, par des discours prononcés en assemblée publique, auront directement attaqué le gouvernement, une loi ou un arrêté royal, ou tout autre acte de l'autorité. »

Ce changement fait disparaître ce qu'il pouvait y avoir d'irritant pour le clergé dans la rédaction adoptée par la seconde Chambre. — Dans la séance du lendemain, le Sénat aborde la discusion de l'art. 347, relatif aux *coalitions*. M. le ministre de la justice a consenti à la suppression de cet article, comme restrictif du principe de la liberté du travail; cette suppression, appuyée par MM. d'Anethan, Fortamps et Forgeur, a été adoptée par l'assemblée.

Dans la séance du 1er mars, le Sénat a procédé au vote définitif du projet de loi, qui est adopté à l'unanimité.

Mars.

4. — Agression, par une bande de brigands, de la mission belge, chargée de notifier à la cour de Mexico la mort du roi des Belges et l'avénement de Léopold II.

La mission belge, composée de M. le général Foury, du lieutenant baron d'Huart, aide de camp de S. A. R. le Comte de Flandre, du lieutenant Marchal, aide de camp du général Foury, de MM. d'Alcantara et de Dorlodot, avait quitté Mexico pour se rendre à Vera-Cruz. Elle était accompagnée du major Altwies, qui fait partie du corps belge au service de Sa Majesté Mexicaine et qui a obtenu un congé pour revenir en Europe.

Le général Foury, MM. Altwies, d'Huart et Marchal étaient en voiture de poste. MM. d'Alcantara et de Dor-

lodot les précédaient à cheval. A vingt lieues de Mexico, dans un défilé, à Rio-Frio, la voiture a été assaillie par une bande de vingt-cinq individus qui ont fait sur elle une décharge générale. Cette agression a été fatale au baron d'Huart, qui est tombé mort frappé d'une balle à la tête.

Ses compagnons, MM. le général Foury, Marchal et Altwies se sont immédiatement élancés de la voiture, le sabre à la main, quoique deux d'entre eux fussent déjà blessés; leurs agresseurs ont pris la fuite.

Informé de cet événement, l'empereur Maximilien s'est rendu sur-le-champ à Rio-Frio, et, d'après ses ordres, les blessés ont été transportés à Mexico.

6. — La Chambre des représentants ouvre la discussion générale du *budget de la guerre*.

MM. Delcour, Thonissen et Vleminckx ont présenté des observations relatives à l'exécution de la loi sur les pensions militaires et M. Hayez, député d'Anvers, s'est livré à une critique sévère de divers actes du département de la guerre.

Dans la séance du lendemain, M. le ministre de la guerre s'est attaché à répondre aux observations présentées par MM. Lelièvre et Vleminckx, en ce qui concerne le code pénal militaire et l'exécution de l'arrêté royal du 18 avril 1855 sur la mise à la pension des officiers.

Puis, M. Le Hardy de Beaulieu est entré dans de longues considérations financières sur la progression toujours croissante de notre dette publique. Il a terminé son discours en formulant la proposition suivante :

« La Chambre des représentants, considérant qu'il « importe à l'avenir et à la sécurité du pays de réduire « et de supprimer les obligations qui résultent de la

« dette, décide que tous les excédants du budget seront « à l'avenir consacrés au rachat de la dette; que le bud- « get de la guerre et les autres budgets seront réduits « de façon à laisser sur le budget de 1870, au plus tard, « un excédant d'au moins vingt millions ; qu'une réduc- « tion de deux millions sera opérée sur le budget de la « guerre de 1866. »

M. de Macar a présenté également une proposition ayant pour objet la nomination d'une commission parlementaire, chargée d'examiner le rapport de M. le ministre de la guerre sur la situation de l'armée.

Dans la séance du 8, M. Couvreur a développé une autre proposition ayant pour objet la nomination d'une commission parlementaire chargée de rechercher les moyens de concilier les exigences de la défense nationale avec nos ressources financières.

M. de Brouckere a combattu cette proposition, ainsi que celle de M. Macar. Le débat s'est porté ensuite sur la proposition de M. Le Hardy de Beaulieu, qui a été retirée par son auteur le lendemain. — La proposition de M. Couvreur, vivement combattue par M. le ministre des finances, non moins vivement défendue par MM. Couvreur, Coomans et Guillery, a été écartée, à la majorité de 49 voix contre 39 et une abstention, par une motion d'ajournement formulée par M. Hymans.

Le budget de la guerre est adopté, dans la séance du 10, par 45 voix contre 25 et 12 abstentions.

10. — Publication d'une nouvelle *loi relative à la mendicité*, au vagabondage et aux dépôts de mendicité.

21. — Les cinq évêques de Belgique se sont réunis à Malines, et ont signé avec le chef de l'épiscopat belge un *Mémoire justificatif* dans lequel ils s'attachent à ex-

pliquer les motifs de leur résistance et de leur refus de concours à la loi relative *aux bourses d'étude*. Les motifs invoqués par les évêques sont les mêmes que ceux qui ont été produits par les chefs de la droite dans la discussion de la loi à la Chambre. Cette loi, d'après eux, est une violation évidente des règles de la justice, elle méconnaît les dernières volontés des fondateurs et remplace indûment « des propriétaires légitimes par des établissements qui n'ont pas droit à leur être substitués; » en outre, « elle porte les plus graves atteintes aux séminaires diocésains et elle méconnaît une de leurs principales prérogatives, » car « les séminaires ont besoin de pouvoir accepter les dons et les legs qui peuvent les aider à atteindre le but de leur institution, et ils ne peuvent pas être chargés du soin des fondations qui les éloigneraient de ce but. »

Le Mémoire se termine par la déclaration suivante :

« Nous tenons aussi à déclarer que notre opposition à la loi est purement passive, et qu'elle ne dégénérera jamais en rébellion ou en révolte. Nous voulons surtout protester des sentiments de fidélité, d'obéissance et de dévouement dont nous sommes animés envers notre auguste Roi et envers sa dynastie. Nous conformant au précepte de notre divin maître : *Rendez à César ce qui appartient à César et à Dieu ce qui appartient à Dieu,* nous imiterons constamment la conduite des premiers chrétiens qui, tout en refusant de faire les choses illicites que les empereurs païens leur commandaient, ne cessèrent de donner l'exemple d'une parfaite soumission dans toutes les choses permises. »

24. — Adoption par la Chambre de la *proposition Orts,* concernant l'augmentation du nombre des membres

de la législature; la gauche a voté en masse contre la droite, 59 voix contre 45. — Au Sénat la même proposition est adoptée le 4 mai par 30 voix contre 24.

Avril.

2. — Le Roi se rend en Angleterre pour assister aux funérailles de son aïeule la reine Marie-Amélie, décédée le 24 mars. Sa Majesté est revenue le 6 suivant.

Mai.

1. — La Chambre des représentants a abordé la discussion générale du projet de loi sur la *réforme électorale*. M. Thonissen a combattu le projet du gouvernement qu'il trouve incomplet, irrationnel et arbitraire, et s'est rallié à la proposition de M. Guillery, telle qu'elle a été amendée par la minorité de la section centrale. M. Desmedt s'est prononcé dans le même sens. M. Grosfils, député de Verviers, a déclaré qu'il votera contre toute proposition qui ferait obstacle au suffrage universel, et M. Elias s'est prononcé en faveur du projet du gouvernement.

2. — Le projet ministériel est combattu par M. Nothomb, qui a défendu le principe de la proposition de M. Guillery, avec des modifications qu'il a formulées dans une série d'amendements.

M. Lelièvre s'est déclaré également partisan, en principe, de cette proposition, qu'il désire voir compléter par l'adjonction des capacités diplômées sans conditions de cens. M. Mouton a exprimé le regret que le projet du gouvernement n'eût pas fait une part plus large aux

droits de l'intelligence. M. Van Humbeeck a vivement soutenu la proposition de M. Guillery et combattu le système du gouvernement qui ne pourrait être adopté, a-t-il dit, que moyennant d'importantes modifications.

Le projet du gouvernement est défendu par M. Bouvier.

—Dans la séance du Sénat, le *code pénal* revisé, dans son ensemble, a été adopté par 40 voix et 8 abstentions, celles de MM. Ozeray, de Sélys-Longchamps, Van Schoor, de Looz-Corswarem, Zaman, Fortamps, Stiellemans et de Ribaucourt. — Les sept premiers, tous membres de la gauche, ont déclaré qu'ils ne pouvaient consacrer par leur vote un code qui maintient la peine de mort, bien qu'il apporte de grandes améliorations à notre législation.

3. — En réponse à une interpellation de M. Funck, M. le ministre de la justice présente des explications à la Chambre, au sujet de l'*administration des anciennes bourses d'étude*, et de l'exécution de la nouvelle loi sur la matière. Les faits révélés par M Bara provoquent une discussion très-orageuse. La continuation du débat au lendemain est décidée par 41 contre 38 voix (par la gauche contre la droite). Dans cette séance du 4, la Chambre a décidé, par 54 voix contre 40, que le dossier relatif à la question des bourses serait déposé sur le bureau et que la discussion continuerait le 11.

La proposition faite par M. Coomans d'ajourner cette discussion jusqu'après le vote sur la réforme électorale a été rejetée par parité de suffrages.

6. — M. Delaet donne lecture à la Chambre du rapport de la commission chargée d'examiner les pétitions relatives à l'usage facultatif des langues en Belgique. Ce

rapport passe en revue tous les griefs formulés au nom du mouvement flamand et conclut au renvoi à tous les membres du cabinet, avec demande d'explications.

Ces conclusions sont adoptées.

7. — L'*Académie royale de Belgique* a célébré le cinquantième anniversaire de sa réorganisation. Cette cérémonie, qui a eu lieu dans la grande salle du palais Ducal, a été honorée de la présence de LL. MM.

Le discours prononcé par le président de l'Académie, M. Ch. Faider, avait pour sujet : Léopold Ier et la royauté belge. Après l'exécution d'une fantaisie symphonique pour orgue et orchestre, composée par M. Fétis, M. Quetelet, secrétaire perpétuel, a lu un mémoire sur les travaux d'ensemble de l'Académie royale et sur ses rapports avec les sociétés savantes étrangères pendant le demi-siècle qui vient de s'écouler. Puis M. Mathieu a donné lecture d'une pièce de poésie intitulée *Les Vieux*. — LL. MM. remettent la médaille aux lauréats des prix quinquennaux, d'histoire et de littérature flamande. Ces lauréats sont M. le professeur Ad. Borgnet de Liége, auteur de l'*Histoire de la révolution liégeoise de* 1789, et Madame veuve Courtmans, couronnée pour son ouvrage intitulé : *Het Geschenk van den jager*. La fin de la séance est marquée par la collation des insignes de grand officier de l'ordre de Léopold à M. Quetelet, secrétaire perpétuel.

— Réception, par le Roi, du conseil provincial de Liége, qui était venu à Bruxelles pour présenter à LL. MM. l'adresse de félicitations votée dans sa dernière réunion.

8. — Au début de la séance de la Chambre, M. Coomans a interpellé le gouvernement sur le point de savoir s'il était vrai qu'il eût l'intention de demander de nouveaux *crédits pour l'armée*, en vue des dangers qui

pourraient éventuellement menacer la Belgique. M. le ministre des finances a déclaré que rien, dans les circonstances actuelles, ne faisait pressentir la nécessité de nouveaux crédits militaires, et que le gouvernement n'avait nullement l'intention de saisir la Chambre d'une demande de cette nature.

La Chambre a adopté, dans la même séance, à l'unanimité des voix, le projet de loi qui alloue au département de l'intérieur un crédit d'un million pour l'érection d'un *monument* en l'honneur de la mémoire de Léopold Ier.

9. — Adoption du projet de loi, accordant un subside de quatre millions pour les travaux de l'*assainissement de la Senne.*

11. — La Chambre a repris la discussion sur l'incident relatif à l'exécution de la nouvelle loi sur les *bourses d'étude.* Ce débat a encore occupé les séances du 12, du 15 et du 16.

13. Arrivée du *prince d'Orange,* chargé par son père, le roi Guillaume III, de présenter ses félicitations au roi des Belges, à l'occasion de son avénement au trône.

18. — La Chambre adopte le crédit demandé pour l'exécution du legs fait par le peintre *Wiertz*, et la création de quatre *nouvelles écoles normales*, et s'ajourne indéfiniment.

20. — Le Roi reçoit le conseil provincial de la Flandre orientale, venu en corps à Bruxelles, pour présenter à LL. MM. l'adresse de félicitations votée par cette assemblée.

23. — Arrivée du prince héréditaire Chrétien-Frédéric de Danemark.

26. — *Clôture de la session législative* de 1865-1866.

Le Sénat, pendant cette session, a tenu 64 séances, la Chambre des représentants 89 séances. Le nombre des lois votées et promulguées s'élève à 69.

28. — *Élections* pour le renouvellement par moitié des *conseils provinciaux*.

Juin.

8. — D'après une circulaire du ministre de l'intérieur en date de ce jour, le nombre total des victimes de l'épizootie, depuis son début jusqu'à la fin du mois d'août 1865, s'est élevé, en Belgique, à 774, comprenant 26 morts, 412 malades sacrifiés et 336 suspects abattus.

12. — *Élections* pour le renouvellement de la moitié de la Chambre des représentants et pour la collation des huit siéges nouvellement créés.

Les provinces dont les députés étaient soumis à réélection sont le Hainaut, la Flandre orientale, Liége et Limbourg.

Des 58 députés sortants, 38 appartenaient à l'opinion libérale et 20 à l'opinion catholique. Les élections ont renvoyé à la Chambre 40 libéraux et 18 catholiques. Sur les 8 siéges nouveaux, les libéraux en ont obtenu 6 (2 à Bruxelles, 1 à Charleroi, 1 à Thuin, 1 à Liége et 1 à Philippeville), les catholiques 2 (1 à Anvers et 1 à Louvain).

Récapitulation faite, la journée du 12 juin donne 46 députés libéraux à ajouter aux 26 restants non soumis à réélection, et 20 députés catholiques à ajouter aux 32 autres.

Les partis à la Chambre se décomposent donc, à la suite du renouvellement, comme suit :

72 libéraux (au lieu de 64) et 52 catholiques (comme auparavant).

Les 4 siéges nouvellement créés au *Sénat* (Bruxelles, Mons, Liége et Bastogne-Marche-Arlon) ont été également conférés le même jour. En vertu de ces élections, la majorité libérale s'est augmentée de 4 voix; elle s'élève à 37 libéraux contre 25 catholiques.

27. — LL. MM. le Roi et la Reine partent pour l'Angleterre pour y assister au mariage de la princesse Hélène d'Angleterre. Elles sont de retour à Laeken, le 7 juillet.

Juillet.

1. — Inauguration du monument élevé à la mémoire du général Chapelié dans la cour de l'école militaire.

2. — Discours du Roi, prononcé à Londres au *banquet de la corporation de la Trinité* (direction suprême des phares et fanaux des Trois-Royaumes), en réponse au toast de S. A. R. le prince Alfred, duc d'Édimbourg, maître de cette corporation :

« Altesse Royale, milords et messieurs,

Je vous remercie beaucoup de l'honneur que vous m'avez fait en buvant à ma santé. Je suis heureux de saisir cette occasion de rendre, moi aussi, hommage à tout ce qu'a fait la corporation de Trinity-House pour la sécurité des côtes de l'Angleterre. Elle a rendu d'incalculables services à toutes les nations commerciales. Je fais des vœux pour que l'influence des salutaires exemples de la corporation s'étende sur toute la surface du globe. Je me félicite également de cette occasion d'exprimer publiquement les sentiments d'affection qui m'unissent à mon très-cher cousin, le duc d'Édimbourg, président de la corporation, et de le remercier de ce qu'il a bien voulu me dire d'aimable, et parti-

culièrement de la sympathie qu'il a exprimée pour la Belgique. Je demande à dire aussi avec quelle émotion j'ai entendu faire allusion à un nom qui m'est si justement cher.

Je constate avec reconnaissance que ce nom, même après la mort, éveille dans vos cœurs de vives sympathies, et je vous en adresse mes chaleureux remercîments. La sympathie réciproque de nos deux pays existe depuis des siècles. Dans ces derniers temps, l'Angleterre et la France ont pris une grande part à la fondation de notre nationalité; nous n'oublions pas en Belgique la reconnaissance que nous vous en devons, et en marchant dans la voie de tous les sages progrès, nous nous efforcerons de mériter toujours l'intérêt que les puissances nous témoignent.

Puis le Roi s'est exprimé en anglais, disant :

Je termine en vous remerciant de nouveau de l'honneur que vous m'avez fait en buvant à ma santé. Je regrette de n'avoir pu répondre en anglais. Je m'exprime avec difficulté dans votre langue, mais j'espère être crû et compris quand je dirai combien j'ai d'admiration pour votre pays. Cette admiration n'a fait que grandir lorsque j'ai pu voir la force expansive de ce grand empire s'étendre de Londres, la plus opulente cité du monde, jusqu'au modeste et intéressant établissement de Hong-Kong.

Le prince de Galles, en répondant au toast qui lui fut porté ensuite, a dit combien il était heureux de la présence du Roi des Belges.

Puis il a ajouté :

Après la façon gracieuse dont il a parlé de son attachement pour ce pays, attachement que je sais être sincère, car il me l'a souvent exprimé en particulier, je crois que nous, Anglais, nous devons déclarer aussi notre vif attachement pour son pays, si distingué parmi toutes les nations du continent, et qui doit tant à son père à jamais regretté.

6. — *Banquet du lord-maire* à Londres, donné en l'honneur du Roi et de la Reine des Belges.

Le lord-maire a porté le premier toast au Roi et à la

Reine des Belges et a rappelé à cette occasion les vertus de l'illustre fondateur de la dynastie belge Il y a cinquante ans, a-t-il dit en s'adressant à Léopold II, que notre antique municipalité a conféré à votre royal père son privilége le plus ambitionné. Tous les actes de la vie publique et de la vie privée de cet illustre monarque ont prouvé combien cet honneur lui avait été justement conféré. Le feu roi des Belges a été bien aimé par le peuple d'Angleterre. Il était l'ami intime et fidèle, le conseiller constant et sage de notre reine, et sa mémoire sera toujours profondément vénérée parmi nous. Il a inauguré et exécuté, dans son royaume d'adoption, une politique de liberté et le gouvernement constitutionnel ; il a par là fait le bonheur du peuple belge et, par sa sagesse, son amour pour la vérité et la justice, il s'était acquis la considération et la confiance de tous les États européens. (*Longs applaudissements.*)

Le Roi des Belges a répondu en anglais :

Je me suis senti vivement ému par le discours du lord-maire et la façon bienveillante dont ses paroles ont été accueilies par cette assemblée. L'Angleterre et la Belgique sont deux nations sœurs. Nous suivons vos traces dans l'impulsion donnée par l'Angleterre à l'industrie et au commerce, et nous sommes, comme vous, profondément attachés à nos institutions libres. (Bruyants applaudissements.)

Grâce à la politique commerciale sage et libérale du feu roi mon père, je suis heureux de dire que le commerce entre l'Angleterre et la Belgique a considérablement augmenté, et j'espère que les liens qui unissent ainsi les deux pays continueront à nous lier de plus en plus. (Applaudissements.)

Je remercie le lord-maire du plus profond de mon cœur pour la façon dont il a parlé de la Belgique, pour les bons sentiments qu'il a exprimés à l'égard de mon cher pays natal, et pour tout ce qu'il a dit de mon bien-aimé père, qui a si longtemps joui du

droit de franchise dans cette Cité et qui fut si fier de cet honneur. (Applaudissements.)

Je le remercie aussi pour les expressions bienveillantes dont il s'est servi en parlant de moi qui n'ai rien fait encore pour les mériter. Et maintenant laissez-moi finir en exprimant mes meilleurs vœux pour la continuation de la richesse et de la prospérité de cette Cité, la grande capitale du monde commercial. (Longs et bruyants applaudissements)

7. — Départ des gardes civiques belges qui se rendent, à l'invitation des riflemen anglais, au tir de Wimbledon. Le détachement, fort de 132 tireurs de toutes les armes, est placé sous le commandement de M. le major de l'Eau d'Andrimont, commandant du bataillon des chasseurs-éclaireurs.

9-10. — *Fêtes royales à Gand.*

11. — S. M. a reçu au palais de Laeken les conseils provinciaux d'Anvers, de la Flandre occidentale, du Limbourg et du Luxembourg, qui se sont rendus en corps pour présenter à LL. MM. les adresses votées par ces assemblées.

16-17. — *Fêtes royales à Liége.* Inauguration de la statue de Dumont. En se rendant à ces fêtes, LL. MM. sont saluées au passage par les autorités et la population de Tirlemont. — A la réception des autorités liégeoises, Sa Majesté a répondu en ces termes au discours de M. le bourgmestre Piercot [1] :

Messieurs, je vous remercie, en mon nom comme en celui de la Reine, des bons sentiments dont M. le bourgmestre s'est fait

(1) On comprend que nous ne recueillions pas dans ce résumé chronologique les nombreuses allocutions, prononcées par le Roi dans sa tournée inaugurale à travers le pays; mais la suivante nous a paru, par la grandeur des idées qu'elle exprime, mériter une exception.

l'organe, de la brillante réception dont vous m'honorez et dont je suis profondément touché.

Nous sommes déjà pour la plupart d'anciennes connaissances. Vous n'ignorez donc pas quels sont, de mon côté, les sentiments que je possède à l'égard de la patriotique ville de Liége. Veuillez croire que je lui suis entièrement dévoué; veuillez croire que je ferai tous mes efforts pour aider à son développement progressif. Comme on vient de le dire, l'édifice dont le Congrès a jeté les bases grandira encore. J'ai l'espoir, Messieurs, grâce à votre concours, d'y élever de nouvelles assises, et de féconder de plus en plus les ressources précieuses de l'excellente cité liégeoise.

Mon cher bourgmestre, veuillez être l'interprète de ma reconnaissance auprès de vos concitoyens, et vous, Messieurs, agréez l'assurance de mon dévouement.

18. — *Fêtes royales à Verviers.*

22. — Publication de la loi qui approuve la *convention monétaire* conclue le 23 décembre 1865 entre la Belgique, la France, l'Italie et la Confédération suisse.

25. — *Fêtes royales à Ostende.*

29. — Le ministre des affaires étrangères a reçu en audience particulière le chef et les attachés de la mission chinoise, récemment arrivés à Bruxelles.

Cette mission a été envoyée en Europe pour se livrer à des investigations sur les ressources des divers pays, avec lesquels l'empire chinois aurait intérêt à former et à entretenir des relations.

Deux jours après, la mission chinoise a été reçue par Sa Majesté.

Août.

5. — *Fêtes royales à Mons.* Pose de la première pierre du monument décrété par la ville de Mons en l'honneur

du roi Léopold Ier. Le Roi prononce ces mémorables paroles :

Je suis profondément ému de cette cérémonie. Une vive affection unissait les Belges à leur premier Roi. Comme vous le proclamez, M. le bourgmestre, ce monument redira à nos descendants toute la chaleur et toute l'étendue de ces sentiments. En élevant ici la grande figure du roi Léopold Ier, vous y placez le modèle dont ses successeurs doivent s'efforcer de se rapprocher. Comptez, Messieurs, sur tous mes efforts et sur tous ceux des miens pour répondre à votre attente. S'il m'était permis, de mon côté, d'exprimer un vœu, je souhaiterais au pays de voir vos enfants et vos petits-enfants prendre exemple de patriotisme sur la génération présente. C'est la sagesse de cette génération, jointe à celle du Roi mon père, qui a fait de la Belgique l'État le plus libre, le moins imposé, l'un des plus heureux et des plus prospères qui soit au monde.

8. — Ouverture de l'*exposition triennale* des beaux-arts, à Bruxelles.

10. — Circulaire adressée aux gouverneurs par le ministre de l'intérieur, relativement aux mesures à prendre contre le développement du *choléra épidémique*. Cette circulaire est suivie du rapport du conseil supérieur d'hygiène publique sur les instructions concernant le choléra.

25. — *Visite du roi et de la reine à Anvers*. LL. MM. ont visité d'abord les travaux d'agrandissement, puis les bassins, l'hôtel de ville, le musée, le cercle littéraire, l'église Saint-Joseph et le Jardin zoologique.

Voici, d'après l'*Indépendance*, le discours adressé à LL. MM. par M. Van Put, faisant fonctions de bourgmestre.

Sire, Madame,

Soyez les bienvenus dans la ville d'Anvers. Nous avons vivement regretté que les projets qu'elle avait formés pour fêter Vos

Majestés aient dû être ajournés. C'est avec une satisfaction sincère que nous aurions voulu fêter la Reine et le Roi comme ils l'ont été en d'autres villes. Malheureusement le fléau qui s'est appesanti sur notre ville a été un obstacle. Mais nous espérons que nos fêtes ne sont que différées et que nous aurons plus tard l'honneur de recevoir Vos Majestés comme nous l'avions voulu faire. La ville d'Anvers, croyez-le bien, Sire, est pleine de dévouement et d'affection, et elle serait heureuse de le pouvoir prouver. Elle sait tout l'intérêt que le Roi porte à sa prospérité, elle sait qu'il en veut le développement. Elle aurait voulu montrer qu'elle est reconnaissante de ces sentiments à son égard, et elle espère pouvoir le faire un jour. Encore une fois, Sire, Madame, soyez les bienvenus.

28. — Nomination d'une commission, chargée d'étudier les bases à adopter pour la *fédération des sociétés musicales du pays* dans le but d'organiser des festivals annuels de musique classique.

27. — *Fêtes royales à Bruges.*

Septembre.

1. — Le Roi et la Reine se rendent aux *fêtes royales de Saint-Trond et de Hasselt.* LL. MM. reçoivent, en passant, les hommages des autorités de Louvain.

2-4. — Séjour de LL. MM. au camp de Beverloo.

5. — *Fêtes royales à Tongres;* inauguration de la *statue d'Ambiorix,* œuvre de M. Jules Bertin.

10. — Le *Moniteur* publie un arrêté royal, précédé d'un rapport au Roi, concernant l'organisation de l'*enseignement des adultes.*

13. — *Fêtes royales à Arlon.* En s'y rendant, LL. MM. ont été saluées par les autorités à Gembloux et à Namur.

17. — Le *Moniteur* annonce qu'en considération de

la santé publique, à Bruxelles, où le choléra ne cesse de sévir depuis plusieurs mois, le gouvernement, d'accord avec l'autorité communale, a décidé d'ajourner les fêtes nationales à une époque qui sera fixée ultérieurement.

— *Fêtes royales à Tournai.* LL MM. sont accompagnées des ministres de la justice, de l'intérieur, des affaires étrangères et des travaux publics. En se rendant à ces fêtes, elles reçoivent les hommages des autorités communales à Enghien, à Ath et à Leuze. Le lendemain, à leur retour, le Roi et la Reine sont salués, sur leur passage, par les autorités et les populations de Mouscron, de Courtrai, de Harlebeke et de Waereghem.

28. — Le Roi, venant d'Ostende par mer, visite les établissements maritimes d'Anvers, accompagné du ministre des travaux publics.

30. — D'après la statistique officielle le nombre des cas de *choléra* déclarés depuis le commencement de l'épidémie en mai dernier jusqu'au 15 septembre a été de 49,558; celui des décès, de 27,310 (soit 55 p. c. des cas déclarés ou 5,45 par mille habitants sur la population totale de la Belgique). L'agglomération bruxelloise figure dans ces chiffres respectivement pour 7,183 et 4,846.

Octobre.

7. — Le *Moniteur* publie les récompenses honorifiques accordées aux *artistes exposants* de la dernière exposition générale des beaux-arts. Les artistes belges promus au grade d'officier de l'ordre de Léopold sont MM. Al. Robert, Jos. Stevens, Alex. Thomas et Ch. Verlat. Ont obtenu la croix de chevalier : MM. Alma-Tadema, De Haas, Keelhoff, Simoneau et Jacques Wiener, graveur.

La médaille d'or a été décernée à MM. Biot, graveur en taille-douce, De Schampheleer, De Gronckel, Smits, Ch. Soubre, Van Kuyck, Wust, peintres, et Jacques Jaquet, statuaire.

9-10. — *Fêtes royales à Namur.*

12-15. — Fêtes du 35e *anniversaire des journées de septembre,* retardées par suite de l'épidémie régnante. Le principal intérêt qu'elles offraient cette fois consistait dans la présence en grand nombre des tireurs étrangers, participant au tir international. Les volontaires anglais (*riflemen*) étaient arrivés à environ 1,500; la garde nationale de Paris et le *schutterij* des Pays-Bas y avaient également de nombreux représentants.

Le 12, a été inaugurée la fontaine monumentale élevée à la mémoire de M. Charles de Brouckere, ancien bourgmestre de Bruxelles. — Le 14, le Roi et la Reine passent en revue les tireurs étrangers, échelonnés sur le boulevard du Régent. — A la séance publique de la classe des beaux-arts de l'Académie royale de Belgique, M. le secrétaire perpétuel a proclamé premier prix du grand *concours d'architecture*, ouvert à l'Académie des beaux-arts d'Anvers, M. Joseph-Jean Naert, de Bruges; puis il a donné lecture de l'arrêté royal du 18 juin qui accorde le *prix quinquennal* de 5000 francs en faveur des meilleurs ouvrages sur les sciences morales et politiques à M. Tielemans, président de chambre à la cour d'appel de Bruxelles, pour son ouvrage intitulé *Répertoire d'administration et de droit administratif de la Belgique.*

16. — Visite du Roi au tir national; Sa Majesté était accompagnée du lord-maire de Londres.

17. — Réception officielle, par Leurs Majestés, des officiers des corps étrangers, présents à Bruxelles.

18. — Visite des tireurs étrangers à Anvers.

20. — *Banquet* offert par le Roi aux tireurs étrangers. Sa Majesté y a porté un toast aux souverains dont les pays étaient représentés au banquet. Puis elle a successivement répondu en anglais et en français aux discours et aux toasts prononcés, au nom de leurs camarades, par le lieutenant-colonel loyd Lindsay, commandant en chef les riflemen britanniques, M. Deherpe, chef de bataillon des gardes nationaux français, et le major Meder de la schutterij hollandaise.

L'esprit d'union internationale qui a caractérisé toutes ces fêtes a été hautement apprécié tant dans le pays qu'à l'étranger, et la commémoration des journées de septembre en a acquis cette année une importance politique.

20-21. — Séances de l'*Association pour l'abolition des douanes,* tenues à Bruxelles sous la présidence de M. Corr-Vandermaeren. La constitution de cette association avait été décidée à Verviers lors de la remise du buste de Cobden à la chambre de commerce de cette ville (voyez 27 janvier). L'assemblée adopte la résolution suivante :

« L'association pour l'abolition des douanes,

» Vu les vœux formels réitérés des chambres de commerce tendant à réduire immédiatement et à supprimer dans le plus bref délai possible les droits de douane et d'accise ;

» Vu la résolution du conseil supérieur de l'industrie et du commerce déclarant qu'il importe d'étudier les moyens financiers propres à remplacer le produit des droits de douane et d'accise ;

» Considérant que ces droits sont vexatoires dans leur application, onéreux dans leur perception, nuisibles au

développement de la puissance du travail, à la circulation des richesses et à la prospérité générale du pays;

» Considérant que la réduction progressive et l'abolition finale de ces droits sont de nature à provoquer d'incalculables progrès dans l'agriculture, l'industrie et le commerce, et des améliorations considérables dans le sort de toutes les classes de la population;

» Attendu que les réformes désirées peuvent être accomplies sans compromettre la situation financière de l'État;

» Déclare qu'il est de la plus haute importance pour la Belgique de résoudre, sans délai, la question de l'abolition des droits de douane et d'accise,

» Et subsidiairement, de supprimer immédiatement tous les droits protecteurs, de manière que le tarif douanier soit purement et strictement fiscal. »

27. — Le *Moniteur* renferme la déclaration suivante :

Plusieurs journaux cherchent à attribuer un caractère officiel à une brochure qui vient de paraître à Bruxelles, sous ce titre : *Réorganisation du système militaire de la Belgique, par un officier supérieur* (1). Nous sommes autorisé à déclarer que le gouvernement est complétement étranger à cette publication, et que les vues qui s'y trouvent exposées doivent être appréciées comme exclusivement personnelles à l'auteur.

30. — Élections communales.

Novembre.

13. — *Ouverture des Chambres législatives.* Discours du Roi :

Messieurs,

Il me tardait de me trouver au sein de la représentation nationale, où j'ai reçu, il y a un an à peine, un accueil si sympathique.

(1) Elle a pour auteur M. le lieutenant-colonel Brialmont, chef de cabinet au ministère de la guerre.

Le peuple tout entier, dans chacune de nos patriotiques provinces, s'est associé à ces démonstrations touchantes ; elles se rattachaient au souvenir du monarque vénéré dont le règne bienfaisant laissera des traces impérissables dans l'existence de la Belgique.

C'est avec une grande satisfaction que je constate l'état excellent de nos relations internationales.

Au milieu des graves événements qui ont troublé une grande partie de l'Europe, la Belgique est demeurée calme, confiante et pénétrée des droits et des devoirs d'une neutralité qu'elle maintiendra dans l'avenir, comme dans le passé, sincère, loyale et forte.

Si la sécurité publique n'a pas été ébranlée, si notre situation intérieure est restée relativement satisfaisante, le pays, toutefois, n'a pas été à l'abri de la maladie fatale qui a désolé d'autres contrées.

Grâce au dévouement des autorités locales et de toutes les classes de la population, les effets du fléau, aujourd'hui presque entièrement disparu , ont été heureusement allégés. Ayons des paroles de commisération pour ceux qui ont souffert , des paroles de reconnaissance pour ceux qui se sont dévoués.

Ces désastres, ne l'oublions pas, ont particulièrement affecté nos classes ouvrières. C'est notre devoir à tous de continuer à nous occuper de tout ce qui peut favoriser l'amélioration matérielle et morale des populations laborieuses.

Parmi les mesures préventives que la science et la pratique signalent comme les plus efficaces, figure au premier rang l'assainissement des quartiers insalubres qui préoccupe à juste titre le gouvernement et les communes.

La même sollicitude est due à l'instruction des classes ouvrières. Le concours des Chambres ne fera jamais défaut au gouvernement pour atteindre cet utile et noble but, vers lequel doit tendre sans relâche tout peuple jaloux de sa liberté, et qui veut en rester digne.

Le résultat des récoltes n'a pas entièrement répondu aux espérances de nos cultivateurs. L'agriculture, toutefois, n'a pas reculé dans la voie du progrès où elle marche à grands pas.

Les mesures énergiques prises par mon gouvernement ont

contribué à circonscrire et à paralyser les effets de l'épizootie, qui a sévi ailleurs avec une grande intensité.

Indépendamment des travaux dont les Chambres ont encore à poursuivre l'accomplissement, divers projets seront soumis à leurs délibérations.

Révision de la loi de 1858 sur les expropriations, — suppression de la contrainte par corps, — amélioration des lois sur la détention préventive et les extraditions, — abolition de l'art. 1781 du Code civil, — révision du Code pénal militaire, — liberté de l'industrie des matières d'or et d'argent, — pêche fluviale, — péréquation cadastrale ayant pour objet une plus juste répartition de l'impôt foncier, — tels sont les projets qui seront successivement proposés dans le cours de cette session, et que je recommande à l'examen éclairé du Parlement.

Mon gouvernement a conclu avec le Japon un traité d'amitié, de commerce et de navigation qui, joint à notre dernière convention avec la Chine, est destiné à ouvrir à la Belgique de nouvelles relations vers les pays de l'extrême Orient, en assurant à notre commerce les garanties internationales qui lui manquaient jusqu'ici.

La garde civique et l'armée continuent de remplir leur mission avec le zèle et le patriotisme qui ont toujours distingué ces deux grandes institutions.

Le tir national a fourni à notre milice citoyenne l'occasion de fraterniser avec la milice des pays voisins. La Belgique sera heureuse de voir se renouveler, sur son sol hospitalier, ces luttes pacifiques où se forment des relations d'estime et d'amitié réciproques que l'avenir doit encore étendre et fortifier.

Aux travaux matériels qui font la fortune du pays, nos artistes, la récente exposition l'a prouvé, associent avec éclat les travaux qui en font la gloire.

J'espère que tous les travailleurs belges redoubleront d'efforts pour occuper un rang honorable dans le concours universel qu'une grande puissance amie va bientôt ouvrir à toutes les nations.

Que la Belgique continue de se signaler par une énergique et féconde activité, son respect de l'ordre, la sage pratique de ses libertés; que les éléments de prospérité qu'elle renferme se dé-

veloppent de jour en jour sous l'égide de nos lois libérales, c'est mon vœu le plus cher, c'est l'objet de nos communes aspirations.

Pour accomplir la tâche qui lui incombe, mon gouvernement a besoin, Messieurs, de votre loyal et bienveillant concours; et puissent, au début de ce nouveau règne, tous les cœurs rester unis dans l'amour du pays et de ses institutions.

— Le Sénat procède à la nomination de son bureau, qui est constitué de la même manière que l'année dernière.

— Par un arrêté royal de ce jour, le Roi accepte la démission de M. le lieutenant général Chazal, ministre de la guerre.

Un autre arrêté de la même date le nomme ministre d'État. M. le ministre de l'intérieur reste chargé par intérim du département de la guerre.

16. — Présentation de l'adresse du Sénat à Sa Majesté.

17. — Constitution du bureau de la Chambre; il reste composé comme pendant la session dernière.

21. — La Chambre des représentants adopte, presque sans discussion, par 75 voix contre 5, le projet d'adresse en réponse au discours du trône. Au début de la discussion, une déclaration a été faite par M. de Theux, au nom de la droite, portant que la minorité, en se réservant ses vues personnelles sur la politique intérieure, donnerait un vote approbatif à l'adresse. M. Jacobs, parlant au nom de la députation d'Anvers, a déclaré, à son tour, que sans refuser au gouvernement son concours à toutes les mesures utiles, cette députation ne pourrait accorder un concours *bienveillant* qu'à celles de ces mesures qui auraient pour objet la solution de la question d'Anvers. Les députés d'Anvers ont donc émis un vote négatif.

22. — Dans la séance de ce jour de la commission belge de l'*Exposition universelle de Paris,* S. A. R. le

comte de Flandre, président d'honneur, a prononcé l'allocution suivante :

Messieurs,

Appelé par la confiance du Roi, mon auguste frère, à l'honneur de présider la commission belge de l'Exposition universelle de Paris, en 1867, je suis heureux de me trouver au milieu de vous, qui représentez, à si juste titre, les forces matérielles et morales de notre chère patrie. La Belgique, heureusement pour elle, n'a pas à cueillir de lauriers sur les champs de bataille : sa mission est de briller dans les arts de la pensée et d'être à la tête du progrès en tous genres.

J'espère bien vivement que les industriels et les artistes belges feront honneur à leur pays dans le grand concours international de 1867. Soyez convaincus que je ferai tout ce qui dépendra de moi pour rehausser l'éclat que cette grande fête de la paix ne manquera pas de faire rejaillir sur la Belgique.

Permettez-moi, Messieurs, de vous féliciter d'avoir encore, dans cette occasion solennelle, à votre tête, mon honorable ami, M. Fortamps, dont le zèle et le dévouement ont su conquérir à nos exposants une place si distinguée tant à Paris qu'à Londres, et formons le vœu que l'Exposition de 1867 marque avec éclat dans les annales du pays. Si, comme je n'en doute pas, ce vœu devient une vérité, je serai heureux et fier d'avoir pris une part, quelque modeste qu'elle soit, aux travaux qui auront amené ce résultat si désiré.

23. — Présentation de l'*adresse* de la Chambre des représentants.

Sa Majesté a répondu en ces termes :

Monsieur le président,

L'adresse si patriotique et si affectueuse de la Chambre des représentants m'a profondément touché. C'est avec une vive satisfaction que je constate le bon accord qui se manifeste entre les grands pouvoirs de l'État. Les travaux parlementaires en ressentiront la salutaire influence, et la nation y puisera une nouvelle confiance en elle-même.

Je vous prie, monsieur le président, de reporter à messieurs les représentants l'expression de ma gratitude, et de mon désir bien sincère de concourir avec eux à tout ce qui peut assurer le bien-être du pays.

28. — Dépôt, par M. le ministre de la justice, d'un projet de loi portant abolition de la *contrainte par corps*, et d'un autre portant abrogation de l'art. 1781 du Code civil, concernant le louage des domestiques et des ouvriers, lequel dispose que « le maître est cru sur son « affirmation pour la quotité des gages, pour le paye- « ment du salaire de l'année entière échue et pour les « à-compte donnés pour l'année courante. »

29. — Date d'un arrêté royal, qui approuve, en tant qu'elle tombe sous l'application des dispositions de l'article 76 de la loi communale, la délibération du conseil communal de Bruxelles du 15 septembre dernier portant approbation du contrat définitif intervenu le 15 juin précédent entre la ville et la société dite « des travaux publics à responsabilité limitée », ainsi que le cahier des charges du 2 août dernier réglant les conditions d'exécution des travaux d'*assainissement de la Senne*.

L'article 2 de cet arrêté royal déclare d'utilité publique les travaux destinés à assainir la Senne, dans l'agglomération bruxelloise, et à améliorer le régime de cette rivière, dans les crues, depuis la Petite-Ile, à Anderlecht, jusqu'à un point pris à Vilvorde, à environ 1,800 mètres au delà de la route de Bruxelles à Anvers, le tout d'après les indications du contrat définitif et du cahier des charges adoptés par la délibération du conseil communal de Bruxelles approuvée par l'article 1er.

L'article 3 autorise l'administration communale de Bruxelles à faire l'acquisition de gré à gré et à pour-

suivre, au besoin, l'expropriation pour cause d'utilité publique de toutes les propriétés qui devront être emprises ou occupées pour l'exécution des travaux mentionnés à l'article 2.

Décembre.

1. — Adoption, à la Chambre des représentants, du *budget des voies et moyens,* par 65 voix contre 8.

4. — La séance de la Chambre a été consacrée à la discussion d'une proposition présentée par M. Couvreur et ayant pour objet d'inviter le gouvernement à déposer sans délai le *budget de la guerre.* Cette proposition, appuyée par MM. Coomans, Delaet, Pirmez et Guillery, et combattue par MM. les ministres des finances, des affaires étrangères et de l'intérieur, vu l'absence d'un ministre de la guerre définitif, a été rejetée par 38 voix contre 29 et 2 abstentions.

7. — Dans la séance de la Chambre, à l'occasion du budget de l'intérieur, M. Defré, tout en félicitant le gouvernement d'avoir organisé des *écoles pour les adultes* (voy. 10 sept,), a exprimé le regret que M. le ministre de l'intérieur ait cru devoir appliquer à ces écoles les principes de la loi de 1842, loi tolérée, a dit l'orateur, mais non pas acceptée par l'opinion libérale. MM. Van Humbeeck, Bouvier et Funck ont présenté des observations dans le même sens. M. le ministre de l'intérieur, pour justifier la mesure critiquée, a soutenu que la loi de 1842 était seule applicable aux écoles d'adultes et qu'il n'aurait pas pu se dispenser d'y introduire l'enseignement religieux sous peine de commettre une illégalité.

M. le ministre a été appuyé, dans cette thèse, par MM. de Theux, de Haerne et Dumortier.

8. — Adoption du *budget de l'intérieur* pour 1867 par 68 membres contre 5 (dont 4 députés d'Anvers) et une abstention.

Dans la discussion de l'article qui s'y rapporte, M. le ministre de l'intérieur a fait connaître à la Chambre, que les jeux de Spa seront supprimés au plus tard pour 1870, au lieu de 1880, date de l'expiration du contrat.

9. — Le *Moniteur* publie la loi qui abolit les *droits de barrière* sur les routes de l'État.

11. — La Chambre des représentants a abordé l'examen du *budget de la justice*. Une interpellation de M. Gerrits relativement à la position des Flamands vis-à-vis des tribunaux a provoqué un débat dans lequel toute la question flamande s'est trouvée engagée. — Le budget a été adopté dans la séance du 14 par 51 voix contre 27, après une déclaration de M. Kervyn de Lettenhove, portant qu'il votera contre le budget, parce que c'est de ce département que sont sorties la plupart des lois dont l'opinion catholique a à se plaindre et notamment la loi sur les bourses d'étude.

13. — Arrêté royal nommant *ministre de la guerre* le lieutenant général baron Goethals, aide de camp du Roi.

19. — La Chambre aborde l'examen du budget des *affaires étrangères*. La question du barrage de l'Escaut et le conflit diplomatique survenu à ce sujet avec la Hollande ont été le seul objet de la discussion générale. Répondant à une interpellation de M. Jacobs, M. le ministre des affaires étrangères a dit que le moment de déposer les pièces relatives à cette affaire ne lui parais-

sait pas encore venu [1] et qu'il avait le meilleur espoir de voir bientôt les négociations arriver à un résultat favorable.

La discussion des articles du budget n'a donné lieu à aucun incident digne de remarque, si ce n'est la déclaration faite par M. le ministre des affaires étrangères en ce qui concerne le repatriement des volontaires belges au Mexique, qui serait fait, a dit le ministre, dans les mêmes conditions que celui des troupes françaises. Le budget est adopté le lendemain par 83 voix contre 4.

— Le *Moniteur* de ce jour publie les premières nominations de bourgmestres et d'échevins dans les villes du royaume, devenues nécessaires à la suite des élections communales du 30 octobre. On remarque avec intérêt que le gouvernement s'est enfin décidé à donner un mandat régulier aux magistrats élus par le corps électoral d'Anvers.

Il y avait plus de trois ans que la ville d'Anvers attendait la nomination de ses magistrats par le Roi.

20. — *Commission militaire.* Le *Moniteur* publie en tête de sa partie officielle le rapport suivant adressé au Roi par M. le ministre de la guerre :

Bruxelles, le 19 décembre 1866.

Sire,

Le nouveau système de défense qui a été adopté pour le pays et les progrès réalisés dans l'art de la guerre exigent que l'on examine si l'organisation actuelle de l'armée répond encore aux nécessités de la défense nationale.

Afin d'éclairer le gouvernement, j'ai l'honneur de proposer à

(1) Les pièces ont été déposées le 19 février 1867.

Votre Majesté de soumettre cette importante question à l'examen d'une commission dont l'institution fait l'objet du projet d'arrêté joint au présent rapport.

Le ministre de la guerre,
Baron GOETHALS.

Suit un arrêté royal, nommant pour faire partie de cette commission 14 membres des Chambres législatives et 14 officiers supérieurs.

21. — La Chambre s'ajourne au 15 janvier, après avoir successivement adopté des crédits provisoires en faveur des départements de la guerre et des travaux publics, la loi sur le contingent de l'armée et le traité de commerce avec le Japon.

22. — Dans la discussion, au Sénat, du budget des affaires étrangères, le chef de ce département, M. Rogier, a déclaré, avec l'approbation marquée de l'assemblée, que si le cabinet de La Haye persiste dans ses travaux de barrage de l'Escaut oriental, le gouvernement du Roi en appellera aux puissances garantes de l'affranchissement du fleuve et emploiera tous les moyens pour empêcher la Hollande de terminer les travaux contre lesquels la Belgique proteste depuis trop longtemps.

29. — Publication de la loi qui approuve le *traité* d'amitié, de commerce et de navigation conclu à Yedo entre la Belgique et le Japon, le 1er août 1866, ainsi que la convention additionnelle intervenue entre les mêmes pays, le 4 octobre de la même année.

31. — Recensement décennal de la population.

III. — NÉCROLOGIE BELGE DE 1866.

Janvier.

8. — A Ypres, le chevalier Lambert-Joseph-Corneille-Antoine *de Stuers*, ancien chef de bataillon de la vieille garde impériale, ancien colonel au service des Pays-Bas, officier de la Légion d'honneur, etc., ancien président des hospices civils à Ypres. M. de Stuers, dont la brillante carrière remonte à 1803, où il entra comme sous-lieutenant dans la garde du roi Louis-Napoléon, s'était retiré du service en 1831. Il est né à Ruremonde le 8 décembre 1784, et a été créé chevalier par lettres patentes du 20 décembre 1846.

11. — A Vienne, le comte Alphonse-Albert-Henri *O'Sullivan de Grass,* baron de Seauvaud, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire auprès de l'empereur d'Autriche. Né à Bruxelles en 1798, le comte O'Sullivan fut successivement chargé d'affaires à Vienne, 26 décembre 1833, ministre résident au même poste, 31 mars 1836, enfin chef de cette légation depuis le 17 juillet 1837. Nommé officier de l'ordre de Léopold en 1838, commandeur en 1842, grand officier en 1853, et enfin grand-cordon en 1859 ; créé baron par le roi Léopold en 1838, puis comte en 1847.

22. — A Liége, François *Bailleux,* avocat, conseiller provincial depuis mai 1859, et juge suppléant au tribunal de première instance (depuis le 8 février 1859). Il s'est fait connaître par de remarquables travaux sur la littérature wallonne et était l'un des fondateurs de la Société liégeoise de littérature wallonne, dont il a été, depuis l'origine, la cheville ouvrière en qualité de secrétaire-trésorier. Il a publié des poésies wallonnes charmantes, entre autres, en collaboration avec J.-J. Dehin, la traduction des *Fables de Lafontaine.*

31. — A Bruxelles, Ch. *Montigny,* violoncelliste distingué, ancien professeur au Conservatoire impérial de Saint-Pétersbourg, âgé de 34 ans.

Février.

4. — A Bruxelles, Philippe *Bède,* écrivain distingué, rédacteur en chef de *l'Écho du Parlement,* ancien professeur et directeur de l'école industrielle et littéraire de Verviers. Il était né à Stavelot, le 1er octobre 1803, fut à 17 ans professeur dans l'institution de l'abbé Mersomme, dont il prit la direction, après avoir subi avec distinction son examen de candidat en philosophie et lettres. En 1831, il fut appelé à occuper la chaire d'histoire et de littérature à l'école industrielle et littéraire nouvellement fondée à Verviers et en fut le directeur depuis 1840 jusqu'en 1864, date de sa nomination comme directeur de *l'Écho du Parlement.* Le Roi l'avait créé chevalier de son ordre dès 1859.

— A Bruxelles, F.-J.-H.-N. *Perlau,* directeur de la comptabilité générale au ministère de l'intérieur depuis [illegible] né à Bruxelles le 27 octobre 1802,

il fut en premier lieu attaché aux bureaux du greffe de la cour d'appel de Bruxelles et passa ensuite dans ceux de la direction des affaires du culte et du ministère de l'intérieur sous l'ancien gouvernement; en 1830 il fut employé de seconde classe au ministère de l'intérieur de nouvelle formation, et parcourut tous les degrés jusqu'à celui de directeur. Nommé chevalier de l'ordre de Léopold en 1847, il fut promu officier en 1863.

20. — A Bruxelles, Jean-François-Augustin-Joseph *Joly*, conseiller à la cour de cassation, commandeur de l'ordre de Léopold. Né à Mons le 29 octobre 1785, il fut successivement juge suppléant au tribunal de Bruxelles en 1811, conseiller à la cour supérieure de la même ville en 1825; conseiller à la cour de cassation, le 4 octobre 1832. Nommé chevalier de l'ordre de Léopold en 1839, il fut promu officier en 1846 et commandeur en 1861.

Mars.

16. — A Bruxelles, le comte Ferdinand-Philibert d'*Yve*, ancien officier de cavalerie, ancien inspecteur des haras, officier de l'ordre de Léopold, chevalier de la croix militaire de Guillaume Ier, décoré de l'étoile d'honneur de Waterloo. Né à Francfort-sur-Mein le 5 août 1798.

En 1815, il servait au régiment de dragons n° 5 (anciens chevau-légers belges), brigade Van Merlen, et assista comme officier aux batailles de Quatre-Bras et de Waterloo, et aux siéges ou blocus de Valenciennes, du Quesnoy et de Condé, et reçut en récompense de sa valeur la croix de Guillaume de 4e classe.

24. — A Liége, George-Gaspard-Félix *Crossée*, prési-

dent de chambre à la cour d'appel de Liége. Né à Liége le 24 août 1789; d'abord juge et juge d'instruction au tribunal de Marche, puis président à celui de Huy; conseiller à la cour de Liége le 4 octobre 1832, président de chambre depuis le 29 mars 1858. Chevalier de l'ordre de Léopold en 1844, officier en 1858.

24. — A Louvain, le chanoine Jean-Baptiste *David,* professeur ordinaire honoraire à la faculté de philosophie et lettres de l'Université catholique, membre de l'Académie royale de Belgique.

M. David naquit à Lierre le 21 janvier 1801, entra en 1814 au petit séminaire de Malines et en 1820 au grand séminaire de cette ville. Vers la fin de 1821 il fut sous-principal à l'athénée d'Anvers, puis en sept. 1822 professeur de cinquième au petit séminaire de Malines; ordonné prêtre le 20 août 1823. La suppression du petit séminaire en 1825 condamna le professeur David à la retraite, qu'il consacra à des œuvres littéraires, notamment à la traduction flamande d'œuvres de théologie; puis, à la réouverture du petit séminaire, le 1er mai 1830, il reprit ses leçons et fut chargé du cours de rhétorique. Quelques mois plus tard il devint directeur du collége communal de Malines. Nommé chanoine honoraire le 25 octobre 1833, il fut appelé le 16 sept. 1834 à la chaire d'histoire nationale et de littérature flamande à la nouvelle Université catholique, qu'il suivit à Louvain en 1836 seulement, en cumulant avec son professorat la présidence du collége du pape Adrien VI. Le nombre des travaux littéraires du chanoine David est très-grand; nous citerons ici son *Manuel de l'histoire de Belgique* (1840, 5e édit. 1853); *Vaderlandsche historie,* 10 vol. in-18 (1842-1864); *Geschiedenis van de stad en heerlykheid van Me-*

chelen (1854) ; et enfin ses éditions de la *Rymbibel Van Jacob van Maerlant*, 3 vol. gr. in-8° (1858-1861), et des *Œuvres de Jean Van Ruysbroeck*, 5 vol., 1858-1863 (le 6e vol. est en préparation). Il était un des plus zélés et plus intelligents promoteurs du mouvement flamand et figure parmi les poëtes néerlandais les plus remarquables. En 1840 il devint le président de la Société littéraire flamande, fondée en 1836 au sein de l'Université catholique, et la dirigea pendant 25 ans avec une grande activité ; sa collaboration au grand dictionnaire néerlandais de MM. De Vries et Te Winckel mérite également d'être signalée. Il a fait partie de l'Académie royale de Belgique (classe des lettres) à partir du 10 janvier 1846, et en fut un des membres les plus actifs et les plus distingués. M. David avait, pour cause de maladie, résigné ses fonctions de professeur en 1865. Le roi des Pays-Bas conféra au savant académicien la croix de chevalier du Lion néerlandais le 14 sept. 1855, et le roi Léopold celle de chevalier de son ordre le 26 mai 1856.

27. — A Liége, Marie-Charles-Ferdinand-Balthazar baron *de Macar*.

Né à Waremme, le 7 août 1785, il fut, dès le mois d'octobre 1810, nommé membre du conseil d'Etat de l'empire. En 1811, il fait partie de la commission de liquidation de la Lippe. En 1812, on le trouve en mission à la grande armée, en qualité d'auditeur général à Varsovie. En 1813, il est intendant de Silésie. Enfin, en 1814, il reste en mission au quartier général de l'empereur jusqu'après l'abdication, à laquelle il assistait. Rentré en Belgique en septembre de la même année, après les traités qui avaient soustrait la Belgique à la domination de la France, il est nommé secrétaire général

de la Meuse inférieure le 1er janvier 1815, référendaire le 12 janvier 1816, membre du conseil général des prisons du royaume en 1821, et conseiller à la cour supérieure de Liége le 15 janvier 1823. A cette époque, il était aussi membre de la commission des hospices de Liége. En juillet 1828, il fut nommé gouverneur de la province de Hainaut, fonctions qui cessèrent par le renversement du royaume des Pays-Bas en 1830. M. de Macar vécut dans la retraite jusqu'en 1839, où il fut élu sénateur par l'arrondissement de Nivelles qu'il représenta jusqu'en 1848.

Le 12 août 1847, le Roi le nomma gouverneur de la province de Liége, hautes fonctions qu'il garda jusqu'au 30 septembre 1863.

M. le baron de Macar était grand-officier de l'ordre de Léopold, officier de la Légion d'honneur, commandeur de l'ordre du Lion néerlandais, chevalier de 2e classe de l'ordre de l'Aigle-Rouge de Prusse.

Ce fut l'empereur Napoléon Ier lui-même qui remit à M. de Macar la croix d'officier de la Légion d'honneur. Cette distinction si recherchée était chère à son cœur ; mais il en est une autre à laquelle il porta plus de prix encore. Nous voulons parler de la réception que lui fit le feu roi Léopold Ier, lorsque le fondateur de la nation belge lui remit la croix de grand-officier de son ordre. « J'ai conservé, disait à ce propos M. de Macar, d'excellents souvenirs des rois qui m'ont appelé à gérer les affaires. Napoléon et Guillaume Ier m'ont adressé des paroles bien flatteuses en me conférant les signes de l'honneur ; mais rien ne m'a plus ému que la bonté avec laquelle Léopold Ier m'a retenu pendant plus d'une heure, me causant de toutes les phases de mon existence

et m'accablant à tous moments des marques d'une reconnaissance que je ne pensais pas devoir mériter. »

M. de Macar était extrêmement obligeant et sympathique. Dans ses diverses fonctions, il savait allier à l'honorabilité du caractère, à l'aménité des manières, l'application au travail et les connaissances les plus variées. A diverses reprises ses collègues et tous ceux qui avaient eu des rapports avec lui, lui avaient témoigné cette estime. Bornons-nous à rappeler ici une démonstration qui fut faite il y a deux ans.

Dans la séance du conseil provincial de Liége du 6 juillet 1864 eut lieu l'inauguration du portrait de M. de Macar, qui fut placé à côté de ceux de Gérard Nagelmakers et de Delfosse, dans la grande salle de la députation permanente.

A cette occasion, M. de Rossius-Orban, interprète de tous les conseillers de la province, à quelque opinion politique qu'ils appartinssent, fut heureux de dire que tous étaient unanimes dans leurs sentiments d'estime et d'amitié pour ce vénérable fonctionnaire.

M. de Macar emporte dans la tombe les regrets, le respect et la gratitude de toute une population qui a pu apprécier pendant tant d'années les qualités éminentes de l'homme public et les qualités aimables de l'homme privé. (*Journal de Liége.*)

M. de Macar a été créé baron par diplôme du roi Guillaume des Pays-Bas en date du 22 septembre 1839, confirmé par arrêté royal du roi Léopold en date du 31 mai 1844.

29. — A Schaerbeek, Jacques *Diedenhoven,* colonel du corps d'état-major, né le 10 décembre 1809. Il servit en premier lieu comme sous-lieutenant au 2e de ligne; à

cette époque déjà il s'était acquis quelque réputation par des poésies qui affectent un tour d'esprit d'une véritable originalité. Mais telle était sa modestie, que la plupart de ses camarades ignorent probablement encore cette circonstance.

Lorsque en 1835 on songea à réorganiser le corps d'état-major, le sous-lieutenant Diedenhoven, qui avait reçu une instruction spéciale, n'eut pas de peine à se faire admettre parmi les aspirants; il s'y distingua par de brillantes études et après des examens qui le firent remarquer, il fut définitivement admis dans le corps d'état-major le 30 janvier 1838 pour être attaché à l'état-major général de l'armée. Il fut un des rares officiers d'état-major que le gouvernement adjoignit en 1839 à la commission mixte de délimitation hollando-belge.

En 1841, le lieutenant Diedenhoven est attaché au dépôt de la guerre où le brevet de capitaine vient bientôt récompenser son zèle et ses capacités.

Dès l'origine de l'organisation du service de la carte du pays, Diedenhoven fit preuve d'une aptitude particulière pour la géodésie. Les services qu'il rendit au dépôt de la guerre et surtout aux travaux de la carte lui valurent son élévation aux différents grades jusqu'à celui de colonel, qu'il obtint le 25 décembre 1863. Le Roi le nomma successivement chevalier (1849) et officier (1857) de son ordre, en récompense de ses services signalés.

Enfin le 6 janvier 1864, il fut maintenu à la 5e division du département de la guerre en qualité de chef des travaux de la carte.

Avril.

6. — A Bruxelles, Henri *Decoene,* artiste peintre et l'un des plus anciens professeurs attachés à l'Académie des beaux-arts de cette ville, âgé de 67 ans.

8. — A Bruxelles, Auguste-Frédéric *Kreglinger,* commissaire du gouvernement près de la Banque nationale, administrateur du Crédit communal et membre du conseil de la Caisse d'épargne et de retraite, chevalier de l'ordre de Léopold (1855) et commandeur de l'ordre des SS. Maurice et Lazare d'Italie, né à Anvers le 17 septembre 1806.

11. — A Schaerbeek, Corneille *Seghers,* artiste peintre, né à Anvers le 19 mai 1814.

15. — A Bruxelles, Emmanuel-Constant-Primes-Ghislain baron *Vanderlinden d'Hooghvoorst,* comte de Hombeek, général en chef et inspecteur général des gardes civiques du royaume, bourgmestre, depuis 1807, de la commune de Meysse, grand-cordon de l'ordre de Léopold, décoré de la croix de Fer et de la croix commémorative, commandeur de l'ordre de Saint-Grégoire le Grand, officier de l'ordre impérial de la Légion d'honneur, chevalier de l'ordre du Lion néerlandais, chevalier de l'ordre de Malte, etc., etc.

« La carrière publique du baron Emmanuel d'Hooghvorst remonte à une époque déjà éloignée. Elle commence en quelque sorte avec la résurrection de la patrie belge, qui trouva dans son concours énergique et désintéressé le plus puissant appui.

« Sa présence au sein du gouvernement provisoire avait une signification que la suite n'a pas démentie.

Elle signifiait constance dans la lutte, modération dans la victoire. Pas de réaction vindicative, pas de haines irréconciliables, pas d'ambitions turbulentes. Efforts sincères pour le bien commun; accord loyal entre des hommes d'opinion diverse pour la proclamation immédiate des grands principes libéraux qui devinrent comme les assises de notre édifice constitutionnel et en firent la principale force et la principale beauté.

« L'estime et la confiance que Vanderlinden d'Hooghvorst inspirait à ses collègues et au pays entier ne tardèrent pas à se manifester d'une manière éclatante.

« Un arrêté du 13 octobre 1830 porte :

« Le gouvernement provisoire,

« Considérant les services importants rendus à la patrie par M. le baron Emmanuel d'Hooghvorst,

« Nomme ce zélé citoyen commandant en chef de la garde urbaine de Bruxelles.

« Et plus tard, par un article spécial du décret du 31 décembre 1830, le Congrès national le nommait à vie général en chef de la garde civique du royaume.

« Ce poste d'honneur, d'Hooghvorst le garda avec loyauté et constance pendant plus de 35 ans. Alors que plusieurs générations se succédaient sous son paternel commandement, le général restait debout, inébranlable dans sa foi patriotique, inviolable dans sa popularité. Durant ce long espace de temps, d'Hooghvorst, qui avait décliné par modestie l'honneur de siéger au Congrès, eut la bonne fortune de ne pas voir son nom mêlé aux luttes des partis, et de conserver toujours les sympathies unanimes de ses concitoyens.

« Il eut encore cette belle destinée de voir se déve-

lopper dans une admirable harmonie l'œuvre national dont il avait contribué à jeter les premiers fondements. »

(*Discours de M. Rogier.*)

Nous trouvons, en outre, dans le *Livre d'Or* les renseignements suivants sur la carrière du défunt :

« Né à Bruxelles en 1781, ancien membre des États provinciaux du Brabant méridional, M. le baron Vanderlinden d'Hooghvorst participa de toute son influence et de tout son dévouement à la révolution de 1830. Nommé, dès les premiers jours de cette révolution, commandant en chef des gardes bourgeoises de la capitale, il témoigna à la cause de notre indépendance un dévouement qui ne se démentit jamais.

« L'histoire rappellera, à l'honneur de M. d'Hooghvorst, que, le 20 septembre, alors que la commission de sûreté instituée à Bruxelles s'était dispersée et que l'hôtel de ville était abandonné à qui voulait s'en emparer, le commandant en chef de la garde urbaine, resté à peu près seul, n'abandonna pas le commandement qui lui avait été confié et ranima la confiance du peuple en le convoquant à une revue où il put mesurer ses propres forces. Bientôt après, devenu membre du gouvernement provisoire, il donna, dans ces fonctions délicates, de nouvelles preuves de son patriotisme, et devint ensuite inspecteur général de toutes les gardes civiques de la Belgique.

« Lorsqu'il fut question d'élire le Congrès constituant, les électeurs de Bruxelles désignèrent M. Vanderlinden d'Hooghvorst pour y siéger en qualité de député suppléant, mais il n'accepta pas ce mandat et se consacra uniquement aux soins que réclamaient les fonctions dont il était investi.

« Dans sa séance du 31 décembre 1830, le Congrès national, voulant donner à M. d'Hooghvorst une marque de gratitude au nom de la patrie, le nomma à vie général en chef des gardes civiques de la Belgique. Cette distinction flatteuse a été consacrée par l'art. 97 du décret sur l'institution de la garde civique et renouvelée par l'art. 104 de la loi de 1848.

« M. Vanderlinden d'Hooghvorst fut créé chevalier de l'ordre de Léopold, le 15 décembre 1833; le Roi le nomma officier le 16 décembre 1837, commandeur, le 24 décembre 1851 et grand officier, le 19 juillet 1856 [1]. »

17. — A Namur, Théodore *Polet,* vice-président du tribunal de 1re instance de cette ville.

M. Polet était né à Namur le 18 janvier 1801. Il fit ses humanités dans sa ville natale et ses études de droit à l'université de Liége. Reçu docteur en 1824, il fut avocat au barreau de Liége jusqu'en 1830.

Il prit une part active au mouvement révolutionnaire qui dévait émanciper la Belgique. Nommé juge au tribunal de Namur en 1830, il fut élu vice-président en 1857.

M. Polet ne s'était pas laissé absorber complétement par l'aride science du droit. Il cultivait les belles-lettres. Tous les chefs-d'œuvre de notre littérature lui étaient familiers. Il s'était beaucoup occupé de poésie, que sa modestie réservait pour ses amis intimes. Tout récemment, il avait publié un ouvrage cynégétique, plein d'humour, qui fut illustré par le crayon de son gendre, M. Félicien Rops. — Il était en outre membre de la commission des hospices, du bureau administratif de l'athé-

(1) Grand-cordon, le 21 juillet 1861

née depuis 1851, et, en cette qualité, il a rendu les services les plus signalés à l'enseignement de l'État.

Le Roi l'avait décoré de son ordre en 1856.

20. — A Ixelles, Jean-Adolphe-Joseph *de Vaux*, inspecteur général des mines, membre de l'Académie royale de Belgique (classe des sciences), etc., officier de l'ordre de Léopold, chevalier de la Légion d'honneur et médaillé de Sainte-Hélène.

« Jean-Adolphe-Joseph de Vaux naquit à Neuss, près de Dusseldorf, sur le Rhin, le 15 septembre 1794, pendant l'émigration de ses parents. Après avoir reçu au lycée de Douai une remarquable instruction préparatoire, il fut admis, le 1er novembre 1812, à l'école polytechnique; il en sortit le 1er août 1814, lors de la séparation des Pays-Bas avec l'empire français. Il avait pris part à la défense de Paris contre les armées alliées.

« Après un séjour de plusieurs années chez son oncle, le baron Ch. de Vaux, consul de France à Rome, où il continua ses études scientifiques, il revint dans sa patrie adoptive et se rendit bientôt ensuite à Delft, siége de l'école militaire du royaume des Pays-Bas, pour y subir ses examens, et le succès qu'il obtint fut assez grand pour faire passer le gouvernement hollandais sur sa qualité de Belge et le faire recevoir dans le génie militaire. Ce fut en cette qualité que, le 19 août 1819, il était chargé de la direction des travaux des fortifications de Mons, où il resta jusqu'au commencement de 1823. Il quitta, à cette époque, l'arme du génie, pour suivre une carrière plus conforme à ses goûts et à laquelle les études qu'il avait faites n'étaient pas étrangères.

« A la suite de l'arrêté royal du 10 juillet 1823, portant que le territoire du royaume était divisé, relative-

ment au service des mines, minières, carrières et usines, en sept districts, le jeune et savant officier du génie de Vaux fut nommé, par un arrêté de même date, ingénieur des mines de deuxième classe et chargé, en même temps, du district de Huy, comprenant l'arrondissement judiciaire de ce nom.

« Dans ses difficiles et délicates fonctions nouvelles, l'ingénieur de Vaux ne tarda pas à se faire distinguer et, dès l'année suivante, il était appelé à la direction du sixième district des mines, composé, à cette époque, de l'arrondissement judiciaire de Liége.

« Quatre ans étaient à peine écoulés qu'il était ensuite détaché de son service, pour diriger les travaux d'exploration de mines de la grande société du Luxembourg, par un arrêté royal du 22 août 1828 qui lui conservait, en même temps, son titre et son rang dans le corps des mines.

« Après le glorieux affranchissement de notre belle patrie, cette importante société ayant cessé ses opérations, l'ingénieur de Vaux reprit, le 3 janvier 1831, sa position dans le corps des mines, et fut chargé provisoirement du quatrième district, à Namur. Son séjour dans cette résidence ne fut pas long; le 4 septembre de la même année, il fut chargé de remplir les fonctions d'ingénieur en chef, dans la 3e division des mines, à Liége, composée, suivant l'arrêté du 29 août 1831 portant organisation du service des mines, des provinces de Liége et de Limbourg.

« Comme toujours, l'ingénieur de Vaux sut, dans ce poste élevé, s'acquitter de ses devoirs d'une manière si distinguée, que le gouvernement le nomma, le 31 décembre 1836, ingénieur en chef de deuxième classe et

ingénieur en chef de première classe, le 10 septembre 1841.

« Dans l'entretemps, de Vaux, dont le goût le portait vers l'étude des sciences physiques et mécaniques, fut appelé, le 17 octobre 1836, à enseigner l'exploitation des mines, à l'université de Liége, dont, aux termes de la loi du 27 septembre 1835, la faculté des sciences devait être organisée de manière à offrir l'instruction nécessaire pour les arts et manufactures et pour la spécialité des mines.

« Dans cette nouvelle position et en sa qualité d'inspecteur des études, place qu'il cumulait avec celle de professeur, de Vaux contribua puissamment à l'organisation de l'école des mines, telle qu'elle existe aujourd'hui. Il en traça le plan et il donna le programme des études et toutes les conditions d'admission à cet établissement.

« Depuis cette époque, il ne cessa de s'occuper des améliorations qu'on pouvait y introduire et tout récemment encore il travaillait à créer un cours d'exploitation des chemins de fer à joindre à cette institution, d'où est sortie cette phalange d'ingénieurs qui honorent la Belgique par leurs talents, leurs lumières, leur caractère et leur intégrité.

« Chacun de nous sait également les services que le savant ingénieur professeur a rendus aux études scientifiques, ainsi que le prouvent d'ailleurs les nombreux mémoires, notices et notes qu'il a successivement publiés dans différents recueils périodiques et notamment dans nos Annales des travaux publics.

« Chacun de nous sait encore que tout ce qui touchait à la sécurité des travailleurs souterrains faisait l'objet de ses préoccupations constantes. Tout ce qu'il a écrit et

publié à cet égard porte le cachet de précision, de clarté et d'intelligence, qu'il savait imprimer à ses œuvres, et justifie la confiance du gouvernement, qui le chargea, en 1839, de rédiger la remarquable instruction pratique concernant l'aérage et l'éclairage des mines à grisou, instruction que l'on peut considérer comme l'introduction du règlement qui régit aujourd'hui la matière.

« De si grands et de si longs services ne devaient pas tarder à recevoir leur récompense : dès 1839, de Vaux était nommé chevalier de l'ordre de Léopold et ensuite officier. En raison de la part active qu'il avait prise en 1814 dans la défense de Paris, et, plus tard, dans les différentes expositions françaises, il avait également reçu la médaille de Sainte-Hélène et la décoration de chevalier de la Légion d'honneur.

« Enfin, à la suite de l'arrêté royal du 10 juin 1844 créant une inspection pour établir l'unité dans l'application des lois et règlements en matière des mines dans les provinces, notre regretté et vénéré Roi, si juste appréciateur du talent et des services rendus, appela aux fonctions d'inspecteur général, l'ingénieur en chef de première classe de Vaux.

« Dans cette haute position, il présida les commissions chargées d'élucider toutes les questions se rattachant à la police des mines et des carrières souterraines, et fut ensuite chargé de la rédaction des règlements qui sont aujourd'hui en vigueur. Il prit également une large part à l'élaboration des règlements concernant la surveillance des appareils à vapeur.

« Justement ému du grand nombre d'explosions de ces derniers appareils, et dont la fréquence avait jeté, dans ces derniers temps, l'épouvante dans la population

de nos contrées industrielles, notre regretté inspecteur général consacrait tous les instants qu'il pouvait dérober aux autres branches de son service, à la recherche d'un mode de surveillance qui pût faire espérer mettre fin à cet état de choses. A cet effet, il avait ouvert des conférences dans les différents centres miniers, afin de recueillir toutes les données que l'expérience de la pratique des chaudières à vapeur pouvait lui fournir pour l'aider dans la solution de cette question de sûreté publique. Nul doute, pour nous qui connaissons l'énergie, l'activité et le savoir dont il était doué, qu'il ne fût parvenu à son but. Déjà son projet venait d'être adopté, il y a à peine quelques jours, par les principaux industriels de la province de Liége; ses derniers efforts ont donc eu ainsi un résultat des plus utiles pour l'humanité, et nous sommes certains que, dans un avenir peu éloigné, la postérité saura lui rendre justice.

« De Vaux laisse encore inachevé un travail auquel il voulait attacher son nom, comme s'il n'avait pas déjà acquis assez de titres à la reconnaissance publique, pendant sa longue et honorable carrière administrative; je veux parler de la confection d'une carte générale des mines, destinée à faire ressortir graphiquement nos nombreuses richesses minérales.

« C'est au milieu de tous ses travaux et alors que nous pouvions espérer le conserver encore plusieurs années à la tête de notre administration, que la mort, implacable dans ses arrêts, est venue le ravir à ses plus douces affections et plonger dans une douleur profonde sa famille éplorée. Mais si quelque chose peut porter un adoucissement à cette grande douleur à laquelle nous nous associons de tout cœur, c'est la présence de cette

foule pieuse et recueillie qui se presse autour de ce cercueil pour rendre un suprême et dernier hommage à sa mémoire et qui atteste, plus éloquemment que mes paroles, les regrets profonds et unanimes qu'inspire la perte de notre honorable inspecteur général. »

(*Discours de M. Jochams.*)

M. de Vaux était membre de l'Académie royale de Belgique depuis 1846.

Nommé directeur de la classe des sciences en 1863, il a fait, dans la séance publique de cette année, un exposé remarquable de nos richesses minérales et des moyens de les extraire.

23. — A Bruxelles, Adolphe-Philippe-Hubert-Joseph *De Marbaix*, conseiller à la cour d'appel de Bruxelles, chevalier de l'ordre de Léopold.

M. De Marbaix est né à Mons, le 11 février 1803; après avoir fait dans cette ville d'excellentes humanités, il reçut à Louvain, le 31 juillet 1826, le diplôme de docteur en droit; pendant dix-sept ans il pratiqua comme avocat devant le tribunal de Mons, où il siégea à partir du 1er novembre 1830, comme juge suppléant. En 1843, M. De Marbaix quitta le barreau pour entrer dans la magistrature. Une place de substitut du procureur du roi près le tribunal de Mons devint vacante, il la sollicita, l'obtint et la remplit avec une distinction telle qu'il fut nommé procureur du roi par arrêté du 20 octobre 1847, lorsque cette place devint vacante par la démission que donna le titulaire.

En 1851, lors de son voyage à Mons, le Roi, en récompense de ses services, le nomma chevalier de l'ordre de Léopold.

Après sept années d'exercice des fonctions de procureur du Roi, M. De Marbaix, sur la présentation de la cour et du conseil provincial du Hainaut, fut, par arrêté du 24 juillet 1854, nommé conseiller à la cour d'appel, fonction qu'il a exercée jusqu'au moment où la mort l'a frappé.

Mai.

2. — A Gand, Édouard *De Vigne*, peintre paysagiste, âgé de 57 ans.

7. — A Enghien, Louis-Désiré *Mathieu*, ancien membre de la Chambre des représentants pour l'arrondissement de Soignies (1852-1857), chevalier de l'ordre de Léopold, âgé de 72 ans.

15. — A Haltinne, Charles *Laurent*, ancien préfet des études aux athénées royaux de Gand et de Bruxelles, né à Namur le 4 juin 1811.

— A Schaerbeek, Jules *de Senezcourt*, artiste peintre, âgé de 48 ans.

20. — A Gand, A.-G. *Dehaut*, auditeur militaire de la province de Flandre orientale, depuis le 18 décembre 1856.

24. — A Bruges, le baron Auguste-Ernest-Jean-Paul-Ghislain *de T'Serclaes de Wommerson*, chevalier de l'ordre de Léopold, ancien commissaire de l'arrondissement de Saint-Nicolas; depuis le 8 mai 1857 inspecteur provincial de l'enseignement primaire; né le 27 août 1813.

25. — A Ixelles, François-Joseph *Dindal*, officier de l'ordre de Léopold, avocat dès 1828, ancien membre du Sénat pour l'arrondissement de Bruxelles (1847-51; vice-

président de cette assemblée (1848-51), ancien président du conseil provincial de Brabant et membre de la députation permanente, né à Bruxelles, en 1791. Il fut un des fondateurs de l'Université libre de Bruxelles.

31 — A Schaerbeek, Émile *Laubry,* avocat, membre de la Chambre des représentants pour l'arrondissement de Mons, depuis le 8 juin 1852, ancien conseiller provincial du Brabant, âgé de 58 ans.

Juin.

1. — A Paris, Basile-Joseph *Parent,* grand industriel français, constructeur de plusieurs des lignes les plus importantes de chemins de fer en Belgique et en France. Né le 6 décembre 1807, à Couillet, près de Charleroi, il se trouva de fort bonne heure orphelin et sans aucune fortune.

A dix-huit ans, M. Parent avait déjà amassé un petit avoir dans de modestes et laborieuses affaires. Il sentit alors ce que sa première éducation avait eu de défectueux, et avide d'acquérir de nouvelles connaissances, il se choisit lui-même un pensionnat où il resta jusqu'en 1830.

La révolution qui éclata à cette époque dans les provinces soumises aux Pays-Bas, attira sous ses drapeaux toute la jeunesse belge. M. Parent suivit l'entraînement général, et assista au siége d'Anvers dans l'arme du génie. Mais il ne tarda pas à quitter l'état militaire aussitôt que l'émancipation fut passée à l'état de fait accompli.

Dès lors M. Parent entre dans cette grande carrière des affaires qu'il devait parcourir pendant trente années,

avec tant de succès, acquis au prix d'un travail incessant. Son nom, associé à celui de M. Schaken, s'attache aux entreprises des premiers chemins de fer établis sur le continent par l'industrieuse Belgique.

En 1842, prévoyant l'essor que devaient prendre les travaux publics en France, restée jusqu'alors en arrière des autres pays, M. Parent vient à Paris. La construction de la ligne du Nord était votée, et M. Parent se rend adjudicataire de plusieurs sections importantes sur cette ligne. De 1843 à 1849, il prend part aux travaux qui développèrent pendant cette période le réseau français : il exécute plusieurs sections de la ligne de Paris à Lyon, l'embranchement de Creil à Saint-Quentin, celui de Metz à la frontière prussienne, et enfin la majeure partie des travaux sur la ligne de Paris à Strasbourg.

La hardiesse et le coup d'œil pénétrant qui caractérisaient sa façon de traiter les affaires le firent se joindre à la société qui soumissionna, à la fin de 1851, la concession de la ligne de Lyon à Avignon ; la construction de cette ligne peut être considérée comme le premier pas dans la voie de ces immenses travaux qui se sont développés sous l'empire, et c'est un devoir de constater que M. Parent y a attaché le nom de sa maison.

Toute la construction de la ligne de Paris à Mulhouse et de Donjeux à Gray a été également l'œuvre de la société Parent-Schaken.

L'importance que la maison Parent-Schaken avait prise en France, la confiance qu'elle inspirait, les capitaux dont elle disposait, l'outillage que mettaient à sa disposition ses ateliers d'Oullins, transportés plus tard à Fives-lez-Lille, lui permirent d'appliquer à l'étranger ses ressources et son activité. C'est ainsi qu'elle se chargea

des travaux d'une partie des chemins méridionaux de l'Italie, et des chemins calabro-siciliens; en Espagne, des lignes de Malaga à Cordoue, etc. Combien de millions de mètres cubes de terre, combien de blocs de rochers, combien de kilomètres de tunnel ont été remués, transportés, percés par cette compagnie! Combien de villes, de villages, de vallées désertes ont été enrichies par ces voies si rapidement construites par cette société! Combien de milliers d'ouvriers ont trouvé des salaires inespérés sur les chantiers organisés dans des solitudes! Ce serait là une curieuse statistique à faire, en même temps que le plus bel éloge de M. Parent.

(*Moniteur universel.*)

13. — A Mons, Adrien-Léopold *Le Tellier*, chevalier de l'ordre de Léopold (1856), ancien bâtonnier de l'ordre des avocats. Il avait siégé, avant 1830, aux États-Généraux et reçut en 1830 le mandat de membre suppléant au Congrès national.

14. — A Huy, Jules-Victor *Giroul,* avocat, membre de la Chambre des représentants depuis le 11 août 1864. (Il venait d'être confirmé dans son siége aux élections du 12 de ce mois.)

21. — A sa campagne près d'Anvers, le baron Joseph-Jean-Renier *Osy de Wychen,* président de la Banque d'Anvers, conseiller communal et membre de la chambre de commerce, né à Rotterdam, le 2 février 1792. Élu membre du Congrès national pour Anvers, il représenta le même arrondissement à la Chambre des représentants de 1831 à 1833 et de nouveau de 1841 à 1857. Le 9 juin 1863, ses concitoyens lui confièrent un nouveau mandat législatif pour le Sénat, qu'il remplit jusqu'à sa mort. Il a été nommé officier de l'ordre de Léopold en 1854.

26. — A Liége, Jean-Jacques-Àlbert-Louis-Edouard *Vercken,* procureur du Roi à Liége (depuis le 7 octobre 1830), ancien commandant des gardes urbaine et civique, officier de l'ordre de Léopold, décoré de la Croix de fer, né le 13 février 1802.

26. — A Gand, B.-J. *Blomme,* ancien juge et substitut au tribunal de Termonde, procureur du Roi au même tribunal du 4 janvier 1833 au 4 juin 1866, date de l'arrêté royal qui le nomme conseiller à la cour d'appel de Gand; chevalier de l'ordre de Léopold depuis 1855.

Juillet.

5. — A Schaerbeek, Othon-Chrétien *Van Caubergh,* membre du conseil provincial du Brabant, pour le canton de Saint-Josse-ten-Noode, ancien greffier de la province de Limbourg, officier de l'ordre de Léopold.

« Doué d'un esprit solide et enclin à des études dont sa carrière a révélé le succès, Van Caubergh fut reçu docteur en droit par le sénat académique de l'Université de Liége, le 2 août 1826. Il ne comptait pas encore vingt-deux ans. Ses aspirations de jeunesse étaient libérales, ses vues étaient larges; les unes et les autres sont restées ce qu'elles étaient et se sont éteintes avec lui sans s'être altérées. A peine entré au barreau, il partagea avec son confrère Jaminé l'honneur de défendre M. Weustenraedt, rédacteur du journal *l'Éclaireur* de Maestricht, dans un des premiers procès politiques intentés sous le régime hollandais.

« En 1830, le gouvernement provisoire le nomma greffier des États provinciaux du Limbourg, et il fut succes-

sivement maintenu dans cette fonction par les arrêtés royaux du 22 novembre 1836, du 16 novembre 1842, du 22 août 1848 et du 22 août 1854. Des convenances de famille le déterminèrent, le 29 avril 1857, à abandonner une position qu'il avait occupée avec distinction pendant plus de 26 ans. Il reçut la mission, comme commissaire du Roi, d'effectuer la remise du territoire cédé en vertu du traité du 19 avril 1839. Il fut nommé et maintenu, de 1841 à 1857, membre de la commission administrative de l'instruction publique, à Hasselt; membre de la commission provinciale de statistique; membre du bureau administratif de l'athénée; et enfin membre du comité de salubrité publique.

« Les témoignages les plus flatteurs furent la juste récompense de son mérite et de son dévouement. Dès le 14 décembre 1838, le Roi lui conférait le titre de chevalier de son ordre. Dix ans plus tard, M. le gouverneur du Limbourg disait dans son discours d'ouverture de la session : « Une large part d'éloges est due à M. le greffier provincial; c'est à son assiduité, à sa sollicitude éclairée, à l'étendue de ses connaissances que j'attribue tout particulièrement la régularité que présente la marche de l'administration.

« Enfin le 16 mai 1857, le Roi l'élevait au grade d'officier de son ordre.

« En quittant le Limbourg pour venir se fixer dans un faubourg de Bruxelles, Van Caubergh laissa les meilleurs souvenirs et les plus unanimes regrets. Mais il lui était réservé de rencontrer chez nous de nouvelles sympathies et de nouveaux amis. Bien qu'étranger à la localité qu'il avait choisie en cédant à un désir de sa famille, Van Caubergh ne tarda pas à être apprécié.

« En 1862, il fut élu conseiller provincial par le canton de Saint-Josse-ten-Noode et vint nous prêter le concours de son talent, de sa grande expérience administrative et de son jugement toujours si rapide et si judicieux. C'est ainsi qu'il nous a été donné de connaître et d'estimer un collègue dont la perte nous afflige profondément. Esclave du devoir, dévoué à son mandat jusqu'à l'abnégation et soutenu par un zèle exemplaire, il négligea les ménagements que réclamait une santé chancelante et voulut répondre jusqu'au terme fatal de son existence à la confiance des électeurs. Vous le savez, c'est en se rendant à notre séance du 3 de ce mois, qu'il fut soudainement atteint du mal qui l'a ravi à sa famille éplorée et à notre affection. »

(*Discours de M. Watteeu.*)

10. — A Bruxelles, G.-J. *Turlot,* ancien directeur de la chancellerie et de la comptabilité au ministère des affaires étrangères, chevalier de l'ordre de Léopold en 1844, officier en 1856.

28. — A Liége, M.-L. *Mueseler,* ingénieur des mines de 1re classe, chevalier de l'ordre de Léopold (1852), âgé de 68 ans.

M. Mueseler est un des hommes dont la carrière a été le plus utile à ses semblables.

Il a surtout été fils de ses œuvres. Il avait commencé par un modeste emploi à la houillère du Beaujonc, célèbre par le désastre survenu en 1811. Il avait successivement parcouru tous les grades de l'administration des mines jusqu'à celui d'ingénieur principal. M. Mueseler s'était sans cesse occupé des moyens de soustraire les ouvriers mineurs aux dangers de leur profession. Il avait fait dans ce but diverses inventions. L'une d'elles est

connue dans le monde entier : c'est celle de la lampe qui porte son nom, qui a sauvé la vie à tant de braves travailleurs et qui est la seule actuellement autorisée en Belgique.

31. — A Huy, Alexandre *Godin,* une des notabilités industrielles du pays, et le plus grand bienfaiteur de la ville de Huy, commandeur de l'ordre de Léopold.

Août.

8. — A Anthisnes, J.-B.-J. *d'Omalius-Thierry.*

Sous le gouvernement des Pays-Bas, M. d'Omalius avait fait partie de la deuxième chambre des États-Généraux (1817-19 et 1829). Après la révolution de 1830, il fut nommé membre suppléant du Congrès national à Liége et à Huy. M. d'Omalius ayant opté pour Liége, remplaça le 23 décembre M. Orban-Rossius, et donna sa démission de membre du Congrès le 30 avril 1831. Il était commandeur de l'ordre de Léopold, membre et ancien président du conseil supérieur d'agriculture de Belgique.

12. — A Liége, Aug. *Donckier-Collette,* ingénieur civil et docteur en sciences naturelles.

Bien jeune encore, M. Donckier s'était fait connaître d'une manière avantageuse. Élève distingué d'abord, ami ensuite de l'illustre géologue Dumont, il fut souvent admis à partager ses travaux.

Il débuta comme ingénieur dans l'industrie privée, où ses connaissances lui acquirent rapidement une place distinguée. Puis, poussé par l'amour de la science, il reprenait, à 30 ans, des études pour lesquelles il avait toujours eu un vif penchant, et obtenait le diplôme de docteur en sciences naturelles avec distinction.

Bientôt après, à l'appel du conseil communal de Verviers, et sous les ordres de M. Bidaut, secrétaire général au ministère des travaux publics, il reprenait l'idée, plusieurs fois émise, mais jamais réalisée, d'alimenter d'eaux industrielles et en quantité suffisante cette importante cité manufacturière, et concevait le vaste projet qui excite aujourd'hui le haut intérêt des ingénieurs belges, en attendant que sa réalisation lui fasse acquérir une juste célébrité.

Au mois dernier, lors de la visite du Roi à Verviers, l'administration communale s'empressait de soumettre à l'examen de Sa Majesté un plan dressé par M. Donckier, et résumant les immenses travaux topographiques et géologiques exécutés par lui dans la forêt de Hertogenwald, et devant servir à la construction du gigantesque mur-barrage de la Gileppe. Les journaux nous disaient alors que Sa Majesté, qui attache une si haute importance à la prospérité industrielle du pays, se fit présenter l'auteur du projet, qui est enlevé si malheureusement à l'affection de sa famille, au moment où il allait recueillir les fruits de son œuvre et où l'avenir se présentait si brillant devant lui. (*La Meuse.*)

17. — A Bruxelles, J.-F.-A. *Theyssens*, avocat distingué et colonel de la garde civique.

Le défunt avait 64 ans. Avocat, il était entouré de l'estime de tous ses confrères. Plusieurs grandes familles l'avaient investi de leur confiance. On se rappelle notamment qu'en 1842 il défendait, devant la cour d'assises du Brabant, le général comte Van der Meere, et que tout récemment le baron d'Hooghvorst, qui l'a précédé de bien peu dans la tombe, le choisissait pour exécuteur testamentaire. Colonel de la première légion de la garde ci-

vique, il remplit *ad interim*, à la mort du général Petithan, les fonctions de général des gardes civiques de la capitale, et peu s'en fallut qu'elles ne lui fussent définitivement conférées.

En 1830, il s'était improvisé soldat dans l'intérêt de l'ordre et de la liberté. Commandant des postes de la Grand'Place et de la place Royale pendant les journées de septembre, membre de la commission de révision des lois sur la garde bourgeoise, capitaine depuis le 27 août 1830, lieutenant-colonel dès le 9 septembre 1832, colonel à dater du 9 septembre 1848, réélu sans interruption à l'unanimité, on le voit, la garde civique avait une part importante dans sa vie. Aussi le généralat lui fut-il offert; mais ses occupations ne lui permirent pas de l'accepter.

Le Roi Léopold Ier l'avait créé chevalier, puis officier de son ordre.

25. — A Verviers, D.-J. *Closset,* notaire, ancien conseiller provincial, ancien membre de la députation permanente du conseil provincial de Liége, ancien membre de la Chambre des représentants (1852-1856).

26. — A Baudour (près de Mons), Joseph-Albert-Théodore *Bouilliart,* général-major, chef d'état-major de la 4e division territoriale (depuis déc. 1863), conseiller provincial de Hainaut pour le canton de Soignies, né à Soignies le 26 novembre 1811.

« Le général-major Bouilliart est entré dans l'armée en 1830. C'est aux cris d'indépendance et de liberté, poussés par la nation, que le jeune homme de 19 ans quitta sa famille pour vouer sa vie à la patrie régénérée. Il partit soldat, et le sac au dos, pour commencer une carrière d'honneur et de dévouement qu'il devait parcou-

rir avec tant d'éclat, et dans laquelle il s'éleva si haut, quoiqu'il n'eût d'autre protecteur que lui-même. Tous ses succès, il les dut à son seul mérite. C'est son mérite qui le fit sortir des rangs de l'infanterie pour entrer dans le corps d'état-major; c'est son mérite et son savoir qui l'appelèrent à une des chaires de professeur de l'École militaire; c'est son mérite, son savoir et sa connaissance approfondie des affaires qui lui valurent l'honneur d'être choisi par le ministre de la guerre, le lieutenant général Anoul, comme chef de son cabinet; position où il prit une si large part aux travaux de réorganisation de notre armée. »

(*Discours du général Renard.*)

27. — A Schaerbeek, Alexandre *Geefs,* graveur, âgé de 37 ans.

Il est l'auteur de plusieurs ouvrages remarquables, entre autres : la médaille commémorative pour l'affranchissement de l'Escaut et celle exécutée pour l'exposition universelle de Dublin. Il venait de terminer les coins d'une médaille à la mémoire d'Antoine Wiertz.

30. — A Liége, A.-T. *Ponson*, professeur à l'école des mines de l'Université de Liége.

M. Ponson, par ses ouvrages et ses recherches scientifiques, est un des hommes qui ont le plus contribué au progrès de l'industrie des mines en Belgique. Son excellent livre sur l'exploitation des mines est dans les mains de tous les exploitants.

31. — A Liége, Jean-Laurent *Micheels,* colonel d'artillerie, inspecteur des armes de guerre à la manufacture d'armes, officier de l'ordre de Léopold, né à Liége, le 4 avril 1810.

M. Micheels, entré dans l'armée peu de temps après la

révolution, se distinguait par la rectitude du jugement, par des connaissances variées et étendues, par la fermeté et la bonté du caractère. Il s'était occupé spécialement de la fabrication des armes, et, après avoir été longtemps sous-directeur à la manufacture royale, il avait remplacé le général Timmerhans à la direction de cet établissement. Il avait été membre du jury des deux expositions universelles de Londres, et ses rapports sur la fabrication des armes sont des documents aussi substantiels que lumineux. Il s'occupait aussi de l'idiome wallon avec bonheur et succès, et la Société wallonne l'avait élu son vice-président. Il a publié des poésies estimées et un essai distingué de grammaire wallonne (Liége, 1863).

31. — A Liége, Léon-Dieudonné-Marie-Stanislas-Kostka *De Closset*, professeur ordinaire de philologie classique à l'Université de Liége, chevalier de l'ordre de Léopold (1859). Né à Liége, le 18 novembre 1827, lauréat du concours universitaire en 1848 pour son *Essai sur l'historiographie des Romains*, docteur en philosophie et lettres en 1849, professeur agrégé pour la chaire d'antiquités grecques et romaines à l'Université de Liége, le 18 août de la même année; précepteur du duc de Brabant et du comte de Flandre de 1851 à 1855; professeur extraordinaire à Liége en 1856, ordinaire le 12 janvier 1862.

Septembre.

3. — A Ixelles, Charles *Blargnies*, conseiller d'appel en retraite. M. Blargnies, né à Mons le 26 décembre 1793, a été professeur au collége d'Ath de 1811 à 1815, docteur en droit en 1818, avocat au barreau de Bruxelles

de 1818 à 1830 ; membre de la commission chargée de présenter un projet de constitution au gouvernement provisoire et administrateur général de la justice en 1830; membre du Congrès national pour Mons et de la Chambre pour le même arrondissemont de 1831 à 1832, et une seconde fois du 7 août au 19 décembre 1836 ; conseiller à la cour d'appel de Bruxelles du 12 novembre 1836 au 8 juin 1857, date de sa mise à la retraite. Il était décoré de la Croix de fer ; nommé chevalier de l'ordre national en 1843, il fut promu officier en 1856.

12. — A Saint-Josse-ten-Noode, Pierre-Nicolas *Servaes,* intendant général de l'armée belge en retraite. Né à Maestricht le 24 mai 1798, M. Servaes entra au service des Pays-Bas comme fourrier en 1817 et y devint lieutenant en 1829. Capitaine quartier-maître au service belge le 15 octobre 1830, il fut promu au grade de sous-intendant de 1re classe en 1836 et d'intendant de 2e classe en 1841. Sous-directeur de la 6e division au ministère de la guerre en 1845, intendant de 1re classe en 1846 et directeur de ladite division; intendant en chef le 21 septembre 1849, pensionné le 21 septembre 1863. Nommé chevalier de l'ordre de Léopold en 1845, officier en 1851, commandeur en 1859, grand officier en 1863.

25. — A Anvers, Joseph *Wieldiers,* artiste graveur distingué.

Octobre.

15. — A Bruxelles, Auguste-Louis-Jean-François-Philippe *Gruyer*, membre correspondant de l'Académie royale de Belgique, depuis le 10 janvier 1846, né à Bruxelles, le 15 novembre 1778. M. Gruyer, auteur de

nombreux travaux philosophiques, avait été de 1796 à 1798 commis au bureau de la direction des douanes, à Bruxelles; de 1799 à 1801, canonnier à Bruxelles, sergent-major d'infanterie et sous-lieutenant de cavalerie à l'armée d'Italie; de 1802 à 1820, commis, vérificateur, contrôleur aux entrepôts, sous-inspecteur, inspecteur et receveur principal des douanes, puis démissionnaire par arrangement.

20. — A Liége, F.-H.-J. *Kupfferschlaeger,* recteur de l'Université de Liége, et professeur ordinaire à la faculté de droit, né à Liége, le 3 février 1811. M. Kupfferschlaeger se destina de bonne heure au professorat. Après de brillantes études, il fut appelé provisoirement à remplacer, dans la chaire de droit romain, en 1834, M. Ernst, qui remplissait à cette époque les fonctions de ministre de la justice. M. Kupfferschlaeger n'avait alors que vingt-trois ans; il fut ensuite attaché à la faculté de droit en qualité de lecteur, et peu de temps après la réorganisation des universités, nommé professeur extraordinaire. Depuis cette époque, cet honorable et savant professeur n'a pas cessé de donner le cours d'*Institutes* du droit romain. Pendant plusieurs années, M. Kupfferschlaeger occupa les fonctions de conseiller communal et y fit toujours préuve d'un zèle et d'un dévouement sans bornes aux intérêts de la ville. Plusieurs de ses rapports, sur d'importantes questions de législation, resteront comme des monuments dignes d'être consultés.

M. Kupfferschlaeger avait été appelé, il y a deux ans, au rectorat de l'Université de Liége. Les services qu'il a rendus à l'enseignement supérieur lui avaient mérité, en 1855, la croix de chevalier de l'ordre Léopold.

Novembre.

4. — A Rothem (Limbourg), Pierre-Léonard-Louis-Marie baron *de Schiervel,* décoré de la croix de fer, grand cordon de l'ordre de Léopold. Né à Fouron-le Comte (Liége), le 10 février 1783, il fut, sous l'empire, maire de la commune de Noorbeek; sous le gouvernement des Pays-Bas, il devint bourgmestre d'Opoeteren (Limbourg), commissaire de milice à Maestricht, puis commissaire des chemins vicinaux du canton de Maeseyck et de Ruremonde, et membre des États provinciaux. Lors de la révolution de 1830, il était bourgmestre à Rothem où il avait son château. Élu membre du Congrès national pour le district de Ruremonde, qu'il administra en qualité de commissaire du 18 février 1831 au 24 mai 1832, il siégea ensuite au Sénat pour Ruremonde de 1831 à 1843, et pour Hasselt de 1843 à 1848 (loi sur les incompatibilités), et présida cette assemblée de 1838 jusqu'à sa démission.

Simultanément avec ses fonctions législatives, M. de Schiervel, qui fut créé baron par le Roi en 1842, occupait le poste de gouverneur de la province de Flandre orientale, du 11 janvier 1837 au 12 mai 1843, puis de celle de Limbourg, du 12 mai 1843 au 24 juin 1857, date de sa retraite. Créé chevalier de l'ordre de Léopold dès 1837, il fut promu grand officier en 1853 et grand cordon en 1857.

7. — A Bruxelles, Julien *Van Overloop,* directeur de la chancellerie et de la comptabilité au ministère des affaires étrangères, officier de l'ordre de Léopold en 1855.

8. — A Malines, monsignor *Van Hemel,* prélat do-

mestique du Pape et vicaire général du cardinal-archevêque de Malines.

9. — A Huy, Fortuné *Ghinijonet*, inspecteur provincial civil de l'enseignement primaire, depuis le 15 mars 1860, ancien professeur d'histoire à l'athénée de Tournai, chevalier de l'ordre de Léopold, âgé de 45 ans.

12. — A Saint-Gilles, le colonel Louis-Joseph *Gerondal*, commandant le 4e de ligne, depuis le 11 décembre 1864, né à Jauche, le 7 février 1808, chevalier de l'ordre de Léopold (1859).

19. — A Moerbeke-Waes, Pierre-Jean *Van Remoortere*, né à Saint-Nicolas, le 13 février 1797. Il a commencé sa carrière politique comme bourgmestre de Saint-Nicolas où il se trouvait à la tête d'un grand établissement industriel; puis il fut élu conseiller provincial. Étant venu habiter la ville de Gand, il y fut élu sénateur en 1848 et remplit ce mandat jusqu'en 1851. Aux élections de 1852, le même arrondissement lui confia le mandat de représentant, qu'il conserva jusqu'en 1856. Le Roi le nomma chevalier de son ordre en 1858.

22. — A Bruxelles, Jean-François-Édouard *Mousnier*, directeur de l'enregistrement, des domaines et des forêts, né à Liége, le 23 avril 1807. Entré à vingt ans dans l'administration de l'enregistrement, comme commis de premier rang au gouvernement provincial de Liége, il fut promu au grade de vérificateur en 1843, puis en 1857, il devint inspecteur à Namur, en 1859 à Bruxelles; directeur, en 1862, dans le Hainaut; directeur du contentieux, à l'administration centrale, en juin 1863; directeur du service dans le Brabant, en 1864. Il était chevalier de l'ordre de Léopold depuis 1862.

23. — A Liége, le général-major Chrétien-Damien-Louis *Fréderix,* ancien directeur de la fonderie de canons, officier de l'ordre de Léopold, né à Venloo, en 1793.

La biographie du général Fréderix se rattache intimement à l'histoire de notre fonderie de canons. Il avait vingt-sept ans, et était capitaine d'artillerie, lorsque en 1820 il entra dans ce magnifique établissement. En 1833, succédant au major Renault, il en prenait la direction, qu'il a gardée pendant vingt ans, et qu'il n'a quittée qu'au moment où, après de longs et utiles services, il a pris sa retraite.

Dirigée par lui, notre fonderie de canons prit une extension extraordinaire et ne s'en tint pas au coulage des pièces d'artillerie. On y a fabriqué des projectiles de toute espèce, et quantité d'engins destinés à l'industrie. Nombre de puissances étrangères lui firent des commandes, et toutes, par des récompenses honorifiques, témoignèrent à M. Fréderix la satisfaction que leur avaient causée les travaux exécutés sous sa direction.

Décembre.

1. — A Gand, le chevalier Auguste-Jacques-Antoine-Ghislain *Van de Walle,* conseiller à la cour d'appel de cette ville, depuis le 2 août 1843. Il avait été nommé, après les événements de 1830, juge au tribunal de Bruges ; décoré en 1859 de la croix de l'ordre de Léopold.

2. — A Ath, Louis *Du Corron,* général-major pensionné, commandeur de l'ordre de Léopold, né à Ath, le 8 mai 1794; capitaine de cavalerie à l'armée de la Meuse, en 1831; major au 2e chasseurs à cheval, le 21 octobre

1831; lieutenant-colonel, commandant provisoirement le même régiment, le 21 juillet 1842; commandant définitif, le 30 septembre 1844; promu au grade de colonel le 18 juillet 1845, général-major le 9 avril 1850 (1re brigade de cavalerie légère); commandant de la province de Hainaut, le 20 décembre 1854; pensionné le 19 juin 1857. Chevalier de l'ordre de Léopold en 1833, officier en 1851, commandeur le 2 juin 1857.

10. — A Mons, le baron Denis-Joseph-Ghislain *de Rasse*, président du tribunal de première instance, séant en cette ville, officier de l'ordre de Léopold. Il avait été successivement auditeur près la cour d'appel, à Douai, sous le régime français, juge au tribunal de Nivelles et à celui de Mons, et enfin, en 1838, président de ce dernier tribunal.

26. — A Hal, le célèbre violoncelliste Adrien-François *Servais*, professeur au Conservatoire royal de Bruxelles, officier de l'ordre de Léopold, né le 7 juin 1807.

Servais était fils d'un musicien attaché à l'église de Hal, et c'est de lui qu'il reçut les premières leçons de musique et de violon. M. le marquis de Sayve, amateur distingué, qui demeurait dans le voisinage de la petite ville, charmé des heureuses dispositions du jeune Servais, leur donna une meilleure direction, et le confia aux soins de Vander Planken, premier violon au théâtre de la Monnaie, à Bruxelles.

Un jour, Servais entendit Platel. Dès ce moment, il connut sa vocation, et le violon fut abandonné pour le violoncelle. Il entra au Conservatoire, y reçut des leçons de celui qui, sans s'en douter, lui avait montré sa véritable voie, et devint en peu de temps l'un de ses élèves

les plus distingués. On le nomma répétiteur du cours que donnait son maître, il fit alors partie de l'orchestre de notre théâtre.

Son talent grandissait chaque jour, sans cependant captiver l'attention. Ce fut alors que M. Fétis lui conseilla d'aller en demander la sanction à Paris. Le conseil était bon. Servais le suivit. Il revint sacré par le grand aréopage. Après Paris, ce fut Londres. Même succès. Puis nous le revîmes. Il n'avait pas trente ans. Pendant deux ans, il continua ses études, et s'ouvrit de nouvelles routes dans les difficultés du mécanisme.

C'est à cette époque surtout que son talent atteignit un brillant, une hardiesse dans les traits qui n'ont été égalés par aucun violoncelliste. Ses premières compositions datent de ce temps. En 1836, il retourna à Paris, parcourut la Hollande en 1837. Cette excursion fut une suite de triomphes. En 1839, il alla en Russie et y excita l'enthousiasme. Un second voyage qu'il y fit plus tard ne fut pas moins heureux. Le succès le suivit du reste partout, en Allemagne, en Suède en Danemark, en Norvége.

1848 le vit à la tête de la classe de violoncelle du Conservatoire de Bruxelles, où il a formé nombre d'élèves distingués. Servais était en outre violoncelle-solo du Roi. L'œuvre du grand artiste se compose de trois concertos pour violoncelle, de seize fantaisies pour violoncelle et orchestre, de six études pour cet instrument et piano. Il a fait en outre, en collaboration avec Grégoire, quatorze duos pour piano et violoncelle sur des motifs d'opéras, trois pour violon et violoncelle avec Léonard et un avec Vieuxtemps.

(*Fétis, Biographie des musiciens.*)

29. — A Ypres, le général-major baron Adèle-Rosalie-Charles-Joseph *Van Rode de Schellebroeck.*

Né le 8 décembre 1796, à Tournai, fils d'un général qui s'était signalé dans sa jeunesse comme officier des dragons wallons et aide de camp du prince stathouder de Hollande, en 1787, à l'héroïque défense du château de Soestdyk, le baron Charles Van Rode manifesta de bonne heure sa vocation militaire. A peine âgé de dix-huit ans, et déjà officier, il déploya la plus brillante bravoure et révéla son avenir sur le champ de bataille de Waterloo, où il fut porté à l'ordre du jour de l'armée hollando-belge, et reçut la décoration de chevalier de l'ordre militaire du roi Guillaume.

Sa carrière dans l'armée des Pays-Bas répondit à ce noble début, et il pouvait se promettre les plus hauts grades, les plus belles dignités; mais, en 1830, il n'hésita point à donner sa démission du service hollandais, pour se dévouer sans réserve à la révolution de septembre et concourir à l'indépendance de la Belgique, sa patrie.

C'est ainsi qu'il organisa un corps de plusieurs centaines de volontaires, animés par son exemple, électrisés par son courage, à la tête desquels il fit, avec succès, la campagne des Flandres, en 1831.

M. Van Rode a commandé le régiment d'élite, du mois d'avril 1847 jusqu'au moment où il prit volontairement sa retraite et fut promu au grade de général-major. Nommé chevalier de l'ordre de Léopold en septembre 1845 et officier en avril 1852, il fut promu au grade de commandeur en juillet 1862.

31. A Anvers, P.-B. *Bourla*, architecte honoraire de la ville d'Anvers, officier de l'ordre de Léopold, médaillé de Sainte-Hélène, membre effectif de l'Académie d'An-

vers, de l'Académie royale de Belgique, de la commission royale des monuments, de l'Institut des architectes britanniques, de l'Académie d'Amsterdam, etc., etc.

M. Bourla était né à Paris, le 19 décembre 1783.

ADDITIONS.

10 février. — A Louvain, Nicolas-Augustin *de La Haye*, né à Nieder-Anven, le 14 nov. 1782, lieutenant général honoraire pensionné (voy. *Ann.* de 1860. p. 277).

8 juin. — A Tournai, François-Pierre-Antoine-Charles *Van Assche*, colonel commandant de place de 1re classe pensionné, officier de l'ordre de Léopold, né à Bruxelles, le 20 décembre 1787.

15 août. — A Bruxelles, Jean-Hubert *de Bassompierre*, intendant en chef pensionné, officier de l'ordre de Léopold, né à Bruxelles, le 22 juillet 1783.

APPENDICE A LA NÉCROLOGIE DE 1865.

---

1. — A Gand, le chanoine Constantin-Guillaume *Van Crombrugghe,* archidiacre et doyen du chapitre de Saint-Bavon, ancien membre du Congrès national, né à Grammont le 14 octobre 1789.

Après avoir fait ses études chez les pères de la Foi en France, il entra au séminaire de Gand en 1809 et fut ordonné prêtre à Bruxelles, en juillet 1812, par l'ancien évêque de Ruremonde, Mgr. Van Velde de Melroy. Il devint d'abord vicaire à Mouscron, puis à Heusden. Le choix de son évêque l'appela bientôt à remplir des fonctions plus importantes.

M. Van Crombrugghe fut nommé, par Mgr. Maurice de Broglie, principal du collége d'Alost, en septembre 1814. Pendant les onze années qu'il garda la direction de cet établissement célèbre, M. Van Crombrugghe sut, par sa prudence, l'ascendant de son mérite et sa haute piété, rendre d'immenses services à la jeunesse catholique; les familles les plus distinguées du pays lui confièrent leurs enfants, et il eut le bonheur de voir un grand nombre de ses anciens élèves occuper des positions éminentes et devenir des citoyens distingués dans tous les rangs de la hiérarchie sociale.

Après la suppression du collége d'Alost par le gouvernement du roi Guillaume, M. l'abbé Van Crombrugghe se retira à Gand et continua à diriger les communautés religieuses que son zèle infatigable avait fondées, en même temps qu'il se dévouait à la direction de son collége. En 1817, il avait fondé l'institut des Joséphites pour l'éducation des jeunes gens, et bientôt cette congrégation, aujourd'hui si florissante, ouvrit des établissements d'instruction à Grammont, à Melle, à Tirlemont, à Louvain, etc. L'institut des Filles de Marie et de Joseph fut aussi fondé en 1817, et se divisa quelques années après en deux branches : les dames de Marie et les sœurs de Saint-Joseph, vouées toutes deux à l'éducation de la jeunesse.

Le 21 novembre 1829, M. l'abbé Van Crombrugghe fut nommé, par Mgr. Van de Velde, chanoine honoraire et membre du conseil épiscopal; peu de temps après, examinateur synodal; et enfin, le 18 décembre 1830, chanoine titulaire. Plus tard, il fut honoré de la dignité de grand chantre; et enfin, en octobre 1863, de celle d'archidiacre et doyen du chapitre de la cathédrale.

Lors de la fondation de notre nationalité en 1830, M. le chanoine Van Crombrugghe fut nommé membre du Congrès national, et prit une part active à l'élaboration de notre pacte fondamental. La liberté d'enseignement trouva en lui un zélé défenseur, et il contribua puissamment à la faire inscrire dans la Constitution qui nous régit. M. le chanoine Van Crombrugghe fit également partie de la commission administrative des prisons à Gand.

Il était décoré de la Croix de fer et officier de l'ordre de Léopold.

APPENDICE AU CHAPITRE IX (FINANCES) DE LA DEUXIÈME PARTIE.

Situation générale du trésor public au 1er janvier 1867.
Exposé de M. le ministre des finances.

La Chambre me dispensera de remettre sous ses yeux le tableau des réformes économiques qui ont été accomplies dans l'intervalle de 1858 à 1865, ainsi que des grands travaux et des mesures importantes qui ont été exécutés ; je me réfère, à cet égard, à l'exposé que je lui ai soumis au début de la dernière session.

Je ne m'arrêterai aux exercices 1830 à 1857 que pour rappeler qu'ils ont laissé, dans leur ensemble, un déficit de 7,412,621 fr. C'est un chiffre sur lequel je reviendrai tout à l'heure. Les exercices de 1858 à 1865 nous offrent une situation bien différente : je parlerai d'abord des budgets, c'est-à-dire des services ordinaires. En voici les résultats, que l'on peut considérer comme définitifs (exprimés en millions de francs) :

Exercices.	Recettes.	Dépenses.	Excédant des recettes sur les dépenses.
1858	155.15	139.13	16.01
1859	156.62	148.37	8.25
1860	155.61	142.88	12.73
1861	156.77	145.77	10.99
1862	161.11	149.33	11.78
1863	163.24	151.09	12.14
1864	164.24	153.71	10.53
1865	168.64	156.74	11.89
		Ensemble. . .	94.36

C'est donc une somme de près de 94 millions et demi qui, dans l'espace de ces huit années, a été économisée sur les budgets ordinaires. Ce boni, qui dépasse de plus de 4,600,000 fr. celui que j'avais prévu dans la situation du trésor au 1er septembre 1865, est loin d'être demeuré stérile entre les mains de l'État; il a servi, concurremment avec le produit des emprunts de 1860 et de 1865, et avec d'autres ressources exceptionnelles qui ont été mises à la disposition du gouvernement, à accroître la richesse nationale, par le développement que nous avons surtout imprimé aux travaux d'utilité publique, et à affranchir notre commerce de toute entrave par l'abolition du péage de l'Escaut.

Ces ressources exceptionnelles, de même que les dépenses extraordinaires au payement desquelles elles sont assignées, constituent, sous la dénomination de services spéciaux, des articles distincts et indépendants des budgets dans les comptes de l'administration des finances. C'est sur ces services spéciaux que j'ai à fixer votre attention.

Au 1er janvier 1858, il restait encore disponible, sur le produit de l'emprunt de 26 millions autorisé par la loi du 20 décembre 1851, une somme de . . . . . . fr.	4,035,008
De 1858 à 1865, le gouvernement a contracté deux emprunts, entièrement applicables à de grands travaux, l'un de 45 millions, en vertu de la loi du 8 septembre 1859, ci	45,000,000
l'autre de 60 millions de capital effectif, autorisé par la loi du 28 mai 1865, mais sur lequel il n'avait encore été versé, au 31 décembre 1865, que	44,630,170
A reporter.	93,665,178

Report. 93,665,178

Le trésor a encaissé, en outre :

Pour la quote-part des États maritimes dans le rachat du péage de l'Escaut :

En 1863. . . . fr.	850,920	
En 1864.	7,504,805	
En 1865.	5,851,845	
		14,207,570

et pour la part de la ville d'Anvers dans les travaux de son agrandissement 5,000,000

Si, à ces diverses ressources, qui s'élèvent à . . 112,872,748

l'on réunit les excédants des exercices de 1858 à 1865. 94,364,998

Nous trouvons que, à la fin de 1865, les moyens extraordinaires dont l'État a pu disposer pour subvenir aux services spéciaux, ont été de. 207,237,747

Voyons maintenant ce que ces services ont réellement absorbé, toujours dans l'intervalle de 1858 à 1865, et, bien entendu, sans y comprendre les dépenses qui ont été rattachées au service ordinaire.

Il a été appliqué :

Au chemin de fer (construction, installations, matériel) . . . . fr.	39,814,636
A l'établissement des télégraphes électriques. .	901,530
Aux rivières, canaux, ports et côtes	34,380,003
A la construction ou à l'acquisition d'édifices, etc.	6,647,797
Aux travaux d'Anvers.	53,032,139
A la voirie vicinale et à l'hygiène publique, aux raccordements de routes, à des travaux d'utilité communale, etc.	1,685,600
A la construction et à l'ameublement de maisons d'école	4,208,888
A reporter.	140,670,593

Report.	140,670,593
Au rachat du péage de l'Escaut	30,037,883
A l'acquisition, etc., de paquebots à vapeur pour le service entre Ostende et Douvres	718,435
Et enfin, à diverses autres dépenses	776,969
Soit. . .	172,203,885
Si, en regard de ces dépenses, nous plaçons les ressources extraordinaires dont je viens de parler.	207,237,702
nous constaterons que, au 1er janvier 1866, le trésor, pour subvenir à des dépenses nouvelles, possédait, en dehors du budget, une réserve de	35,033,817

Telle est, messieurs, pour les services ordinaires et pour les services spéciaux, la situation des exercices 1830 à 1865; elle peut être regardée, à très-peu de chose près, comme irrévocable.

L'exercice 1866 n'est pas absolument dans les mêmes conditions. Si, pour les services spéciaux, dont les comptes sont arrêtés au 31 décembre de chaque année, je puis vous présenter des résultats définitifs, il en est autrement des budgets ordinaires qui ne se fermeront que le 31 octobre 1867. Sous ce rapport, les données sur lesquelles mon département peut s'appuyer sont essentiellement approximatives.

L'année 1866 a, sous plusieurs rapports, été une année des plus calamiteuses. Sous le coup des événements de guerre dont elle nous a offert le triste spectacle, sous le coup d'une épidémie qui a frappé cruellement nos populations, la production et la consommation ont été paralysées, les transactions se sont arrêtées, et, comme conséquence inévitable du marasme de l'industrie et du commerce, la plupart des branches du revenu public ont subi une dépression sensible. Aussi, notre budget des

voies et moyens qui, d'année en année, depuis 1858, nous donnait, en moyenne, une plus-value de plusieurs millions, ne se réalisera-t-il probablement, pour 1866, qu'avec un faible excédant sur l'exercice précédent. D'après les évaluations, les recettes seront environ de 168,840,883 fr.

Quant aux dépenses, et je ne parle, pour le moment, que des dépenses autorisées par les budgets ainsi que de celles qui font ou feront encore l'objet de crédits supplémentaires ou extraordinaires, elles sont présumées devoir s'élever à 166,340,000 fr.

C'est 9 millions et demi de plus que les budgets de 1865.

Les dépenses véritablement temporaires y entrent pour plus de quatre millions; elles sont dues, principalement, aux circonstances que nous venons de traverser. Le surplus porte sur les crédits pour les intérêts et l'amortissement du dernier emprunt et pour la garantie de minimum d'intérêt, sur les dépenses relatives à l'instruction publique, et, enfin et surtout, sur les nombreux services ressortissant au département des travaux publics.

Nonobstant ces causes, d'une part, d'affaiblissement de nos revenus, et, d'autre part, d'accroissement extraordinaire de nos dépenses, le budget de 1866 se fermera encore avec un boni, mais bien inférieur à celui des années précédentes.

Ce boni sera de	2,500,883
En ajoutant à ces 2,500,883 fr. la réserve dont j'ai parlé tout à l'heure.	35,033,817
Les versements complémentaires effectués, en 1866, sur l'emprunt de 1865	15,369,875
A reporter.	52,904,575

Report. 52,904,575

et puis encore les quotes-parts versées par les Etats maritimes pour le rachat du péage de l'Escaut . . 1,049,486

Nous aurons réuni toutes les ressources applicables, en 1866, aux services spéciaux, soit 53,954,062

Mais il y a lieu d'en retrancher 7,412,621

qui, comme je l'ai déjà dit, représentent le déficit des exercices de 1830 à 1857, et dont la régularisation a été opérée en 1866.

Il nous resterait donc 46,541,440

Par suite de l'active impulsion qui a été donnée à la plupart des travaux publics en voie d'exécution, les services spéciaux ont absorbé, en 1866, une somme de. 37,724,704

Dont voici la décomposition :

Chemin de fer . . . . fr.	15,221,925
Télégraphes	329,905
Rivières, canaux, ports et côtes . .	6,358,057
Edifices, bâtiments, etc.	1,936,569
Travaux d'Anvers	717,361
Voirie vicinale, hygiène	2,226,954
Maisons d'école.	1,554,713
Rachat du péage de l'Escaut . . .	8,384,510
Bateaux à vapeur	304,500
Autres dépenses	690,207
TOTAL. . .	37,724,704

Le trésor ne possédait donc plus, au 1er janvier 1867, qu'une réserve de 8,816,735

Or, les engagements résultant de crédits spéciaux

encore ouverts, s'élevaient, à la même époque, à 70,784,892 fr. (1).

Il s'agit là de dépenses éventuelles, à opérer en plusieurs années, et qui peuvent être ralenties, dans une certaine mesure, selon la situation des ressources disponibles. Mais le chiffre même de ces engagements indique qu'ils ne peuvent être augmentés sans une absolue nécessité, après la crise que nous venons de traverser, et avant d'avoir constaté, surtout, l'influence que doivent exercer sur nos excédants de recettes les expériences qui se font en ce moment sur les tarifs des chemins de fer.

Nos ressources, au surplus, ne sont pas limitées, pour l'année courante, à la réserve de 8,816,735 fr. que je viens d'indiquer. Sans parler du recours à la dette flottante, au moyen d'émissions de bons du trésor déjà autorisées par diverses lois de crédit, nous avons à recevoir de la ville d'Anvers, au mois de septembre prochain, la somme de cinq millions de francs, et, de quelques États maritimes, leur quote-part dans le rachat du péage de l'Escaut; nous pouvons espérer enfin que les budgets ordinaires nous laisseront encore, dès cet exercice, un boni satisfaisant.

(1) Savoir :

Chemins de fer.	fr.	28,774,974
Télégraphes.	»	448,114
Rivières, canaux, ports et côtes.	»	26,582,809
Édifices, bâtiments, etc.	»	5,639,654
Travaux d'Anvers.	»	750,498
Voirie vicinale.	»	1,632,971
Maisons d'école.	»	3,267,577
Bateaux à vapeur.	»	350,500
Autres services.	»	2,337,292
TOTAL. . . .	fr.	70,784,392

Mais, parmi ces ressources, il en est d'incertaines, et elles seraient, d'ailleurs, rapidement épuisées si les travaux auxquels elles sont affectées étaient poussés avec une trop grande activité, ou si de nouvelles dépenses, non urgentes et indispensables, étaient décrétées. Jusqu'à ce que les causes qui ont agi sur nos recettes aient cessé ou soient neutralisées, un temps d'arrêt, commandé par la prudence, est donc nécessaire. Le bilan que je viens de mettre sous vos yeux permet d'espérer qu'il sera de courte durée. Il établit, en effet, que, dans le cours des neuf années dernières, après avoir abandonné des ressources notables pour abolir les octrois et les barrières, et pour réformer notre tarif douanier ; après avoir accru nos dépenses ordinaires de plusieurs millions pour améliorer la position de tous les fonctionnaires de l'État, et pour doubler presque les crédits destinés à l'enseignement, nons avons pu, en outre, racheter le péage de l'Escaut et consacrer 175 millions à des travaux publics, grâce à des excédants de recettes qui, nonobstant toutes les réductions de charges qui ont été opérées, se sont traduits par un chiffre pour ainsi dire régulier de 10 à 12 millions de fr. Si nous pouvons conserver les éléments de nos ressources, et maintenir nos dépenses dans de sages limites, les budgets ultérieurs nous donneront encore des excédants qui serviront à des réformes nouvelles ou à l'extension de ces travaux publics qui diminuent les charges du travail et contribuent puissamment au développement du commerce et de l'industrie du pays. Mais il faut éteindre les obligations contractées, pour pouvoir disposer ensuite des excédants de recettes que l'avenir nous réserve.

FIN

TABLE DES MATIÈRES.

PREMIÈRE PARTIE.

STATISTIQUE GÉNÉRALE.

Renseignements statistiques sur tous les pays constitués du monde.

DEUXIÈME PARTIE.

Notices statistiques sur la Belgique.

TROISIÈME PARTIE.

Partie historique.

APPENDICE.

(Supplément à la 2e partie.)

FIN DE LA TABLE.

